

31

# ALMANACH

## de la Ville et du Canton de Calais,

### POUR 1848,

**CONTENANT :**

LE LEVER, LE COUCHER ET LA DÉCLINAISON DU SOLEIL, LE LEVER  
ET LE COUCHER DE LA LUNE, LES MARÉES DU MATIN ET DU  
SOIR, UNE TABLE POUR OBTENIR LES HEURES DE LA PLEINE  
MER DANS LES PORTS PRINCIPAUX, DES ÉPHÉMÉRIDES  
CALAISIENNES, DES DÉTAILS STATISTIQUES, DES  
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A  
CALAIS, L'INDICATION DES PROFESSIONS  
LIBÉRALES ET COMMERCIALES A  
CALAIS, A SAINT - PIERRE -  
LÈS - CALAIS,  
ETC.;

PUBLIÉ PAR LES SOINS

de la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais,

Éditeur D. LE ROY, imprimeur-libraire,

6<sup>me</sup> ANNÉE.

Prix, 75 c<sup>mes</sup>.

CALAIS,

IMPRIMERIE DE D. LE ROY, RUE DES BOUCHERIES, 199.

— 1848. —

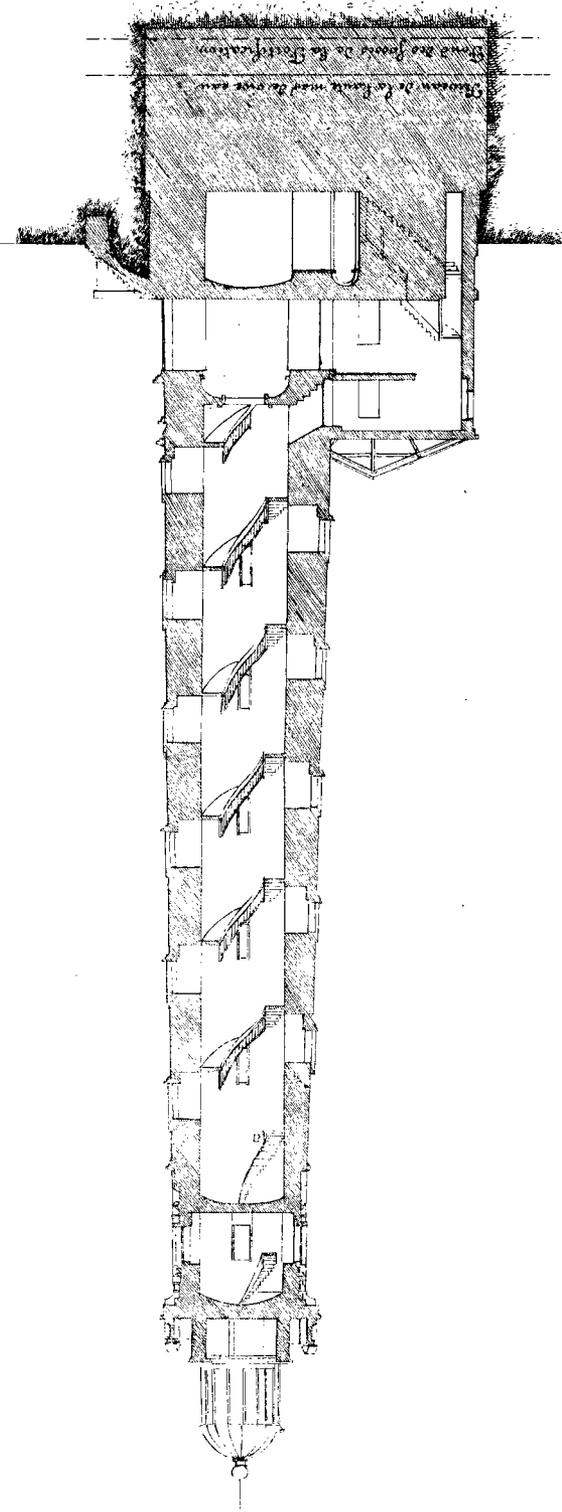


BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



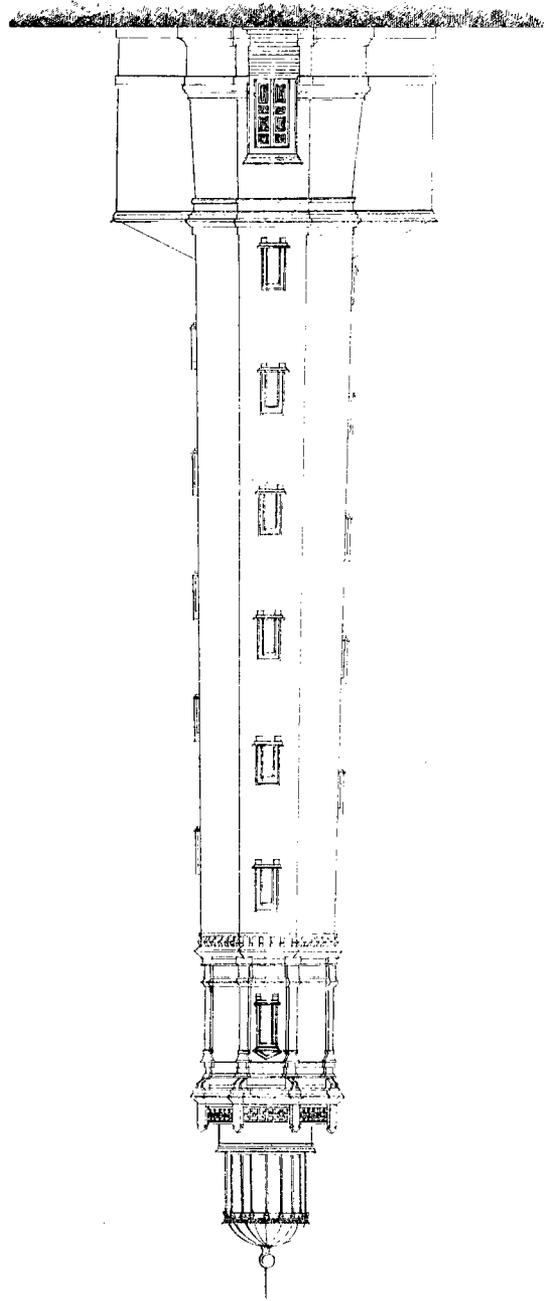
3 753102320505 8

**COUPE.**

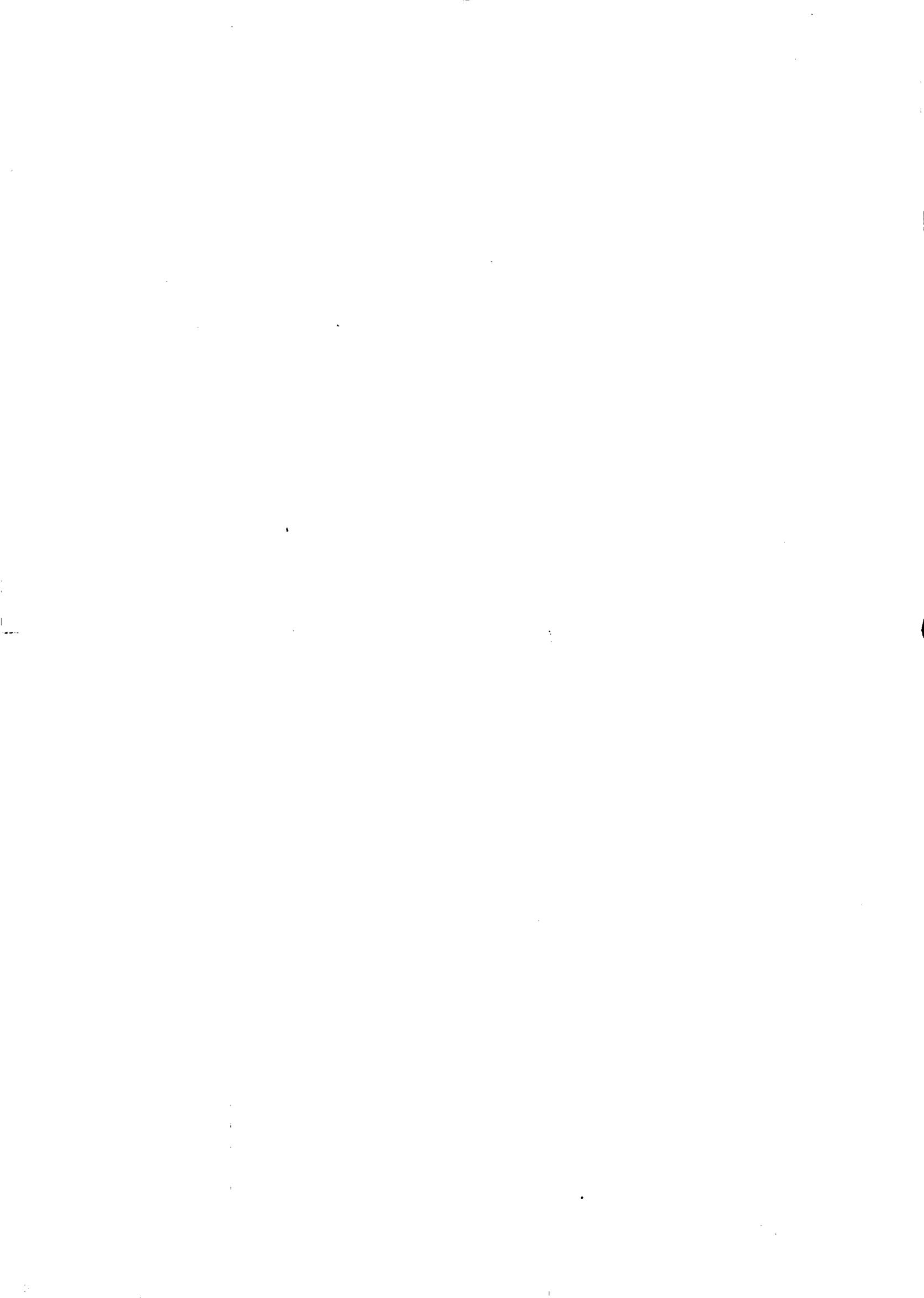


*Echelle de 0<sup>m</sup> 003 pour 1<sup>m</sup> 00*

**ELEVATION.**



**NOUVEAU PHARE DE CALAIS.**



# ALMANACH

de la Ville et du Canton de Calais,

POUR 1848,

**CONTENANT :**

LE LEVER, LE COUCHER ET LA DÉCLINAISON DU SOLEIL, LE LEVER  
ET LE COUCHER DE LA LUNE, LES MARÉES DU MATIN ET DU  
SOIR, UNE TABLE POUR OBTENIR LES HEURES DE LA PLEINE  
MER DANS LES PORTS PRINCIPAUX, DES ÉPHÉMÉRIDES  
CALAISIENNES, DES DÉTAILS STATISTIQUES, DES  
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A  
CALAIS, L'INDICATION DES PROFESSIONS  
LIBÉRALES ET COMMERCIALES A  
CALAIS, A SAINT - PIERRE -  
LÈS - CALAIS,  
ETC.;

PUBLIÉ PAR LES SOINS

de la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais,

Éditeur D. LE ROY, imprimeur-libraire.

6<sup>me</sup> ANNÉE.

---

Prix, 75 c<sup>mes</sup>.

---

CALAIS,

IMPRIMERIE DE D. LE ROY, RUE DES BOUCHÉRIES, 100.

— 1848. —

Pen. 80  
12234





## ARTICLES PRINCIPAUX DU CALENDRIER

POUR L'AN 1848.

Année 1848 de l'ère chrétienne.

- 6561 de la période julienne.
- 2661 de la fondation de Rome, selon Varron.
- 2595 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.
- 2624 des olympiades. La 4<sup>e</sup> année de la 656<sup>me</sup> olympiade commence en juillet 1848, en fixant l'ère des olympiades à 775 ans et demi avant J.-C., ou vers le 1<sup>er</sup> juillet de l'an 3938 de la période julienne.
- 1264 des Turcs commence le 29 décembre 1847 et finit le 26 novembre 1848, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.
- 5608 de l'ère des Juifs commence le 11 septembre 1847 et finit le 27 septembre 1848.

### QUATRE-TEMPS.

Mars, 15, 17 et 18.	Septembre, 20, 22 et 33.
Juin, 14, 16 et 17.	Décembre, 20, 22 et 23.

### FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 20 février.	Pentecôte, 11 juin.
Les Cendres, 8 mars.	La Trinité, 18 juin.
Pâques, 23 avril.	La Fête-Dieu, 22 juin.
Rogations, 29, 30 et 31 mai.	1 <sup>er</sup> Dimanche de l'Avent,
Ascension, 1 <sup>er</sup> juin.	3 décembre.

### ABBREVIATIONS DONT ON SE SERT DANS L'ALMANACH.

N. L. Nouvelle lune.	H. Heure.
P. Q. Premier quartier.	D. Degré.
P. L. Pleine lune.	M. Minute } de temps ou
D. Q. Dernier quartier.	S. Seconde } de degrés.
A. Australe. — B. Boréale.	

### COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

Printemps,	le 20 mars,	à 11 h. 27 m.	du matin.
Été,	le 21 juin,	à 8 23	du matin.
Automne,	le 22 septembre,	à 10 30	du soir.
Hiver,	le 21 décembre,	à 4 10	du matin.

### ÉCLIPSES DE SOLEIL.

Il y aura quatre éclipses de soleil :

La première, le 5 mars ; éclipse partielle, invisible en Europe, visible dans le Groenland, à Terre-Neuve et aux Etats-Unis.

La deuxième, le 3 avril ; éclipse partielle, seulement visible dans l'Océan du Sud, dans l'espace compris entre le cap Horn et la Nouvelle-Zélande.

La troisième, le 28 août ; éclipse partielle, visible seulement dans le Grand Océan du Sud.

La quatrième, le 27 septembre ; éclipse partielle, invisible en France, visible dans le nord de l'Europe et de l'Asie.

### PASSAGE DE MERCURE SUR LE SOLEIL.

Ce passage aura lieu le 9 novembre et sera visible dans la plus grande partie de l'Europe et de l'Asie, dans toute l'Afrique et dans l'Amérique du Sud.

A Paris on aura :

Premier contact extérieur à 11 h. 11 m. 0 s. du matin.

Contact intérieur de l'entrée à 11 12 38

Le phénomène sera visible jusqu'au coucher du soleil.

### ÉCLIPSES DE LUNE.

Il y aura deux éclipses de lune :

La première, le 19 mars ; éclipse totale, visible à Paris.

Commencement de l'éclipse à 7 h. 25 m. du soir.

Fin de l'éclipse à 11 17

La deuxième, le 13 septembre ; éclipse totale, en partie visible à Paris.

Commencement de l'éclipse à 4 h. 41 m. du matin.

Fin de l'éclipse à 8 16

---

Déclinaison de l'aiguille aimantée à Calais, 22° 30' N.-O.

## TABLE

*Pour obtenir, par une simple addition ou soustraction, les  
Heures de la pleine Mer dans les ports suivans :*

### MER DU NORD.

*Ajouter à l'heure de Calais, pour*

Hambourg . . . . .	17 h. 50 m.	Ostende . . . . .	0 h. 44 m.
Amsterdam . . . . .	15 50	Dunkerque . . . . .	0 24
Rotterdam . . . . .	5 54	Sunderland . . . . .	3 54
Flessingue . . . . .	1 50	La riv <sup>re</sup> Humber . . . . .	6 24
Anvers . . . . .	4 54	Londres . . . . .	2 40

### FRANCE.

*Retrancher de l'heure de Calais, pour*

Boulogne . . . . .	0 h. 25 m.	Brest (le port) . . . . .	8 h. 5 m.
Dieppe . . . . .	0 40	Lorient (le port) . . . . .	8 10
Le Havre . . . . .	2 00	Rochefort . . . . .	8 10
Honfleur . . . . .	2 20	Bordeaux . . . . .	5 0
Cherbourg . . . . .	5 50	St.-Jean-de-Luz . . . . .	0 25
St.-Malo . . . . .	5 40		

### ANGLETERRE.

*Retrancher de l'heure de Calais, pour*

Nord-Foreland . . . . .	0 h. 5 m.	L'île Sainte-Marie	
Douvres . . . . .	0 25	(Sorlingues) . . . . .	7 h. 15 m.
Le cap Dungeness . . . . .	0 25	Bristol . . . . .	4 40
Portsmouth . . . . .	0 40	Liverpool . . . . .	0 50

### IRLANDE.

*Retrancher de l'heure de Calais, pour*

Dublia . . . . .	0 h. 15 m.	Cork . . . . .	7 h. 25 m.
------------------	------------	----------------	------------

**JANVIER.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
1	Sam.	CIRCONCISION.	H. M.	H. M.	D. M.
2	DIM.	S. Basile, év.	7 56	4 11	23 3 s.
3	Lun.	Ste. Geneviève.	7 56	4 12	22 58
4	Mar.	S. Rigobert.	7 56	4 13	22 53
5	Mer.	S. Siméon.	7 56	4 14	22 47
6	Jeu.	LES ROIS.	7 56	4 15	22 41
7	Ven.	Sté. Mélanie.	7 55	4 17	22 34
8	Sam.	S. Lucien.	7 55	4 18	22 27
9	DIM.	S. Pierre, év.	7 55	4 19	22 19
10	Lun.	S. Paul, erm.	7 55	4 20	22 11
11	Mar.	S. Hygin, pape.	7 54	4 21	22 2
12	Mer.	S. Arcade, m.	7 54	4 23	21 53
13	Jeu.	BAPT. DE J.-C.	7 53	4 24	21 44
14	Ven.	S. Hilaire, év.	7 53	4 25	21 34
15	Sam.	S. Maur, abbé.	7 52	4 27	21 24
16	DIM.	S. Guillaume.	7 52	4 28	21 13
17	Lun.	S. Antoine, ab.	7 51	4 29	21 2
18	Mar.	Ch. de S. P. à R.	7 50	4 31	20 51
19	Mer.	S. Sulpice.	7 49	4 32	20 39
20	Jeu.	S. Sébastien.	7 49	4 34	20 27
21	Ven.	Ste. Agnès, v.	7 48	4 35	20 14
22	Sam.	S. Vincent.	7 47	4 37	20 1
23	DIM.	S. Ildefonse, é.	7 46	4 38	19 48
24	Lun.	S. Babylas, év.	7 45	4 40	19 34
25	Mar.	Conv. S. Paul.	7 44	4 42	19 20
26	Mer.	Ste. Pâule, v.	7 43	4 43	19 6
27	Jeu.	S. Julien, év.	7 41	4 45	18 51
28	Ven.	S. Charlemagne	7 40	4 46	18 36
29	Sam.	S. Franç. de S.	7 39	4 48	18 20
30	DIM.	Ste. Bathilde.	7 38	4 50	18 4
31	Lun.	Ste. Marcelle.	7 37	4 51	17 48
			7 35	4 53	17 32

Demi-diamètre du soleil.	}	1 <sup>er</sup> Janvier, 16 m. 18 s.
		16 — 16 17

## JANVIER.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MAREES. TEMPS MOYEN.				Lever		Coucher		Jus. de Lune.
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Sam 1	7	28	8	1	2	59	1	1	25
Dim 2	8	53	9	1	3	59	1	51	26
Lundi 3	9	28	9	51	4	59	2	11	27
Mardi 4	10	15	10	55	5	57	2	55	28
Merç 5	10	53	11	13	6	52	5	47	29
Jeudi 6	11	32	11	51	7	22	4	47	50
Vend 7	—	—	0	10	8	7	5	52	1
Sam 8	0	29	0	49	8	46	7	1	2
Dim 9	1	8	1	28	9	22	8	12	3
Lundi 10	1	48	2	9	9	55	9	25	4
Mardi 11	2	51	2	52	10	25	10	59	5
Merç 12	3	16	3	42	10	55	11	55	6
Jeudi 13	4	9	4	58	11	26	—	—	7
Vend 14	5	9	5	42	—	—	1	6	8
Sam 15	6	20	6	57	0	37	2	19	9
Dim 16	7	57	8	16	1	20	3	29	10
Lundi 17	8	52	9	25	2	9	4	54	11
Mardi 18	9	54	10	21	3	5	5	54	12
Merç 19	10	46	11	10	4	5	6	27	13
Jeudi 20	11	52	11	54	5	6	7	12	14
Vend 21	—	—	0	11	6	11	7	51	15
Sam 22	0	54	0	55	7	16	8	25	16
Dim 23	1	11	1	29	8	20	8	51	17
Lundi 24	1	46	2	3	9	25	9	17	18
Mardi 25	2	21	2	58	10	24	9	45	19
Merç 26	2	57	5	15	11	24	10	9	20
Jeudi 27	3	51	5	54	—	—	10	55	21
Vend 28	4	17	4	41	0	25	11	2	22
Sam 29	5	9	5	59	1	26	11	52	25
Dim 30	6	14	6	51	2	25	0	7	24
Lundi 31	7	51	8	10	3	22	0	48	25

N. L. le 6, à 0 h. 17 m. du soir.  
 P. Q. le 13, à 11 h. 56 m. du matin.  
 P. L. le 20, à 0 h. 14 m. du soir.  
 D. Q. le 28, à 0 h. 8 m. du soir.

## FÉVRIER.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.		Déclin du Soleil.	
			H.	M.	H.	M.	D.	M.
1	Mar.	S. Ignace.	7	34	4	55	17	15 s.
2	Mer.	PURIFICATION.	7	33	4	56	16	58
3	Jeu.	S. Blaise.	7	31	4	58	16	41
4	Ven.	S. Philéas, év.	7	30	4	59	16	23
5	Sam.	Ste. Agathe.	7	28	5	1	16	5
6	DIM.	S. Vaast, év.	7	27	5	3	15	47
7	Lun.	S. Romuald.	7	25	5	4	15	28
8	Mar.	S. Jean de M.	7	24	5	6	15	9
9	Mer.	Ste. Apolline.	7	22	5	8	14	50
10	Jeu.	Ste. Scholastiq.	7	21	5	9	14	31
11	Ven.	S. Séverin.	7	19	5	11	14	12
12	Sam.	S. Melèce.	7	17	5	13	13	52
13	DIM.	S. Lezin.	7	16	5	14	13	32
14	Lun.	S. Valentin.	7	14	5	16	13	12
15	Mar.	S. Faustin.	7	12	5	18	12	51
16	Mer.	S. Flavien.	7	10	5	19	12	31
17	Jeu.	S. Théodule.	7	9	5	21	12	10
18	Ven.	S. Simon, év.	7	7	5	23	11	49
19	Sam.	S. Boniface, év.	7	5	5	24	11	28
20	DIM.	S. Eleuthère.	7	3	5	26	11	7
21	Lun.	S. Pépin.	7	1	5	27	10	45
22	Mar.	Ste. Isabelle.	7	0	5	29	10	23
23	Mer.	S. Méraut.	6	58	5	31	10	1
24	Jeu.	S. Mathias.	6	56	5	32	9	39
25	Ven.	S. Césaire.	6	54	5	34	9	17
26	Sam.	S. Victorin.	6	52	5	36	8	55
27	DIM.	S. Porphyre.	6	50	5	37	8	33
28	Lun.	Ste. Honorine.	6	48	5	39	8	10
29	Mar.	S. Romain.	6	46	5	40	7	47

Demi-diamètre du soleil.	}	1 <sup>er</sup> Février, 16 m. 15 s.
		16 — 16 13

## FÉVRIER.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATE.	MAREES.				Lever		Coucher		J <sup>r</sup> . de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Mardi 1	8	45	9	18	4	17	1	35	26
Merc 2	9	43	10	9	5	10	2	30	27
Jeudi 3	10	30	10	52	5	58	3	35	28
Vend 4	11	15	11	32	6	41	4	41	29
Sam 5	11	53	—	—	7	20	5	54	1
Dim 6	0	12	0	52	7	55	7	9	2
Lundi 7	0	52	1	12	8	27	8	25	3
Mardi 8	1	32	1	52	8	38	9	41	4
Merc 9	2	14	2	35	9	30	10	56	5
Jeudi 10	2	57	3	20	10	4	—	—	6
Vend 11	3	45	4	12	10	40	0	10	7
Sam 12	4	41	5	14	11	20	1	20	8
Dim 13	5	50	6	30	0	6	2	26	9
Lundi 14	7	13	7	57	0	58	3	27	10
Mardi 15	8	59	9	16	1	55	4	21	11
Merc 16	9	46	10	13	2	56	5	8	12
Jeudi 17	10	37	11	0	3	58	5	48	13
Vend 18	11	22	11	41	5	1	6	23	14
Sam 19	11	59	—	—	6	4	6	54	15
Dim 20	0	16	0	33	7	6	7	21	16
Lundi 21	0	50	1	5	8	9	7	46	17
Mardi 22	1	21	1	37	9	11	8	11	18
Merc 23	1	52	2	7	10	13	8	37	19
Jeudi 24	2	23	2	38	11	13	9	4	20
Vend 25	2	55	3	13	—	—	9	35	21
Sam 26	3	32	3	51	0	12	10	5	22
Dim 27	4	15	4	41	1	10	10	42	23
Lundi 28	5	12	5	49	2	6	11	26	24
Mardi 29	6	31	7	15	2	59	0	17	25

N. L. le 5, à 1 h. 52 m. du matin.

P. Q. le 14, à 8 h. 5 m. du soir.

P. L. le 19, à 4 h. 7 m. du matin.

D. Q. le 27, à 8 h. 31 m. du matin.

**MARS.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEU DE PARIS.**

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Mer.	S. Aubin.	6 44	5 42	7 25 S.
2	Jeu.	S. Simplicé.	6 42	5 44	7 2
3	Ven.	Ste. Cunégonde.	6 40	5 45	6 39
4	Sam.	S. Casimir.	6 38	5 47	6 16
5	Dim.	S. Théophile.	6 36	5 48	5 32
6	Lun.	Ste. Colette.	6 34	5 50	5 29
7	Mar.	S. Th. d'Aquin.	6 32	5 51	5 6
8	Mer.	LES CENDRES.	6 30	5 53	4 42
9	Jeu.	Ste. Françoise.	6 28	5 54	4 19
10	Ven.	S. Droctovée.	6 26	5 56	3 56
11	Sam.	S. Euloge.	6 24	5 58	3 32
12	Dim.	S. Paul, év.	6 22	5 59	3 8
13	Lun.	Ste. Euphrasie.	6 20	6 1	2 45
14	Mar.	S. Lubin, év.	6 18	6 2	2 21
15	Mer.	S. Zacharie.	6 15	6 4	1 57
16	Jeu.	S. Cyriaque.	6 13	6 5	1 34
17	Ven.	Ste. Gertrude.	6 11	6 7	1 10
18	Sam.	S. Alexandre.	6 9	6 8	0 46
19	Dim.	S. Joseph.	6 7	6 10	0 23
20	Lun.	S. Joachim.	6 5	6 11	0 0N.
21	Mar.	S. Benoit.	6 3	6 13	0 24
22	Mer.	S. Émile.	6 1	6 14	0 47
23	Jeu.	S. Victorien.	5 58	6 16	1 11
24	Ven.	S. Simon.	5 56	6 17	1 35
25	Sam.	ANNONCIATION.	5 54	6 19	1 58
26	Dim.	S. Ludger, év.	5 52	6 20	2 22
27	Lun.	S. Rupert.	5 50	6 22	2 45
28	Mar.	S. Gontran.	5 48	6 23	3 9
29	Mer.	S. Eustase.	5 46	6 25	3 32
30	Jeu.	S. Rieul.	5 44	6 26	3 55
31	Ven.	Ste. Balbine.	5 42	6 28	4 18

Demi-diamètre du soleil. { 1<sup>er</sup> Mars, 16 m. 40 s.  
16 — 16 — 6

**MARS.**

**LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		J <sup>rs</sup> . de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Merc 1	7	59	8	58	3	48	4	15	26
Jeudi 2	9	12	9	40	4	52	2	19	27
Vend 3	10	5	10	27	5	12	5	28	28
Sam 4	10	49	11	10	5	49	4	42	29
Dim 5	11	50	11	54	6	25	6	0	30
Lundi 6	—	—	0	11	6	56	7	19	1
Mardi 7	0	31	0	52	7	28	8	37	2
Merc 8	1	12	1	35	8	2	9	53	3
Jeudi 9	1	55	2	15	8	59	11	7	4
Vend 10	2	36	2	59	9	19	—	—	5
Sam 11	5	24	5	50	10	4	0	17	6
Dim 12	4	19	4	50	10	55	1	21	7
Lundi 13	5	27	6	8	11	50	2	18	8
Mardi 14	6	53	7	40	0	50	5	8	9
Merc 15	8	23	9	0	1	52	5	50	10
Jeudi 16	9	52	9	59	2	54	4	25	11
Vend 17	10	22	10	45	3	56	4	56	12
Sam 18	11	2	11	21	4	59	5	24	13
Dim 19	11	37	11	54	6	4	5	50	14
Lundi 20	—	—	0	9	7	1	6	15	15
Mardi 21	0	25	0	40	8	2	6	40	16
Merc 22	0	55	1	9	9	5	7	6	17
Jeudi 23	1	23	1	38	10	5	7	54	18
Vend 24	1	55	2	8	11	2	8	5	19
Sam 25	2	24	2	40	11	58	8	41	20
Dim 26	2	58	3	17	—	—	9	24	21
Lundi 27	3	58	4	5	0	50	10	7	22
Mardi 28	4	51	5	5	1	39	11	0	23
Merc 29	5	45	6	50	2	24	—	—	24
Jeudi 30	7	15	7	58	3	5	1	6	25
Vend 31	8	35	9	8	3	45	2	17	26

N. L. le 5, à 1 h. 26 m. du soir.

P. Q. le 12, à 4 h. 51 m. du matin.

P. L. le 19, à 9 h. 20 m. du soir.

D. Q. le 28, à 1 h. 28 m. du matin.

**AVRIL.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	JOURS de la SEM. AINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil.		Coucher du Soleil.		Déclin du Soleil.
			H.	M.	H.	M.	
1	Sam.	S. Hugues, év.	5	40	6	29	4 42N.
2	DIM.	S. Franç. de P.	5	37	6	31	5 5
3	Lun.	S. Richard.	5	35	6	32	5 28
4	Mar.	S. Ambroise.	5	33	6	34	5 51
5	Mer.	S. Vincent.	5	31	6	35	6 13
6	Jeu.	S. Guillaume.	5	29	6	37	6 36
7	Ven.	S. Hégésippe.	5	27	6	38	6 59
8	Sam.	S. Edèse.	5	25	6	39	7 21
9	DIM.	Ste. Marie Ég.	5	23	6	41	7 43
10	Lun.	S. Macaire.	5	21	6	42	8 6
11	Mar.	S. Léon, pape.	5	19	6	44	8 28
12	Mer.	S. Jules.	5	17	6	45	8 49
13	Jeu.	S. Marcellin.	5	15	6	47	9 11
14	Ven.	S. Tiburce.	5	13	6	48	9 33
15	Sam.	S. Paterne.	5	11	6	50	9 54
16	DIM.	S. Fructueux.	5	9	6	51	10 16
17	Lun.	S. Anicet, pape.	5	7	6	53	10 37
18	Mar.	S. Parfait, prêt.	5	5	6	54	10 58
19	Mer.	S. Elphège.	5	3	6	56	11 18
20	Jeu.	Ste. Hildegonde	5	1	6	57	11 39
21	Ven.	S. Anselme.	4	59	6	59	11 59
22	Sam.	Ste. Opportune.	4	58	7	0	12 19
23	DIM.	PAQUES.	4	56	7	2	12 39
24	Lun.	Ste. Beuve.	4	54	7	3	12 59
25	Mar.	S. Marc, évang.	4	52	7	5	13 19
26	Mer.	S. Clet, pape.	4	50	7	6	13 38
27	Jeu.	S. Polycarpe.	4	48	7	8	13 57
28	Ven.	S. Vital, mart.	4	47	7	9	14 16
29	Sam.	S. Robert, ab.	4	45	7	10	14 35
30	DM.	S. Eutrope.	4	43	7	12	14 53

Demi diamètre du soleil. { 1<sup>er</sup> Avril, 16 m. 1 s.  
16 — 15 57

**AVRIL.**

**LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE PARIS.**

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Sam 1	9	55	9	59	4	18	3	51	27
Dim 2	10	21	10	45	4	50	4	48	28
Lundi 3	11	5	11	27	5	25	6	7	29
Mardi 4	11	47	—	—	5	58	7	26	1
Merc 5	0	8	0	28	6	34	8	44	2
Jeudi 6	0	50	1	11	7	13	9	59	3
Vend 7	1	53	1	54	7	57	11	8	4
Sam 8	2	17	2	40	8	47	—	—	5
Dim 9	3	5	3	31	9	45	0	9	6
Lundi 10	4	1	4	52	10	45	1	5	7
Mardi 11	5	7	5	47	11	45	1	48	8
Merc 12	6	51	7	15	0	47	2	26	9
Jeudi 13	7	57	8	55	1	49	2	59	10
Vend 14	9	7	9	55	2	52	3	28	11
Sam 15	9	56	10	16	3	54	3	55	12
Dim 16	10	55	10	54	4	35	4	20	13
Lundi 17	11	11	11	27	5	55	4	44	14
Mardi 18	11	42	11	58	6	56	5	10	15
Merc 19	—	—	0	12	7	56	5	37	16
Jeudi 20	0	27	0	42	8	55	6	7	17
Vend 21	0	57	1	12	9	52	6	41	18
Sam 22	1	27	1	45	10	46	7	19	19
Dim 23	1	59	2	16	11	56	8	5	20
Lundi 24	2	35	2	54	—	—	8	55	21
Mardi 25	3	15	3	40	0	22	9	49	22
Merc 26	4	8	4	40	1	3	10	51	23
Jeudi 27	5	16	5	56	1	40	11	57	24
Vend 28	6	58	7	18	2	14	1	8	25
Sam 29	7	57	8	51	2	46	2	22	26
Dim 30	9	0	9	28	3	18	3	57	27

N. L. le 3, à 11 h. 10 m. du soir.  
 P. Q. le 10, à 2 h. 59 m. du soir.  
 P. L. le 18, à 2 h. 41 m. du soir.  
 D. Q. le 26, à 2 h. 29 m. du soir.

**MAI.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Léver	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Lun.	S. Philippe.	4 41	7 13	15 11
2	Mar.	S. Athanase.	4 40	7 15	15 29
3	Mer.	Inv. Ste. Croix.	4 38	7 16	15 47
4	Jeu.	Ste. Monique.	4 36	7 18	16 4
5	Ven.	Conv. St. Aug.	4 35	7 19	16 22
6	Sam.	S. Jean P. L.	4 33	7 20	16 38
7	DIM	S. Stanislas.	4 32	7 22	16 55
8	Lun.	St. Désiré.	4 30	7 23	17 11
9	Mar.	S. Grégoire.	4 29	7 25	17 27
10	Mer.	S. Gordien.	4 27	7 26	17 43
11	Jeu.	S. Mamert.	4 26	7 27	17 59
12	Ven.	S. Épiphane.	4 24	7 29	18 14
13	Sam.	S. Servais.	4 23	7 30	18 29
14	DIM.	S. Pacôme.	4 21	7 31	18 43
15	Lun.	S. Isidore.	4 20	7 33	18 57
16	Mar.	S. Honoré.	4 19	7 34	19 11
17	Mer.	S. Paschal.	4 18	7 35	19 25
18	Jeu.	S. Eric, roi.	4 16	7 37	19 38
19	Ven.	S. Yves.	4 15	7 38	19 51
20	Sam.	S. Bernardin.	4 14	7 39	20 3
21	DIM.	S. Hospice.	4 13	7 40	20 16
22	Lun.	Ste. Julie.	4 12	7 42	20 27
23	Mar.	S. Didier, év.	4 11	7 43	20 39
24	Mer.	S. Donatien.	4 10	7 44	20 50
25	Jeu.	S. Urbain.	4 9	7 45	21 1
26	Ven.	S. Zacharie.	4 8	7 46	21 11
27	Sam.	S. Hildevert.	4 7	7 47	21 22
28	DIM.	S. Germain, év.	4 6	7 48	21 31
29	Lun.	S. Maximin.	4 5	7 50	21 41
30	Mar.	S. Félix.	4 4	7 51	21 50
31	Mer.	Ste. Pétronille.	4 4	7 52	21 58

Demi-diamètre du soleil.	{	1 <sup>er</sup> Mai,	15 m. 53 s.
		16 —	15 50

**M AI.**

**LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIE N DE PARIS.**

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Lundi 1	9	52	10	16	5	51	4	55	28
Mardi 2	10	58	11	1	4	25	6	15	29
Merc 3	11	24	11	46	5	5	7	55	1
Jeu di 4	—	—	0	8	5	45	8	47	2
Vend 5	0	50	0	53	6	34	9	56	3
Sam 6	1	15	1	59	7	29	10	56	4
Dim 7	2	1	2	26	8	29	11	45	5
Lundi 8	2	50	3	16	9	32	—	—	6
Mardi 9	5	45	4	14	10	36	0	26	7
Merc 10	4	45	5	21	11	40	1	2	8
Jeu di 11	5	58	6	57	0	44	1	52	9
Vend 12	7	14	7	52	1	46	1	59	12
Sam 13	8	25	8	55	2	47	2	25	11
Dim 14	9	20	9	42	3	48	2	50	12
Lundi 15	10	2	10	21	4	48	5	14	15
Mardi 16	10	59	10	57	5	48	5	40	14
Merc 17	11	14	11	29	6	48	4	9	15
Jeu di 18	11	46	—	—	7	46	4	41	16
Vend 19	0	2	0	17	8	42	5	18	17
Sam 20	0	54	0	51	9	34	6	0	18
Dim 21	1	6	1	25	10	22	6	48	19
Lundi 22	1	41	1	59	11	4	7	42	20
Mardi 23	2	19	2	59	11	42	8	42	21
Merc 24	3	1	3	24	—	—	9	47	22
Jeu di 25	5	52	4	21	0	17	10	54	23
Vend 26	4	53	5	28	0	49	0	4	24
Sam 27	6	5	6	42	1	20	1	17	25
Dim 28	7	19	7	55	1	50	2	52	26
Lundi 29	8	27	8	57	2	21	3	50	27
Mardi 30	9	25	9	51	2	55	5	8	28
Merc 31	10	16	10	40	3	54	6	24	29

N. L. le 3, à 7 h. 24 m. du soir.  
 P. Q. le 10, à 3 h. 6 m. du matin.  
 P. L. le 18, à 6 h. 51 m. du matin.  
 D. Q. le 25, à 11 h. 56 m. du soir.

**JUIN.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Jeu.	ASCENSION.	4 3	7 53	22 6
2	Ven.	S. Pothin.	4 2	7 53	22 14
3	Sam.	Ste. Clotilde.	4 2	7 54	22 22
4	DIM.	S. Optat, év.	4 1	7 55	22 29
5	Lun.	S. Boniface.	4 1	7 56	22 35
6	Mar.	S. Claude, év.	4 0	7 57	22 42
7	Mer.	S. Robert, ab.	4 0	7 58	22 47
8	Jeu.	S. Médart.	3 59	7 59	22 53
9	Ven.	S. Vincent.	3 59	7 59	22 58
10	Sam.	S. Landri.	3 58	8 0	23 3
11	DIM.	PENTECOTE.	3 58	8 1	23 7
12	Lun.	S. Basile.	3 58	8 1	23 11
13	Mar.	S. Antoine de P.	3 58	8 2	23 14
14	Mer.	S. Basile, 4 t.	3 58	8 2	23 17
15	Jeu.	S. Modeste.	3 58	8 3	23 20
16	Ven.	S. Fargeau, 4 t.	3 58	8 3	23 22
17	Sam.	S. Avit, 4 t.	3 58	8 3	23 24
18	DIM.	LA TRINITÉ.	3 58	8 4	23 25
19	Lun.	S. Gerv. S. Pr.	3 58	8 4	23 26
20	Mar.	S. Silvère.	3 58	8 5	23 27
21	Mer.	S. Leufroi.	3 58	8 5	28 27
22	Jeu.	FÊTE-DIEU.	3 58	8 5	23 27
23	Ven.	S. Lanfran.	3 59	8 5	23 26
24	Sam.	Nat. S. Jean-B.	3 59	8 5	23 25
25	DIM.	S. Prosper.	3 59	8 5	23 23
26	Lun.	S. Babolein.	4 0	8 5	23 21
27	Mar.	S. Crescent.	4 0	8 5	23 19
28	Mer.	S. Irénée.	4 1	8 5	23 16
29	Jeu.	S. Pierre, ap.	4 1	8 5	23 13
30	Ven.	Com. de S. Paul.	4 2	8 5	23 10

Demi-diamètre du soleil.	{	1 <sup>er</sup>	Juin,	15 m. 48 s.
		16	—	15 46

**JUIN.**

**LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lunc.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Jeudi 1	11	5	11	29	4	19	7	55	30
Vend 2	11	52	—	—	5	14	8	59	1
Sam 3	0	15	0	59	6	10	9	54	2
Dim 4	1	2	1	25	7	15	10	21	3
Lundi 5	1	47	2	11	8	19	11	1	4
Mardi 6	2	55	2	58	9	25	11	54	5
Merc 7	3	24	3	49	10	31	—	—	6
Jeudi 8	4	17	4	46	11	55	0	5	7
Vend 9	5	17	5	50	0	57	0	29	8
Sam 10	6	23	6	56	1	58	0	51	9
Dim 11	7	31	8	5	2	59	1	19	10
Lundi 12	8	33	8	59	3	59	1	44	11
Mardi 13	9	24	9	46	4	59	2	11	12
Merc 14	10	7	10	27	5	58	2	42	13
Jeudi 15	10	45	11	4	6	55	5	17	14
Vend 16	11	22	11	59	7	50	5	57	15
Sam 17	11	57	—	—	8	20	4	45	16
Dim 18	0	14	0	52	9	5	5	56	17
Lundi 19	0	50	1	7	9	45	6	55	18
Mardi 20	1	26	1	45	10	21	7	58	19
Merc 21	2	4	2	26	10	55	8	44	20
Jeudi 22	2	47	3	10	11	25	9	55	21
Vend 23	3	35	4	2	11	53	11	4	22
Sam 24	4	50	5	2	—	—	0	18	23
Dim 25	5	54	6	9	0	24	1	55	24
Lundi 26	6	45	7	22	0	56	2	47	25
Mardi 27	7	57	8	51	1	51	4	0	26
Merc 28	9	4	9	55	2	11	5	15	27
Jeud 29	10	0	10	27	2	58	6	22	28
V ni 30	10	52	11	17	3	52	7	22	29

N. L. le 1, à 2 h. 49 m. du soir.

P. Q. le 8, à 7 h. 41 m. du soir.

P. L. le 16, à 9 h. 8 m. du soir.

D. Q. le 24, à 6 h. 37 m. du matin.

N. L. le 30, à 10 h. 28 m. du soir.

**JUILLET.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATE.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever		Coucher		Déclin	
			du Soleil.		du Soleil.		du Soleil.	
			H.	M.	H.	M.	D.	M.
1	Sam.	S. Thierry.	4	2	8	4	23	6 <sup>N.</sup>
2	DIM.	Vis. de la Vierge.	4	3	8	4	23	1
3	Lun.	S. Anatole, év.	4	4	8	4	22	57
4	Mar.	Tr. de S. Mart.	4	4	8	4	22	51
5	Mer.	Ste. Zoé, mart.	4	5	8	3	22	46
6	Jeu.	S. Tranquillin.	4	6	8	3	22	40
7	Ven.	Ste. Aubierge.	4	7	8	2	22	34
8	Sam.	Ste. Elisabeth.	4	7	8	2	22	27
9	DIM.	S. Cyrille.	4	8	8	1	22	20
10	Lun.	Ste. Félicité.	4	9	8	0	22	12
11	Mar.	Tr. S. Benoit.	4	10	8	0	22	4
12	Mer.	S. Gualbert.	4	11	7	59	21	56
13	Jeu.	S. Gabrel.	4	12	7	58	21	47
14	Ven.	S. Bonaventure	4	13	7	57	21	38
15	Sam.	S. Henri, emp	4	14	7	57	21	29
16	DIM.	S. Eustache, év.	4	15	7	56	21	19
17	Lun.	S. Alexis.	4	16	7	55	21	9
18	Mar.	S. Arnoul.	4	17	7	54	20	59
19	Mer.	S. Vincent de P.	4	19	7	53	20	48
20	Jeu.	Ste. Marguerite	4	20	7	52	20	37
21	Ven.	S. Victor, m.	4	21	7	51	20	25
22	Sam.	Ste. Marie Mad.	4	22	7	50	20	13
23	DIM.	S. Apollinaire.	4	23	7	49	20	1
24	Lun.	Ste. Christine.	4	24	7	47	19	48
25	Mar.	S. Jacques le m.	4	26	7	46	19	35
26	Mer.	T. de S. Marcel.	4	27	7	45	19	22
27	Jeu.	S. Pantaléon.	4	28	7	44	19	9
28	Ven.	Ste. Anne.	4	30	7	42	18	55
29	Sam.	Ste. Marthe.	4	31	7	41	18	41
30	DIM.	S. Ruffin.	4	32	7	40	18	26
31	Lun.	S. Germain.	4	33	7	38	18	11

Demi-diamètre du soleil.	}	1 <sup>er</sup> Juillet,	15 m. 46 s.
		16	— 15 46

**JUILLET.**

**LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Sam 1	11	41	—	—	4	52	8	15	1
Dim 2	0	5	0	27	5	57	8	56	2
Lundi 3	0	50	1	11	7	5	9	52	3
Mardi 4	1	53	1	54	8	12	10	5	4
Merc 5	2	15	2	56	9	18	10	51	5
Jeudi 6	2	57	3	19	10	25	10	57	6
Vend 7	3	42	4	6	11	26	11	22	7
Sam 8	4	50	4	58	0	28	11	48	8
Dim 9	5	25	5	56	1	28	—	—	9
Lundi 10	6	28	7	2	2	28	0	15	10
Mardi 11	7	56	8	8	3	27	0	45	11
Merc 12	8	40	9	8	4	25	1	18	12
Jeudi 13	9	55	9	56	5	21	1	55	13
Vend 14	10	18	10	58	6	14	2	38	14
Sam 15	10	59	11	18	7	2	3	28	15
Dim 16	11	56	11	56	7	45	4	25	16
Lundi 17	—	—	0	12	8	23	5	28	17
Mardi 18	0	54	0	52	8	57	6	55	18
Merc 19	1	10	1	50	9	29	7	45	19
Jeudi 20	1	49	2	10	9	59	8	56	20
Vend 21	2	51	2	52	10	28	10	8	21
Sam 22	3	16	3	40	10	59	11	21	22
Dim 23	4	7	4	55	11	53	0	55	23
Lundi 24	5	7	5	59	—	—	1	48	24
Mardi 25	6	15	6	53	0	10	2	59	25
Merc 26	7	55	8	11	0	52	4	6	26
Jeudi 27	8	47	9	22	1	41	5	8	27
Vend 28	9	50	10	18	2	37	6	2	28
Sam 29	10	43	11	8	3	3	6	49	29
Dim 30	11	51	11	53	4	45	7	28	1
Lundi 31	—	—	0	14	5	53	8	2	2

P. Q. le 8, à 9 h. 39 m. du matin.

P. L. le 16, à 9 h. 30 m. du matin.

D. Q. le 23, à 11 h. 37 m. du matin.

N. L. le 30, à 7 h. 34 m. du matin.

**AOUT.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Mar.	Ste. Sophie.	4 35	7 37	17 56N.
2	Mer.	S. Etienne, p.	4 36	7 35	17 41
3	Jeu.	Inv. S. Étienne.	4 37	7 34	17 25
4	Ven.	S. Dominique.	4 39	7 32	17 9
5	Sam.	S. Yon.	4 40	7 31	16 53
6	DIM.	Transf. de N. S.	4 41	7 29	16 37
7	Lun.	S. Gaétan.	4 43	7 27	16 20
8	Mar.	S. Justin, m.	4 44	7 26	16 3
9	Mer.	S. Romain.	4 46	7 24	15 46
10	Jeu.	S. Laurent.	4 47	7 22	15 28
11	Ven.	Sus. Ste. Cour.	4 48	7 21	15 10
12	Sam.	Ste. Claire, v.	4 50	7 19	14 52
13	DIM.	S. Hyppolite.	4 51	7 17	14 34
14	Lun.	S. Eusebe.	4 53	7 16	14 16
15	Mar.	ASSOMPTION.	4 54	7 14	13 57
16	Mer.	S. Roch, conf.	4 55	7 12	13 38
17	Jeu.	S. Mammes.	4 57	7 10	13 19
18	Ven.	Ste. Hélène, im.	4 58	7 8	12 59
19	Sam.	S. Louis, év.	5 0	7 6	12 40
20	DIM.	S. Bernard, ab.	5 1	7 4	12 20
21	Lun.	S. Privat.	5 2	7 2	12 0
22	Mar.	S. Symphorien.	5 4	7 1	11 40
23	Mer.	S. Sidoine, év.	5 5	6 59	11 20
24	Jeu.	S. Barthélemy.	5 7	6 57	10 59
25	Ven.	S. Louis, roi.	5 8	6 55	10 38
26	Sam.	S. Zépherin, p.	5 9	6 53	10 18
27	DIM.	S. Césaire.	5 11	6 51	9 57
28	Lun.	S. Augustin.	5 12	6 49	9 35
29	Mar.	S. Médéric, ab.	5 14	6 47	9 14
30	Mer.	S. Fiacre.	5 15	6 45	8 52
31	Jeu.	S. Ovide.	5 17	6 43	8 31

Demi-diamètre du soleil.	{	1 <sup>er</sup> Août,	15 m. 47 s.
		16 —	15 50

**AOUT.**

**LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE PARIS.**

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	Matin.		Soir.		DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	H.	M.	H.	M.	t. moyen.		t. moyen.		
Mardi 1	0	55	0	55	7	1	8	53	3
Merc 2	1	15	1	32	8	8	9	1	4
Jeudi 3	1	50	2	9	9	12	9	26	5
Vend 4	2	27	2	45	10	14	9	50	6
Sam 5	3	4	3	24	11	15	10	16	7
Dim 6	3	44	4	6	0	16	10	44	8
Lundi 7	4	50	4	57	1	16	11	16	9
Mardi 8	5	25	5	58	2	15	11	52	10
Merc 9	6	54	7	15	5	11	—	—	11
Jeudi 10	7	52	8	28	4	4	0	53	12
Vend 11	8	59	9	27	4	53	1	20	15
Sam 12	9	52	10	14	5	58	2	13	14
Dim 13	10	55	10	56	6	20	3	15	15
Lundi 14	11	16	11	55	6	57	4	19	16
Mardi 15	11	54	—	—	7	50	5	29	17
Merc 16	0	15	0	52	8	0	6	41	18
Jeudi 17	0	52	1	11	8	29	7	54	19
Vend 18	1	51	1	50	9	0	9	9	20
Sam 19	2	11	2	52	9	54	10	25	21
Dim 20	2	54	3	18	10	10	11	39	22
Lundi 21	3	43	4	11	10	50	0	50	25
Mardi 22	4	41	5	15	11	56	1	57	24
Merc 23	5	52	6	34	—	—	3	0	25
Jeudi 24	7	17	8	0	0	50	3	56	26
Vend 25	8	59	9	15	1	50	4	45	27
Sam 26	9	45	10	11	2	53	5	26	28
Dim 27	10	55	10	58	3	58	6	1	29
Lundi 28	11	19	11	38	4	45	6	31	30
Mardi 29	11	58	—	—	5	51	6	59	1
Merc 30	0	15	0	52	6	55	7	26	2
Jeudi 31	0	50	1	6	7	58	7	53	3

P. Q. le 7, à 3 h. 6 m. du matin.

P. L. le 14, à 8 h. 25 m. du soir.

D. Q. le 21, à 4 h. 17 m. du soir.

N. L. le 28, à 7 h. 10 m. du soir.

**SEPTEMBRE.**

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Ven.	S. Lazare.	5 18	6 41	8 9N.
2	Sam.	S. Antonin.	5 20	6 39	7 47
3	DIM.	S. Ambroise.	5 21	6 37	7 25
4	Lun.	Ste. Rosalie.	5 22	6 35	7 3
5	Mar.	S. Bertin, abbé.	5 24	6 33	6 41
6	Mer.	S. Éleuthère, p.	5 25	6 30	6 18
7	Jeu.	S. Cloud, prêt.	5 27	6 28	5 56
8	Ven.	Nat. de N. D.	5 28	6 26	5 33
9	Sam.	S. Omer, év.	5 29	6 24	5 11
10	DIM.	S. Nicolas, To.	5 31	6 22	4 48
11	Lun.	S. Hyacinthe.	5 32	6 20	4 25
12	Mar.	S. Raphaël.	5 34	6 18	4 52
13	Mer.	S. Maurice.	5 35	6 16	3 39
14	Jeu.	Exal. Ste. Croix.	5 37	6 14	3 16
15	Ven.	S. Nicomède.	5 38	6 11	2 53
16	Sam.	Ste Euphém.	5 39	6 9	2 30
17	DIM.	S. Lambert.	5 41	6 7	2 6
18	Lun.	S. Jean Chr.	5 42	6 5	1 43
19	Mar.	S. Janvier.	5 44	6 3	1 20
20	Mer.	S. Eustache 4 t.	5 45	6 1	0 57
21	Jeu.	S. Mathieu.	5 47	5 59	0 33
22	Ven.	S. Maurice. 4 t.	5 48	5 57	0 10
23	Sam.	Ste. Thècle. 4 t.	5 49	5 54	0 13
24	DIM.	S. Andoche.	5 51	5 52	0 36
25	Lun.	S. Firmin, év.	5 52	5 50	1 0
26	Mar.	Ste. Justine.	5 54	5 48	1 23
27	Mer.	S. Cosme, S. D.	5 55	5 46	1 46
28	Jeu.	S. Cérant, év.	5 57	5 44	2 10
29	Ven.	S. Michel, arc.	5 58	5 42	2 33
30	Sam.	S. Jérôme, pr.	6 0	5 40	2 57

Demi-diamètre du soleil.	}	1 <sup>er</sup> Septembre, 15 m. 55 s.
		16 — 15 37

## SEPTEMBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Vend 1	1	22	1	38	9	2	8	20	4
Sam 2	1	54	2	10	10	4	8	47	5
Dim 3	2	27	2	45	11	4	9	16	6
Lundi 4	3	1	3	20	0	5	9	49	7
Mardi 5	3	40	4	4	1	0	10	27	8
Merc 6	4	30	5	1	1	55	11	11	9
Jeudi 7	5	36	6	17	2	45	—	—	10
Vend 8	7	1	7	45	3	50	0	1	11
Sam 9	8	25	8	56	4	12	0	57	12
Dim 10	9	24	9	48	4	50	1	59	13
Lundi 11	10	11	10	50	5	26	3	7	14
Mardi 12	10	51	11	11	5	58	4	19	15
Merc 13	11	50	11	50	6	29	5	55	16
Jeudi 14	—	—	0	9	7	1	6	49	17
Vend 15	0	28	0	49	7	35	8	7	18
Sam 16	1	8	1	29	8	12	9	24	19
Dim 17	1	49	2	11	8	52	10	59	20
Lundi 18	2	34	2	57	9	36	11	49	21
Mardi 19	3	22	3	50	10	26	0	54	22
Merc 20	4	21	4	57	11	25	1	52	23
Jeudi 21	5	35	6	20	—	—	2	43	24
Vend 22	7	6	7	50	0	24	5	26	25
Sam 23	8	51	9	5	1	29	4	3	26
Dim 24	9	34	9	58	2	35	4	34	27
Lundi 25	10	21	10	41	3	40	5	5	28
Mardi 26	11	1	11	19	4	44	5	30	29
Merc 27	11	35	11	52	5	48	5	56	1
Jeudi 28	—	—	0	8	6	51	6	22	2
Vend 29	0	25	0	59	7	55	6	49	3
Sam 30	0	54	1	8	8	55	7	18	4

P. Q. le 5, à 8 h. 52 m. du soir.  
 P. L. le 13, à 6 h. 27 m. du matin.  
 D. Q. le 19, à 10 h. 7 m. du soir.  
 N. L. le 27, à 9 h. 45 m. du matin.

**OCTOBRE.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE PARIS.**

DATES	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever		Coucher		Déclin	
			du Soleil.		du Soleil.		du Soleil.	
			H.	M.	H.	M.	D.	M.
1	DIM.	S. Remi, év.	6	1	5	37	3	20
2	Lun.	SS. Anges gar.	6	3	5	35	3	43
3	Mar.	S. Denis l'aré.	6	4	5	33	4	6
4	Mer.	S. Franç. d'As.	6	6	5	31	4	30
5	Jeu.	S. Aure, abbé.	6	7	5	29	4	53
6	Ven.	S. Bruno, inst.	6	8	5	27	5	16
7	Sam.	Ste. Julie.	6	10	5	25	5	39
8	DIM.	Ste. Brigitte.	6	11	5	23	6	2
9	Lun.	S. Denis, év.	6	13	5	21	6	25
10	Mar.	S. Paulin, év.	6	15	5	19	6	47
11	Mer.	S. Nicaise.	6	16	5	17	7	10
12	Jeu.	S. Wilfrid.	6	18	5	15	7	33
13	Ven.	S. Géraud, c.	6	19	5	13	7	55
14	Sam.	S. Caliste, pape.	6	21	5	11	8	18
15	DIM.	Ste. Thérèse.	6	22	5	9	8	40
16	Lun.	S. Gal, évêq.	6	24	5	7	9	2
17	Mar.	Ste. Estelle.	6	25	5	5	9	24
18	Mer.	S. Luc, évang.	6	27	5	3	9	46
19	Jeu.	S. Savinien.	6	28	5	1	10	8
20	Ven.	S. Caprais.	6	30	5	59	10	29
21	Sam.	Ste. Ursule.	6	31	4	57	10	51
22	DIM.	S. Mellon, év.	6	33	4	55	11	12
23	Lun.	S. Hilarion.	6	35	4	53	11	33
24	Mar.	S. Magloire.	6	36	4	52	11	54
25	Mer.	SS. Crép. et Cr.	6	38	4	50	12	15
26	Jeu.	S. Evariste.	6	39	4	48	12	35
27	Ven.	S. Frumence.	6	41	4	46	12	56
28	Sam.	S. Simon.	6	43	4	44	13	16
29	DIM.	S. Narcisse.	6	44	4	43	13	36
30	Lun.	S. Lucain.	6	46	4	41	13	55
31	Mar.	S. Quentin.	6	47	4	40	14	15

Demi-diamètre du soleil.	{	1 <sup>er</sup> Octobre, 16 m.	1 s.
		16 — 16	5

## OCTOBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever DE LA LUNE,		Coucher DE LA LUNE,		J <sup>r</sup> . de Lune.
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Dim 1	1	24	1	59	9	52	7	49	5
Lundi 2	1	54	2	10	10	49	8	24	6
Mardi 3	2	27	2	43	11	45	9	4	7
Merc 4	3	5	3	24	0	35	9	51	8
Jendredi 5	5	48	4	17	1	23	10	45	9
Vend 6	4	50	5	29	2	6	11	41	10
Sam 7	6	15	6	58	2	45	—	—	11
Dim 8	7	41	8	19	3	21	0	45	12
Lundi 9	8	49	9	17	3	55	1	54	13
Mardi 10	9	41	10	5	4	27	3	6	14
Merc 11	10	24	10	44	4	58	4	21	15
Jendredi 12	11	4	11	25	5	50	5	59	16
Vend 13	11	45	—	—	6	5	6	58	17
Sam 14	0	5	0	25	6	45	8	16	18
Dim 15	0	47	1	8	7	29	9	52	19
Lundi 16	1	50	1	52	8	19	10	43	20
Mardi 17	2	16	2	40	9	16	11	46	21
Merc 18	3	6	3	54	10	17	0	41	22
Jendredi 19	4	6	4	41	11	21	1	26	23
Vend 20	5	20	6	3	—	—	2	4	24
Sam 21	6	47	7	51	0	27	2	58	25
Dim 22	8	10	8	44	1	55	3	7	26
Lundi 23	9	13	9	57	2	58	5	55	27
Mardi 24	9	59	10	18	3	41	5	59	28
Merc 25	10	56	10	54	4	42	4	25	29
Jendredi 26	11	11	11	27	5	45	4	52	30
Vend 27	11	42	11	58	6	44	5	20	1
Sam 28	—	—	0	12	7	44	5	50	2
Dim 29	0	27	0	43	8	41	6	23	3
Lundi 30	0	57	1	12	9	39	7	1	4
Mardi 31	1	28	1	45	10	31	7	45	5

P. Q. le 5, à 2 h. 10 m. du soir.  
 P. L. le 12, à 4 h. 5 m. du soir.  
 D. Q. le 19, à 6 h. 37 m. du matin.  
 N. L. le 27, à 2 h. 56 m. du matin.

**NOVEMBRE.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE PARIS.**

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Mer.	TOUSSAINT.	6 49	4 38	14 34s.
2	Jeu.	LES MORTS.	6 51	4 36	14 53
3	Ven.	S. Marcel, év.	6 52	4 35	15 12
4	Sam.	S. Charles.	6 54	4 33	15 31
5	DIM.	Ste. Bertille.	6 55	4 32	15 49
6	Lun.	S. Léonard.	6 57	4 30	16 7
7	Mar.	S. Willebrod.	6 59	4 28	16 25
8	Mer.	Stes Reliques.	7 0	4 27	16 42
9	Jeu.	S. Mathurin.	7 2	4 26	16 59
10	Ven.	S. Léon le gr.	7 3	4 24	17 16
11	Sam.	S. Martin, év.	7 5	4 23	17 33
12	DIM.	S. René.	7 7	4 22	17 49
13	Lun.	S. Brice, év.	7 8	4 20	18 5
14	Mar.	S. Bertrand.	7 10	4 19	18 21
15	Mer.	S. Eugène.	7 11	4 18	18 36
16	Jeu.	S. Edme, arch.	7 13	4 17	18 51
17	Ven.	S. Agnan.	7 14	4 15	19 6
18	Sam.	S. Odon.	7 16	4 14	19 20
19	DIM.	Ste. Elisabeth.	7 18	4 13	19 34
20	Lun.	S. Edmond, r.	7 19	4 12	19 48
21	Mar.	PRÉS. N.-D.	7 21	4 11	20 1
22	Mer.	Ste. Cécile.	7 23	4 10	20 14
23	Jeu.	S. Clément.	7 24	4 9	20 27
24	Ven.	S. Séverjn.	7 25	4 9	20 39
25	Sam.	Ste. Catherine.	7 27	4 8	20 51
26	DIM.	Ste. Gen. des A.	7 28	4 7	21 2
27	Lun.	S. Maxime.	7 29	4 6	21 13
28	Mar.	S. Malo.	7 31	4 6	21 24
29	Mer.	S. Saturnin.	7 32	4 5	21 34
30	Jeu.	S. André, a.	7 33	4 4	21 43

Demi-diamètre du soleil.		{ 1 <sup>er</sup> Novembre, 16 m. 9 s. 16 — 16 15
--------------------------	--	--

**NOVEMBRE.**

**LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIDIEN DE PARIS.**

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever DE LA LUNE,		Coucher DE LA LUNE,		Jrs. de Lune.
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Merc 1	2	1	2	18	11	20	8	56	6
Jeu 2	2	56	2	57	0	4	9	51	7
Vend 3	5	20	5	46	0	44	10	31	8
Sam 4	4	18	4	52	1	20	11	56	9
Dim 5	5	52	6	15	1	53	—	—	10
Lundi 6	6	55	7	54	2	24	0	44	11
Mardi 7	8	8	8	59	2	54	1	55	12
Merc 8	9	7	9	51	5	25	5	10	13
Jeu 9	9	54	10	16	5	58	4	27	14
Vend 10	10	58	11	0	4	55	5	46	15
Sam 11	11	25	11	44	5	18	7	5	16
Dim 12	—	—	0	7	6	7	8	21	17
Lundi 13	0	29	0	52	7	2	9	51	18
Mardi 14	1	14	1	58	8	5	10	52	19
Merc 15	2	2	2	27	9	9	11	25	20
Jeu 16	2	52	5	20	10	17	0	5	21
Vend 17	5	49	4	25	11	24	0	40	22
Sam 18	4	57	5	54	—	—	1	11	23
Dim 19	6	15	6	52	0	29	1	39	24
Lundi 20	7	51	8	5	1	53	2	6	25
Mardi 21	8	56	9	4	2	55	2	51	26
Merc 22	9	27	9	48	5	56	2	56	27
Jeu 23	10	9	10	26	4	57	5	22	28
Vend 24	10	44	11	2	5	57	5	50	29
Sam 25	11	19	11	54	6	56	4	22	50
Dim 26	11	50	—	—	7	55	4	59	1
Lundi 27	0	6	0	21	8	28	5	41	2
Mardi 28	0	58	0	54	9	18	6	29	3
Merc 29	1	9	1	27	10	4	7	25	4
Jeu 30	1	44	2	1	10	45	8	22	5

P. Q. le 4, à 6 h. 12 m. du matin.  
 P. L. le 14, à 1 h. 44 m. du matin.  
 D. Q. le 17, à 6 h. 56 m. du soir.  
 N. L. le 25, à 9 h. 39 m. du soir.

**DÉCEMBRE.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever	Coucher	Déclin
			du Soleil.	du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H. M.	D. M.
1	Ven.	S. Eloi.	7 35	4 4	21 53
2	Sam.	S. Franç. Xav.	7 36	4 3	22 2
3	DIM.	S. Mirocle, év.	7 37	4 3	22 10
4	Lun.	Ste. Barbe.	7 38	4 2	22 18
5	Mar.	S. Sabas, abbé.	7 40	4 2	22 26
6	Mer.	S. Nicolas, év.	7 41	4 2	22 33
7	Jeu.	Ste. Fare, vier.	7 42	4 2	22 40
8	Ven.	CONCEPT. N.-D.	7 43	4 1	22 46
9	Sam.	Ste. Gorgonie.	7 44	4 1	22 52
10	DIM.	Ste. Valère, v.	7 45	4 1	22 58
11	Lun.	S. Damase, pap.	7 46	4 1	23 3
12	Mar.	S. Valery.	7 47	4 1	23 7
13	Mer.	Ste. Luce, v. m.	7 48	4 1	23 11
14	Jeu.	S. Nicaise, arc.	7 49	4 1	23 15
15	Ven.	S. Mesmin.	7 50	4 2	23 18
16	Sam.	Ste Adélaïde.	7 50	4 2	23 21
17	DIM.	Ste Olympiade.	7 51	4 2	23 23
18	Lun.	S. Gratien, é.	7 52	4 2	23 25
19	Mar.	Ste. Meuris, m.	7 52	4 3	23 26
20	Mer.	S. Philogone. 4t.	7 53	4 3	23 27
21	Jeu.	S. Thomas, ap.	7 54	4 4	23 27
22	Ven.	S. Fabien. 4 t.	7 54	4 4	28 27
23	Sam.	Ste. Victoire. 4t.	7 54	4 5	23 26
24	DIM.	Ste. Delphine.	7 55	4 5	23 25
25	Lun.	NOEL.	7 55	4 6	23 23
26	Mar.	S. Etienne, m.	7 56	4 7	23 21
27	Mer.	S. Jean, év.	7 56	4 8	23 19
28	Jeu.	SS. Innocens.	7 56	4 8	23 16
29	Ven.	Ste. Éléonore.	7 56	4 9	23 12
30	Sam.	Ste. Colombe.	7 56	4 10	23 9
31	DIM.	S. Sylvestre.	7 56	4 11	23 4

Demi-diamètre du soleil.	{	1 <sup>er</sup> Décembre, 16 m. 16 s.
		16 — 16 17

**DÉCEMBRE.**

**LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE PARIS.**

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever DE LA LUNE,		Coucher DE LA LUNE,		J <sup>r</sup> . de Lune.
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.	
Vend 1	2	20	2	40	11	22	9	24	6
Sam 2	3	2	5	26	11	55	10	29	7
Dim 3	5	55	4	23	0	26	11	58	8
Lundi 4	4	55	5	21	0	56	—	—	9
Mardi 5	6	8	6	46	1	24	0	49	10
Merc 6	7	23	7	57	1	51	2	2	11
Jeudi 7	8	29	8	59	2	27	5	17	12
Vend 8	9	26	9	32	3	5	4	51	13
Sam 9	10	16	10	40	3	49	5	51	14
Dim 10	11	5	11	29	4	40	7	5	15
Lundi 11	11	52	—	—	5	40	8	12	16
Mardi 12	0	15	0	40	6	46	9	10	17
Merc 13	1	5	1	27	7	56	9	58	18
Jeudi 14	1	50	2	14	9	5	10	59	19
Vend 15	2	58	3	5	10	15	11	15	20
Sam 16	3	28	5	56	11	20	11	45	21
Dim 17	4	23	4	55	—	—	0	10	22
Lundi 18	5	23	5	59	0	25	0	55	23
Mardi 19	6	34	7	9	1	27	1	0	24
Merc 20	7	45	8	17	2	28	1	26	25
Jeudi 21	8	46	9	14	3	28	1	53	26
Vend 22	9	37	9	59	4	27	2	24	27
Sam 23	10	19	10	37	5	26	2	59	28
Dim 24	10	56	11	14	6	22	3	40	29
Lundi 25	11	51	11	48	7	15	4	26	30
Mardi 26	—	—	0	5	8	5	5	17	1
Merc 27	0	22	0	59	8	46	6	14	2
Jeudi 28	0	56	1	12	9	24	7	15	3
Vend 29	1	30	1	47	9	58	8	20	4
Sam 30	2	7	2	27	10	30	9	28	5
Dim 31	2	46	5	8	10	59	10	37	6

P. Q. le 3, à 8 h. 15 m. du soir.  
 P. L. le 10, à 11 h. 53 m. du matin.  
 D. Q. le 17, à 11 h. 22 m. du matin.  
 N. L. le 25, à 4 h. 31 m. du soir.

## ÉPHÉMÉRIDES LOCALES.

JANVIER 1794.

*Réjouissances à Calais pour la prise de Toulon et les victoires sur le Rhin.*

(20 Nivôse an II, ou 9 janvier 1794.)

La seconde décade du mois de nivôse an II fut destinée à célébrer la réjouissance de la prise de Toulon et de nos succès sur le Rhin. Après avoir invoqué le Dieu qui préside aux victoires dans le temple de la Raison, après un discours moral et des hymnes patriotiques, la procession est sortie du temple vers les onze heures du matin, a passé par les rues de l'Église, des Boncheries, a fait le tour de la Place et est retournée au temple dans l'ordre suivant :

Gendarmerie à cheval ;

Marins, calfats, constructeurs, avec les outils de leurs métiers ;

Tambours ;

Les volontaires soldés et non soldés ;

Canons et canonniers ;

Ces divers corps avec leurs drapeaux ou pavillons, avec des inscriptions relatives à la fête ;

Les équipages des vaisseaux américains, suédois et danois qui étaient en ce port, avec leurs pavillons nationaux ;

Une chaloupe voilée, grée, avec un groupe de jeunes filles de marins, tirée par de jeunes marins et portée sur un train à quatre roues, la chaloupe ornée de banderoles et pavillons analogues ;

La Société Populaire ;

Les vétérans, précédés par quatre jeunes filles, avec pavillons analogues, les jeunes filles toutes en blanc et le ruban tricolore en ceinture ;

Une compagnie de volontaires de Calais ;

Canons et canonniers du bataillon de garnison de Bergues, avec leur drapeau ;

La municipalité de la commune, les tribunaux, ayant à leurs côtés un ruban tricolore qui formait leur enceinte, porté par de jeunes filles ;

Les femmes, également toutes en blanc, précédées de leur étendard ;

Groupes de jeunes filles de même ;

Le buste de Marat , flanqué d'un corps de militaires soldés et non soldés ;

Le Directoire (du District) , avec encointe d'un ruban tricolore , soutenu par de jeunes filles ;

Le char de la Liberté , attelé de deux chevaux blancs , supporté par des cordons tricolores que tenoient de jeunes filles ;

Celui de la Vieillesse , tiré par de jeunes gens et escorté par de jeunes filles ;

Celui de la Raison , tiré par des hommes et escorté de même ;

Celui des Infirmes , tiré et escorté de même ;

L'état-major ;

Musique ;

Canons et canonniers.

La gendarmerie à cheval fermoit la marche.

(Extrait des Mémoires de Pigault de Lépinoy, t. V.)

---

## FÉVRIER 1735.

### *Délibération pour les réparations de l'église Notre-Dame de Calais.*

En l'assemblée générale tenue cejourd'huy vingt-huit février mil sept cent trente-cinq , en la salle de cet hôtel-de-ville , avec la permission de monseigneur l'Intendant , en présence de monsieur le commandant , des officiers du Roy en la justice générale , des officiers municipaux et justice consulaire en exercice , des anciens mayeurs , juges-consuls , vice-mayeurs et échevins , principaux et notables bourgeois , pour délibérer sur la continuation des réparations à achever aux bâtimens de l'unique paroisse de cette ville , sur le fonds des octrois accordés par Sa Majesté , à cet effet , par ses lettres-patentes du 28 novembre 1717 ;

Le sieur Dericqson , mayeur , a dit qu'on ne peut se dispenser de réparer incessamment la charpente de la couverture de plomb de la chapelle Saint-Pierre , qui menace ruine et d'écraser les entrans en l'église , que l'ouragan du 19 janvier a ébranlé et disjoint la flèche du clocher et renversé la croix de fer , qui a plié en sorte qu'elle est suspendue en l'air , prête à percer le toit et tomber dans l'église en causant un désordre considérable par sa chute , en risque de tuer plusieurs paroissiens , s'il n'y est promptement pourvu. La fabrique n'a aucun fonds , pas même de quoi payer ses charges depuis la perte

qu'elle a faite par les billets de banque ; il a cru devoir informer monseigneur l'Intendant de la nécessité de cette réparation , et que le fonds n'en pouvait être pris , avec sa permission et approbation , que sur le produit des octrois ; il l'a honoré de ses réponses et marqué que la dépense de ces réparations devait être imposée sur les habitans , et c'est le sujet de la présente assemblée et sur quoy il s'agit de délibérer.

Après plusieurs réflexions et la lecture de l'arrêt du conseil-d'état du 27 novembre 1717, et lettres-patentes obtenues sur iceluy le 28 dudit mois pour l'établissement des octrois de 2 sols par pot de vin et 4 sols sur chaque pot d'eau-de vie , accordé par Sa Majesté aux habitans de Calais pour se libérer de toutes levées et impositions, ayant demandé ladite imposition de 2 sols et 4 sols sur eux-mêmes à cet effet et pour rétablir les édifices publics.

L'assemblée, après une meure délibération, a autorisé les maire et échevins à se pourvoir devers monseigneur l'Intendant pour obtenir, suivant ledit arrêt du conseil, la permission de continuer les réparations de l'église, seule et unique paroisse de cette ville, et de prendre la dépense desdites réparations sur le fonds des octrois à ce destiné.

Fait et arrêté les jour et an que dessus, et signé par les assistans.

Signé Des Angles, Mallet de Bresme, De Noyelle, De Longeville, Dericqson, Clou, Claude Réal, Pigault, Mareschal, Deschaufour, Louis Le Brun, Gaddeblé, Dusaultoir, Gavet, G. Hautefeuille, Guillemin, Carpentier, D. Réal, Thonière, Est. Bridault père, Deidicq, Marc Morel, Bridault fils, Jean Pruvost, Failliant.

(Plumitif de la mairie.—1729-1747.)

---

## MARS 1739.

### *Remontrances pour l'éclairage (dégagement) de l'hôtel-de-ville de Calais.*

Du lundy deuxième mars mil sept cent trente-neuf, par-devant messieurs les mayeur et échevins ;

Sur la remontrance judiciairement faite par le procureur-sindic, que les réparations nécessaires à faire à l'hôtel-de-ville étant adjudgées au rabais, en exécution des ordres de monseigneur Chauvelin, intendant de Picardie et Artois, en date du vingt-un décembre dernier ; qu'en conséquence on travaillera incessamment auxdites réparations, ainsi qu'à construire deux grands greniers pour y mettre

des grains et éviter le loyer de ceux qu'on est obligé de louer en ville. Comme il n'y a pas lieu de douter qu'en y travaillant, les sept petites boutiques contiguës et tenant au mur dudit hôtel-de-ville ne soient totalement ruinées et écrasées par les décombres qui en tomberont et par les échafaudages nécessaires; que d'ailleurs ces sept petites boutiques sont actuellement en mauvais état et tout-à-fait menaçantes ruine; que la ville ne retire de ceux qui possèdent lesdites boutiques à titre d'engagistes, compris une cave sous l'hôtel-de-ville, que la somme de cent-vingt-une livres six sols de rente par chacun au; qu'étant absolument nécessaire de les démolir pour éviter leur ruine totale, et que si on était dans l'obligation de les faire ensuite construire, la dépense excéderait de beaucoup le port principal desdites rentes et le dédommagement à faire à ceux qui sont en possession desdites boutiques; c'est pourquoi ledit procureur-sindic remontre qu'en la place d'icelles, il conviendrait, pour la belle décoration de l'hôtel-de-ville et pour l'utilité publique, y construire une galerie avec arcades au-dessous pour y retirer, en temps de pluie et autres mauvais temps, les habitans de la campagne avec leurs grains qu'ils viennent vendre aux marchés, et au temps des deux foires, servir aux marchands forains pour y exposer leurs marchandises, lesquels, pour la commodité, paieraient de quoi équivaler les rentes que la ville en reçoit; qu'au moyen de la cave, qui serait louée au moins quarante à quarante-cinq livres par année, les revenus de la ville ne se trouveraient, en toutes extrémités, diminués que d'environ quatre-vingts livres; que quant aux fonds nécessaires pour le remboursement des matériaux desdites sept boutiques aux possesseurs, il serait à propos de supplier monseigneur l'Intendant de permettre de les prendre sur le revenu du gros octroi ensemble, ceux pour la construction de ladite galerie, et ce sur l'estimation et devis qui en sera fait par le sieur Gérard. Nous avons donné acte audit procureur-sindic de sa remoutrance. En conséquence, d'une voix unanime, avons arrêté que monseigneur l'Intendant sera très-humblement supplié vouloir permettre à la ville de décharger les possesseurs desdites boutiques et de la cave des rentes qu'ils paient à cause d'icelles, les acquitter et payer de la valeur desdits matériaux sur la valeur du gros octroi, l'estimation préalablement faite, comme aussi de vouloir permettre la battise d'une galerie avec arcade, tant pour la décoration de l'hôtel-de-ville que pour l'utilité publique.

Signé FAILLANT, mayeur, LE MAHIEU, vice-mayeur,  
CLOU fils et FROMENT, échevins.

(Plumitif de la mairie.—1729-1747.)

AVRIL 1712.

*Delibération pour les Sœurs maitresses des Écoles chrétiennes.*

Cejourd'huy quatorze avril 1712, assemblée générale ayant esté faite en l'hostel de-ville de Calais, où se seroit trouvé Mons<sup>r</sup>. le chevalier Molé, mareschal-de-camp des armées de Sa Majesté, lieutenant du Roy et commandant en ladite ville, M<sup>e</sup> Charles Abot, S<sup>r</sup>. de Bourgneuf, conseiller du Roy, lieutenant particulier, assesseur civil, criminel, et commissaire examinateur de la justice royale, les S<sup>rs</sup>. vice-mayeur et eschevins en charge, anciens mayeurs et eschevins, marguillier en exercice, anciens marguilliers de l'église paroissiale de cette ville et autres notables bourgeois de ladite ville, pour deslibérer sur l'establissement proposé en ladite ville d'une école de charité de filles pour l'instruction gratis et l'éducation des pauvres filles, tant de cette ville que des environs, quy sera tenue par deux sœurs maitresses des plus capables de la communauté estable à Rouen, de l'Institut de R. P. Nicolas Barré, définiteur de l'ordre des Minimes, en conséquence de la donation faite à cette fin par défunt M<sup>e</sup> Louis Desprez, prestre, par contrat passé par-devant notaire au châtelet de Paris, le 6 may 1709 (1), de la somme de 350 livres de rente, constitué par messieurs les prévots des marchands et eschevins de la ville de Paris sur les aydes et gabels, par contract passé par-devant Lambon l'ainé et son confrère, notaires à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1698 (2), en exécution de l'édit de mars audit an; à commencer la jouissance du premier jour de septembre qui suivra celui dans lequel ledit s<sup>r</sup>. Desprez viendroit à décéder, pour la fondation et establissement desdites escolles au profit de l'église Nostre-Dame dudit Calais, aux conditions esnoncées en ladite donation, et à la charge par les marguilliers de ladite église de payer par chacun an, de trois en trois mois, à compter du jour qu'elle entrera en jouissance de ladite rente, aux sœurs maitresses qui tiendront lesdites écoles, pour les peines et soins qu'elles prendront pour l'instruction desdites pauvres filles, à perpétuité, la somme de trois cents livres de rente, au payement de laquelle ladite rente de trois cents cinquante livres demeurera par privilège et hypothèque spé-

(1) Voir plumitif de Calais, 1706 à 1717, année 1713, folio 34, verso, et folios suivans.

(2) Voir plumitif de Calais, 1706 à 1717, année 1713, folio 35, verso, et folios suivans.

cialement chargé et obligé, et en cas de rembour desdites 550 livres de rente, que lesdits sieurs curé et marguillier de ladite église en feront incessamment le remploy en autres rentes, et par les contracts, feront mention que les deniers proviendront dudit remboursement; en conséquence aussy de la donation faite au profit de ladite église par le sieur Louis Gense, bourgeois de cette ville, par contract passé par devant David et Guillemiu, notaires à Calais, le premier juin 1709 (1), du fond et propriété d'une maison en cette ville, rue St.-Michel, de laquelle d'habondant ledit sieur Gense fait, par ces présentes, cession et abandon au proffit desdites sœurs maitresses, acceptant par lesdits vice-mayeur et échevins pour elles, qu'il a depuis peu fait bastir et construire pour lesdites écoles et le logement desdites sœurs maitresses, qu'il a fait meubler; de l'acceptation faite desdites donations, par acte passé par devant les mêmes notaires, à Calais, le même jour, aux conditions portées auxdites donations; après avoir fait lecture desdits contracts, ladite assemblée à unanimement accepté et consenty l'establissement desdites escolles aux conditions esnoncées par lesdits contracts de donation et fondation, et que ladite rente soit receue et percene par les marguilliers de ladite église, conformément auxdits contracts et actes, contracts de constitution et quittance, lesquels, à cet effet, seront enregistrés au greffe de cet hostel, pour estre exécuté selon leur forme et teneur, à la charge que lesdites sœurs maitresses ne pourront jamais, pour quelque cause et prétexte que ce soit, excéder le nombre de six; qu'elles ne pourront aussy jamais, sous aucun prétexte, s'esriger en couvent, communauté et cloistre fermé, ny faire aucune acquisition en cette ville, recevoir ny accepter aucunes donations immobilière et par escrit, mais seulement celles qui leur seront faites manuellement, lesquelles seront mises ès-mains desdits sieurs curés et marguilliers de l'église Nostre-Dame, pour leur nécessaire, entertient et réparations de leur maison, ni ne pourront demander aucune chose à cette ville, sous quelque prétexte que ce soit, même par défaut de pouvoir subsister ou autrement, et qu'elles n'auront ès dites escolles que les pauvres filles, pour y estre enseigné gratis et sans aucune rétribution, au désir desdits contracts de fondation et donation faits par lesdits sieurs Desprez et Gense, et préférablement les pauvres; qu'à cet effet, elles n'en recevront aucunes que sur les certificats de messieurs les curé, mayeur, eschevins et administrateurs de l'hospital des pauvres, signé d'un de chacun

(1) Voir pluinif de Calais, 1706 à 1717, année 1713, folio 56, verso, et folio suivant.

d'iceux. Ce qui a esté fait en la présence et du consentement dudit sieur Gense et du sieur Louis Deschaufour, neveu et héritier dudit sieur Desprez.

(Plumitif de 1706 à 1717. — Voir dans le même registre :  
Délibération du 31 mars 1715, folio 27, verso, et folios  
28, 29 et 30, et la donation, etc., des sieurs J.-B.  
Ponthon et Gense, folios 58, 59 et 40, même année.)

---

## MAI 1621.

*Délibération pour la réception d'Abraham Lemaire, libraire, en qualité de Bourgeois; réglemeut pour la réception en bourgeoisie, etc*

En l'assemblée faicte dans l'hostel commun de ceste ville de Callais, de honorables hommes Antoine Doret, juge, Jean Gosselin l'ainé et Estienne Gallot, consuls; Georges Du Hen, Thomas Rault, Pierre Legrand, Girault Gresy et François Bouchel, anciens mayeurs; Nicolas Loyer et Nicolas Lhomel, anciens juges et visce-mayeurs; François Aubacq, Charles Fourcroy, Pierre Rault, Jan Porquet, Jan Caussien, Pierre Daulphin et Robert Hurtlel, anciens eschevins, a esté, par M<sup>e</sup> Claude Rault, sindicq, rapporté la requeste qu'auroit présenté Abraham Le Maire, marchand libraire, natif de Mondz (Mons), en Haynault, pour estre receu et admis bourgeois dudict Callais; — attendu l'attestacion de son extraction et qu'il estoit issu de gens, dont la renommée et bonne fame a toujours esté recongneue entre les concitoyens des lieux de la naissance et demeure de ses père et ayeux, qui n'ont oncques esté entachés du mal de lèpre, joint et considérans le long-temps qu'il y a qu'il demeure et réside en ce lieu, qui sont XX ans ou environ; et que de plus il y a une alliance par mariage, et intencyon d'y continuer le reste de ses jours la demeure qu'il y a jusques icy faicte ledict temps de XX ans; — et requérant ledit sindic estre sur ce fait délibéré; ce qu'ayant esté fait en ladite assemblée, — a été advisé et résolu, sans néantmoings tiré à conséquence, que ledict Le Maire sera receu et admis en ladite bourgeoisie, et toustefois qu'il sera fait ordonances pour l'advenir. Ce quy est cy présentement fait, savoir:

I. Que nul estrangier ne pourra estre receu et admis à la bourgeoisie qu'il n'ayt deinceuré par l'espace de XX ans continuellement en ladite ville.

II. De plus, a esté proposé par nous, mayeur et eschevins, si advenant que Dieu vynt à restablir le commerce en ce lieu, et qui y souloit estre avant la trefve faicte entre les roy d'Espagne, arche-ducqs d'Autriche, et Messieurs des Estats des Provinces Unyes de Hollande et Zellande, s'il se présente des François pour estre receus bourgeois, et bien ils debvront estre et demeurer en ce lieu avant que de pouvoir estre receus? A esté advisé qu'il faudra demeurer trois ans.

III. Quelles personnes pourront tenir boutique, et si les estrangers le pourront faire? A esté advisé que le François seulement pourroit tenir boutique, tavernes et hostelleries, et non les estrangers.

(Les autres articles de ce régleme't concernent les salaires des cammionneurs, bateliers et travailleurs de la halle.)

(Extrait du Plumitif de la mairie de Calais de 1619 à 1621.)

Les coutumes de la ville de Calais et pays reconquis, rédigées et arrêtées par les trois états et les commissaires royaux en 1585, ne fixaient pas le temps de séjour exigé pour être admis à la bourgeoisie. Voici les seuls articles de ces coutumes qui aient rapport à ce privilège; ils sont tirés du chapitre additionnel, intitulé: *Usances particulières de la ville et banlieue de Calais.*

• V. Ont droict lesdicts mayeur et eschevins de recevoir les bourgeois, et n'est aucun habitant pour quelque laps de temps qu'il eust demeuré en ladite ville, tenu ne réputé pour bourgeois, avant ladite réception, et le serment presté par lui pour cet effect, par-devant lesdicts mayeur ou eschevins; iceux denément congregez et assemblez en l'hostel commun de ladite ville, et celuy qui requiert estre admis au nombre et société des bourgeois, est tenu payer la somme de vingt-cinq sols tournois, pour l'entrée de ladite bourgeoisie, des droicts de laquelle il peut, en ce faisant, user comme les autres bourgeois.

• VI. Doivent tous ceux qui se présentent pour estre receuz bourgeois rapporter attestation vallable et suffisante de la justice des lieux dont ils sont natifs, ou bien où ils ont fait leur demeure et résidence, laquelle contiendra certificat de leurs bonnes vies, mœurs et conversation; et qu'ils n'aurent esté reprins de justice, pour cas portant note d'infamie: et qu'ils ne soyent issus ne descendus d'aucuns qui ayent esté entachez de la maladie de lèpre. Autrement ne seront receuz au nombre desdicts bourgeois.

• VII. Si aucun a esté receu bourgeois, et se départ de ladite ville, et transfere son domicile ailleurs, et par ce moyen demeure absent de ladite ville par au et iour, il pert son droict de bourgeoisie: duquel il ne peut plus user, orcs qu'il retournast demeurer en

ladite ville que premièrement il n'ait esté réhabilité et aye renouvelé son serment par devant lesdicts mayeurs et eschevins.

• VIII. Les enfans des bourgeois sont tenus et réputés pour bourgeois, tant et si longuement qu'ils sont et demeurent avec leur père, mère, ou l'un d'iceux, et s'ils prennent alliance de mariage, ils sont tenus eux faire recevoir, et prester le serment, sans toutefois payer aucun droit. »

Extrait des Coutumes de la ville de Calais et pays reconquis, mises et redigées pas escrit, arrestées et publiées en présence des gens des trois estats de ladicte ville et pays, par les commissaires à ce députéz par le Roy. — A Calais — Pour Bonaventure d'Asseville, libraire demeurant sur le Marché, 1605. »

Le nom d'Abraham Le Maire se trouve sur l'édition des coutumes publiées en 1630, qui a pour titre : *Coustumes de la ville de Calais et Pays-Reconquis, etc.*, à Calais, pour Abraham le Maire, libraire, demeurant sur le marché, 1650. — Un vol. in 4° de 35 feuillets, avec armoiries et rubriques.

---

## JUIN 1790.

*Noms de MM. les administrateurs du département du Pas-de-Calais, nommés dans l'assemblée électorale tenue à Aire les 30 juin et jours suivans.*

### DISTRICT DE CALAIS.

MM. Pierre Berthois, ingénieur en chef à Calais; Léandre Baude, de Saint-Omer-Capelle; Jacques Antoine Declémy, maire de Marck; Jean-Louis Piers, ancien maire d'Audruicq; Saint-Amour, procureur du roy à Ardres.

### DISTRICT D'ARRAS.

MM. Ferdinand Du Bois, maire d'Arras; Candellier, avocat à Arras; Philippe François Quarré de Boiry, maire de Farbus; Pierre-Joseph Tamboise, de Wimpy.

### DISTRICT DE BÉTHUNE.

MM. Chevalier, avocat, officier municipal à Béthune; Charles de Beaulincourt, chevalier de Saint-Louis, maire du Locon; Guislain-François Parent, avocat à Lillers; Alexandre Thullier, de Ruitb; L.-Augustin Parent, maire de Gouf-Servin.

DISTRICT DE BAPAUME.

MM. Ch. Déleuvacque, cultivateur à Hermy; Garin, Descout-Lougastre; Nicolas Haudouart, négociant; Guislain Waterlot, de Boyelles.

DISTRICT DE BOULOGNE.

MM. Antoine Gonsart, d'Outreau; Ch. Hamerel, d'Audinghen; Le Porc d'Herlen, officier municipal; Nicolas Papin, maire de Neuville.

DISTRICT DE MONTREUIL.

MM. Antoine-François Dautremer, maire de Fruges; Enlart fils, avocat à Montreuil; Antoine Lefrançois, maire de St. Ausreberte; Prevost, maire d'Hesdin; Pierre-Fr. Wallart, fermier à Neuville.

DISTRICT DE SAINT-OMER.

MM. Claude-Marie Carnot de Feulin, ingénieur; Bernard Delattre, officier municipal à Saint-Omer; Duval l'aîné, avocat à Aire; Joseph-François Ogier, procureur du roy de la maîtrise de Tournehem; Titelouze de Gournay.

DISTRICT DE SAINT-POL.

MM. Brancquart, avocat à Saint-Pol; P. Mathias de Frémicourt, maire à Souich; Ch. Petit, fermier et maire de Mouchaux; L.-François François, de Bunneville, fermier et maire.

Procureur général syndic du département, M. Lefebvre, avocat et officier municipal à Arras.

(Pour le district de Calais, voir Pigault de Lépinoy, volume 5. 1790.)

---

JUILLET 1791.

*Consigne du poste du Bleu.*

Du samedi seize juillet mil sept cent quatre-vingt-onze, les officiers municipaux assemblés ont arrêté que la consigne du poste du Bleu sera suivie et exécutée ainsi qu'il suit :

La garde établie au poste du Bleu veillera les étrangers qui s'embarqueront pour l'Angleterre; elle se fera représenter les passeports qui leur auront été délivrés en la maison commune, et les gardera

pour, à la descente de la garde, les remettre en ladite maison commune; elle se comportera envers les étrangers avec décence et honnêteté, pour éviter les plaintes qui ont déjà été portées par plusieurs étrangers sur le traitement désagréable qu'ils avaient éprouvé. Comme la garde doit veiller l'embarquement, elle le fera de façon à n'être pas obligée de descendre dans les paquebots. Les officiers municipaux défendent expressément à la garde d'y descendre pour obvier aux vexations que des étrangers ont éprouvées sous prétexte de visites, s'il n'y en avait pas de caché. Dès qu'un paquebot aura mis à la voile, la sentinelle qui se trouvera sur la jetée ne pourra l'obliger à s'arrêter et à aborder ladite jetée, à moins que ledit paquebot n'ait mis à la voile sans permission du commandant du poste, et que ledit commandant n'avertisse la sentinelle avancée d'empêcher le passage du paquebot.

Dans aucun cas la sentinelle ne pourra faire feu sur le paquebot qui refuserait d'arrêter, parce que tous les capitaines sont connus; il sera aisé d'en savoir le nom, dont il sera fait rapport à la municipalité.

La municipalité ayant jugé à propos de fixer la quantité de comestibles permis pour l'usage des paquebots, la garde laissera passer ce qui sera porté sur le permis, lequel elle retiendra en ses mains, et au cas d'arrestation de quelques parties de comestibles qui ne seroient pas portés sur lesdits permis, ou qui n'en seroient pas accompagnés, lesdits comestibles seront apportés en la maison commune pour être statué ainsi qu'il conviendra, sans qu'il soit permis à ladite garde d'en détourner la moindre chose. La viande de boucherie, la volaille, le gibier et les légumes ne sont pas limités à la sortie, et la garde ne s'y opposera pas, quelle que soit la quantité.

Les pilotes ne pourront porter en rade aucuns passagers sans qu'ils soient munis de leur plaque, et sans que les passagers soient porteurs d'un passe-port des officiers municipaux.

Il est également fait défenses à tout maître de bateau, soit pêcheur ou autre, de prendre aucun passager pour les porter à la rade.

La présente consigne sera représentée à la garde qui viendra chaque jour prendre possession du poste, et il lui en sera fait lecture par le commandant, qui est prié de veiller à son exécution.

Fait en la maison commune, lesdits jours et an que dessus.

Signé TETOT, J<sup>es</sup> LEVEUX, TELLIER,  
JEHANNOT fils et CHAUSSY.

*(Registre des délibérations de la municipalité et conseil-général de la commune de Calais. 1791 à 1792. fol. 20.)*

AOUT 1635.

*Extrait du Journal historique manuscrit tenu par  
P. Anquière, de Calais.*

19 Aout 1635. — Le 19 dudict, sur les dix heures du soir, le sieur Doffeu, commandant à Calais, fit sortir de ceste ville, par la porte du Havre, 3 à 400 soldats, une culverine de 3 à 5 livres de balles seulement, des municions, escheles, et s'y fit donner rendez-vous par la cavalerie du pais et aux paisans de se trouver à Marg, à intencion de prendre l'église de La Capelle, au pays ennemy, et le lendemain 20, à mesme heure, nos gens parurent sur ledict pais, où fut fait quelques incendyes et brûlemens; puis se présentèrent à ladicté église, ja munye d'hommes et de desfence, contre laquelle fut tiré quelques coups de la piece susdite, sans effect; ce que volant, nos gens, se retirèrent après avoir perdu 10 à 12 hommes, tant blessés que tués; et ainsy de ce desseing ne sortist point d'effect, au grand desplaisir de plusieurs. Ce nous fera mocquerie de par nos ennemys du pauvre ordre qu'aportons en nos entreprises. C'est les animer de nous en faire pis; Dieu nous en garde. — Le mesme jour, arriva à Calais M. le Bouillier, cy devant évesque de Boullongne, et à présent coadjuteur de l'archevesque de Tours, envoyé de par Sa Majesté pour voir et visiter l'estat de ceste ville, comme il a fait; comme aussy à Ardre. Le lendemain arriva aussy en ce port, venant d'Angleterre, ung ambassadeur ordinaire pour aller à Paris, pour lequel lieu il partit le lendemain, comme fit pareillement ledict sieur Le Bouillier pour Boullongne, où il doit séjourner à l'effect de sa commission.

12 Aout 1635. — Le mardy 12 dudict, les ennemys susdits aiant fait leur approche au fort de Hacq (Aique) et du chateau d'Oye, dressé leur batterie au devers des 4 pièces, gagné tous les dehors, comblé les fossés du foing qui y estait en moie, battu depuis le jour-d'hier au soir, jusques à ce matin, mesme jetté quelques grenades ou bombes, nos gens furent contraints de capituler, de sortir, comme ils ont fait, hommes et bagages, escortés, comme ils ont esté, jusques près de la maison du gouverneur, par cent ou six-vingts chevaux; que j'ay veus mesme nos gens entrer dans la ville jusques au nombre d'environ six-vingts hommes, en trois bandes, quy nous augmentèrent nos maux et afflictions, quy plus est, de voir que les ennemys brûlent jusques à *Guemp*, et dit-on qu'ils viennent à *Marq*, d'où il est à craindre pour la *Basse-ville* et les environs. ¶ Bon Dieu! veuillez avoir pitié et compassion de vostre

pauvre peuple ; retirez vostre ire ! — L'on dit que ces troupes sont commandées par le nommé *Cantelme*, italien, que les ennemys ont renforcé de 1,500 hommes. J'ay veu admener quelques prisonniers, aucuns bien habillés, bons chevaux, et autres mal vestus. Nous sommes attendant le succès de ceste approche. Désormais nous nous voironz privés de promenades de ce costé là. Quoi qu'on dise, les chefs de ces forts susdits sont tousjours blasmés. Il y a de la lâcheté pour avoir préféré le lucre et biens à l'honneur, pouvant tenir davantage, ainsy que disent les ennemys.

Ledit jour 12 août, audit an, la frégatte des sieurs Du Flos et consors, soubz la conduite Jean Bénard, a pris et amené ung navire de 120 tonneaux, soubz la bannière anglaise, au point qu'il estoit d'entrer dans Oostende, venant de Rotterdam. Il est chargé de 700 barils, de 2 à 300 de poisant chacun, de poudre, faisant au moins 40 milliers, 15,170 paquets de mèches, 400 paires de pistolets et autres denrées, que l'on discharge en toute dilligence. Le 13 dicto, quatre heure de rellevée, arrivèrent à la radde de Calais l'admiral, vice-admiral, et jusques-à 11 grands navirs anglois, dont est chef le comte de Warwick, qui envoya lettre à M. le comte de Charost, par laquelle après les complimens, il luy mande raison et justice des larcins qu'il dit nos gens avoir fait sur les Anglois et jusques à une somme de 11,000 livres sterling, quy estait touffefois ung prétexte qu'ils prennent, n'estant ledit veu à autre fin que pour voir l'estat auquel nous estions par l'arrivée des ennemys en notredit pays, nous croiant jà investis. Chacun en parle en ces termes et autres à leur fantaisie. Après que le porteur de lettres eust esté festoyé, s'en retourna à son bord, et le lendemain parlirent tous de ces costes, où mesmes aucuns les ont veu sonder nos costes. De tels gens, il s'en faut garder comme ennemis capitaux de la France.

Le mesme jour arriva icy MM. de Vilquier et le marquis d'Aumont, lequel a admené son régiment de cavallerie dans le Boullenois ; est jà à Tingry. Je le vis retourner avecq ledit sieur de Vilquier, ledit jour.

---

## SEPTEMBRE 1792.

### *Extrait du registre de l'état-civil pour Baptêmes et Mariages eu 1790, 1791 et 1792 (Calais).*

1792. Septembre. Le dix, je, vicaire soussigné, ai baplisé un garçon né le même jour, à cinq heures du matin, du mariage légitime du sieur François Rossignol, sergent-major de la compaignie

des canoniers, et de Rosalie-Joseph Feliq. de cette paroisse, lequel a été nommé François-Joseph-Isabelle par Pierre-Louis Voisin, qui a juré, pour le bâtisé, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant, et par Isabelle Beyaert, parrein et marreine, de cette paroisse, soussignés.

Signé P. VOISIN fils, Isabelle BEYAERT, LEHODEY, vic.

Le bossu Voisin, professeur de langues, poète et chansonnier de mérite, avait été employé des hôpitaux militaires, aux armées et à Calais. Il est décédé à l'hospice civil de Calais le 14 janvier 1827, à 51 ans, sous les noms de Pierre-Louis Voisin et avec le titre d'écrivain public. Il était né à Calais le 22 décembre 1775, de Joachim Voisin, marchand, et d'Élisabeth Joubert. L'acte de naissance, par lequel Voisin jure, pour son fillet Rossignot, de *maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant*, et que nous avons rapporté ci-dessus, à cause de sa forme tout-à-fait exceptionnelle, se trouve parmi les derniers actes de l'état-civil qui aient été dressés par le clergé; car un peu plus loin on lit: « Conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du titre VI de la loi du vingt septembre dernier, nous, officiers municipaux soussignés, accompagnés du secrétaire-greffier, avons clos et arrêté le présent registre, pour être porté et déposé en la maison commune de cette municipalité.

Fait en la sacristie de la paroisse de Notre-Dame, seule et unique à Calais, le trente et un octobre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République.

Signé BÉNARD LA GRAVE, REISENTHÉL. »

Le registre de décès de 1789 à 1792 contient la même note, mais avec la date du 31 septembre, au lieu du 31 octobre 1792, par erreur. C'est donc à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1792 que l'état-civil s'est tenu à la maison commune, dans les mêmes registres qui avaient servi à l'église paroissiale. C'est aussi à dater de ce moment que les actes perdent leur laconisme, pour emprunter les interminables formules de l'ère républicaine.

---

## OCTOBRE 1790.

### *Délibération touchant un Mémoire pour la conservation du district de Calais*

• Du vingt-neuf octobre mil sept cent quatre-vingt-dix.

En l'assemblée du conseil général, M. le procureur de la com-

mune a dit que sur ce qu'il paroissoit certain qu'on se proposoit sérieusement de solliciter, à la prochaine session du conseil du département du Pas-de-Calais, la suppression du district de cette ville, M. Henry-Joseph Blanquart, citoyen recommandable, tant par son patriotisme que par ses lumières, s'était occupé d'un Mémoire sur cet objet, qu'il luy avoit remis, et dont il prioit l'assemblée d'entendre la lecture, laquelle ayant été faite, l'assemblée a remarqué que l'auteur a prouvé évidemment, dans son ouvrage, la nécessité de conserver le district de Calais, notamment sous le rapport du territoire qui l'environne, qui, sans cesse menacé par les eaux, exige une administration intérieure et à portée de veiller immédiatement sur les dangers auxquels l'expose sa position et d'y apporter un prompt remède, qui (s'il falloit recourir à une administration éloignée) ne parviendroit que lorsqu'il ne seroit plus tems de l'appliquer; que des raisons aussi sérieuses, jointes à beaucoup d'autres exposées dans ledit Mémoire, ont conduit l'auteur à comparer les inconvénients dont la suppression du district de Calais seroit la source, avec l'économie qui en résulteroit, et qu'il a démontré que cette économie s'éleveroit à environ 10,000 livres; d'où il a conclu avec raison que ce seroit opérer un grand mal pour un intérêt bien mesquin; que d'ailleurs la suppression du tribunal, dont l'auteur a démontré la nécessité sous les rapports de la population, de la garnison, des étrangers, et notamment de la contrebande, exigeant de la part des justiciables des transports à une distance plus éloignée, leur seroit racheter au delà la somme qu'ils cherchent à économiser par l'anéantissement de cette administration; et ladite assemblée, considérant que les lumières répandues dans cet ouvrage peuvent contribuer à ouvrir les yeux de ceux qui, aveuglés par les préventions, ou excités par des personnes mal intentionnées, se portent à solliciter une innovation dont ils n'aperçoivent pas les conséquences dangereuses, a arrêté, après avoir oui le procureur de la commune, que le Mémoire dont vient d'être fait lecture sera imprimé aux frais de la commune, au nombre de quatre cents exemplaires, qui seront distribués dans les campagnes et partout où messieurs les officiers municipaux jugeront le plus convenable pour opérer l'effet qu'on peut justement attendre de cet ouvrage.

Fait en l'hôtel commun, lesdits jour et an qu'en tête.

Carpentier, L. Dorez, Gasp.-E. Pigault, J. Leveux,  
Joustel, Gaddeblé, Bigourd, Chaussy, Darlot, Béuard,  
Chavaja, doyen, Pigault père, Blanquart, Ch. Thin,  
C. Leveux, Maubailarcq, Champgaroier, Chastillon.

Le 7 novembre de la même année, le conseil général de la commune de Calais, après avoir arrêté que les juges qui devaient composer le tribunal du district de Calais seraient installés le 23 novembre, a pris la délibération suivante :

« Considérant combien il est important, dans cet instant où l'assemblée de département du Pas-de-Calais va s'occuper de la question de savoir s'il n'y a pas lieu à réformer quelques districts, d'employer les plus grands efforts pour que Calais conserve cet établissement ; que ce n'est que par une députation extraordinaire vers ladite assemblée de département que cette ville peut espérer de triompher des menées qu'on paroit pratiquer pour luy enlever un avantage aussi précieux, parce que des défenseurs éclairés trouveront aisément le moyen de réfuter les faux arguments qu'on pourroit employer pour dépouiller cette ville de son administration ; après avoir ouï le procureur de la commune, le conseil général a nommé d'une voix unanime messieurs Duriez (remplacé pour cause d'empêchement par M. Podevin, procureur de la commune ; voir délibération du 25 novembre 1790), procureur du Roy des traites, et Henry-Joseph Blanquart, députés de cette commune, pour se rendre incessamment à Arras, à l'effet d'y faire valoir auprès de l'assemblée du département les solides raisons qui s'opposent à la destruction du district de cette ville, s'en rapportant à leur zèle, leurs lumières et leur patriotisme pour tout ce qui pourra concourir à la réussite de leur mission ; et après que mesdits sieurs Duriez et Blanquart, présents, ont accepté, consenti d'employer leurs efforts pour répondre au choix fait de leurs personnes et promis se rendre à Arras avant le vingt-cinq de ce mois, le conseil général a arrêté que les frais de leur voyage seront supportés par la commune et qu'ils en seront remboursés à leur première réquisition.

Fait et arrêté en l'hôtel commun, lesdits jour et au qu'en tête.

Carpentier, Joustel, Fayolle, Gaddeblé, L. Dorez, Jehannot fils, Ch. Thin, J. Leveux, Chavain, doyen, Chastillon, Darlot, Duriez, Blanquart, Chaussy, Bénard, Maubaillecq, Achille Audibert, Ch. Leveux et Champgarnier.

*(Tiré du registre des délibérations de la municipalité de Calais.— 1790 à 1791.)*

NOTE. Par la loi du 26 février 1790, Calais devint chef-lieu de l'un des huit districts du département du Pas-de-Calais.

La constitution de l'an III décréta qu'il n'y aurait plus qu'un tribunal civil par département. Le chef-lieu du Pas-de-Calais fut Arras.

et le tribunal fut établi à Saint-Omer. Arras, Béthune, Saint-Omer, Montreuil et Hesdin jouirent d'un tribunal correctionnel; Calais et Boulogne furent totalement dépourvus de ces avantages; mais par les lois des 17 février et 18 mars 1800, sur la nouvelle division territoriale et sur l'organisation judiciaire, Boulogne obtint la préférence au détriment de Calais, et c'est contre cette préférence que les Calaisiens ont fait, à diverses époques, des réclamations que justifient l'importance et l'admirable position topographique de leur ville. La cause de Calais est trop bonne pour ne pas triompher : l'avenir le prouvera.

---

## NOVEMBRE 1742.

### *Délibération touchant la quarantaine.*

L'an mil sept cent douze et le vingtième jour de novembre, deux heures de relevée, nous, vice-mayeur et eschevins de la ville de Calais, sur l'avis à nous donné par Philippes Le Cat, Jean Crespin et Jean Brunet, préposés pour empêcher l'entrée d'aucun bastiment venant de la mer du nord, qu'une galiotte hollandoise chargé de bled et lin, venant de Connisberg, prise par le capitaine Robert Lesguillon, venoit d'entrer en ce port, nous nous sommes transportés sur le quay de cette ville et donné nos ordres pour faire passer ladite galiotte au delà du pont de communication de la digue du Risban, qui est le lieu designé pour y faire quarantaine, sy le cas y escheoit, et sur ce qui nous a esté représenté par le dépositaire et armateurs que cela leur porteroit un gros domage, s'ils n'avoient la liberté de la dite prise avant la quarantaine, et attendu que Connisberg a esté attaqué du mal contagieu : pour esviter les accidens qui en pouvoient arriver, a esté arrêté que le lin, qui est une marchandise suspecte, serait desbarqué et mis dans un des bastimens laige qui sont eschoués près la digue du Risban, avec les hardes et gens de l'esquipage; qu'à l'égard du bled, il pouvoit estre deschargé après qu'on auroit parfumé le dit navire et pris des précautions qu'il conviendrait, dont et de ce que dessus avons fait dresser le présent procez-verbal par le greffier, en présence des dits Le Cat, Crespin et Brunet, qui ont signé avec nous.

P. LE CAT, JEAN CRESPIN, BRUNET, TELLIER,  
JOUSTEL, MOREL.

Et le vingt-deuxième jour des dits mois et an, dix heures du matin, nous, vice-mayeur et eschevins de Calais, sommes transportés sur

le quay de cette ville, et nous estant informés ce que ce pouvoit estre qu'une grosse funce qui paroissoit sortir d'un vaisseau proche la digue du Risban, il nous a esté raportée qu'elle provenoit de la galiotte prise par le capitaine Robert Lesguillon, ce qui nous a obligé de passer sur la digue du Risban, et ayant fait venir le nommé Vollant, chirurgien, qui estait sorty de la dite galiotte, nous luy avons demandé par quel ordre il estait allé dans la dite galiotte; il nous a répondu qu'il estait allé la parfumer par ordre du sieur Michel Gallay (Galais), despositaire, qui avoit fait aussy débarquer le lin dans un bastiment laige proche de la dite galiotte, et comme ce procédé du dit Gallay, despositaire, dans ce fait, est tout extraordinaire de s'estre ingéré, de son autorité privée, a faire faire le dit débarquement et parfumer la dite prise sans nostre participation et nous en avoir donné connoissance, et qu'il est impossible qu'il a pu prendre les précautions nécessaires pour empescher que les personnes par luy employées n'ayent communiqués à la ville, en sorte que s'il y avoit du risque, il y auroit tout à craindre, ce quy nous a donné lieu d'ordonner à François Rohard, l'un des gardes de ce jour, d'avertir le dit Gallay de nous venir informer des précautions qu'il a prises et pourquoi il nous en a caché la connoissance, et ayant attendu le retour du dit Rohard, il nous a raporté avoir parlé au dit Gallay, quy luy a dit avec paroles méprisantes qu'il abandonnoit la dite prise et a fait refus de venir sur les lieux et d'envoyer un gardien sur la dite prise; ce que voyant et le peu d'attention à suivre nos ordres, en conformité de l'ordonnance du Roy du 12 septembre dernier, nous avons réitérés les defenses y portées à quy, que ce soit d'aller à bord d'aucuns vaisseaux venant de la mer du nord, suspectés de maladies contagieuses, sans, au préalable, en avoir eu nostre permission et pris les précautions portées par le règlement, et pour y avoir contrevent par les dits Gallay et Vollant, les avons condamnés chacun en vingt livres d'amende; dont et de ce que dessus avons fait rédiger le présent procès-verbal, quy sera publié et affiché, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

TELLIER, JOUSTEL, MOREL, ROHARD.

Pour obéir aux ordres de monseigneur de Charost, nous decla-  
geons les sicurs Gallay et Vollant de l'amende contre eux prononcée  
par le présent jugement.

A Calais, le 5 aoust 1717.

TELLIER, ÉVARD, JOUSTEL, MOREL.

(Voir aussi délibérations du 10 décembre 1712, du 1<sup>er</sup> janvier, du  
15 fevrier et du 11 novembre 1713 et requête à la suite de la délibé-  
ration du 10 décembre 1712.)

(Extraits du plumitif. 1706 à 1717.)

DÉCEMBRE 1565.

*Délimitation des territoires de Calais et de Gravelines.—  
Copie de l'accord et appointement faits par les députés  
des majestés catholiques et très-chrétiennes sur le fait des  
limites, du 22 décembre 1565, daté de Gravelines.*

Les députés des majestés catholiques et très-chrétiennes, assemblés de gré à gré en la ville de Gravelines pour décider et pacifier les différens des limites des pays d'Oye et Gravelines, Ardres et de Brednardre, après avoir plusieurs fois conféré ensemble, et sur les lieux contentieux, les pièces, lettres et enseignemens produits d'une part et d'autre, et ouï verbalement aucun témoin pour l'ins-truction du fait, ont, pour conserver et entretenir l'amitié et alliance desdites majestés, biens, repos et tranquillité de leurs sujets, fait les consentemens et accords qui en suivent. C'est à savoir: que les pâtures appellés les Hiemes (*Hemmes*) de Saint Paul, ainsy qu'elles s'étendent et comportent, depuis la rivière de Gravelines, selon son cours qu'elle a de présent, et par le long de la rivière venant de vers Calais, jusques et joignant la digue d'Oye, retournant le long de ladite digue, ainsi qu'elle tourne à l'endroit de la maison que tient à ferme Ph. Moraige, bailly de Gravelines, et de là tirant nord-ouest à droite ligne, jusqu'à la mer, seront et demeureront en la souveraineté de sa majesté catholique, sans que ladite majesté très-chrétienne ny ses sujets y puissent aucune chose prétendre; et quant à ladite digue, sera et demeurera en la propriété et souveraineté de sa majesté très-chrétienne, et seront, à communs dépens, mises bornes es-endroitis où besoin sera, pour faire la séparation des terres et souveraineté de Gravelines et de la terre d'Oye; et quant aux prétendues acres de terre scituées près l'écluse d'Oye; sur lesquelles sa majesté catholique a fait édifier un fort dont est question, demeureront et appartiendront à sa majesté catholique; laquelle néanmoins fera entièrement démolir et abattre ledit fort. Et ne pourront, ci-après, lesdites majestés faire bâtir ny édifier aucun fort auxdits lieux, ny sur leurs terroirs et environs de toutes parts, plus près que la rivière de Gravelines et proche de ladite écluse d'Oye, en tirant par droite ligne de ladite écluse sur ladite ville de Gravelines. Ainsy sera l'écluse d'Oye remise en tel état qu'elle étoit lorsque les Anglois en jouissoient, et pour le faire seront les bâtimens et couvertures de nouvel faits sur ladite écluse démolis et ôtés, et sur le milieu du pont d'ycelle sera remise la barrière.

La première expédition de cette copie a été tirée du dépôt des

affaires étrangères le 5 décembre 1760, par messieurs de l'amirauté de Dunkerque, qui en ont donné une copie qu'on a jointe aux papiers de la place de Gravelines.

(*Registre des requêtes et mémoires de la ville de Calais*, n° 2. — 1768 à 1789, folio 25.)

NOTE. Cette copie ne contient qu'un mince extrait de l'accord fait entre les rois de France et d'Espagne, sur le fait des limites, et signé le 21 décembre 1665 par Passel, Rauliu, de Harley et Du Drac.

(Voir aussi l'*Extrait du procès-verbal dressé par les quatre commissaires à ce députés par les roys François II et Charles IX, depuis l'an 1560 à 1564*, folios 23, 24 et 25 du même registre.)

---

## Pièces pour servir à l'Histoire de Calais.

---

La grande collection historique de Bréquigny, déposée à la bibliothèque royale, se divise en cent-neuf volumes manuscrits et vingt-trois cartons de pièces détachées et cataloguées à part. Les tomes 56, 57 et 58 de la première division renferment les documens qui concernent particulièrement la Picardie et le Calaisis. Le 56<sup>e</sup> tome commence à 1272 et finit à 1364; le 57<sup>e</sup> commence à 1365 et finit à 1417; et enfin le 58<sup>e</sup> commence à 1418 et se termine à 1626. J'ai parcouru et inventorié toutes les pièces contenues dans ces trois volumes, et j'ai fait transcrire quelques unes de celles qui présentaient le plus d'intérêt pour notre histoire locale. J'ai également visité les cartons de Bréquigny, et j'ai été assez heureux pour y découvrir quelques documens inconnus. La pièce que je donne ici figure dans le 57<sup>e</sup> volume de la collection, sous le titre: *C'est l'ordonnance faite (en 1365) par le Roi et son conseil, touchant la garde et gouvernement de la ville de Calais et l'estaple, etc. Franc. Rot. A. 39. F. III. m-8*. Elle a été insérée dans la nouvelle édition de Rymer (vol. 3, par. 3, page 768); Bréquigny l'a analysée dans son troisième Mémoire pour servir à l'histoire de Calais: Académie des Inscriptions, tome 50, page 637 et suivantes, 634-5-6.

La place me manque pour expliquer ou pour annoter convenablement ce curieux document; l'intérêt que présente l'ordonnance de 1365 suffit d'ailleurs pour justifier sa présence dans l'Almanach, et me dispense fort heureusement de l'appareil scientifique usité en pareil cas.

D.

**De quâdam ordinatione in villâ Calest  
observandâ.**

A. D. 1365. AN. 39. EDW. III.

ROT. FRANC. 39. ED. III. M. 8. IN TURR. LOND.

C'est l'ordenance faite par le Roi et son conseil, touchant la garde et governail de la ville de Caleys et l'estaple illoeqes, comenceant le primer jour de Juyn l'an xxxix.

Primerment : soit un maire de la ville, et eit le dit maire la garde et governaille d'ycelle, et la jurisdiction en la dite ville, havene et eskyvynage, horspris ce q'appartient a marchandises appartenanz a l'estaple, et ceo entre marchand et marchand del estaple, et qe ceo soit terminé par le maire et communalte de dite estaple, et que le maire de l'estaple eit conisance et jurisdiction de totes manères d'actions et querels touchantz l'estaple seulement.

Item : que le maire de l'estaple prendra les fees (honoraires) acustumes pur celle office, cestassavoir : 40 li. par an, et pur son regard ce qe plerra al compaignie del dite estaple de leurs biens propres, ou des profitz de leur court, sanz imposition mettre sur les marchandises, et qe le dite maire de l'estaple soit un des aldermans, et serra chargé des gentz, gait (guet) et garde, comme un des aldermans.

Item : les conestables du dite estaple ne prendront riens plus q'ils ne soloient (avaient coutume de) prendre à Brugges, en Flandres.

Item : les fees et gages de touz les officiers et ministres du dite estaple, horspris les fees du maire, come desu est dit, soient paieez de hans amerciementz et autres profitz sourdantz en la court du dite estaple, sanz nulle imposition mettre sur nulle manere des marchandises. Et que tous les officiers et ministres du dite estaple soient ordenez, esluz, mys et houstes (otés) pur la comunalté du dite estaple.

Item : le maire de la ville serra countrerollour au trésorer des touz manères de receites et paiementz touchantz la ville, havene et eskyvynage, et auera le dite maire 8 hommes souffisamment armés, pour faire le serchewache (visite) en manere comme ferront les aldermans, et prendra le dit maire pur l'office du mairalté (mayoralté) et pur les 8 hommes armez susditz, et pur l'office du countrerollour, et pur toutes autres custages (coûts) 200 li. par an.

Item : soient XII aldermans en eide del maire de la ville , dont un serra marchal de la ville, et auera un vallet desouz lui pur somoner la wache (guet), et prendra pur lui et son dit vallet 20 li. par an.

Item : un autre alderman serra baillif del ewe (eau), qui prendra pour lui et un vallet gardant la haut tour, 20 li. par an.

Item : chescun des autres X aldermans aueront VI hommes souffisantment armez, pur faire la serchewache (voir *the Chronicle of Calais-London* 1846, pages 145 et 149), des queux, X aldermans, 6 serront marchantz de bone renoune (renom), et prendra chescun de eux pur touz custages, 50 li.

Et les IIII autres aldermans scront esluz des pluis suffisantz (importans) burgeis de la ville, et prendra chescun des ditz IIII aldermans pur touz custages, 40 li.

Richarde de Preston, maire de la ville, Johan Torgold, un alderman et maire de l'estaple, Reinald Freinche, Albon Frère, Thomas Brakenbergh, Phelippe de Neuton, Johan de Sutton, de Nicole,	} Chescun 50 li. par an come dessus.
--	--

William de Scameston, Johan de Wodbery, Johan Tracy, Johan Bachecot, Johan Atte Lane, Adam Laundesdale,	} des queux IIII prendront chescun de eux 40 li. par an come dessus.
--	--

Item, Johan Halling serra recordour (greffier) de la ville et prendra par an XX li.

Item : William Shorle, sera commun clerc (écrivain) de la ville et prendra par an C s.

Item : William Menyle et Thomas Fynchynghfeld, serjeantz, queux serront entendantz pur le maire de la ville, et prendra chescun de eux 40 s. par an.

Item : XIII valletz porters, desouz le maire, chescun a V. d. le jours.

Item : VIII vadletz, suffisantz pour le scoutwach (voir *the Chronicle of Calais-London* 1846, pages 145 et 146), chescun a VI d. le jour.

Item, un vadlet day wach (de guet de jour), desouz le maire, à V d. le jour.

Item, un criour a II. d. le jour.

Item, un clerc desouz le tresorer, pur recevoir les 4 d. de chescun sac entrant la dite ville, et touz les autres tolnes (droits d'entrée) et custumes de tout manere de marchandise.

Item, un altre clerc desouz le tresorer. pur recevoir le 8. d. de chescun sac de laine al issue (à la sortie), et chescun des II clerkes prendra X. li. par au.

Item, Johan de Norfolk, serchour (inspecteur) pur le Roi, qi prendra XII d. le jour, et accomptera de toute manere des eschetes et forfaitures sourdantz de son office.

Item, Richard de Cayton, poisour (pescur) des leines, qi prendra ses fees acustumez, eslu par les marchantz.

Item, soient receuz de chescun sac de leine VIII d. al issue, et ceo del achatour (acheteur), pur ent paier les gages et fees susditz, et les oeverages (ouvrages) de la ville et havene, tanque il plect as marchantz, que tiel garde soit faite, pur la salveté (sûreté) de leur corps et leur marchandise illoques repairantz et demorantz : salvantz (sauf) tut ditz au Roi ses rentes, custumes, et tolnes (droits) auncienement dues a lui; et que nulle ne soit quite de III d. au sac al entrée, et de peaux, lanuz, et quirs (cuirs) a la ferant, et aussint al issue, solonc la ferrant, de VIII d. au sac come dessus est dit.

Item, soit receutz l'assise de vin, cervoise et beir, sibien des denzeins come des forcins, en manere come ad esté usé en temps passé, et qe nulle homme n'en soit quit (quitte).

Et soient le maire et les aldermans et burgeis quitz devers le Roi de les D. marcz de fee ferme, come est compris en leur darrein (dernière) chartre, par cause que les revenuz de la dite ville sont en maines du Roi.

Et eient le maire et aldermans pouair (pouvoir) de mettre les aldermans, en cas q'ascun de eux serra trové meins (moins) suffisantz, ou q'il voide par autre voie.

Item, que tous les leins (lins) soient poiesés (pesés) en la maison pré de la monoiage, quelle maison feust ordeiné et adressé par celle cause, au commencement de l'estaple illoques, pur péril de fu, et par plusours autres causes résorable, et que les monstres des leins soient ordenez au greivour de la commune.

Item, soient III Lumbardes, correstours (courtiers) des leins pur les gentz de leur nacion, cestassavoir, Poule Franceys, Franceis Graas, Raphaelot de Plesens, et Phelippe Grymbald, et soient ils sermentez de tenir les ordenances qui serront faites illoques, pur commune profit.

Le document anglais que nous avons traduit et que nous publions ici fait partie des *Excerpta Historica, or Illustrations of English History*, publiées en 1831 par M. Samuel Bentley, de Londres. D.

### **De la Garnison de Calais sous la domination anglaise.**

Les archives du royaume d'Angleterre sont conservées dans divers dépôts. Ces collections, dispersées dans Londres, renferment des papiers et des registres manuscrits indispensables à quiconque veut écrire l'histoire de Calais pendant l'occupation des Anglais. La Tour en contient une grande partie, et nous devons déplorer la *vilenie* du cardinal Mazarin, qui refusa l'offre de Cromwell de céder tous les titres de France enfouis dans cette vieille forteresse, pour la modique somme de cent mille écus.

Le document que nous imprimons aujourd'hui est traduit d'un manuscrit anglais tiré des archives d'Angleterre et contemporain des premières années du règne de Henry V. Grâce à cet inventaire, nous savons enfin le nombre d'hommes que nos ennemis employaient alors à la défense de Calais, Guines, Hâmes et le Rysbanc.

Dugdale nous apprend que suivant un accord signé le 19 juin 1415 (3. Henry V), Richard Beauchamp, comte de Warwick, fut désigné pour servir, en qualité de capitaine de Calais, jusqu'au 3 février (an : 1416-7. 4. Henry V), avec l'escorte qui lui est attribuée dans le manuscrit. La publication de cette pièce est donc importante en ce sens qu'elle vient corroborer les faits avancés par Dugdale (voir *the Chronicle of Calais-London 1846*, page xxxvi).

Avant d'arriver au document inconnu qui fait l'objet de cette courte notice, peut-être ne sera-t-il pas tout-à-fait inutile de rappeler ici que Henri V se proposait alors de ravager la France, et qu'il avait été décidé, le 17 avril précédent, qu'on emploierait, apparemment en sus du *nombre ordinaire*, cent cinquante lances et trois cents archers à la défense de Calais et de ses forts.

Nous ne savons pas si le comte de Warwick vint à Calais immédiatement après son traité avec la couronne; mais nous devons penser qu'il n'y était pas encore le 7 du mois d'octobre 1415, puisque c'est le lieutenant de Calais, Sir William Bardolf, qui, ce jour, adressa un rapport au duc de Bedford, régent en l'absence du roi, lui faisant part de la situation périlleuse de Henry V, avant la bataille d'Azincourt. Sir William Bardolf avait envoyé une partie de ses

hommes au secours de Henry ; mais , attaqués et taillés en pièces par les Français , ils ne purent se joindre à leur souverain.

Un inventaire du nombre ordinaire d'hommes employés à la défense et sauvegarde de la ville et château de Calays , de la tour du Rysebanke , des château de Guysnes et Hamys (Hâmes) , de la suite de mon lord de Warwyck , capitaine des lieux susdits ; et de celle du trésorier de Calais , avec leurs gages et récompenses , suivant le contenu et l'effet de l'accord passé entre Sa Majesté le Roi et mondit lord capitaine.

LA VILLE DE CALAIS. — 460 HOMMES.

Le capitaine à VJs VIIJd par jour ; 3 chevaliers , chacun à II<sup>s</sup> ; 26 hommes d'armes à cheval , chacun à XII<sup>d</sup> par jour ; 30 archers à cheval , chacun à VIIJ<sup>d</sup> ; et 200 archers à pied , chacun à VJ<sup>d</sup> par jour ; et aussi pour récompense particulière au capitaine C marcs par quartier , pour son particulier , CIIJ li. XIIIJs VIIJd par an ; et pour la récompense particulière desdits 3 chevaliers et des 26 hommes à cheval , à chacun V marcs par quartier : ce qui fait en tout par an . . . . . 6087 li. 16 d.

84 HOMMES.

Itm : dans ladite ville 40 arbalétriers , dont 18 à X<sup>d</sup> par jour chacun , et 22 à VIIJ<sup>d</sup> par jour chacun ; 20 charpentiers , 15 maçons , 1 plombier , 1 couvreur , 1 artilleur de la garde et 1 fournisseur d'étoffes , chacun à VIIJ<sup>d</sup> par jour ; et aussi 1 maître charpentier , 1 maître maçon , 1 maître serrurier , 1 maître artilleur , chacun à XIJ<sup>d</sup> par jour , et ledit artilleur à VJ<sup>d</sup> par jour ; et aussi XX marcs annuellement aux moines de Calais , font en tout par an. 1111 li. 7 s. 6 d.

20 HOMMES.

Itm : par-dessus et outre les nombres spécifiés ci-avant , il y a et doit y avoir dans ladite ville , dans la suite du trésorier de Calays , 5 hommes d'armes à cheval , chacun à XII<sup>d</sup> par jour , et à chacun d'eux V marcs de récompense par quartier ; 5 archers à cheval et 5 hommes d'armes à pied , chacun d'eux à VIIJ<sup>d</sup> par jour ; et 5 archers à pied chacun d'eux à VJ<sup>d</sup> par jour : ce qui fait en tout par an  
325 li. 4 s. 2 d.

Sm.<sup>a</sup> pag' en } hommes : 564.  
                  } argent : 7533 li. 13 s.

LE CHATEAU DE CALAYS. — 50 HOMMES.

Le capitaine de ce lieu ou son lieutenant, à IJs par jour et Cs. de récompense par quartier; 29 hommes d'armes à pied, chacun d'eux à VIII<sup>d</sup> par jour, et 20 archers à pied, chacun d'eux à VI<sup>d</sup> par jour : ce qui fait en tout par an. . . . . 591 li. 16 s. 8 d.

LA TOUR DE RISEBANKE. — 18 HOMMES.

Le capitaine de ce lieu ou son lieutenant, à IJs, et un homme d'armes à XIJ<sup>d</sup>, par jour, et à chacun d'eux XX marcs de récompense par an; et 16 hommes d'armes à pied ou arbalétriers, chacun d'eux à VIII<sup>d</sup> par jour; et de plus, à chacun d'eux IJ<sup>d</sup> de récompense par jour : font en tout par an. . . . . 306 li. 10 s.

LE CHATEAU DE GUYSNES. — 100 HOMMES.

Le capitaine de ce lieu ou son lieutenant, à IJs par jour et X marcs de récompense par quartier, et I marc de récompense par an, pour son *particulier*; 49 hommes d'armes à pied, chacun d'eux à VIIJ<sup>d</sup> par jour; et 50 archers à pied, chacun d'eux à VJ<sup>d</sup> par jour : font en tout par an. . . . . 1148 li. 18 s. 4 d.

LE CHATEAU DE HAMES. — 41 HOMMES.

Le capitaine de ce lieu ou son député, à XIJ<sup>d</sup> par jour, et V marcs de récompense par quartier; un archer à cheval et 17 hommes d'armes à pied, chacun d'eux à VIIJ<sup>d</sup> par jour; et 22 archers à pied; chacun d'eux à VJ<sup>d</sup> par jour : font en tout par an. . . . . 302 li. 6 s. 2 d.

Sm.<sup>a</sup> pag' en { hommes : 209.  
                  { argent : 2498 li. 11 s. 8 d.

Sommes totales dans { hommes : 773.  
ladite ville en. . { argent : 10022 li. 4 s. 8 d.

Itm : *Il faut ajouter* les rétributions, récompenses et gages du trésorier, du pourvoyeur et du contrôleur, et de tous les autres officiers, tels que baillis, receveurs et autres, nommés par lettres-patentes du Roi dans ladite ville et environs.

---

---

## TOURNEHEM.

---

Pour les villes, comme pour les hommes, la célébrité se fait presque toujours avec du malheur.

VIC<sup>te</sup> WALSH.

### § 1er. — Origine.

Ce lieu célèbre est à 16 kilomètres ouest de Saint-Omer, à 2 kilomètres de la grande route de cette ville à Calais, et non loin de la montagne de Saint-Louis, que l'on voit désignée, dans les chroniques de Flandre, comme le *Mont de Tournehem*. Son étymologie se déduit de ces mots *hem* et *tour*; *thurnhemum*, *thurnemus*, *thorn*, à *turribus*.... La désinence *hem* veut dire *au logis*, à *la maison*.... — Petite ville fort ancienne, bâtie entre deux montagnes, au bord d'une rivière qui rend la vallée abondante en pâturages.

César y séjourna quelque temps avec sa cavalerie, lorsqu'il traversa notre territoire pour se rendre dans la Grande-Bretagne, et il y fit construire une forteresse garnie de tours, et qui s'élevait à la hauteur des montagnes voisines, entourée de fossés profonds, dont il resta long-temps quelques vestiges.

Septime-Sévère stationna aussi dans ces parages, l'an 208, pendant ses préparatifs pour la descente qu'il projetait alors en Angleterre. C'était d'ailleurs le point de jonction des voies romaines de Théroouanne et de Cassel à Sangatte.

Au milieu du ve siècle, Tournehem appartenait à Léger, comte de Boulogne, et, en 511, le roi Arthur s'en étant emparé, le céda à son neveu, Léger II. Le roi Clotaire érigea alors ce pays en fief mouvant de sa couronne et faisant toujours partie du comté de Boulogne.

En 858, le comte Helgot donna en dot à sa fille Florence la terre de Tournehem, et le comte Hennequin y exerça des cruautés à la fin du même siècle. Lors de la formation du comté de Guisnes, Tournehem fut érigé en châtellenie.

Arnould de Gand, comte de Guisnes, ayant épousé Mahaut, fille aînée de Guillaume, châtelain de Saint-Omer, devint possesseur du château de Tournehem, déjà réparé par Arnould en 1170.

Baudouin II, le trouvant presque en ruine et se livrant à son goût pour la magnificence et la somptuosité des bâti-

mens, le fit restaurer avec soin en 1174, renouvela ses boulevards, et après l'avoir environné d'un large et profond fossé, de murs et de tours, il construisit en même temps un étang revêtu de maçonnerie et le fit emplir de toutes sortes de poissons. C'est à cette époque que l'on fait remonter les fameux souterrains de Tournehem, qui passaient pour communiquer avec les forteresses voisines. Les fouilles, continuées avec discernement au vieux château de la Montoire, entretiennent l'espoir de découvrir l'un de ces souterrains. Là trop souvent peut-être languirent de tristes victimes de la dureté humaine.

## § II. — Événemens historiques.

Les événemens deviennent moins incertains. En 1204, quatre-vingts moines de Cantorbéry, suivis de cent domestiques, arrivent à Tournehem, se déroband aux persécutions de leur souverain. Le comte de Guisnes et son épouse remplirent eux-mêmes en cette circonstance, à l'égard de ces religieux, tous les devoirs de l'hospitalité, et les firent escorter jusqu'à l'abbaye de Saint-Bertin. En 1213, le comte Ferrand pénétra de force dans Tournehem et fit passer au fil de l'épée tous ceux qui avaient tenté quelque résistance. En 1346, les Anglais s'étaient présentés devant Saint-Omer; mais Gui de Nesles les poursuivit jusqu'à Tournehem, et en fit pendre six cents, qui étaient parvenus à s'y réfugier. La rançon du gouverneur fut fixée à vingt écus d'or, et ne pouvant les payer, il fut contraint d'abandonner ses chevaux. Nos ennemis, dont les forces montaient à deux mille guerriers, avaient à leur tête Thomas de Holland et Lenaud de Corbehem; les Aulomarois, aidés des Calaisiens, les mirent alors en pleine déroute.

En 1352, les Anglais se rendirent maîtres de Tournehem, qui fut compris dans les cessions du traité de Brétigny. Tous les trésors du fort tombèrent alors en leur pouvoir. En 1369, le duc de Bourgogne atteignit les Anglais dans la vallée et se posa sur une hauteur dite *le Mont de Tournehem*, où il ne put être attaqué, respectant les ordres positifs de Charles V, qui lui prescrivait d'éviter une bataille. Il en décampa toutefois le 12 septembre et licencia ses troupes à Saint-Omer. C'était lors de la chevauchée du duc de Lancastre. Mais, en 1377, Philippe-le-Hardi parvint à chasser les Anglais de Tournehem, après une courte défense.

Lors de l'entrevue de Charles VI avec Richard II, les ducs d'Orléans et de Berry logèrent ou s'arrêtèrent en ce lieu.

Le château fut ensuite assez souvent habité par les ducs

de Bourgogne. Philippe-le-Bon campa dans la vallée en 1436. L'année suivante, le duc de Gloucester la traversa en s'en retournant à Calais. En 1470, Charles-le-Téméraire envoya d'Hesdin à Comines, son chambellan, qui était à la *Maison des Tours*, c'est-à-dire à Tournehem, son anneau pour lui servir de lettre de créance dans la commission qu'il lui donnait d'aller au plus tôt à Calais renouveler, avec le nouveau roi d'Angleterre, le traité qu'il avait fait avec Édouard IV. Ce fut à l'entrée de Tournehem qu'en 1513, Henri VIII fut sur le point de tomber entre les mains du chevalier Bayard : il lui laissa le fameux canon dit *l'Apôtre-Saint-Jean*. En 1529, la terre de Tournehem fut cédée à Charles-Quint par le traité de Cambrai.

Il paraît qu'en 1538 il y eut un complot pour livrer Tournehem à la France ; mais l'acheteur français, aussi bien que le vendeur flamand, furent découverts et conduits à Saint-Omer. Il en fut tout autrement quatre ans après, le 6 août 1542. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, père de Henri IV, s'étant présenté devant cette place, qui, quoique petite, « de tous temps estait tenue des plus forts » du pays, » la soumit à ses armes au bout de cinq jours, le 10, et ayant ensuite miné le château, il le fit sauter à la poudre et ensuite démanteler à force de pionniers. Pendant ce siège, le comte de Roux faillit être surpris dans sa maison ; mais il traversa la rivière sur un esquif et se réfugia à Saint-Omer.

Rendu aux Espagnols par la paix de Crespy, le 18 septembre 1544, ceux-ci firent promptement réparer le château de Tournehem.

La ville fut saccagée par les Français en 1552.

A la fin du *xvi<sup>e</sup>* siècle, la France se trouvait encore en guerre avec l'Espagne. Cette puissance jalouse ne pouvait pardonner au Béarnais sa gloire et ses succès. Le maréchal Charles d'Humières, lieutenant-général pour Henri IV en Picardie, l'un des plus braves et des plus heureux capitaines de son temps, vint investir Tournehem au commencement de mai 1595. La garnison espagnole ayant rejeté d'abord les propositions d'accommodement, les Français fondoyèrent pendant trois heures environ les murs du château avec trois pièces de canon, ce qui rendit la brèche praticable. Alors les assiégés effrayés demandèrent à parlementer ; la vie sauve ayant été accordée, la capitulation fut acceptée. Malheureusement les assiégeans s'étant introduits inopinément dans la forteresse, massacrèrent une partie de ses défenseurs et retinrent les autres prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait le sergent Conbronne, chef de la

garnison. Amené devant le général français, celui-ci lui reprocha mal à propos sa tenacité, et eut la cruauté de le faire pendre immédiatement à la porte du château.

Hendricq raconte que ledit sergent étant *preste à estre exécuté*, dit à Humière: « Monsieur, ce n'est pas ici la » promesse que vous m'avez faite; je vois bien que je n'aurai » aucune grâce de vous; j'en appelle devant le tribunal de » Dieu et vous adjourne à comparaitre dans quarante jours. » Ce supplice eut lieu le 8 mai.....

On ne peut jamais, envers qui que ce soit, violer la foi jurée; la justice de la terre ne doit jamais être armée du fer de l'assassin.

Philippe-le-Bel et Clément V comparurent au tribunal suprême dans le délai fixé par leurs victimes.

Ferdinand IV, roi de Castille, mérita le surnom de *Ferdinand L'Adjourné*. Tous les juges ecclésiastiques et séculiers de Jeanned'Arc moururent par d'étranges accidens, avant l'année révolue de son trépas affreux. Le ciel avait entendu la voix plaintive de l'héroïne.

Charles d'Humières fut tué à Ham le 20 juin de la même année, et les gens de notre pays s'écrièrent qu'il avait reçu la récompense du meurtre de Conbronne, qui avait produit une sensation extrême; car un grand bruit accompagne toujours une grande injustice.

Nous avons fait revivre cette anecdote, parce que, d'après la juste observation de M. de Châteaubriand, « on ne » doit point écarter les faits qui peignent les croyances, les » mœurs, la disposition des esprits et qui donnent de » salutaires leçons. »

Les Français, après s'être ainsi emparés du château de Tournehem, le démolirent de fond en comble et transportèrent à Ardres le mobilier précieux qu'ils y avaient trouvé. Quelques jours après, des cavaliers audomarois cheminèrent jusques à Tournehem, dit *la chronique*, le trouvèrent tout ruiné et brûlé, « en sorte qu'à grande peine le pouvaient- » ils reconnaître, tant était-il changé en si peu d'espace! »

Les paysans réparèrent ensuite le château le moins mal qu'ils le purent; l'année suivante, les Espagnols furent battus en ce lieu par un parti de Hollandais. C'était du temps du gouvernement d'Eustache de Croï, seigneur de Quininghem.

En 1610, de la Jumelle, capitaine de la ville de Tournehem, dans la crainte d'être brûlé par les Français, se sauva à St.-Omer. En 1638, le maréchal de la Force stationna momentanément à Tournehem, avant de se diriger sur St.-Omer. Sous Louis XIV, Tournehem resta définitivement à la France.

### § III. — Ruines.

Peu sert maintenant à Tournehem  
d'avoir été un lieu notable avant  
l'érection des villes voisines.

COLLET.

L'histoire du château de Tournehem, bâti sur un terrain de 14 hectares, assis sur une motte d'environ 10 mètres d'élévation, mérite de trouver place dans celle des principaux châteaux du royaume : son ancienneté, sa force, les nombreux événemens militaires dont il a été le théâtre, ses débris même, tout dans Tournehem excite l'intérêt de l'historien, inspire le respect de l'antiquaire. Ce château avait la forme d'un parallélogramme ; mais les angles étaient rétrécis et lui donnaient la forme d'un octogone irrégulier. Il pouvait avoir 30 mètres de long sur 15 de large, ayant sa face au nord, où se trouvait la cour ; l'entrée était à l'ouest, donnant sur la place publique. Sous la domination des comtes de Guisnes, à partir du <sup>x<sup>e</sup></sup> siècle, réuni à la couronne en 1350, donné au grand bâtard de Bourgogne en 1479, cédé à Charles-Quint, d'abord en 1529, puis en 1544, et enfin français en 1659 et en 1678, le château de Tournehem a vu, en 1794, ses murs de 10 mètres abattus pour en extraire du salpêtre. Il y a quelques années, il restait encore la majeure partie des remparts de la porte d'entrée....

Dans ces ruines importantes, l'on a fait à diverses reprises d'intéressantes découvertes : tantôt c'étaient, entre deux pierres, des médailles d'or de douze grains et demi, et des pièces de cuivre de la grandeur de deux liards, portant toutes de curieuses empreintes ; tantôt, sous plusieurs pieds de terre, on retrouvait un boulet de pierre et une batterie de fusil à rouet de la plus belle conversation ; puis des cachots avec sculptures de prisonniers et cage de pierre, et des souterrains à deux étages, remplis d'ossemens, de monnaies diverses et de précieux objets d'antiquités, et des tours de de tous côtés plus ou moins fortes. (1)

M. Decroos, qui, en 1825, avait découvert le pied de la grosse tour, dont le diamètre était de 16 mètres, a fait pratiquer en 1831 quelques fouilles qui ont obtenu des résultats avantageux.

A Fauquembergues, on fait usage pour les solennités d'un vieil obusier du château de Qenti : à Tournehem ; l'on se sert, le jour de la Fête-Dieu, d'une espèce de caronnade en fer retirée des débris de son vieux château. Ainsi ces souvenirs

(1) Notice de M. Pigault de Beaupré.

vivans ont encore leur prix dans quelques rares jours de fêtes!

Si vous ne pouvez bien comprendre quelques mots usés près d'une figure grotesque de la forme d'un crocodile, sur le front d'une arcade, vous apercevez toute la vanité humaine, lorsqu'arrivé devant la porte d'entrée du grand moulin à farine, vos regards sont frappés de cette provocante devise; *Nul ne s'y frotte*, sculptée sur une énorme pierre fendue par le milieu, servant de revêtement, et ornée encore des armoiries des ducs de Bourgogne, entre deux bonnets de tente à larmes de feu. Cette devise, que l'on a dit aussi être particulière à la maison de Créqui, était celle d'Anjoine, seigneur de Tournehem, chevalier de la Toison d'Or, bienfaiteur de la paroisse, mort le 8 mai 1504. Il y fut inhumé dans une ancienne chapelle, au bout de l'église, vers le nord. On a conservé long-temps un riche missel en vélin qu'il avait donné à cette église, ainsi qu'une vieille écharpe blanche ornée de sa devise. Au midi de cet admirable moulin est la niche d'une vierge retrouvée en 1820. C'est un sieur Joseph Lefebvre, manouvrier, qui est le propriétaire actuel des ruines du château de Tournehem. A l'aide seulement d'une pioche et d'une sonde, il est parvenu à renverser, en peu de temps et d'un seul bloc de gros fragmens de murailles. Le fossé avait 40 mètres de largeur et 20 mètres de profondeur. Il a été comblé peu à peu, de 1830 à 1840. Actuellement, il ne reste debout qu'un fragment de mur dans lequel se trouve la porte d'entrée. Le chemin de grande communication n° 50 passe dans la porte, qui est très-étroite. Cet unique débris d'un si vieux monument historique, bien digne d'être respecté, devrait toujours être suffisamment protégé contre toute destruction ultérieure.

#### § IV. — Église.

L'église actuelle de Tournehem, une des mieux décorées du pays, date de 1698. C'était autrefois une collégiale du diocèse de Boulogne, et sept prébendes y étaient attachées. Cette église est dédiée à saint Médard. La précédente était sous le même vocable. Don Josué Delpeira, gouverneur sous Charles-Quint, l'avait réparée à ses frais en 1590; il y fit placer une magnifique image représentant la Vierge et l'enfant Jésus, ainsi qu'un autel en bois de chêne incrusté d'ébène et d'ivoire.

Le 20 septembre 1681, la tempête avait renversé le clocher, qui, dans sa chute, écrasa plusieurs personnes, entre autres le vicaire Jacques Danvin.

Saint Eloi et Saint Firmin y sont aussi particulièrement honorés. Les petites nefs sont trop étroites et les bas-côtés trop peu élevés. La tour a été bâtie en 1717 ; sa flèche a une élévation de 28 mètres, à partir du sol. Commencé en 1742, terminé en 1754 et restauré en 1845, le chœur est d'une belle architecture et d'une construction solide. Les boiseries sont parfaitement sculptées. La chaire de vérité est digne d'attention. Elle provient de Sainte-Aldegonde de Saint-Omer, selon les uns ; selon d'autres, elle a été placée en 1730 et a coûté 700 francs. L'orgue, fort remarquable, a coûté 18,000 francs, en 1755, à l'abbaye de Saint-André-Lez-zaire, et a été acheté, en 1793, 2,200 francs à St.-Omer. C'est à cette époque qu'a été faite dans la même ville l'acquisition de la plupart des ornemens sacerdotaux. Alors, il y avait encore trois cloches dans l'église ; alors elle perdit sa grande grille en fer, posée en 1757, et d'autres objets mobiliers pour 7,000 francs au moins. La totalité des valeurs enlevées par le gouvernement révolutionnaire à l'église de Tournehem peut s'élever à 100,000 francs.

Presque toutes les peintures et dorures ont été renouvelées. Parmi les tableaux, vous ne pouvez vous arrêter qu'à une *Adoration des Mages* ; là sont encore quelques vieux ornemens de l'abbaye de St.-Bertin, toujours riches. Il s'y trouve aussi des reliquaires de St. Médard et de St. Firmin. Les sculptures du tabernacle, la Vierge et deux grands anges adorateurs sont soigneusement travaillés.

Le chiffre de 1703 se présente sur l'arcade du cimetière, non loin de la tombe de M. Dufour, ancien curé du lieu, et professeur de poésie au collège de St.-Omer. Ce cimetière, qui contient 30 ares, faisait probablement partie de l'ancien château.

Le dernier curé avant la révolution était M. Evrard, qui avait pour vicaire M. Butiaux. M. Honoré-Joseph Dufour, né à St.-Omer, curé de Tournehem de 1814 à 1824, avait été l'un des bienfaiteurs de l'église.

L'obit consacré à la comtesse Mahaut, portant le titre de *Reine de Portugal*, en reconnaissance de sa donation de bois à chaque ménage, dans le Carnoy, dont l'étendue est de 60 hectares, est encore annuellement célébré.

La maladrerie était placée jadis dans l'angle des chemins allant à Guémy et au Grand Pré du Roi. On dit que jadis, à 300 mètres de là, il existait un couvent de Dominicains ; mais rien ne le constate.

Il y a encore une chapelle au milieu de la forêt, bâtie en 1713 pour la retraite d'une image miraculeuse de la Sainte-Vierge, par Delamerry et Dedouceur, d'après l'inscription

sur la pierre conservée par le clerc François Verbregue, détruite en 1793, rebâtie sur les mêmes fondations; le 28 août 1815; on s'y rend toujours en pèlerinage pour y invoquer, contre la fièvre, cette madone si long-temps conservée dans le creux d'un chêne.

### § V.—Statistique.—Faits divers.

Tournehem, qui, sous la domination espagnole, possédait la coutume du 20 novembre 1625, tenait aussi du Roi de France une coutume particulière en 8 articles, décrétée le 26 septembre 1743. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, cette ville avait obtenu une charte communale; ses privilèges de localité avaient été rédigés en 1507. Après la paix des Pyrénées, on y avait établi un bailliage, et plus tard, par édit d'août 1693, une maîtrise des eaux-et-forêts.

Quantité de fiefs étaient du ressort de la terre de Tournehem. Elle avait titre de comté relevant du châtelain de St.-Omer, et dans le XIV<sup>e</sup> siècle, elle jouissait du droit de députation aux états d'Artois. Chef-lieu jadis aussi d'une chatellenie du comté de Guisnes, Tournehem avait 17 paroisses sous sa suprématie; chef-lieu encore de canton, plusieurs fois depuis la révolution, Tournehem dut céder à Ardres cette prérogative en 1803. Ses derniers baillis ont été M. Huguet de Semonville, mayor; M. De Keisère, maître des eaux-et-forêts; M. Béhague.

La belle forêt royale de Tournehem est renommée. Le 31 mars 1271, Arnoul, comte Guisnes, donna en mariage à sa fille le bois, consistant alors en 1745 mesurés, pour 800 livres parisis de revenu annuel. Cette forêt a été de la contenance de 710 hectares, dont 490 sur Tournehem et 220 sur Bonningues.

Autrefois, des lettres-patentes de l'archiduc Albert, du 13 octobre 1607, avaient institué à Tournehem un franc-marché, le premier vendredi de chaque mois. Aujourd'hui, sa foire annuelle de chevaux du 22 juillet est considérable. D'après l'ordonnance du 29 décembre 1824, sa durée est de deux jours; son marché hebdomadaire est le mardi.

Une partie des archives de Tournehem a d'abord été transportée au district de St.-Omer, puis à Arras; celles qui restent déposées dans deux grandes armoires sont considérables. Les anciens papiers ne remontent pas au-delà de l'an 1500, et les actes de l'état-civil ne commencent qu'en 1678. Les archives de l'église sont importantes. Les registres de comptes remontent à l'année 1500. Parmi les titres d'Artois déposés aux archives départementales à Lille, il s'en

trouve plusieurs qui intéressent Tournehem. A la vérité, la chronologie est une science aride et difficile dont se soucient peu de lecteurs; mais ces souvenirs de notions locales, minutieuses ou surperflues peut-être, ne sont pas toujours inutiles, soit pour l'histoire générale, soit pour l'instruction des individus. C'est avec raison que la conservation des archives communales a attiré l'attention récente de l'autorité supérieure. Les armoiries de Tournehem étaient d'azur à la tour d'or, à la porte de gueules.

La mairie possède à son usage un beau bâtiment en pierres blanches, construit en 1717. Il est question d'ériger un autre presbytère plus convenable! L'horloge communale a été achetée mille francs à Calais, en 1750; elle a été réparée en 1825.

Le territoire de Tournehem est inégal, difficile et, dit-on, peu fertile; mais c'est toujours une vallée délicieuse. Il s'y trouve deux carrières souterraines à pierres blanches. Deux ponts sont jetés sur la rivière de Hem, les ponts du Moulin et de l'Étang. La rivière est réputée pour ses grosses truites.

Des loups apparurent encore à Tournehem en mai 1832 et en août 1835. Le 29 octobre 1834, le moulin Oyer fut anéanti par un incendie, et le dommage fut évalué à 35,000 francs. Le 27 janvier 1842, le feu consuma la maison d'Adélaïde Boin. Dans la nuit du 23 janvier 1843, une petite ferme occupée par le sieur Bayart devint la proie des flammes. Pendant la nuit du 19 février 1844, une meule de blé appartenant à Philippe Liné fut incendiée par la malveillance.

L'endroit dit *l'Halot* n'a pas encore perdu la mémoire du supplice des 600 Anglais, ordonné au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle par le gouverneur de Saint-Omer. La commune de Tournehem possède encore 43 hectares de terrains communaux. Il y a à Leulène une batterie de fer et une distillerie d'eau-de-vie. Larouville existe depuis 1700 et le faubourg Malin a commencé vers 1826. L'une des rues de Tournehem se nomme encore *rue des Sarrasins*. Est-ce une origine espagnole? Tournehem, qui était fort dépeuplé en 1766, avait, à la paix de 1814, 742 habitans et 150 maisons; aujourd'hui sa population est 963 âmes, et l'on y voit 225 feux. Sa superficie est de 1,521 hectares; ses hameaux sont Larouville et Leulène; sa kermesse est fixée au dernier dimanche de septembre.

Le maire est M. Degrez.

Le desservant, M. Mauffet.

L'instituteur, M. Duchêne.

## § VI. — Biographie.

Partout c'est la gloire du pays  
qui anime le poète comme l'historien....  
EUGES.

Witar, de Tournehem, était fauconnier du roi en juillet 1282.

Gilles, de Tournehem, était échevin à St.-Omer en 1330.

Gui, de Thournehem, était maître des pêches du Calaisis en 1400.

Jehan Compré, maître des hautes-œuvres du Boulonnais, en 1590, était fils d'un boucher de Tournehem.

Jean Desloix naquit à Tournehem vers l'an 1568. Entré dans l'ordre des Dominicains et reconnu maître en théologie au chapitre général convoqué à Lisbonne en 1618, il devint prieur du couvent de Saint-Omer et puis provincial. Il resta à Besançon 28 ans, en qualité d'inquisiteur de la foi. Il établit à Saint-Omer les religieuses dominicaines et mourut dans cette ville le 22 janvier 1658. Aucun souvenir de ce religieux n'est resté dans son lieu natal. On lui attribue les ouvrages suivans : *Speculum Inquisitionis*—*Histoire de l'Inquisition*, en français.

L'un des inspecteurs-généraux des haras est le baron Lenormand, de Tournehem.

Le seigneur d'Etiole, père de la Pompadour, était devenu seigneur de Tournehem, le 17 avril 1698, par l'acquisition d'une notable partie du domaine de cette commune, au revenu de 3,615 francs, et ce domaine est resté dans sa famille jusqu'en 1792.

Adam de Bresmes, poète, mort en 1107, est né à Tournehem. Ses poésies ont été imprimées à Bruxelles en 1837.

François-Joseph Loy, né à Tournehem, ancien secrétaire de M. Lardeur, sous-inspecteur forestier, ex-adjoint, greffier de la commune depuis 1808, trésorier de la fabrique, décédé le 3 avril 1846, a bien mérité de Tournehem par des services signalés, en facilitant surtout la reprise d'anciennes possessions et la rentrée des deniers des pauvres et de l'église. « Assurément, la bienfaisance envers le public est seule un titre de célébrité. »

M. Courtois, de Tournehem, avocat à St.-Omer, antiquaire de la Morinie, est l'auteur de quelques légendes sur la localité. Il a, dit-on, traduit presque entièrement Lambert d'Ardres. Puisse-t-il terminer et mettre au jour cette importante production, si utile à l'histoire de cette contrée !

## QUELQUES PRÉCEPTES D'HYGIÈNE

### à l'usage des Filles et des Femmes.

Source féconde et sacrée de la vie , âme de toute reproduction comme de tout état social , la femme , qu'elle soit mère, fille ou compagne, symbolise partout le dévouement, l'abnégation , l'amour, et mérite par son cœur, si riche en nobles sentimens et en inépuisable tendresse , la position élevée qu'elle a conquise dans nos sociétés modernes.

Si cette situation , que la civilisation a faite à la femme , lui impose des devoirs plus grands ; il faut reconnaître aussi qu'une culture plus parfaite de son esprit l'a rendue plus apte à les comprendre et à les remplir, et qu'elle a aujourd'hui peu d'excuses lorsqu'elle s'écarte des lois qui doivent la régir.

Physiquement et moralement, la femme influe plus que l'homme sur l'avenir du genre humain.

La perpétuation et l'intégrité de la race humaine lui ont été dévolues par la nature.

Mais aussi elle répond de la conservation de l'espèce ; car les premiers effets de sa dégénérescence frappent sans pitié sur le sexe faible.

Or, la femme , dans notre état social , fait-elle ce qu'elle doit ? fait-elle ce qu'elle peut pour échapper à cette conséquence, pour maintenir la splendeur physique de notre race, pour rester digne enfin du titre, si noble et si grand, de mère du genre humain ? Je réponds : non.

Cette mission de perpétuer l'espèce, sans jamais la laisser faillir, est un titre si puissant à nos respects, un mérite si parfait aux yeux du Créateur : que la femme devrait y rapporter toutes les actions de sa vie , y faire concourir toutes ses forces actives , s'étayer enfin de son intelligence , pour reconnaître, apprécier et fuir les causes destructives de sa santé. Procède-t-elle ainsi ?

Il faut bien le dire , les mauvaises traditions , les modes, l'amour du plaisir, le désir de plaire, l'écartent sans cesse du but.

Quelle est la fille nubile qui se préoccupe de son avenir, en tant que femme et mère ? qui prélude aux grands devoirs que les liens du mariage lui réservent par une sage hygiène, laquelle, développant, fortifiant son être phy-

sique, éloigne les déformations, les maladies, les langueurs, et jette les bases d'une facile et belle reproduction ?

Quelle est la femme qui sacrifie ses goûts, ses désirs, sa coquetterie, ses plaisirs au fruit qu'elle porte ou qu'elle allaite ?

Les unes et les autres vivent pour la plupart dans l'entier oubli de la fin à laquelle la providence les a prédestinées, se hâtant, dès l'adolescence, de déformer et d'altérer, sous prétexte de modes, de corsage, de chaussures, un corps sorti sain et droit des mains de Dieu; poursuivant sa destruction par les veilles, les bals, les écarts hygiéniques relatifs au froid, au chaud, aux vêtements, et arrivant au jour de la maternité, affaiblies, épuisées, parfois déjà flétries, incapables de faire face aux angoisses de l'enfantement, plus incapables encore de remplir ce devoir si doux et si plein de pures jouissances qui donne le droit de seconde maternité.

La femme achète ses formes arrondies, ses contours gracieux, ses vives couleurs, sa transparence de peau à un prix qu'elle ne soupçonne guère, au prix d'un tempérament lymphatique souvent exagéré, parfois dissimulé, mais toujours vrai; de là une plus grande tendance aux scrofules, aux humeurs froides, aux tumeurs articulaires, à la phthisie pulmonaire, etc. Or, s'il est vrai que le froid humide, la variabilité atmosphérique et l'insuffisance alimentaire soient les causes les plus actives des affections précitées, nous arrivons à cette déduction que, toutes choses égales d'ailleurs, les femmes, plus que les hommes, devraient, pour échapper aux conséquences de leur constitution, dans un climat comme le nôtre, bien se vêtir, mieux encore se nourrir.

Mais en est-il ainsi ?

La mode, ce despote sans entrailles, enjoint aux femmes de découvrir ce que la pudeur voudrait cacher; elle les contraint à vivre dans un étui presque inflexible qui a nom corset et les tient nues, pour ainsi dire; car la mode a horreur des épaisseurs comme du volume: en sorte que le torse presque entier, ce foyer de la chaleur animale, ce dispensateur du calorique vital, mi-partie découvert, mi-partie mal vêtu, reste exposé aux influences ambiantes, si variées et si fâcheuses.

Que si l'on invoquait, pour légitimer de telles pratiques, l'usage des Anglaises, je répondrais qu'avant de chercher à s'autoriser de leur exemple, il faudrait avoir passé comme elles, dès l'enfance, par les lois de l'hygiène britannique; avoir acquis, comme ce grand peuple, par une longue suc-

cession de générations incessamment améliorées, cette splendeur physique qui le caractérise; il faudrait, comme lui, beaucoup procréer et rudement émonder; il faudrait enfin ne pas tant faire pour élever quand même tout être infime, tout avorton qui arrive à la vie. Jusque-là n'imitiez pas les Anglaises dans le port des vêtemens, et tenez pour certain qu'il y a folie à vouloir recueillir ce qui n'a pas été semé.

Certes la phthisie pulmonaire, cette affreuse maladie qui fait le vide au sein de tant de familles, serait moins commune, si les lois de l'hygiène étaient plus respectées. Que de victimes lui échapperaient, qui périssent sous son étreinte implacable, si les règles du bon sens avaient plus de crédit! si les mères, plus éclairées ou moins faibles, sacrifiaient à la santé de leurs filles un peu de cette beauté conventionnelle que les artifices de la toilette procurent et que les hommes légers et superficiels admirent, mais qui, pour le moraliste, le physiologiste et le statuaire, devrait porter un autre nom!

Pour arriver à cette conformation impossible, contre nature, qui, aux yeux de la mode, passe pour la seule belle; pour conquérir une taille de guêpe et des hanches monstrueuses, il n'est sorte de folie que les filles et les femmes ne commettent, aucune douleur qu'elles ne sachent endurer, aucune contrainte à laquelle elles ne se plient, aucun effort qui puisse les lasser.

Les plus raisonnables, ou les moins compressibles, laissent quelque jeu à l'action pulmonaire: elles ne se serrent pas trop; mais sachant bien que tout est illusion pour l'œil et que le volume est chose toute relative, elles s'amincissent indirectement, en amoncelant sur le pourtour du bassin une montagne de linge, ou une myriade de jupes superposées, dont l'effet grotesque simule une conformation qui, si elle était vraie, constituerait une difformité déplorable et un obstacle dirimant à toute gestation normale.

Ces femmes, au moins, n'attendent pas à leur santé; elles ne sont que ridicules; mais que dire de celles, en si grande majorité aujourd'hui, qui, procédant à l'inverse de la grenouille de la fable, prétendent arriver à se scinder en deux parts et à résoudre le grave problème de la métamorphose d'un cylindre en deux cônes réunis par leurs sommets?

Eh quoi! Dieu, dans sa munificence, vous a doté des formes les plus suaves, des contours les plus harmonieux; il vous a faites si belles, que le beau idéal de la statuaire antique n'est jamais parvenu, dans ses plus magnifiques élans, qu'à vous reproduire, et, profanant l'œuvre du grand

artiste, vous portez la main du vandale, une main sacrilège, sur ce majestueux complément de la création ! Eh bien ! craignez les conséquences d'une telle aberration ; car la nature a toujours sa vengeance prête pour ceux qui transgressent ses lois !

Le corset, ce premier vêtement de toute toilette, serait utile, si, comme chez les anciens peuples, il se bornait à ceindre le buste, à y maintenir la chaleur, à soutenir les seins, à dessiner les formes ; mais, tel qu'on le fabrique aujourd'hui, armé de baleines, de bois, d'acier même, ce n'est plus qu'un instrument de torture, source d'une multitude de maux, et sans doute inventé par quelque ennemi du genre humain.

Pour bien comprendre les désastreux effets du corset, il faut savoir que la forme de la cage thoracique n'est pas, à beaucoup près, ce qu'elle parait être, c'est-à-dire celle du buste : en effet, tandis que celui-ci, élargi en haut par les épaules, présente l'aspect d'un cône à base supérieure, la cage osseuse en constitue un autre, à base inférieure très-large et à sommet fort étroit. Or, la capacité de cette cage servant à loger les poumons, qui la remplissent presque en totalité, il résulte de sa conformation même que ces organes ont leur plus grand développement, leur masse réelle à leur partie inférieure, et que leur sommet est relativement fort exigü. Aussi la nature, toujours prévoyante, a-t-elle doué les côtes inférieures et moyennes d'une grande mobilité et les a-t-elle attachées à des muscles énergiques ; tandis que celles d'en haut, qui n'ont à dilater qu'une minime portion de la masse pulmonaire, sont plus fixes, plus fortement articulées, moins incurvées et peu nanties de muscles inspirateurs.

Il faut savoir aussi qu'un grand muscle, placé entre la poitrine et l'abdomen (le diaphragme), concourt énergiquement à l'inspiration, par sa construction qui produit son abaissement, et, comme conséquence, la dilatation, l'ampliation du ventre.

De ces faits découle le plus incontestable des principes, à savoir, que pour laisser un libre jeu à l'action pulmonaire, on doit bien se garder de serrer la base de la poitrine.

Il en dérive encore ce corollaire, que la compression du ventre gêne sérieusement l'inspiration, en s'opposant à l'abaissement du diaphragme.

Appliquons maintenant ces considérations à l'action du corset, et chacun comprendra ce qu'il pressent déjà, que le corset mal fait, mal appliqué et trop serré, est un agent de destruction des plus dangereux.

Tel qu'on le fait aujourd'hui, le corset ne se borne plus à envelopper la poitrine ; il s'applique aux hanches et revêt l'abdomen jusqu'à sa partie inférieure. Assez large vers le sommet du torse, il subit dans son milieu un tel rétrécissement, que l'esprit s'effraie à la pensée de la lente et incessante torture que doivent subir les jeunes filles, avant de parvenir à mouler leur corps sur un tel étui, avant de conquérir cette taille de guêpe si difforme et pourtant si enviée. Que penser ensuite des baleines dont il est bardé, du busc d'acier ou de bois dont il est inévitablement pourvu, sinon qu'il y a parti pris de mutiler l'espèce ? car il faut remonter à l'ancien maillot des enfans pour retrouver dans l'histoire des vêtemens quelque chose d'analogue à tant d'aveuglement et de barbarie.

Malheureusement la torture volontaire à laquelle se soumettent filles et femmes procède d'un sentiment de la nature, le désir de plaire, et, une fois admise, l'absurde maxime que la beauté de la taille est en raison directe de son exigüité, il reste bien peu de moyens d'arriver à leur raison ; car il n'est que trop vrai de dire que notre sexe le rend complice de ces fausses appréciations du beau.

Il est probable néanmoins que, si les filles avaient une notion quelconque des maux qu'elles encourent, et si les mères étaient mieux édifiées sur les effets du corset, le mal diminuerait un peu. Aussi tenterons-nous un effort de plus dans cette direction, mu par l'espoir d'être utile plus assurément que par celui de dire du nouveau : cette matière ayant été cent fois traitée depuis plusieurs siècles. Des amis de l'humanité, et à leur tête Buffon et Rousseau, ont élevé leur puissante voix pour fulminer l'anathème contre le corset. Avant eux, des médecins d'élite avaient déjà touché à ce sujet, et depuis lors, il n'a pas été publié un traité d'hygiène et de physiologie où cette question n'ait été plus ou moins élucidée ; mais il est des choses qu'on ne saurait trop redire, qu'on ne saurait faire pénétrer trop profondément dans l'esprit des masses, et de ce nombre sont certainement toutes celles qui concernent la santé.

La constriction de la base de la poitrine, que produit à un haut degré un corset trop serré, a pour effet de réduire presque à rien la part d'action respiratoire de la base des poumons, c'est-à-dire de leur partie la plus vaste, la plus volumineuse, et de contraindre leur sommet à suppléer à l'insuffisance du reste. De là, une exagération fonctionnelle qui fatigue, ensuite congestionne cette région de l'organe pulmonaire, finit par en faire un foyer de sourde phlegmasie, et y provoque enfin ces éruptions tuberculeuses qui con-

uisent irrémisiblement à la mort, par la voie si redoutée de la phthisie pulmonaire.

Si au moins le corset laissait un libre jeu à l'ampliation du ventre, on comprendrait que, nonobstant la constriction de la poitrine, la respiration pût encore s'accomplir par l'action du diaphragme; mais le corset est si parfaitement conçu pour nuire, qu'il ôte à la nature cette dernière ressource, en comprimant la presque totalité de l'abdomen par son tissu et par son busc, dont l'action spéciale, soit comme levier compresseur, soit comme agent brutal de contusion aux les mouvemens d'abaissement du tronc, est également éteintable.

Mais la compression du ventre n'a pas seulement l'inconvénient précité, elle gêne l'action des viscères abdominaux; nuit au libre jeu de leurs fonctions, sollicite des gastralgies, des entéralgies, favorise les obstructions viscérales, modifie jusqu'à la forme du foie, qui, chez certaines femmes, devient, sous ce rapport, méconnaissable, et s'oppose enfin à l'évolution de l'organe gestateur avec une telle puissance, que l'avortement peut en dériver et que des varices et autres vices en résultent presque toujours.

Que d'indigestions le corset n'a-t-il pas produites! que de syncopes qui lui sont dues! Et comment pourrait-il en être autrement, lorsqu'on voit des filles endurer en permanence l'aiguillon de la faim pour rester minces! lorsqu'on voit d'autres boire du vinaigre, dans l'espoir de se faire aigrir! lorsqu'on sait qu'un certain nombre se serre à ce point extrême de ne plus pouvoir ingérer les alimens du plus maigre repas! Ainsi placées entre leur coquetterie et l'amaigrissement, la vie des unes devient un problème; celle des autres est à la merci des indigestions qu'elles se procurent; toutes souffrent, toutes pâtissent ou languissent, et sont exposées aux fâcheux effets de la constriction thoracique, élément aggravant de la débilitation générale et de l'appauvrissement du sang.

Les glandes axillaires, si profondément cachées qu'elles se trouvent dans l'aisselle, n'échappent pas toujours à l'action du corset. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer des jeunes filles qui doivent à cette cause des engorgemens glanduleux rebelles, d'autant plus persistans, que l'on ne soupçonne pas leur étiologie. Le défaut d'échancrure du corset sous l'aisselle peut produire ce mal; mais le plus habituellement, cet accident reconnaît pour cause l'action étouffante des baleines que l'on place à grand tort sur les parties latérales de ce vêtement.

Les seins eux-mêmes, ces beaux organes, l'un des plus

grands charmes de la femme physique, sans contredit, et dont l'intégrité importe tant, puisqu'ils sont la source de toute vie prospère pour l'enfant nouveau-né; les seins eux-mêmes reçoivent du corset une influence désastreuse, une empreinte ineffaçable: A la première vue du sein, chez une jeune mère, on sait tout d'abord si elle a usé et abusé du corset. Le mamelon, que la nature avait fait long et rond, est déformé, aplati, endurci, presque calleux; les orifices, la plupart oblitérés par la longue pression qui l'a atrophié, ne laissent échapper qu'un lait insuffisant pour dégorger l'organe, lequel souvent s'enflamme par excessive réplétion. L'enfant fait de vains efforts pour le saisir et le fixer à sa bouche; il crie, se tord, souffre, pâtit, maigrit, et lorsqu'enfin, après mille essais de pipes, de bouts de seins de toutes sortes, de suctions artificielles variées, on est parvenu à créer une façon de mamelon volumineux, informe, celui-ci, gercé de toutes parts, excorié, enflammé, devient pour la mère une source de douleurs poignantes, et pour le sein une nouvelle cause d'inflammation et d'abcès.

L'insuffisance des goussets, que le corset comporte au niveau des seins, est la cause unique de cette déformation; au lieu de demander au corset qu'il soutienne mollement les seins, on souffre qu'il les comprime, qu'il les aplatisse, qu'il atrophié leur mamelon, qu'il déforme et dénature cette forme sphérique si gracieuse qui leur est propre. En vérité, nos femmes comprennent bien mal le soin de leurs personnes, et, en cette matière du moins, elles ne donnent guère la mesure de leur intelligence, du beau et de leur perspicacité habituelle.

Il est un préjugé puisé à un raisonnement en apparence judicieux et qui doit à cette source une popularité universelle: il consiste à croire que les très-jeunes filles ont plus que d'autres besoin de corset, parce que, faibles et élancées pour la plupart, à cet âge qui marque l'heure de la nubilité, elles ont, comme les plantes frêles, besoin d'un tuteur, et que le corset remplit ce but en maintenant la rectitude de la taille et en s'opposant aux déviations.

Ce raisonnement est captieux; il séduit les meilleurs esprits, et cependant il n'est point vrai.

Assurément si la faiblesse musculaire, qui préside comme cause essentielle à presque toutes les déviations, était irremédiable et devait constituer un état permanent de l'organisme, et si, d'autre part, le ramollissement des os était une cause fréquente de déviations du rachis, le corset pourrait être considéré comme un moyen préventif puissant. Mais les choses ne se passent pas ainsi; la faiblesse

musculaire et l'inertie générale qui accompagnent si fréquemment, chez les jeunes sujets, le rapide accroissement du corps en longueur, sont des accidens faciles à conjurer, à faire disparaître, et le rachitisme, bien qu'on ait cru long-temps le contraire, n'a presque jamais rien à faire avec les déviations de l'épine, après la deuxième enfance.

En réalité, les meilleurs moyens de lutter contre la tendance aux déviations, si communes dans le jeune âge, résident dans une bonne et riche alimentation, le développement et l'entretien des forces musculaires par l'exercice, la gymnastique, la natation, les jeux actifs, etc., et dans le soin constant d'éviter les mauvaises attitudes habituelles, d'exiger moins de travaux passifs de la part des jeunes filles, et de se rappeler sans cesse que, comme les sujets de l'autre sexe, elles ont un système musculaire qui, s'il n'est exercé, déperit.

Loin donc de s'opposer aux déviations, le corset est en réalité une cause active de leur production ; en faisant au corps une gaine résistante capable de lui fournir un point d'appui dans toutes les attitudes, bonnes ou mauvaises, du torse, il remplace en fait, dans la position assise surtout, les muscles extenseurs du tronc, fait leur besogne, en soutenant le corps en leur lieu et place, les laisse conséquemment inactifs et les amène graduellement à cet état de faiblesse et d'inertie qui permet toutes les courbures, en n'opposant plus d'obstacle aux tendances de l'épine à obéir aux sollicitations des organes pesans, presque tous placés au-devant d'elle.

On le voit, s'il est un âge dans lequel le corset soit dangereux, c'est surtout dans la deuxième enfance et au début de l'adolescence, à cette époque de la vie où le corps achève son évolution et conquiert ses formes définitives. C'est pourtant le dernier moment habituellement choisi par les mères les plus sages pour soumettre leurs filles à la torture de cet étui. Réfléchissent-elles à la gêne qu'il impose à la respiration et aux mouvemens dans les jeux, au danger d'une constriction souvent extrême qu'on leur cache avec soin, à l'inconvénient qui résulte de l'insuffisance des goussets, lorsque les seins acquièrent ce développement rapide qui signale les approches de la nubilité ? Non, elles veulent que leurs filles aient la taille bien prise, et rien ne leur coûte pour atteindre ce résultat.

Chercher à faire supprimer le corset serait peine perdue, je le sais ; mais qu'au moins ces lignes, émanées d'une plume toute bienveillante, ne soient pas complètement sans effet. Qu'on serre moins le corset, qu'on s'abstienne de le barder

de fer et que surtout on ne l'applique jamais à l'enfance. C'est peu demander assurément, et néanmoins, si droit était fait à cette requête, il en résulterait un grand bien pour l'humanité.

*Docteur JARDON, de Boulogne.*

## RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1846.

La température moyenne de 1846 a été de 11°,4, celle de 1845 avait été de 9°,9; la différence entre les deux chiffres est très-considérable. Les points extrêmes de 1846 ont été 30° au-dessus de zéro et 8° au-dessous.

Voici les moyennes de chacun des mois de l'année :

Janvier . . . . .	7°	Juliet . . . . .	18°
Février . . . . .	8°	Août. . . . .	19°,2
Mars . . . . .	7°,9	Septembre. . . . .	16°,1
Avril . . . . .	10°,4	Octobre. . . . .	11°,7
Mai . . . . .	13°,4	Novembre . . . . .	6°,4
Juin . . . . .	17°,7	Décembre . . . . .	2°

### OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES POUR 1846.

JANV.	Maximum, 782	JUIN.	Maximum, 775
	Minimum, 743		Minimum, 749
	Moy. le matin, 760		Moy. le matin, 766
	Id. le soir, 761		Id. le soir, 765
FÉVR.	Maximum, 773	JUIL.	Maximum, 773
	Minimum, 755		Minimum, 751
	Moy. le matin, 764		Moy. le matin, 764
	Id. le soir, 764		Id. le soir, 761
MARS.	Maximum, 781	AOÛT.	Maximum, 771
	Minimum, 744		Minimum, 756
	Moy. le matin, 759		Moy. le matin, 762
	Id. le soir, 760		Id. le soir, 762
AVRIL.	Maximum, 773	SEPT.	Maximum, 775
	Minimum, 757		Minimum, 747
	Moy. le matin, 757		Moy. le matin, 764
	Id. le soir, 757		Id. le soir, 763
MAI.	Maximum, 775	OCT.	Maximum, 771
	Minimum, 742		Minimum, 741
	Moy. le matin, 763		Moy. le matin, 756
	Id. le soir, 763		Id. le soir, 756

NOV.	{	Maximum, 779	DÉC.	{	Maximum, 780
		Minimum, 747			Minimum, 729
		Moy. le matin, 764			Moy. le matin, 759
		Id. le soir, 763			Id. le soir, 759

OBSERVATIONS HYGROMÉTRIQUES.

JANV.	{	Maximum, 95	JUILL.	{	Maximum, 88
		Minimum, 75			Minimum, 58
		Moy. le matin, 86			Moy. le matin, 78
		Id. le soir, 88			Id. le soir, 71
FÉVR.	{	Maximum, 91	AOUT.	{	Maximum, 89
		Minimum, 71			Minimum, 55
		Moy. le matin, 84			Moy. le matin, 81
		Id. le soir, 79			Id. le soir, 76
MARS.	{	Maximum, 89	SEPT.	{	Maximum, 90
		Minimum, 58			Minimum, 66
		Moy. le matin, 81			Moy. le matin, 79
		Id. le soir, 76			Id. le soir, 76
AVRIL.	{	Maximum, 89	OCT.	{	Maximum, 92
		Minimum, 52			Minimum, 72
		Moy. le matin, 79			Moy. le matin, 86
		Id. le soir, 71			Id. le soir, 85
MAI.	{	Maximum, 80	NOV.	{	Maximum, 98
		Minimum, 54			Minimum, 62
		Moy. le matin, 75			Moy. le matin, 86
		Id. le soir, 65			Id. le soir, 84
JUIN.	{	Maximum, 81	DÉC.	{	Maximum, 95
		Minimum, 55			Minimum, 60
		Moy. le matin, 75			Moy. le matin, 83
		Id. le soir, 67			Id. le soir, 79

Les observations faites sur la direction des vents ont donné les résultats suivans. Sur 1,095 fois, ils ont soufflé :

Du nord . . . . . 167	Du sud-est . . . . . 88
Du nord-est . . . . . 50	Du sud-ouest. . . . . 152
Du nord-ouest . . . . . 61	De l'est. . . . . 134
Du sud. . . . . 174	De l'ouest. . . . . 269

La quantité d'eau tombée a été de 1 m. 343 pendant le cours de l'année; elle s'est partagée de la manière suivante entre les différens mois :

Janvier . . . . .	0,180	Juliet . . . . .	0,033
Février . . . . .	0,051	Août . . . . .	0,138
Mars . . . . .	0,168	Septembre . . . . .	0,043
Avril . . . . .	0,115	Octobre . . . . .	0,208
Mai . . . . .	0,057	Novembre . . . . .	0,174
Juin . . . . .	0,035	Décembre . . . . .	0,141

Pendant le premier trimestre, 0,399; pendant le second, 0,207; pendant le troisième, 0,214; pendant le quatrième, 0,523.

On remarquera que c'est pendant le printemps qu'il est tombé le moins d'eau; que l'automne, au contraire, l'emporte de beaucoup sur les trois autres saisons. Ce fait, qui est ordinaire à Calais, me paraît avoir une grande importance pour les personnes qui font des plantations.

Il y a eu, pendant l'année 1846, 105 jours de pluie, 4 de neige et 19 de gelée.

H. GOEDORP,  
Membre résidant.

## USAGES DANS LE CANTON DE CALAIS

EN MATIÈRE DE LOCATIONS MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES,  
DE RÉPARATIONS LOCATIVES ET DE CERTAINES  
OBLIGATIONS RURALES.

Le code civil n'a pas tout prévu, et ne pouvait tout prévoir dans la complication infinie des difficultés auxquelles l'antagonisme des intérêts donne incessamment naissance. Il devait se contenter, comme il l'a fait, de poser sur de larges bases les grands principes de droit commun qui dominent l'humanité tout entière, et qui suffisent, avec la sagesse, la science et l'équité du juge, pour la règle de conduite des actions humaines et la solution des questions soulevées par le conflit des intérêts. Quant aux détails que ce monument écrit de l'expérience des nations n'a pas compris, ils continuent à être régis par les usages locaux, qui ont conservé pour eux l'assentiment général fondé sur leur caractère équitable. Les coutumes qui régissaient autrefois la France par grandes divisions n'existent plus; elles ont été remplacées par nos codes Napoléoniens; mais les petits usages locaux ont persisté et font encore loi. De ce nombre sont les usages en matières de locations mobilières et immobilières, de réparations locatives, et de quelques obligations rurales entre les fermiers sortans et les fermiers entrans. Le code civil lui-même y renvoie.

Ces matières donnent souvent lieu à des contestations toujours fâcheuses, à des procès souvent dispendieux, et c'est pour tâcher d'y mettre fin, quant à ce qui concernait le canton de Calais, qu'au 21 nivôse an XIII, plusieurs de nos concitoyens, tous jurisconsultes ou praticiens, réunis spécialement chez le juge-de-paix d'alors, en vertu d'une autorisation du procureur impérial, arrêtaient, rédigeaient et faisaient publier une déclaration spéciale y relative. C'est à cette déclaration, aujourd'hui peu connue et qui fait encore cependant loi en beaucoup de cas, que nous allons donner de nouveau publicité; ce sera un moyen de lever sans frais beaucoup de doutes et d'empêcher de naître plus d'un procès, soulevé encore journellement par les questions de congés et de réparations locatives. En ce faisant, nous restons fidèle à la pensée qui nous faisait publier, dans le premier volume de l'Annuaire calaisien, quelques conseils aussi sincères que simples puisés dans l'expérience pratique de chaque jour, sur *les moyens d'éviter les procès.*

ERN. L....., avocat,  
Membre résidant.

---

L'an treize, le 21 nivôse, nous, Honoré-Jean-Marie Cordier, Laurent-Charles Leroy, conseillers au ci-devant siège de Calais, Jean-François-Anselme Guillain, François Dufumier, Jean-Ferdinand-Joseph Aubert, procureur audit siège, Jean-François-Marie Hermel, huissier-audiencier audit siège, Ferdinand-Marie Yardin, huissier, Jean-François et Antoine Lemaire, notaires à Calais,

Réunis en la maison de Claude-Pierre-Joseph Croichet, ancien avocat et juge-de-paix du canton de Calais, sur l'invitation qui leur en a été par lui faite; après avoir pris communication de la lettre de M. le procureur impérial près le tribunal de première instance de l'arrondissement communal de Boulogne, avoir examiné les dispositions des articles 1736, 1745, 1748, 1757, 1758, 1759 et 1762 du code civil, qui sont rapportés dans ladite lettre, et après avoir conféré entre nous sur le délai qui, en fait de location, étoit accordé dans le Calaisis, entre le congé et la sortie, déclarons:

1<sup>o</sup> Que pour un bail sans écrit d'une maison, ou d'une grande partie d'icelle, il devoit toujours y avoir un intervalle de six mois entre le congé et la sortie, laquelle ne pouvoit être demandée que pour le 15 mars ou le 15 septembre, termes ordinaires des entrées en jouissance.

2<sup>o</sup> Que lorsque le bail sans écrit étoit d'un , de deux et et même de trois appartemens garnis ou non garnis, ainsi que d'une boutique , on avoit égard à la durée de la location. Si elle avoit été faite pour un , deux ou trois ans, on regardoit comme suffisant un délai de trois mois entre le congé et la sortie ; de deux mois , si elle avoit été faite pour six mois , et d'un mois au-dessous de six mois.

3<sup>o</sup> Que l'acquéreur d'une maison , lorsqu'il avoit le droit d'expulser le locataire, ne pouvoit le faire qu'en avertissant six mois d'avance , et un an , s'il s'agissoit d'une ferme et terres.

4<sup>o</sup> Qu'il en étoit de même du propriétaire de la maison, lorsqu'il pouvoit user du privilège que la loi *aide*.

5<sup>o</sup> Que le bail des meubles étoit au mois , et qu'on ne considéroit pas la durée des baux des habitations pour lesquels ils étoient fournis.

6<sup>o</sup> Que le bail d'un appartement meublé étoit sensé fait au mois.

7<sup>o</sup> Qu'il n'y avoit pas de terme fixé pour la cessation de la jouissance continuée sans opposition , après l'expiration d'un bail par écrit ; que le bailleur étoit toujours maître de la faire cesser, mais en avertissant six mois d'avance le locataire, lorsqu'il s'agissoit d'une maison, ou d'une grande partie d'icelle ; et trois mois , deux mois ou un mois , suivant l'objet de la location , ainsi qu'il a été expliqué en l'article 2.

Desquelles déclarations nous, juge-de-paix susdit, avons, en corformité de la même lettre , tenu et rédigé le présent procès-verbal , qui , après lecture faite d'icelui , a été signé par lesdits sieurs Cordier, Leroy, Guillain , Dufumier, Aubert, Hermel, Yardin , François, Lemaire et par nous.

---

L'an treize , le 16 messidor, nous, Honoré-Jean-Marie Cordier, Laurent-Charles Leroy, conseillers au ci-devant siège de Calais, Jean-François-Anselme Guillain, François Dufumier, Jean-Ferdinand-Joseph Aubert, procureur audit siège, Jean-François-Marie Herinel, Abraham-Louis Froissard , Ferdinand-Marie Yardin, huissiers , Jean François, Antoine Lemaire et Roberval, notaires ,

Réunis en la maison de Claude-Pierre-Joseph Croichet , ancien avocat au siège de Calais et juge-de-paix du canton de Calais, sur l'invitation qui nous en a été par lui faite ; après avoir pris communication de la lettre de M. le procureur impérial près le tribunal de première instance de l'arrondissement communal de Boulogne , avoir examiné

les articles 1754 et 1777 du code civil, qui y sont rappelés, dont le premier met à la charge du locataire les réparations à faire aux objets qui y sont détaillés; et ce outre celles désignées comme réparations locatives par l'usage des lieux; et dont le second, après avoir dit que le fermier sortant doit laisser à celui qui lui succède les logemens convenables et autres facilités pour les travaux de l'année suivante et réciproquement, que le fermier entrant doit procurer à celui qui sort les logemens convenables et autres facilités pour la consommation des fourrages et pour les récoltes restantes à faire; ajoute que, dans l'un et l'autre cas, on doit se conformer à l'usage des lieux; après avoir conféré entre nous sur l'usage du siège de Calais, relativement aux réparations locatives et aux facilités réciproques d'entre le fermier entrant et le fermier sortant, déclarons :

1<sup>o</sup> Que l'on regardait au siège de Calais, comme réparatives, toutes celles détaillées et désignées sous ce nom dans l'article 1754 du code civil, avec les modifications qu'il renferme et la restriction faite par l'article 1755.

2<sup>o</sup> Que l'usage du siège était de mettre en outre à la charge du locataire l'entretien de l'aire du four, de la voûte ou chappel d'icelui, des potagers de cuisine, pour les carreaux qui les couvrent, pour ceux qui reçoivent les cendres des réchauds, le rétablissement desdits réchauds et des grilles, le ramonnage des cheminées.

Que, suivant le même usage, on mettait encore à la charge des locataires l'entretien des poulies, cordes, chappelles et mains-d'œuvre des puits et citernes du piston des pompes, le curement desdites citernes, l'entretien des volets et contrevents, des peintures, des mangeoires dans les écuries, des rateliers, des barres et piliers qui servent à séparer les chevaux; déclarons aussi que, suivant l'usage du Calaisis, le fermier entrant et le fermier sortant ne pourraient exiger l'un de l'autre aucun logement et autres facilités pour les travaux et récoltes; qu'il a même été jugé que le fermier sortant devait jouir jusqu'au dernier jour de la location, et que, quoique sa récolte fût faite, celui qui lui succédait n'avait pas le droit de labourer les terres avant cette époque.

Desquelles déclarations nous, juge-de-paix susdit, avons, en conformité de la même lettre, tenu et rédigé le présent procès-verbal, qui, après lecture faite d'icelui, a été signé par lesdits sieurs Cordier, Leroy, Guillain, Dufumier, Aubert, Hermel, Froissard, Yardin, Lemaire, François, Roberval et par nous.

---

## LE NOUVEAU PHARE DE CALAIS.<sup>(1)</sup>

---

Calais a un monument de plus, haut et pittoresquement placé, dominant tous les autres monumens de la ville, même la flèche élancée de Notre-Dame, et qui va éteindre les feux de l'ancien phare, en lançant ceux qui s'allumeront à son sommet à une portée beaucoup plus grande; ce monument, c'est le nouveau phare, lumineux jalon qui s'ajoute, pour guider le navigateur, au vaste et beau système d'éclairage appliqué à nos côtes.

Le nouveau phare de Calais est situé à 400 mètres environ dans l'E. N.-E. de la vieille tour, ou tour centrale de la ville, qui sert encore de phare actuellement, et il s'élève sur le terre-plain du retranchement n° 32, à peu près en alignement avec la jetée de l'ouest.

Le projet en a été rédigé, le 24 juin 1844, par M. Reynaud, ingénieur en chef de ponts-et-chaussées, secrétaire de la commission des phares, et on peut voir par le dessin en élévation et en coupe, si finement fait par notre concitoyen M. Delabie, et qui se trouve en tête de l'Annuaire, que la partie architecturale du monument n'a pas été négligée; les pilastres saillans, les chapiteaux, la corniche et surtout la galerie à jour qui le termine, sont d'un fort bon goût et d'un fort joli effet.

La conduite des travaux a été confiée à M. Gaudet, conducteur des ponts-et-chaussées, sous la surveillance de M. l'ingénieur en chef du port de Calais. Nous, qui avons suivi les travaux du phare avec intérêt, comme beaucoup de nos concitoyens, nous ne pouvons rendre trop justice au zèle et à l'habileté avec lesquels il a dirigé ce bel ouvrage; il est vrai d'ajouter que M. Gaudet avait avec lui, en M. Standaert, un entrepreneur aussi actif que capable.

L'adjudication a eu lieu le 22 août 1845, et c'est M. Standaert, entrepreneur, qui a été déclaré adjudicataire. Le 4 septembre suivant, les déblais pour les fondations ont été commencés; on peut voir aujourd'hui qu'il n'a fallu que deux ans pour achever tout le travail de maçonnerie de cette imposante construction.

Les fondations forment un massif de maçonnerie de blocailles et de béton de 7 m. 40 de hauteur au-dessous du sol des caves, et reposent immédiatement sur le sable.

(1) C'est à l'obligeance de M. Néhou que nous devons toutes les notes avec lesquelles nous avons fait cet article. (N. de l'auteur.)

Elles descendent à 0 m. 60 au-dessous des fossés environnans, et sont plus basses de 2 mètres que le niveau de la haute mer ordinaire de vive-eau, fixé à 1 m. 50 en contre-bas des tablettes de couronnement de l'écluse de chasse Raffeneau.

La maçonnerie des fondations a été commencée le 7 octobre 1845; les maçonneries de la tour ont été terminées le 1<sup>er</sup> septembre 1847, et celles de la maison des gardiens le 22 octobre même année. A cette dernière époque, celle où nous écrivons en ce moment, il ne restait plus qu'à couvrir la maison et à faire toutes les dispositions d'intérieur.

Les caves du nouveau phare se composent, savoir :

D'une cave aux huiles,

D'une cave pour les gardiens,

D'une citerne,

D'un citerneau,

Et d'un escalier en pierre de vingt-trois marches de 0 m. 20 c. de hauteur chacune.

Les caves communiquent par un souterrain avec les souterrains de la fortification.

On trouve au rez-de-chaussée, savoir : un vestibule, des logemens et des magasins, un escalier en charpente conduisant au premier étage et composé de dix-huit marches de 0 m. 18 c. de hauteur chacune.

Le premier étage consiste en un corridor, en des logemens, et en un escalier de sept marches de 0 m. 175 c. de hauteur chacune, conduisant au pied du grand escalier à jour de la tour.

Le grand escalier à jour est en pierre; il a cent quatre-vingt-huit marches de 0 m. 175 c. de hauteur chacune. Du côté du jour, chaque marche porte limon, et du côté opposé, chacune d'elles est engagée de 0 m. 15 c. dans l'épaisseur du mur. Elles ont toutes 0 m. 80 c. de longueur entre le mur et le limon.

Cet escalier sera sous peu de temps muni d'une belle rampe en fer peint, avec des ornemens en bronze et une main courante en noyer.

Il se termine par un pallier au-dessus duquel un escalier en fonte de treize marches, ayant chacune 0,235 de hauteur, conduira à la chambre de service.

Un autre escalier en fonte de vingt marches, ayant chacune 0,229 de hauteur, conduira de la chambre de service à la chambre de la lanterne et sur la plate-forme extérieure.

Ainsi, en ajoutant aux cent quatre-vingt-huit marches du grand escalier, les vingt-cinq marches en charpente du rez-de-chaussée et du premier étage, les quatorze marches

en pierre qui mènent au vestibule et les trente-trois marches en fonte du sommet, on comptera deux cent cinquante-neuf marches du bas en haut de l'édifice.

Les deux escaliers en fonte ne seront probablement placés qu'à la fin de cette année, et ce n'est aussi qu'à cette époque, ou dans les premiers jours de mars 1848, que l'appareil d'éclairage sera posé. Cet appareil sera lenticulaire, à feu fixe, varié par des éclats qui se succéderont de quatre en quatre minutes.

L'ancien phare se composait d'un appareil catoptrique ou à reverbères, à feu tournant et à éclipses se succédant de minute et demie en minute et demie.

La plate-forme du haut du nouveau phare est élevée de 55 mètres au-dessus du niveau de la haute mer de viv-eau ordinaire. Mais le centre du feu sera élevé au-dessus du même niveau de 59 mètres. C'est 21 mètres de hauteur de plus que le feu de l'ancien phare, qui n'en a que 38,1 de plus environ que l'église Notre-Dame, et 19 de plus que le beffroi.

En outre, la portée du nouveau phare sera de 24 mille marins; celle de l'ancien phare n'est que de 18.

La tour est octogone à l'extérieur, circulaire à l'intérieur.

Extérieurement, elle forme, entre le soubassement en pierres de taille et la corniche à modillons, un tronc de pyramide de 0 m. 50 c. de fruit. Intérieurement, c'est un cylindre vertical de 3 m. 70 c. de diamètre. Les murs de ce tronc de pyramide ont 1 m. 90 c. d'épaisseur dans le bas et 1 m. 15 c. dans le haut.

Les murs de la chambre de service sont verticaux, et ils ont 0 m. 85 c. d'épaisseur.

La chambre de service est comprise entre deux voûtes sphériques de 0 m. 30 c. et de 0 m. 40 d'épaisseur aux clefs.

Les maçonneries apparentes sont en briques et en pierres de taille des carrières de Laudrethun. Quant aux pierres du grand escalier à jour, elles proviennent presque toutes de la Belgique.

Le vestibule du rez-de-chaussée sera pavé en marbre, ainsi que la chambre de la lanterne, et les paremens intérieurs de cette chambre seront également revêtus en marbre.

Le haut de la tour présente pour décorations: huit pilastres saillans, montés sur des socles et portant sur leurs chapiteaux, un entablement couronné par une corniche à consoles. Au-dessus de cette corniche règne un garde-corps en pierres ciselées à jour, assemblées à rainures entre huit dés saillans.

Le nouveau phare, non compris la lanterne et l'appareil catadioptrique, coûtera 200,000 francs.

On ne trouvera aucun de ces détails superflus, car ils sont nécessaires à l'explication de toutes les parties de la construction et de leur destination ; c'est en outre et en quelque sorte l'acte de naissance du nouveau monument que nous dressons, et ce sera un document utile à consulter dans la suite des siècles, alors que nous aurons disparu depuis long-temps, et que le monument, noirci par les années et devenu séculaire, continuera à rester debout.

Maintenant, si l'on monte au phare avec nous et que, appuyé sur sa galerie si coquettement découpée à jour, on interroge tous les points de l'horizon, on jouira d'une vue magnifique ; on verra : au nord, la mer, blanche d'écume sur ses bords, couvrant ou découvrant de ses nappes d'eau les plaines de sable à perte de vue qui s'étendent à l'est et à l'ouest du port ; au loin, dans les vagues profondeurs de l'horizon, des voiles de navires glissant silencieusement comme des fantômes sur les abîmes de l'océan ; au nord-ouest, quand le temps est clair, les falaises blanches et coupées à pic de l'Angleterre, les vaporeuses dentelures du château de Douvres, assis sur son observatoire de calcaire et veillant sur les côtes de France, comme une défiante sentinelle ; à l'ouest, la longue croupe du cap Blanez, qui va se relevant assez haut pour protéger Calais contre les assauts de la tempête, et cette chaîne de collines nuancées qui sépare naturellement le Calaisis du Boulonnais ; au sud, le vert et brumeux bandeau de forêts qui couronne les hauteurs de l'ouest à l'est et où le regard s'arrête, après avoir passé par tous ces nids de verdure qui abritent les jolis villages des cantons de Calais et de Guînes ; au sud-est, à l'est et au loin, Dunkerque, et au-dessus et à droite de Dunkerque, le mont Cassel, d'où l'on aperçoit tant de villes et de villages ; puis cette solitaire et mélancolique tour de Watten, d'où s'échappaient dans le passé tant de bruits de cloches et de chants religieux, et qui n'est plus aujourd'hui qu'une ruine désolée, sauvée par la main d'un propriétaire qui en a fait une grange ; enfin, au-dessous de vous, les vertes allées du cours Berthois ; cet amas de maisons pressées dans son étroite ceinture de pierre, où, sous le nom de Courgain, étouffe notre population maritime ; la flèche de Notre-Dame, la vieille tour, qui va se trouver découronnée de son dôme de feu et redevenir simplement tour du guet ; les découpures du beffroi, les rues droites et les maisons propres et aux toits en tuiles rouges de cette chère ville qui s'appelle Calais.

Et puis, en entendant tous ces bruits confus de ville à l'état de veille et de travail, qui parviennent à peine jusqu'à

vous et que couvre par intervalles la grande et sonore voix de la mer, comme la voix de Dieu couvre la voix des hommes, vous prenez en dégoût ou en pitié toutes ces petites passions humaines, égoïstes et basses, qui s'agitent à vos pieds, et votre pensée, dégagée de la terre et purifiée, s'élève et se réfugie au ciel avec les saintes et fortes aspirations de l'esprit et du cœur.

Mais pardon ! nous n'avions à vous parler ni de poésie, ni de sentiment, mais seulement des briques, des pierres, des dispositions et de l'ornementation, tant extérieures qu'intérieures du phare qui va éclairer plus complètement la route du navigateur et ajouter à l'aspect pittoresque et monumental de Calais.

Ern. LE BEAU, *avocat*,

Membre résidant.

---

## Chemin de Fer du Nord et de la Manche,

**DE CALAIS A LILLE PAR HAZEBROUCK ET D'HAZEBROUCK  
A ARRAS.**

---

Il y a un an, nous n'avons pas continué, dans l'Annuaire calaisien, l'inventaire que nous tenions, depuis 1843, des diverses phases par lesquelles était passée cette question chemin de fer qui, pendant si long-temps, a tenu tendues toutes les sollicitudes, toutes les forces actives de Calais. Une loi d'ensemble, comprenant le chemin de fer du Nord et de la Manche, et l'annexe nécessaire de ce chemin, c'est-à-dire la ligne d'Hazebrouck à Arras, avait été votée par les chambres; l'adjudication de ces chemins avait eu lieu le 9 septembre 1846, et des compagnies qui inspiraient confiance s'étaient chargées de leur exécution. En effet, ces compagnies s'étaient mises de suite à l'œuvre: la compagnie du Nord ouvrait sa ligne de fer de Paris à Lille quelques mois après, et celle de Fampoux, qui trouvait en M. Beau lieu un entrepreneur intelligent et actif, formait ses approvisionnement. Nous considérons donc la question comme résolue, les chemins votés et adjugés, disposés pour passer promptement à l'état complet d'exécution et d'exploitation; et voilà pourquoi, l'an dernier, nous avons gardé le silence.

Mais de nouveaux mécomptes attendaient Calais; des entraves imprévues se sont élevées, depuis, dans la voie si pleine d'espérances qui s'ouvrait déjà pour notre ville

dans un avenir prochain, et nous reprenons notre plume pour continuer l'historique de la question chemin de fer, au point de vue calaisien.

Le chemin de fer de Fampoux, dont le vote et l'adjudication avaient été salués avec tant de bonheur par notre population, n'a plus pour lui que la sanction d'une loi; la société adjudicataire n'existe plus. Brisée par la successive et énorme dépréciation des actions chemin de fer, par le resserrement des capitaux, aussi exagéré que l'avait été leur expansion vers ces actions un moment avant, cette société, pleine de loyales intentions, mais manquant de ressources suffisantes, entrainé dans une laborieuse et désastreuse liquidation, après avoir fait beaucoup d'efforts pour éviter ce parti extrême; payait à l'entrepreneur une indemnité pour ses approvisionnements effectués et sa perte de temps; et aujourd'hui, elle est sur le point d'être frappée de déchéance et de perdre son cautionnement de 1,500,000 fr., si elle n'a pas déjà reçu ce double et dernier coup.

Il faut cependant que cet embranchement se fasse; il est nécessaire, et sa nécessité a été reconnue, proclamée du haut de la tribune par les esprits les plus éminens, par le gouvernement lui-même, puisqu'il ne s'est pas opposé à ce qu'il reçût la consécration de la loi. Qui ne se souvient encore des paroles de M. Dufaure, cet esprit si juste, si froid, à portée si juste en matière d'économie politique: « Le point de Fampoux conserve à Calais des relations avec » Paris qui importent moins à Calais en particulier qu'à » l'intérêt général de la France et à ses relations journalières avec l'Angleterre. Ce serait en outre une extrême » imprudence de se borner au chemin de Boulogne et de » ne pas ajouter un chemin auxiliaire de Calais à Arras. » Ces paroles sont bonnes à retenir et on ne peut trop les rappeler.

Du reste, les raisons qui militent en faveur du chemin de Fampoux sont désormais acceptées par tout le monde, et elles se trouvent reprises en substance dans le passage suivant du rapport que M. Delebecque, député de Béthune, a fait à la dernière session du conseil-général du Pas-de-Calais, et qui est peu connu: « Les conseils d'arrondissement d'Arras, de Béthune, de Boulogne et la chambre de » commerce de Calais ont émis des vœux pressans pour » que le chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck fût » promptement exécuté. L'unanimité de ces vœux atteste » le pressant intérêt que l'on attache, dans toutes les parties du département, à l'établissement de la ligne qui, se » détachant du chemin de fer du Nord aux abords de la

» ville d'Arras, et allant se souder, à Hazebrouck, à l'em-  
» branchement de Lille à Calais, doit conserver à notre  
» pays les avantages naturels de sa situation. Sans cette  
» ligne, le chef-lieu de notre département n'aurait plus  
» de rapports directs, soit avec sa partie centrale, soit avec  
» sa partie septentrionale, soit avec les ports de Calais et  
» de Dunkerque; nous perdriens entièrement le mouve-  
» ment de voyageurs et de marchandises qui s'opère de ces  
» deux ports vers l'intérieur du royaume et vers Paris. Ce  
» mouvement et l'activité qui en résulte pour les affaires  
» passeraient à l'est et à l'ouest du Pas-de-Calais, qui ne  
» tarderait pas à décroître de sa prospérité agricole et in-  
» dustrielle. Ce que perdraient ainsi nos contrées et nos  
» deux ports commerciaux passerait en grande partie à  
» l'étranger. L'établissement des chemins de fer, au lieu  
» d'être un bienfait pour nous, serait une véritable cause  
» de ruine. Ces considérations d'intérêt départemental et  
» d'intérêt national ont été hautement appréciées par les  
» Chambres, qui ont voté, en 1845, l'établissement de la  
» ligne de Fampoux à Hazebrouck. »

Il n'y a rien à ajouter à de semblables argumens ; ils sont déterminans, décisifs.

Dans l'état des choses, que reste-t-il à faire au gouver-  
nement ? s'assurer une dernière fois des intentions de la  
société adjudicataire, et, si elle reconnaît son impuissance  
définitive, remettre l'embranchement en adjudication. Mais  
il faut tout prévoir : si, par suite de la crise financière qui  
affecte en général toutes les affaires, et du discrédit où sont  
tombeées la plupart des actions industrielles, une société  
soumissionnaire ne se présentait pas, alors un dernier  
devoir resterait à remplir par le gouvernement, pour satis-  
faire aux intérêts considérables engagés dans la question.

M. Delebecque prévoit le cas dans son rapport, et il s'ex-  
prime ainsi : « Si, d'un autre côté, les conditions actuelles  
» de cette entreprise n'étaient pas de nature à attirer des  
» soumissionnaires, parce qu'elle ne leur paraîtrait pas  
» offrir des chances assez favorables de rémunération, n'y  
» aurait-il pas lieu d'adopter des dispositions nouvelles,  
» afin que la loi votée puisse être exécutée, sinon à la lettre,  
» du moins dans son esprit, et que les résultats d'utilité  
» publique, qui sont le but de cette loi, puissent être at-  
» teints sans délai ? Tous les chemins de fer ne s'établissent  
» pas à des conditions uniformes et identiques. Pour  
» quelques-uns, l'État a prêté aux compagnies des sommes  
» plus ou moins fortes : pour d'autres, des crédits ont été  
» alloués par les Chambres. Il y a telle ligne que l'État a  
» soutenue, en garantissant à ses actionnaires un minimum

» d'intérêt. Enfin, plusieurs chemins de fer se construisent  
» en ce moment, aux termes de la loi du 11 juin 1842.  
» d'après lesquels l'État fait la dépense de l'acquisition des  
» terrains, des terrassements et des ouvrages d'art. Les  
» compagnies, de leur côté, se chargent de leur ballast, de  
» l'établissement de la voie et de l'acquisition du matériel.  
» L'un ou l'autre de ces modes pourrait, sans contredit,  
» être substitué aux dispositions de la loi du 15 juillet 1845,  
» en ce qui concerne le chemin de Fampoux à Hazebrouck.  
» Votre commission vous propose en conséquence, Mes-  
» sieurs, d'émettre auprès du gouvernement un vœu  
» spécial pour que, dans le cas où l'impuissance de la com-  
» pagnie concessionnaire serait constatée, et où il serait  
» reconnu impossible de procéder utilement à une nouvelle  
» adjudication, aux conditions fixées par la loi de 1845, il  
» soit présenté aux Chambres un projet de loi ayant pour  
» objet de fixer de nouvelles conditions d'établissement  
» pour le chemin de fer qui nous occupe. »

Le conseil-général a adopté cette proposition à l'unanimité; au gouvernement maintenant à accueillir le vœu exprimé. Mais, avant d'abandonner ce sujet, il est bon d'ajouter que, par suite d'une nouvelle étude de tracé, on a trouvé moyen de raccourcir l'embranchement de 6 kilomètres, en le faisant aboutir, non plus à Fampoux, mais à Fouest d'Arras, ce qui procurerait une économie de 1,600,000 fr. En outre, si le cautionnement de 1,500,000 fr. de la société adjudicataire est confisqué, et que le gouvernement en fasse une prime pour la société nouvelle qui se présenterait dans de bonnes conditions, n'y aurait-il pas de grandes chances de voir entreprendre par une compagnie l'exécution d'un chemin de fer, dont la dépense d'établissement, fixée primitivement, se trouverait réduite de *trois millions* sur dix millions environ? L'intérêt de la compagnie du Nord lui commande d'exécuter un embranchement qui est le complément nécessaire de sa grande ligne de fer, et nous pensons qu'elle le soumissionnera.

Il nous reste à nous occuper de la portion du chemin de fer du Nord qui doit relier Lille avec Calais et Dunkerque, mettre ces deux ports de la Manche en relations directes avec la Belgique et l'Allemagne. Les travaux sont en cours d'exécution sur tout le parcours de cette ligne, qui complète la vaste entreprise dévolue à la compagnie Rothschild. Nous n'avons pas à les suivre, soit de Dunkerque à Hazebrouck, point de la bifurcation, soit de cette dernière ville à Lille; les renseignemens nous manqueraient pour le faire suffisamment. Mais nous entrerons dans quelques détails pour la section de Calais à Hazebrouck et un peu

au-delà, c'est-à-dire jusqu'au point de la ligne qui touche au département du Nord.

Dès le mois d'avril dernier, l'entrepreneur des travaux sur cette section, M. Beaulieu, était prêt à se mettre à l'œuvre. Le 15 décembre 1846, il s'engageait vis-à-vis de la compagnie du Nord à faire exécuter tous les ouvrages de terrassements, maçonneries, empierremens, pavage, etc., nécessaires à la construction et à l'établissement du chemin de fer d'Hazebrouck à Calais, sur une longueur de 62,942 mètres 702 millimètres. Il était obligé de terminer pour le 15 juin 1848 tous ces ouvrages, et de plus, le ballastage complet et la pose d'une voie; quant à la pose de la deuxième voie, il avait un délai de trois mois pour le faire, à partir du 15 juin.

Mais la compagnie avait un peu négligé son chemin de fer de la Manche, absorbée qu'elle était par sa récente exploitation de l'artère principale de Paris à Lille, et aussi par le jeu de ses actions. D'autres difficultés avaient surgi en même temps : des questions de traversée de villes, de tracés et de pentes. Il ne s'agissait d'abord que de pentes de 3 et 4 millimètres; la compagnie, malgré la résistance des localités intéressées, obtint d'en faire de 5 et 7. Enfin, la plupart des difficultés furent applanies; quelques-unes seulement furent réservées, notamment celle relative à la traverse de Calais et à l'emplacement du débarcadère dans cette ville.

Le tracé se trouvant approuvé sur presque toute la ligne, la compagnie avait encore à mettre l'entrepreneur en possession des terrains; c'est ce qu'elle ne fut pas en mesure de faire à temps : aussi l'entrepreneur réclama-t-il, et des corps constitués avec lui. Enfin, trois mois après l'ouverture de la campagne, le premier coup de pioche put être donné; mais, un temps précieux avait été perdu, et la compagnie était obligée d'accorder une indemnité à l'entrepreneur et de nouveaux délais pour la terminaison des travaux qui lui étaient confiés. L'époque de la pose de la première voie était reportée au 1<sup>er</sup> septembre 1848, et celle de la pose de la deuxième voie au 1<sup>er</sup> décembre, et même au 1<sup>er</sup> janvier 1849, en cas de gelées ou de neiges.

Il est vrai qu'il s'est dit d'une manière assez affirmative que les travaux pourraient être terminés au 1<sup>er</sup> mai prochain; mais nous n'y croyons pas, et on doit voir par cet exposé qu'on ne peut pas trop y croire. Nous nous taisons ici sur les discussions engagées actuellement entre la compagnie et l'entrepreneur; nous n'avons pas à relever l'injustifiable esprit d'exigence et de tracasserie auquel la compagnie se livre contre l'entrepreneur, après avoir en-

chamé si long-temps l'activité de ce dernier. Les tribunaux sont saisis, ils décideront. Nous n'avons à demander qu'une chose, nous, c'est que le chemin se fasse dans le plus bref délai possible.

Et ici nous pouvons donner quelques détails qui témoignent en faveur de l'activité de l'entrepreneur et qui indiqueront l'état d'avancement des travaux. Plus de trois mille ouvriers travaillent sur la ligne, au moment où nous écrivons; presque tous les travaux d'art sont terminés, ou fort avancés, et les terrassements avancent autant que possible. Ils seront difficiles à établir, notamment dans les marais de Serques et de Nordausque, foyers malsains, redoutés des ouvriers, et où aussi on a beaucoup de mal à les amener.

Les principaux travaux d'art, aux environs de Calais, sont les abords du pont Sans-Pareil, où de considérables déblais et remblais ont été exécutés; le pont du canal d'Ardres et celui de la tournée d'Ardres, dit de Coufogne. Il s'agit ici d'un détournement du canal de Guines, qui viendra passer sous le pont jeté au-dessus du canal de dérivation, qui doit recevoir en même temps les eaux du canal de St.-Omer et celles du canal de Guines. Aujourd'hui le tracé est approuvé jusqu'à la route royale n° 1, c'est-à-dire qu'il s'arrête en quelque sorte aux pieds des fortifications de Calais.

C'est là que commence la seule grande difficulté qu'il reste à surmonter. Calais, pour aider à la situation autant que possible, avait consenti à laisser combler la portion de son vieux fossé du Front-Sud, pour la pose et l'introduction des rails sur l'esplanade; à cette occasion, la ville se chargeait même d'une dépense de vingt à trente mille francs pour la construction du tunnel, qui deviendrait indispensable au moment où elle serait à même d'établir le port intérieur, dont les avantages lui ont fait acheter le Front-Sud au prix de 120,000 francs.

Mais le comité des fortifications s'oppose avec opiniâtreté à ce que le débarcadère soit élevé sur l'esplanade, emplacement sur lequel il avait paru être d'accord jusqu'ici, et la compagnie s'empare avec un empressement mal déguisé de cette opposition, pour étudier un autre projet de débarcadère qui consisterait à faire contourner l'ouest de la ville *extra-muros* par la voie de fer, pour la faire aboutir entre le bassin à flot et le bassin du Paradis, où la gare serait construite. Il peut y avoir là une économie de quelques centaines de mille francs pour la compagnie, qui nous paraît se préoccuper beaucoup trop de mesquines écono-

mies ; mais l'intérêt de Calais est de repousser ce projet , et Calais le repousse avec raison.

D'ailleurs , une décision souveraine n'est pas encore intervenue ; le comité seul des fortifications s'est prononcé , et la commission mixte a encore à statuer sur la question , qui arrivera ensuite à la décision du ministre. Déjà même le comité des fortifications s'est relâché de sa rigueur , puisqu'il consent à ce que les rails pénètrent sur le port par l'esplanade , dont il repousse seulement le débarcadère dans un intérêt de défense militaire , qu'il ne nous appartient pas de discuter.

Il n'en est pas moins certain maintenant que Calais aura son chemin de fer et qu'il en aura la jouissance dans un an au plus tard. Il reste à vaincre un peu de mauvais vouloir de la part de la compagnie , un peu de dispositions rigoureuses de la part du génie militaire , et tout cela n'est pas insurmontable avec un peu de fermeté et d'esprit de suite ; on n'en manquera pas.

Nous terminerons par un détail statistique , par l'énumération substantielle des travaux de notre chemin de fer jusqu'à Hazebrouck. D'après les documens que nous avons sous les yeux , ce chemin , sur son parcours de 62,000 mètres , comptera : 57 passages à niveau , 9 détournemens de routes et chemins , 104 aqueducs , 14 pontceaux , 19 ponts , fixés pour la plupart , avec travées et arches en fonte , 3 barrages éclusés et 2 viaducs de une et de deux travées de 7 mètres 40 centimètres d'ouverture. On voit que les travaux de la ligne ne manquent pas d'importance.

Mais qu'on se hâte , que notre chemin s'ouvre enfin , que Fampoux se fasse surtout ; car nos intérêts souffrent depuis trop long-temps déjà , et il faut que le mouvement commercial et industriel reprenne enfin son essor , ce mouvement progressif qui doit se rencontrer dans l'admirable situation topographique et maritime de Calais , dans ses canaux , dans son port devenu méditerranéen (1) , et dans notre chemin de fer qui va encore ajouter à tous ses élémens de prospérité et d'avenir. Ce sera notre dernier mot.

ERN. LE BEAU, avocat,

Membre résidant.

(1) L'écluse Raffeneau a tellement approfondi le chenal , qu'à mer basse de morte-eau , il y reste 5 mètres de profondeur , ce qui permet aux navires d'entrer à toute heure. Bientôt le quai de marée sera terminé et permettra aux paquebots-postes de rester constamment à flot dans la partie du chenal soumise à l'action de l'écluse Raffeneau , et déjà la jetée , à partir de la Colonne , a été augmentée du double dans sa largeur , pour la circulation des voitures jusqu'au nouveau quai.

## NOTICES HISTORIQUES SUR LE PAS-DE-CALAIS.

*Traversée en ballon du détroit du Pas-de-Calais, effectuée en 1785, par Blanchard et le docteur Jeffreys.*

Le 2 mars 1784, une majeure partie de la population de Paris s'était rendue à la plaine des Sablons pour y jouir d'un spectacle encore neuf pour la capitale; il s'agissait d'une ascension aérostatique semblable à celle qu'avaient faite deux ans auparavant, au château de la Muette, les frères Montgolfier.

Vers le midi, le ballon qui devait s'élaner dans les airs était gonflé; au-dessous se balançait une nacelle en osier, recouverte d'un tapis de soie à franges d'or.

L'aéronaute faisait ses derniers préparatifs, quand un élève de l'école militaire se présenta à lui :

— Monsieur, lui dit-il avec un accent étranger, je viens m'offrir pour être votre compagnon de voyage.

— J'accepterais bien volontiers l'honneur de votre compagnie, jeune homme, lui répondit l'aéronaute; mais j'ai calculé la force ascensionnelle de ma machine pour un seul homme.

— Ce n'est pas un obstacle; vous mettrez un peu moins de sable dans la nacelle, et je servirai de lest.

— Votre raison est excellente, répliqua l'aéronaute; mais il ne me faut que du lest dont je puisse me débarrasser selon que j'en sentirai le besoin... Cependant si vous consentiez....

Cette proposition, faite d'un ton ironique, indisposa le jeune homme; ses joues devinrent pourpres, il fronça le sourcil, et, regardant fixement l'aéronaute, il lui dit d'une voix pleine de colère:

— Je vous déclare, Monsieur, que je serai du voyage.

Et il sauta dans la nacelle en se cramponnant à l'une des cordes de la machine, si fortement, que le taffetas du ballon se déchira en plusieurs endroits.

L'ascension était devenue impossible par suite de cet accident; le jeune homme fut accablé de reproches par l'aéronaute et menacé par les spectateurs: ses amis le firent esquiver malgré lui.

L'aéronaute, c'était François Blanchard qui débutait.

Le jeune homme qui se montrait si absolu dans ses vo-

lontés et si imprudemment hardi, c'était Bonaparte, alors élève de l'école militaire de Paris (1).

M. le chevalier de Keralio, l'un des inspecteurs, le fit mettre aux arrêts pour le punir de cette escapade; quant à Blanchard, découragé par un début si malheureux et cédant aux instances d'un physicien de Londres nommé Burton, il passa en Angleterre, où il ne tarda pas à se lier d'une étroite amitié avec l'Italien Lunardi (2) et le docteur Jeffreys, qui, depuis que Montgolfier avait fait ses essais en s'appuyant sur les données pneumatiques du chimiste Priesley, s'étaient livrés ensemble à l'étude de la science des aérostats.

Lé 15 du même mois, 1784, Lunardi fit à Moorfields une autre ascension; Blanchard et Jeffreys devaient l'accompagner dans ce voyage aérien; mais le premier se trouva pris d'une fièvre si violente, qu'il dut tenir le lit. Quant au docteur Jeffreys, cédant aux prières de son épouse, de ses enfans et de ses amis, qui craignaient pour sa vie, il consentit, non sans en éprouver un profond regret, à ne pas faire partie de l'expédition, qui réussit pourtant. Lunardi s'éleva à une très-grande hauteur et sa descente se fit sans accident au bout de deux heures, à huit milles environ du lieu d'où il était parti. Quoi qu'il en soit, Blanchard fit à son tour une ascension à Londres, quelques jours après, avec M. Sheldon.

Ce succès eut pour résultat d'accroître le goût des trois amis pour les expériences aérostatiques. Ayant appris que les physiciens Pilatre De Rozier et Romain avaient projeté de traverser le détroit du Pas-de-Calais par le moyen d'un ballon, le désir de la renommée les enflamma, et ils se mirent à l'œuvre, afin d'enlever aux deux aéronautes français toute la gloire de la priorité. Romain, connu pour sa fabrication des ballons, possédait le secret de rendre les taffetas imperméables. Comme il était arrivé à Boulogne le

(1) Voir les *Mémoires secrets* de Bachaumont. Tome 23, 3 mars 1784.

(2) Le capitaine Don Vicente Lunardi, le même qui exécuta depuis une entreprise autrement périlleuse. Le 2 août 1787, Lunardi s'embarqua au Blancnez dans un scaphandre (bateau d'homme, ou plutôt espèce de vêtement pour se tenir sur l'eau, doublé de taffetas et garni de liège, dans lequel notre aventurier voyageur pouvait à peine tenir. Il faisait mouvoir cet appareil, dit bateau marmite, au moyen de deux palettes, ou pagayes, et accomplit heureusement le trajet jusqu'au port de Galais, où il fut accueilli par une foule considérable. Lunardi a fait de nombreuses ascensions aérostatiques. — Voir *Magasin Pittoresque*, août 1847, n° 53.

20 décembre, Lunardi l'alla trouver en prenant un faux nom, et lui offrit de lui acheter son secret, en se donnant comme un simple curieux jaloux de s'instruire; mais toutes les démarches qu'il fit pour arriver à la connaissance des procédés d'imperméabilité de Romain furent infructueuses.

Dans ces entrefaites, Pilatre, qui était aussi à Boulogne, apprit la nouvelle des préparatifs que faisait Blanchard de l'autre côté du détroit; il en fut alarmé et se rendit à Douvres. Un instant il conçut de l'espoir, en raison du mauvais état de la machine confectionnée en Angleterre et du travail que devait nécessiter son achèvement; ses inquiétudes cessèrent, il repassa le détroit et partit aussitôt pour Paris, afin de faire accélérer la confection du ballon qui devait lui faire franchir la Manche.

Mais Blanchard fut plus expéditif; car après avoir fait à Londres une ascension avec M. Sheldon, dès le 25 décembre sa machine était prête et des supports en bois s'élevaient, pour la recevoir, dans la cour du château de Douvres (1). Tout ce qu'il y avait d'intelligence dans cette ville s'était généreusement prêté aux dispositions du départ, dont le jour était fixé au 1<sup>er</sup> janvier.

Il avait été convenu que Blanchard et Jeffreys exécuteraient seuls l'ascension et que Lunardi passerait sur la côte de France pour les recevoir. Ce dernier, accompagné du baron de Castelmann et de plusieurs éminens personnages, arriva à Calais le 28 décembre et y resta; mais ses compagnons de voyage allèrent prendre différentes positions, en s'échelonnant depuis Boulogne jusqu'au-dessus d'Oye. Le baron de Castelmann s'installa à Wissant avec une dizaine d'autres personnes. Un habitant du lieu possède encore, nous assure-t-on, la lunette d'approche que le baron de Castelmann laissa en souvenir à l'hôte chez lequel il était descendu.

Un riche amateur de Londres, M. Sadler, avait conçu une semblable entreprise. Il était arrivé à Douvres vers la fin du mois; mais son ballon ayant été endommagé dans le voyage, il retourna à Londres pour le faire réparer.... M. Sadler, n'ayant pu devancer Blanchard et Jeffreys, abandonna son projet.

Le 1<sup>er</sup> janvier ayant été fixé pour le départ, un banquet splendide fut offert aux aéronautes la veille; le maire de Douvres, celui de Canterbury et Lord Chatam y assistèrent.

(1) L'aérostat était placé près de l'une des tours d'Ashford, situées à 1 mètre du bord Est du rocher de Douvres. C'est de là qu'il fit son ascension. Voir *A new Dover Guide*, par W. Batcholler, 1829, pages 34 et 35.

Blanchard et Jeffreys ne voulurent trinquer qu'avec de l'eau. Après ce banquet, qui se prolongea jusqu'à neuf heures de la nuit, plusieurs marins pratiques furent appelés; on les consulta sur l'état présumable de l'atmosphère du lendemain; ils furent unanimes pour déclarer que la brise de l'est à l'ouest continuerait.

Leurs prévisions furent reconnues justes. Le 1<sup>er</sup> janvier, à la pointe du jour, des petits ballons d'essai, abandonnés dans l'air, furent rapidement entraînés dans la direction indiquée. L'ascension ne put donc avoir lieu; il en fut de même les jours suivans jusqu'au 7, à deux heures du matin, que le vent se montra plus favorable, en soufflant dans la direction du nord au sud avec quelques légères oscillations vers le sud-ouest.

Le départ une fois arrêté, M. Blanchard appela tous ses ouvriers (il était alors cinq heures), et leur donna l'ordre de se rendre au lieu du départ. Lorsqu'ils furent tous réunis, on lança encore une petite montgolfière d'essai qui se dirigea vers Calais. M. Blanchard dit à haute voix au gouverneur du château que les vents étant favorables, il allait se disposer à partir, et pour en donner avis à tous les habitans, le gouverneur fit tirer trois coups de canon à huit heures trente minutes. Toute la population de Douvres, augmentée encore par un grand nombre d'étrangers venus des villes voisines depuis quelques jours, se porta sur la côte.

À dix heures, Blanchard et son compagnon firent leurs dernières dispositions de voyage, en essayant encore une fois la force des cordages qui formaient le réseau du ballon et soutenaient la nacelle; et en s'assurant, par la compression, de la solidité du ballon même. Dans la nacelle furent disposés, sur deux rangs, neuf petits sacs remplis de sable, une vessie renfermant des lettres, une autre vessie pleine de rum, une troisième pleine de vin, quinze biscuits de mer, un baromètre, un thermomètre, un compas, une petite crochét bifurqué ayant à peu près la forme d'un ancre, une longue-vue, un sifflet, deux demi-manteaux, dont un doublé de fourrure, enfin deux magnifiques drapeaux de soie, aux armes de France et d'Angleterre. Le poids de ces divers objets, ajouté à celui du sable, était de 45 pounds (22 kil. 500 gram.), et celui des aéronautes, avec leurs habits, de 249 pounds (124 kil. 500 gram.). Il s'ensuit que la nacelle fut chargée de 147 kilogrammes.

Il était midi un quart lorsque, voyant le ballon bientôt rempli de gaz, M. Blanchard déféra à M. le gouverneur du château l'honneur de lancer son courrier. Les aéronautes

déjeunèrent ensuite avec les chefs du château, le maire de Douvres et plusieurs fonctionnaires et notables de cette ville. Le repas terminé, ils se rendirent au lieu du départ, au milieu d'une foule de curieux. Là une scène touchante se passa : la fille aînée du docteur Jeffreys, âgée de treize ans, se jeta en pleurant au cou de son père pour l'empêcher de partir ; d'un autre côté, Mme Jeffreys suppliait son mari avec toutes les marques du désespoir. L'aéronaute lui-même, touché de ces démonstrations, fondait en larmes, quoique cherchant par des paroles pleines de fermeté à dissiper la crainte de sa femme et de ses enfans, que l'on parvint enfin à conduire dans l'appartement du gouverneur des *cinq-ports*, où on leur prodigua toutes sortes de soins, en cherchant à les rassurer sur le sort de celui dont elles redoutaient tant le départ.

Deux embarcations étaient sorties du port de Douvres avec ordre de se tenir, jusqu'à la côte opposée, dans la même direction que le ballon, afin de porter des secours aux aéronautes, dans le cas où ils viendraient à être précipités dans le détroit... Cette mesure était prudente ; mais si le malheur fut arrivé, elle n'eût probablement servi à rien. Ces embarcations avaient chacune huit hommes d'équipage choisis parmi les plus habiles marins du port et un lieutenant de marine militaire. Plusieurs autres embarcations particulières, ayant à bord un grand nombre de curieux, avaient aussi pris la mer en même temps.

A une heure précise, Jeffreys monta dans la nacelle, où Blanchard l'avait précédé, et s'y assit sur le filet qui servait de siège.

Les deux aéronautes étaient vêtus de la même manière, d'une sorte de schlouff léger en laine brune, d'un gilet de même étoffe, d'un caleçon à pieds en tricot, de bottines serrées au-dessus de la cheville. Tous deux ils portaient des gants de peau, et autour du col, une cravate en laine rouge faisant plusieurs tours. Blanchard était coiffé d'une casquette de panne gris blanc, rabattue sur les oreilles, et Jeffreys d'un épais bonnet de marin ; ce dernier portait une étroite ceinture de soie où étaient appendus sa montre et son mouchoir, et qui traduisait parfaitement la forme oblongue de la tabatière qui se trouvait au-dessous.

M. Blanchard, d'un ton de voix le plus décidé, donna l'ordre du départ ; il salua de la main les nombreux spectateurs qui formaient le cercle autour de l'appareil. Le ballon, hissé jusqu'à la poulie qui le retenait, devint libre et oscilla faiblement dans un mouvement de chute ; mais Blanchard l'alléga en se débarrassant de deux sacs de lest,

et aussitôt la machine fit un mouvement ascendant. Tout le temps qui précéda le départ, on garda le silence le plus morne, l'anxiété était peinte sur tous les visages; mais à peine le ballon eut-il quitté la terre, que l'on se livra aux acclamations les plus vives et à toutes les démonstrations que peut enfanter l'enthousiasme. Il était, en effet, bien intéressant de voir les deux intrépides aéronautes planant sur l'immense surface des eaux, dans les plaines de l'air. Témoins éloignés du délire qu'ils excitaient, ils saluèrent de leurs pavillons, qu'ils faisaient onduler, autant pour rassurer les spectateurs, que pour leur témoigner leur reconnaissance.

Le mouvement ascensionnel définitif s'était fait à une heure quinze minutes; à une heure quarante minutes, le ballon était à une hauteur prodigieuse dans la direction du sud-ouest; malgré l'état serein du ciel, il n'accusait plus à l'œil nu qu'un point noir. Quelques minutes après, on le vit descendre et ensuite disparaître. Les spectateurs ne purent se défendre d'un cri d'effroi qui fut répété avec l'accent du désespoir le plus douloureux par M<sup>me</sup> Jeffreys, placée avec quelques autres personnes sur la plate-forme de la tourelle nord du château. Mais la joie la plus vive éclata de toutes parts quand on vit de nouveau le ballon s'élever dans les airs, qu'il fendait avec rapidité, et reprendre sa marche horizontale avec une étonnante uniformité. Les personnes munies de télescopes purent voir distinctement les aéronautes se débarrassant de leur lest; une d'elles affirma même, ce qui fut confirmé plus tard, qu'ils avaient jeté leurs waiscoats (1).

On augura qu'ils se trouvaient au-dessus du continent à trois heures quinze minutes, et on jugea, autant qu'il était possible de le faire dans un aussi grand éloignement, qu'ils devaient se trouver au-delà du Blanz, plus du côté de Boulogne que de Calais.

A peine le ballon avait-il été aperçu de la côte de France, que tous les habitans de Calais furent sur pied pour jouir

(1) La lettre du docteur Jefferies, insérée dans l'*Annual Register* (voir année 1785, pages 525 à 526), donne les détails les plus intéressans sur la marche du ballon et sur les impressions éprouvées par les voyageurs. C'est dans cette lettre que Jefferies appelle Blanchard son noble petit capitaine, et qu'il parle de l'accueil qu'on leur fit chez M. Brounot, à Hardingham, et dans la famille de M. Mouron, à Calais. L'ouvrage anglais qui a pour titre *One Thousand Experiments in Chemistry*, par Colin Mackenzie, a aussi reproduit, à la page 432, une relation complète de la traversée de Blanchard, au point de vue de la science aérostatique.

d'un spectacle si extraordinaire ; un grand nombre de canots pleins de curieux et une dizaine de bateaux pêcheurs sortirent du port et se répandirent à plus de deux lieues en mer ; à Calais comme à Douvres , l'enthousiasme était au comble (1).

Au moment où le ballon parvint au-dessus de la terre , plusieurs coups de canon de gros calibre furent tirés du *Fort-Rouge*, ainsi qu'il avait été convenu , comme signal de son heureuse arrivée sur le continent. Ils furent distinctement entendus de Douvres, où spontanément on fit une fête. Dès ce moment, M<sup>me</sup> Jeffreys et sa fille sautèrent de joie ; on les conduisit chez le maire, où elles furent l'objet des complimens et des félicitations de toutes les personnes notables de l'endroit. La musique de la garnison de Douvres vint devant la maison du maire, et y exécuta, pendant plus de deux heures, des morceaux d'harmonie.

A trois heures vingt-cinq minutes , les aéronautes prirent terre sans accident sur la lisière de la forêt de Guines , à la jonction des endroits nommés *la Queue de Campagne* et *le Courtil-Picard*. Le ballon resta suspendu entre deux chênes , et ce ne fut qu'à l'aide des branches de ces arbres que les aéronautes purent descendre de la nacelle. Deux petits garçons de douze ans avaient seuls été les témoins de la descente de la machine ; ils furent si effrayés , qu'ils prirent la fuite en poussant des cris lamentables. Des habitans du village , dont deux femmes , arrivèrent aussitôt sur les lieux , et offrirent avec empressement leurs services aux voyageurs , qui étaient transis de froid , et les conduisirent dans la maison la plus voisine , chez le sieur Pollet , où , pour les réchauffer, on leur fit un grand feu. Blanchard avait une faim dévorante ; on lui servit six œufs à l'écaille , mais il n'en mangea que deux. Jeffreys se plaignait de l'estomac et demanda un peu d'eau-de-vie , qu'on alla lui chercher du dehors et qu'il but dans une tasse d'eau chaude.

(1) Les enfans couraient les rues et lançaient des petites mongolfières en papier. Du reste , la mode des aérostats faisait alors si grande fureur en France , que les bijoux , les ornemens représentaient partout des ballons , et que pour les enfans , le ballon était un jouet très-répandu , qu'ils lançaient alors comme on lance aujourd'hui un cerf-volant. Les journaux de l'époque prenaient un grand intérêt aux expériences aérostatiques. Ils sont pleins de détails sur les ascensions qui , dès-lors , se faisaient successivement sur tous les points du globe civilisé. C'était la grande vogue du jour , la principale distraction après les questions politiques qui assombrissaient déjà les esprits. Entr'autres recueils du temps , les *Mémoires secrets* de Bachaumont fourmillent de récits très-circonstanciés sur les tentatives aérostatiques qui signalèrent la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On remarqua qu'en moins d'un quart d'heure, il prit plus de vingt fois du tabac.

Tel avait été l'enthousiasme de ces deux hommes courageux, en mettant le pied sur le sol, qu'après s'être jetés au cou l'un de l'autre, Jeffreys s'était écrié, comme s'il se fût adressé à une foule jalouse de la réussite de cette expédition : « Oh ! regardez ! regardez ! vous avez devant vous les deux hommes les plus célèbres de France et d'Angleterre ! — les plus célèbres du monde entier ! » avait ajouté Blanchard, qui partageait l'orgueilleux délire de son compagnon.

Jeffreys rit beaucoup plus tard de cette harangue, prononcée dans un lieu où il ne se trouvait pour auditeurs que des arbres ; il la justifia pourtant en rappelant que les feuilles publiques d'Angleterre, qui avait cherché à l'abreuver de dégoût, en le couvrant de ridicule, l'avaient surnommé le nouveau Don Quichotte de la Manche, et qu'un certain Mollien avait fait une brochure dans laquelle il traitait de fous les deux aéronautes, et proclamait l'impossibilité de traverser le détroit au moyen du ballon.

Bientôt les aéronautes reçurent la visite des officiers municipaux du lieu, et celle de M. d'Honinctun fils, qui les conduisit dans son château de la Trésorerie, à Hardinghen. Arrivèrent ensuite des députations, qui vinrent les féliciter du succès de leur périlleux voyage, au nom de la population calaisienne. A onze heures, les voyageurs furent conduits à Calais, dans une voiture à six chevaux, qui leur fut envoyée par les officiers municipaux. Lorsqu'ils entrèrent dans cette ville, à une heure et demie du matin, le 8, ils y trouvèrent tous les habitans, qui bordaient les rues sur leur passage, en criant : *vive le roi ! vivent les voyageurs aériens !* La veille, Lunardi et Castelman avaient rejoint les aéronautes ; mais les deux observateurs de la position d'Oye avaient été moins heureux ; croyant que le ballon avait pris terre à Audruick ou Ardres, ils s'étaient portés de ce côté. Le soir même, ils apprirent le véritable lieu de la descente ; mais l'obscurité de la nuit et les libations qu'ils avaient faites dans la route ne leur ayant pas permis de remonter à cheval, ce ne fut que le lendemain à la pointe du jour qu'ils partirent de la basse-ville d'Ardres. Ils se dirigèrent vers Gutnes ; mais les renseignemens que leur donna le conducteur du *Carabas* (char-à-bans, voiture de messenger) de St.-Omer, qu'ils rencontrèrent à peu de distance, leur fit prendre le chemin de Calais, où ils arrivèrent à neuf heures environ.

Les aéronautes étaient descendus chez M. Mouron(1), l'un des officiers du corps municipal.

(1) M. Mouron (Louis-Dominique), négociant, mort en 1790. Mouron, était habile dans l'optique, la mécanique et l'astrono-

Le matin, le pavillon français fut placé sur la porte de leur logement, et le drapeau de la ville fut hissé sur les tours, et tous les bâtimens français ou étrangers qui étaient dans le port se trouvèrent pavoisés. On fit plusieurs décharges d'artillerie, et toutes les cloches de la ville furent mises en branle. Le corps municipal, composé de MM. Guichard d'Alenthun, écuyer, conseiller au siège de la justice royale, Audibert-Benard et Cuheval, négocians et échevins; le corps de la place, ayant en tête le maréchal-de-camp M. de Bienassise, ainsi que tous les officiers de Salis-Samade et Vivarais, les deux régimens formant la garnison (1), se rendirent vers dix heures chez les deux aéronautes pour les féliciter et leur présenter le vin de ville dans une coupe de vermeil. Un dîner avait été préparé à l'hôtel-de-ville; Blanchard et Jeffreys s'y rendirent processionnellement. Avant de prendre siège au repas, le maire, M. Behague, écuyer, lieutenant-général et civil de la justice royale (2), et son lieutenant, le comte de La Boulie, présentèrent à Blanchard une boîte d'or sur le médaillon de laquelle était gravé le dessin exact de l'aérostat. Cette boîte renfermait des lettres qui lui accordaient le titre de citoyen de Calais, décision qui avait été prise la veille (3). L'intention du corps municipal avait été d'en offrir de semblables au Dr Jeffreys; mais sa qualité d'étranger exigeant de longues formalités, ils lui témoignèrent tout le regret qu'ils éprouvaient de ne pouvoir les lui décerner. Sur un écusson placé à l'endroit le plus apparent de la salle, on lisait ce quatrain, composé le matin même par M. Pigault de Lépinoy (Guillaume-Antoine-Hyppolite):

Deux peuples divisés pour l'empire des mers,  
Ne font qu'un aujourd'hui en franchissant les airs;  
Présage fortuné de l'union sincère  
Qui va régner entr'eux pour le bien de la terre (4).

mie; Louis XV lui avait décerné une médaille pour son zèle et son désintéressement pour l'introduction en France des blés étrangers, pendant les années 1768 et 1769.

(1) Salis-Samade fut remplacé par le régiment de Viennois en octobre 1785, et Vivarais par le régiment d'Aunis, en septembre 1786.

(2) M. P. M. Behague était de St.-Omer et avait acheté les fonctions de maire perpétuel de Calais.

(3) Voir les feuilletons de *l'Industriel Calaisien* des 8, 15 et 22 janvier 1842.

(4) Voir la relation complète de cette ascension, par Pigault de Lépinoy, dans le feuilleton de *l'Industriel Calaisien* du 8 janvier 1842. *Le Précis de l'Histoire de Boulogne*, par Bertrand, dans son récit de l'ascension aérostatique de Pilatre de Rozier, mentionne aussi la traversée de Blanchard.

Un peintre calaisien avait saisi les traits de l'aéronaute Blanchard pendant le repas ; au bal , qui eut lieu le soir , le portrait fut placé dans la salle avec ces vers , dus à M. de La Place , citoyen de Calais , littérateur distingué , alors âgé de 90 ans :

Autant que le Français , l'Anglais fut intrépide ,  
Tous les deux ont plané jusqu'au plus haut des airs ;  
Tous les deux sans navire ont traversé les mers ,  
Mais la France a produit l'inventeur et le guide.

La nouvelle de ce voyage extraordinaire avait excité le plus grand enthousiasme dans la capitale. La reine était au jeu quand cette nouvelle lui parvint ; elle mit pour Blanchard sur une carte et gagna une forte somme , qui lui fut remise quelques jours après son arrivée à Paris. Il ditna le 16 , chez le baron de Breteuil , alors ministre , qui lui annonça que le roi lui accordait une pension de 1,200 livres et une gratification de 12,000 livres.

Les deux aéronautes reçurent , de la part de tous les personnages distingués de la capitale l'accueil le plus flatteur ; les pavillons qu'ils avaient fait flotter sur la Manche furent placés dans la salle de l'Académie des Sciences. Le duc de Chartres , aujourd'hui S. M. Louis-Philippe I<sup>er</sup> , roi des Français , qui , l'année précédente , avait accompagné dans une ascension les physiciens Robert (1) , fit don à M. Blanchard d'une tabatière enrichie de diamans ; Monsieur , depuis Louis XVIII , lui donna aussi des preuves de sa satisfaction et de sa munificence.

Des paris considérables ayant été faits en Angleterre , pour et contre la réussite du projet des aéronautes ; lord Chatam , qui avait gagné 1,000 livres dans cette affaire (25,000 fr. ) , offrit à Jeffreys et Blanchard de les consacrer à d'autres expériences aérostatiques ; la santé chancelante de Jeffreys ne lui permit pas d'accepter cette offre ; mais Blanchard , dans son goût pour la science aéronautique , ne la refusa point. Revenu à Calais , il en partit le 21 février pour l'Angleterre , et fit à Londres une ascension avec Mlle. Simonis de Paris , la première Française qui soit montée en ballon , mais non la première personne de son sexe ; car une Anglaise , M<sup>me</sup> Tible , l'avait précédée.

Blanchard avait fait don à la ville de Calais de l'aérostaf qui lui avait servi à franchir le détroit. Les magistrats

(1) Le 15 juillet 1784 , à sept heures du matin , les deux frères Robert s'étaient élevés de St.-Cloud , emmenant avec eux le duc de Chartres , qui avait demandé à les accompagner. Leur aérostaf était un cylindre terminé par deux hémisphères de 10 mètres de diamètre , et ayant au-dessous un ballon sphérique ; il descendirent à huit heures trois quarts , dans le parc de Meudon.

votèrent à l'intrépide aéronaute 3,000 livres de gratification et une pension viagère de 600 livres qui lui fut desservie jusqu'à la révolution. Le ballon fut d'abord exposé dans l'église; mais on le transféra ensuite à l'hôtel-de-ville. Depuis que Calais possède un musée, l'aérostat-Blanchard et sa nacelle figurent dans cet établissement avec une inscription commémorative de l'événement qui s'y rattache.

Le 12 janvier 1785, il fut arrêté par la municipalité et les plus notables habitans de Guines que le terrain sur lequel s'était opérée la descente des aéronautes serait nommé *canton Blanchard*, et qu'une colonne en marbre y serait érigée pour perpétuer le souvenir de cet événement mémorable. Ce monument fut placé le 25 mai 1785, avec cette inscription, due à l'Académie Royale des inscriptions et belles-lettres de Paris:

REGNANTE LUDOVICO XVI.  
ANNO M. DCC. LXXXV.  
JOANNES PETRUS BLANCHARD, NATUS ANDELIS  
NORMANIE,  
COMITE JOANNE JEFFREYS, BRITANNO,  
DIE VII. MENSIS JANUARIJ,  
HORA I. ET PARTE QUARTA POST MÉRIDIANA  
EX ARCE DUBRIENCI  
MACHINA ÆROSTATICA  
IN SUBLIME ERECTUS,  
FRETUM BRITANNIAM INTER ET GALLIAM  
PRIMUS SUPERAVIT;  
ET POST HORAS II. S. ÆRII CURSUS  
HOC IN LOCO CONSEDIT.  
AUDACIAM MIRATI NOVAM  
CIVES GUISNENSES HOC MONUMENTUM POSUERUNT,  
DE GUISELIN  
LEFEBVRE, FRAN. FORTUNE, JOSEPH BERGER,  
JOAN. BAPT. DELAUNAY,  
LANSON LAFITTE, JOAN. LUD. DESSAUX.

Sur une tablette de côté du piédestal de la colonne, on mit une inscription en français (1).

Ce monument fut inauguré avec une grande pompe; toutes les autorités civiles et militaires de Guines et de Calais assistèrent à cette cérémonie, qui se fit au milieu d'un grand concours d'habitans des communes environnantes.

De Londres, Blanchard s'était rendu en Hollande, où il avait fait plusieurs ascensions. En repassant à Calais pour

(1) Voir *a Guide to Calais and the continent*, par S.-W. Syddell, chez D. Le Roy, à Calais.

se rendre à Paris, il fut conduit en cavalcade à Guines, le 23 juillet, et là, en voyant le monument érigé en mémoire de son passage de la Manche, il s'écria dans l'enthousiasme de sa reconnaissance, en s'adressant aux habitans de Guines: « Grâces à Dieu et à vous, Messieurs, je ne crains » plus ni le persiflage ni la calomnie. Il faudrait cinquante » mille rames de libelles entassés pour masquer cette » colonne sur toutes ses faces. »

La colonne Blanchard, dégradée peu à peu par le temps, menaçait de disparaître; le conseil-général du département, au vœu du conseil d'arrondissement de Boulogne, arrêta que ce monument serait entièrement réparé. Les travaux furent exécutés en 1843, et l'inauguration de la colonne se fit le 7 mai 1844, avec non moins de solennité que la première fois.

Le docteur James Jeffreys était né à Londres; il y mourut d'une maladie de poitrine en 1788, âgé de vingt-neuf ans.

Jean-Pierre Blanchard était né au Petit-Andely, en Normandie, en 1753; il s'était appliqué fort jeune à la mécanique et avait toujours été dominé par la pensée de s'élever dans les airs. Après avoir fait différens appareils qui ne lui réussirent pas, il s'attacha au système de Mongolfier, en se flattant de diriger à son gré les aérostats; ses premières tentatives furent faites avec un ballon auquel étaient adaptées des ailes; bien qu'elles fussent infructueuses, il persista à poursuivre son idée, et modifia d'un grand nombre de manières les appendices de ses machines; mais il ne fut pas plus heureux.

C'est aux conseils de Blanchard et de Carnot que fut établie, en 1793, à Meudon, l'*École des aérostats*, sous la direction de Conté, et ce fut sur le champ de bataille de Fleurus, en 1794, que le ballon reçut la première application stratégique. Un aérostat, d'où l'on observait les mouvemens de l'ennemi, afin d'indiquer les points où il fallait porter des renforts, planait au-dessus des deux armées et décida de la victoire en faveur des Français. Le sous-chef de brigade Coutel et l'ingénieur Bureau de Pussy étaient dans la nacelle.

Blanchard fit des ascensions en France, en Angleterre, à New-York, en Allemagne, en Hollande, etc. La plus extraordinaire fut celle de Rouen; l'intrépide aéronaute s'éleva de cette ville, le 15 août 1798, avec seize personnes, et alla descendre, deux heures après, à Baraucourt. En février 1808, ayant fait sa soixante-sixième ascension près de La Haye, il tomba d'une hauteur considérable, et reçut de Louis Bonaparte, roi de Hollande, tous les secours qu'exi-

geait sa position ; ces soins le rendirent à la vie ; mais , transporté en France , il tomba dans un état désespéré et mourut à Paris le 7 mars 1809 , en ne laissant que des dettes , après avoir gagné des sommes immenses . En 1798 , il avait réclamé , près du conseil des Cinq-Cents , les arrérages de la pension que lui avait accordée l'ancien gouvernement ; mais sa demande étant restée sans effet , il dut avoir recours à ses amis pour vivre . C'était un homme sans science et sans lettres , parlant mal sa langue et ne sachant pas l'orthographe ; il n'a laissé que quelques prospectus et une relation de 12 pages in-4<sup>o</sup> , de l'ascension faite à Nantes en 1800 . Dans cet écrit , il prend les titres de *citoyen adoptif des principales villes des deux mondes* , de *membre honoraire de plusieurs académies étrangères* et de *pensionnaire aérien de la république française* .

Blanchard avait épousé , en 1795 , Marie-Madeleine-Sophie Armant , née à *Trois-Canons* , près de la Rochelle , qui devint aussi célèbre aéronaute que son mari . On sait la fin déplorable de cette femme ; élevée de Tivoli , le 6 juillet 1819 , à dix heures du soir , dans une nacelle illuminée et supportant un artifice , le feu prit au ballon , et l'infortunée fut précipitée , d'une très-grande hauteur , sur le toit d'une maison au coin des rues *Chauchats et de Provence* . Tous les secours lui furent prodigués ; mais elle mourut dix minutes après . Cette ascension était la soixante-septième que faisait M<sup>me</sup> Blanchard .

(*Mémorial Artésien*.)

JEAN DERHEIMS , de St-Omer .

---

## NOTES SUR CALAIS

en 1802 , 1803 et 1804 .

---

Les années 1802 , 1803 et 1804 ( du 11 nivôse an X au 10 nivôse an XIII ) furent des années fertiles en événemens pour la ville de Calais .

La déclaration de guerre de l'Angleterre à la France , après une paix générale de courte durée , le passage fréquent des ambassadeurs de ces deux puissances , l'expulsion des résidans anglais , le rétablissement du culte , l'entrée du premier Consul à Calais , les réjouissances auxquelles cette entrée donna lieu , la réorganisation de la flottille et du camp de Boulogne , le rassemblement des troupes sur les côtes de la Manche , la présence continuelle dans nos murs des plus grandes illustrations militaires de l'époque ,

le fameux bombardement du 27 septembre 1803, les succès de nos corsaires, l'appareil militaire déployé pour intimider nos ennemis et mettre Calais à l'abri de leurs tentatives ; tel est le sommaire des faits importants qui ont contribué, en 1802, 1803 et 1804, à grandir l'intérêt historique qui, depuis tant d'années, s'attachait à notre ville.

La paix de Lunéville, signée en février 1801, avait renversé la coalition, et nous n'avions plus dès lors qu'un ennemi à combattre : l'Angleterre, irritée de nos succès et surtout de la conquête de l'Égypte, qui balançait sa puissance dans l'Inde, tenait seule tête à Bonaparte. Pour l'amener à une négociation favorable à la France, et afin de diviser ses forces, on commença, en mai 1801, dans les ports de Boulogne, de Calais et de Dunkerque, les préparatifs long-temps médités d'une expédition contre la Grande-Bretagne.

Le plan d'une descente en Angleterre remontait à 1795, et sous le Directoire même, on avait déjà rassemblé sur nos côtes un corps de troupes et une division de chaloupes. Le général Bonaparte, l'un des promoteurs de l'expédition, était parti de Paris au commencement de février 1798, avec quelques officiers de marine et du génie, pour s'assurer par lui-même des mesures à prendre pour opérer une descente en Angleterre. Le premier Consul avait d'abord jeté les yeux sur le port de Calais, comme centre des opérations ; car on lit dans le *Moniteur* du 21 février 1798, sous la rubrique de Calais :

« Vous avez paru douter, à ce qu'il me semble, de l'ar-  
» rivée de Bonaparte à Calais. Rien n'est plus certain ; je  
» l'ai vu là. Ce n'est point le général *Lasne* (*sic*), c'est Bona-  
» parte qui s'est enfermé avec nos vieux marins, qui s'est fait  
» apporter toutes les cartes, qui a conféré avec eux sur les  
» quatre cents projets de descente qui lui ont été adressés.

» On dit que le bon sens de nos vieux marins l'a frappé.  
» Voici la proposition de l'un d'entr'eux :

» Il faut attendre le moment d'une tempête ; les vaisseaux  
» anglais, qui couvrent la Manche et qui sont en sentinelle  
» presque à la vue de tous nos ports, et surtout du port de  
» Calais, seront brisés, fracassés, dématés, et pour le moins  
» dispersés par la tempête. Qu'on profite alors, après la  
» tempête, d'un vent frais, et qu'à force de rames et de  
» voiles, s'il est possible, on aille droit à Douvres ; nous  
» avons au plus quatre lieues de traversée. Les Anglais qui  
» habitent ces parages, à la vue d'une flotte française arri-  
» vant soudain, se retireront à plus de trente lieues dans  
» l'intérieur, comme au temps de la flotte de d'Orvilliers,  
» et ce n'était alors qu'une guerre simulée.

» On nous assure ici que les marins s'exercent au débarquement, et qu'en moins de cinq minutes, on a vu débarquer sur nos côtes plus de 50 chaloupes canonnières avec leurs canons sur leurs affûts et le reste.....

» Bonaparte vient de partir pour Dunkerque. »

Le *Moniteur* du 24 février annonce que « le général Bonaparte, qui a fait la visite de toutes nos côtes depuis Calais jusqu'à Ostende, est de retour depuis le 21 à Paris. »

Cette petite digression est tout-à-fait étrangère aux années 1802, 1803 et 1804 ; mais, comme les quelques lignes qui suivent, elle sert de préambule à ces *notes* et peut être nécessaire à l'intelligence des faits que nous allons exposer. On ne doit pas perdre de vue que ces fragmens, écrits en forme de journal, sont destinés simplement à relater des événemens qui n'ont aucune liaison entr'eux, et que nous avons voulu suppléer les écrits périodiques, puisque à cette époque on n'imprimait pas de gazette à Calais.

Les conférences diplomatiques de 1801, entre lord Hawkesbury et M. Otto, notre plénipotentiaire, et nos revers en Égypte déterminèrent les consuls à donner plus de développement aux préparatifs de guerre qui se faisaient alors sur les côtes de la Manche, dans le but d'opérer une diversion, et d'intimider l'Angleterre par la ruine de son commerce, afin d'en obtenir des concessions favorables, lors du traité de paix à intervenir.

Cette politique réussit ; c'est le 1<sup>er</sup> octobre 1801 que furent signés à Londres les préliminaires d'une paix tant désirée par la France et par l'Angleterre ; le traité définitif, dont les conditions avaient été arrêtées à Amiens, entre Joseph Bonaparte et lord Cornwallis, fut enfin conclu le 27 mars 1802.

Le 13 octobre 1801, la ville de Calais avait envoyé au premier Consul une adresse pour le remercier d'avoir procuré la paix générale à la France. Les paquebots de malle avaient immédiatement repris leur service habituel entre Douvres et Calais ; lord Cornwallis, plénipotentiaire anglais, était débarqué à Calais le 3 novembre 1801, à onze heures du soir, par un temps affreux, ce qui n'empêcha pas les autorités civiles et militaires, qui avaient reçu des ordres à cet effet, de faire une brillante réception à ce personnage.

Le général Ferrand se trouvait alors à Calais, et le général Boubers commandait la place. L'arrivée de lord Cornwallis donna lieu à une petite altercation entre le général Ferrand et le maire de Calais.

Un détachement de 140 chasseurs avait été envoyé à Calais pour servir d'escorte à lord Cornwallis. Depuis le 23 septembre de la même année, il se faisait à Calais un mouvement extraordinaire de troupes. Les bourgeois de cette ville n'avaient pas logé moins de 3,600 hommes dans l'espace d'un mois et demi. La célèbre 57<sup>e</sup> demi-brigade y tenait garnison. Ce régiment s'était couvert de gloire devant Mantoue, le 16 janvier 1797 ; depuis, pendant la campagne de 1809 en Autriche, le terrible 57<sup>e</sup>, conduit par le brave colonel Charrière, s'est encore distingué au combat de Peissing, le 19 avril. Il justifia son surnom en abordant seul et en battant successivement six régimens autrichiens. La 57<sup>e</sup> demi-brigade quitta Calais les 18-19 fructidor an x.

La paix étant conclue, lord Cornwallis vint se rembarquer à Calais ; il arriva dans cette ville le 30 mars 1802 (9 germinal an x), vers une heure et demie de l'après-midi. La gendarmerie avait été à sa rencontre pour l'escorter jusqu'à son hôtel. L'administration, composée des citoyens Michaud, maire, Horeau, premier adjoint, et Dupont de Lens, deuxième adjoint (1), lui avait offert un dîner, sur les deniers communaux, auquel avaient assisté le général Boubers, les juges du tribunal de commerce et le juge-de-peace, le commissaire de la marine, les chefs des différens services militaires, le citoyen Mengaud, commissaire-général dans les ports de la Manche et du Pas-de-Calais (2), le

(1) M. Louis Michaud avait été nommé maire de Calais par arrêté du premier Consul en date du 23 frimaire an x, et installé définitivement le 4 pluviôse an x (3 février 1802). Il fut appelé de nouveau aux mêmes fonctions par décret impérial du 18 mars 1808. M. Michaud était membre du conseil-général du département depuis sa première session, en l'an viii (1800).

M. Bénard fut installé adjoint de la mairie le 5 ventôse an xiii, en remplacement de M. Bouchel de Merenveue, qui avait succédé à M. Horeau dans ces fonctions. M. Dupont de Lens donna sa démission en l'an xiii, et fut remplacé par M. Duriez, installé le 5 ventôse an xiii.

(2) M. Mengaud, à cause des fonctions importantes qui lui avaient été confiées, se croyait autorisé à empiéter sur toutes les attributions administratives. Il en résulta une discorde continuelle entre la mairie et ce fonctionnaire, et l'animosité s'accrut à ce point, qu'il y eut de part et d'autre des plaintes et des dénonciations fréquentes au sous-préfet, au préfet ; et enfin une lettre de l'administration au ministre de la justice, écrite le 12 février 1805, signale ouvertement l'arbitraire et les envahissemens journaliers du commissaire-général.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1805, M. Mengaud fut appelé à Boulogne pour y remplir les mêmes fonctions ; le maire de la ville de Calais resta dès lors chargé de la police générale.

citoyen St.-Amour Goossin, commissaire de police (1), etc.

Le 14 avril 1802, les autorités de Calais signent une nouvelle adresse au premier Consul, avant son départ pour l'armée, et c'est le 13 mai suivant (23 floréal an x) que, conformément à la décision consulaire du 20 floréal, M. Poitevin-Maissemy, le premier préfet du Pas-de-Calais, prend un arrêté pour l'ouverture des registres destinés à recueillir les votes des citoyens sur l'élévation projetée de Bonaparte au consulat à vie, avec la faculté de désigner son successeur. Ces registres, déposés le 30 floréal à la mairie de Calais, chez les notaires et au greffe du tribunal de commerce, furent renvoyés le 8 prairial (28 mai 1802), couverts de signatures, au citoyen Masclet, premier sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne (2).

Le 13 juin suivant, le général de brigade Barbazan, nommé commandant d'armes, en remplacement du général Boubers, assiste à un dîner d'honneur qui lui est offert à l'hôtel Meurice par la municipalité.

En même temps qu'il travaillait à la paix avec l'Angleterre, Bonaparte négociait avec le pape; le concordat fut signé le 15 juillet. C'est le 29 messidor an x (18 juillet 1802) que fut célébré le premier office divin dans l'église paroissiale de Calais. L'évêque d'Arras vint à Calais le 12 octobre 1802, et c'est par ses ordres que fut célébré à Calais, le 17 février 1803, le service funèbre solennel en l'honneur du

(1) M. Saint Amour Goossin donna sa démission le 20 pluviôse an xi, à cause des vexations dont il était l'objet de la part du commissaire-général dans les ports de la Manche et du Pas-de-Calais; il fut remplacé par M. Maigne, installé le 3 prairial an xi. Plusieurs fois M. Saint-Amour Goossin avait suppléé le citoyen F.-V. Horeau dans les fonctions de maire, que cet adjoint eut à remplir avant l'organisation définitive de la mairie, et il s'en était acquitté de manière à satisfaire les administrés.

(2) La loi du 28 pluviôse an viii, en créant une sous-préfecture à Boulogne, fit perdre à Calais tous les avantages qu'avait procurés à cette ville la division territoriale décrétée le 15 janvier 1790. Les préjudices nombreux qui résultèrent pour Calais des nouvelles institutions administratives soulevèrent de vives réclamations, et des discussions fréquentes et parfois graves ne tardèrent pas à éclater entre le maire de Calais, M. L. Michaud, et le citoyen Masclet. Le 5 septembre 1805, pendant l'absence du maire, qui assistait aux élections de l'assemblée électorale d'arrondissement à Boulogne, le général Barbazan crut devoir mettre une sentinelle d'honneur à la porte de M. Michaud; le sous-préfet profita de cette circonstance pour écrire au maire une lettre pleine d'insolences. M. Michaud se plaignit au grand-juge, ministre de la justice, de la conduite de M. Masclet, qui fut remplacé, dans les premiers jours de novembre 1805, par M. Duplaquet.

général Le Clerc, mort à Saint-Domingue : service auquel toutes les autorités assistèrent. L'installation de M. Tribou, en qualité de curé, n'eut lieu que le 5 mai 1803. Les chapelles et les oratoires élevés chez les particuliers avaient été fermés, par ordre de la mairie, le 28 juin 1802 (1).

Tout ainsi faisait présager une paix durable. Le peuple commençait à respirer ; Calais, débarrassée des entraves qu'amène toujours l'état de siège, allait retrouver l'ancienne splendeur commerciale qu'elle devait à son admirable situation topographique ; les étrangers, curieux de voir les prodiges que venait de réaliser la France, affluaient dans notre port. Toutes les industries se préparaient enfin à reprendre leur essor ; mais cet espoir ne fut pas de longue durée, et bientôt les relations entre la France et l'Angleterre prirent une tournure alarmante. La prohibition des marchandises anglaises, décrétée au début de la révolution et maintenue avec fermeté par le gouvernement consulaire, malgré son traité de paix avec l'Angleterre ; les plaintes continuelles des industriels anglais à cette occasion, les discussions violentes du parlement, envenimées par les émigrés de Londres, furent autant de difficultés à vaincre pour arriver à un arrangement commercial entre les deux puissances. La nouvelle élévation de Bonaparte et les relations amicales que la France était parvenue à entretenir avec les souverains étrangers, excitaient aussi la jalousie de l'Angleterre.

Le 14 juillet 1802, M<sup>me</sup> Otto, la femme du ministre plénipotentiaire de la république française à Londres, vient séjourner quelque temps à Calais et reçoit la visite de toutes les autorités.

Le 24 août suivant, les journaux anglais sont interdits en France, à cause des articles alarmans qu'y font insérer les émigrés ; le 11 septembre, le préfet Poitevin-Maissemy (2), pendant son séjour à Calais, donna à l'administration municipale et au commissaire général dans les ports de la Manche, en résidence à Calais, les instructions les plus sévères à ce sujet. Les mesures restrictives ordonnées à l'égard des voyageurs anglais firent bientôt entrevoir

(1) Il y avait à Calais des chapelles et des oratoires particuliers chez les citoyens Carpentier-Hedde, Colbert, Laforge, Debette, P. Lefèvre, Lafitte, Deléglise, Le Bègue, Le Hodey, Marelle, Andry, Montègre, chez la veuve Guilbert, et chez les religieuses Dominicaines et Bénédictines.

(2) Nommé préfet le 2 mars 1800 et arrivé à Calais le 24 fructidor an 8, il en repartit le 27. Le général baron La Chaise, maire de Beauvais, lui succéda à la préfecture du Pas-de-Calais le 12 mars 1803,

une rupture qui, dès le mois de novembre, était déjà imminente.

Effectivement, le 7 novembre 1802, le général Barbazan donne l'ordre aux sentinelles de ne laisser passer dans les rues, après dix heures du soir, que les personnes munies d'une lanterne, et décide qu'à cet effet des patrouilles arrêteront les habitans qui ne se conformeraient point à cet ordre; bref, les anciens réglemens relatifs à la police des places de guerre sont remis en vigueur à Calais (1).

Cependant, pour rendre la paix plus durable et pour faire cesser toutes les causes de mésintelligence qui semblaient encore régner entre la France et l'Angleterre, ces deux puissances accréditent des ambassadeurs. Le ministre d'Angleterre arrive à Calais le 10 novembre; un officier de marine est envoyé au-devant de lui, dans un canot d'honneur, pour prendre ses ordres; mais, en conséquence de la réception faite à Douvres au général Andrécossy, notre ambassadeur près la cour de Londres, les autorités civiles et militaires ne vont pas recevoir lord Whitworth à son débarquement, et décident qu'il lui sera fait une simple visite à son hôtel.

La guerre allait éclater; s'il fallait une preuve de l'animosité qui régnait déjà entre les deux peuples, on la trouverait dans une lettre écrite le 6 nivôse an XI (27 décembre 1802) par le maire de Calais au général Barbazan, commandant la place, et dans laquelle il lui représente que le fort Rouge est abandonné à la garde de deux marins invalides, chargés de hisser le pavillon et d'allumer les feux de marée, en ajoutant « qu'il ne croit » pas, quoiqu'on soit en paix avec les Anglais, qui ont » toujours été les plus grands ennemis de la France, qu'on » puisse se fier à eux; mais qu'au contraire, on doit toujours être sur la défensive à leur égard, puisque quatre » ou cinq marins, dans une chaloupe, munis de matières » incendiaires, pourraient, la nuit, faire sauter ce fort. » Le maire appréhende un semblable événement et demande une garde de cinq à six hommes.

Les appréhensions de M. Michaud ne tardèrent pas à se vérifier. La Grande-Bretagne fut la première à rompre le pacte. Pour se venger de l'occupation de la Hollande par les troupes françaises, et pour ne pas se dessaisir de Malte, qu'aux termes du traité d'Amiens elle devait évacuer, elle

(1) La 28<sup>e</sup> demi-brigade, commandée par le baron Toussaint, et un détachement du 49<sup>e</sup> dragons, colonel Mermet, tenaient alors garnison à Calais.

fit sa déclaration de guerre à la France le 26 floréal an xi (16 mai 1803). Le même jour, lord Whitworth, ambassadeur d'Angleterre, arriva à Calais et s'y embarqua pour Douvres; on lui rendit tous les honneurs qui lui étaient dus, et les autorités lui firent visite à son logement. Le général Andréossy débarqua le surlendemain à Calais.

Le 17 mai, le roi d'Angleterre ordonna un embargo général sur les bâtimens français et bataves. La France usa immédiatement de représailles.

La prospérité toujours croissante de notre ville, les développemens que commençaient à acquérir son industrie et son commerce se trouvèrent encore une fois arrêtés. Les relations entre la France et l'Angleterre, exclusivement établies par notre port et par celui de Boulogne, cessèrent tout-à-coup. Les enfans de la ville envoyés en Angleterre, suivant la coutume du temps, en échange d'enfans anglais, furent immédiatement rappelés dans le sein de leurs familles; tous les liens qui existaient entre les deux rives étaient rompus. Nous allions voir se renouveler les ruses essayées pendant la dernière guerre, par des navires sous pavillon neutre, qui venaient d'Angleterre avec des expéditions fausses et simulant une autre provenance.

La déclaration de guerre fut bientôt suivie de la reprise des hostilités. Une division de vaisseaux anglais vint croiser à l'entrée de la Manche, pour protéger les bâtimens du commerce qui devaient encore servir de proie aux intrépides corsaires de Calais et de Boulogne.

Au début de la guerre, les armateurs en course de la Grande-Bretagne, avertis à l'avance des chances de rupture et préparés depuis long-temps, s'emparèrent d'un grand nombre de bâtimens français, espagnols et hollandais, qui naviguaient paisiblement sur la foi des traités; mais les corsaires français et bataves ne tardèrent pas à prendre leur revanche; échappant aux croiseurs anglais, ils enlevèrent au commerce britannique tout le butin qu'il avait fait sur nos navires.

Cette fois néanmoins, la course devait être éphémère : la réorganisation de la flottille de Boulogne accaparait tous les marins valides, comme la conscription arrachait tous les jeunes citoyens à leurs foyers. Nos ports et nos armemens en course furent bientôt réduits, comme la pêche, à n'employer que des marins invalides. La plupart des navires corsaires qui, jusque-là, avaient fait de belles prises, désarmèrent.

Malgré l'état de guerre, les paquebots de malle anglais et français continuaient à faire le service de la poste aux lettres entre les deux pays; mais il était sévèrement défendu à ces

navires de transporter des voyageurs autres que ceux munis d'un passe-port visé et signé par le premier Consul en personne. Chaque jour, on faisait à bord des visites minutieuses, et tous ceux qui tentaient de s'y cacher étaient immédiatement débarqués et transférés dans la maison d'arrêt.

Le 28 mai 1803, on publia un ordre aux résidens anglais du canton de Calais et de St.-Pierre-lès-Calais de se rendre chez le général Barbazan dans les vingt-quatre heures. Tous ceux à l'égard desquels les dispositions prescrites dans l'arrêté des Consuls du 22 mai étaient applicables, furent dirigés sur Valenciennes.

Le 11 juin de la même année, le général Lachaise, préfet du département, arrive à Calais; la municipalité lui offre un banquet, auquel sont invités le général Girard-dit-Vieux, commandant le département, le sous-préfet de Boulogne et celui de St.-Omer (M. Bénard-La Grave, de Calais), les officiers supérieurs de la 22<sup>e</sup> demi-brigade en garnison à Calais, ainsi que les principales autorités de la ville. Dans leur lettre d'invitation au préfet, les magistrats regrettent de ne pouvoir l'accueillir d'une manière plus brillante, « à cause des dépenses que cette réception » nécessiterait pour la commune, que la guerre ruine en » quelque sorte. »

En effet, nous étions déjà en pleine guerre; les préparatifs d'une descente en Angleterre se poursuivaient partout avec la plus grande rapidité; les fonderies de la république étaient mises à contribution pour la fabrication des mortiers et des obusiers; les forêts du littoral fournissaient le bois des innombrables chaloupes qui devaient composer la flottille; on en construisait même une centaine sur les quais de Paris. Enfin, comme le dit M. Thiers, « on » commençait à comprendre qu'une si prodigieuse activité » ne pouvait être une simple démonstration, destinée seulement à inquiéter l'Angleterre » La ligne d'embossage fut de nouveau formée devant Boulogne; le littoral du Pas-de-Calais se recouvrit encore de canons et de bâtimens de guerre.

Les rapports journaliers, transmis au gouvernement, et la présence de nombreux vaisseaux ennemis dans le détroit annonçaient ouvertement l'intention des Anglais de détruire la flottille; ces craintes fondées engagèrent le premier Consul, qui depuis long-temps avait projeté de parcourir toutes les côtes de la Manche et les ports de la Belgique, à exécuter ce voyage. Il partit de Paris le 23 juin, arriva à Boulogne le 29 du même mois, et fit son entrée à Calais le vendredi 12 messidor an XI (1<sup>er</sup> juillet 1803), à sept heures du soir.

Six mois auparavant, le général Vandamme avait prématurément annoncé l'arrivée de Bonaparte au général Barbazan; dès le 26 vendémiaire an XI, la municipalité calaisienne avait demandé au commandant d'artillerie 50 sabres dits briquets, pour les jeunes gens qui devaient former une garde d'honneur destinée au premier Consul.

Le 10 germinal an XI, le bruit de ce voyage s'étant encore répandu, les magistrats de Calais écrivirent au ministre pour savoir s'il était fondé, afin de se disposer à recevoir convenablement le premier Consul. Cette visite, si souvent retardée, ayant été enfin résolue, on commença à Calais tous les préparatifs nécessaires pour accueillir Bonaparte d'une manière digne de lui. On fit à cette occasion une dépense si grande, que les finances communales s'en ressentirent long-temps après. Au milieu de juin, le maire de Guines avait envoyé à Calais des chargemens de feuilles de chêne; des commissaires avaient été nommés pour la décoration de la ville; et le 17 juin, toutes les autorités avaient été prévenues du passage prochain du premier Consul.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1803, Bonaparte partit de Boulogne à six heures du matin, et visita la côte jusqu'à Ambleteuse, où il dîna; il parcourut ensuite avec intérêt toute la baie de Wissant et poursuivit sa route vers Calais. Le premier Consul était à cheval; pour mieux inspecter le littoral, il bravait les difficultés du terrain, en sautant les fossés et en gravissant toutes les hauteurs qui dominaient la mer. Un détachement, composé de la gendarmerie et de cent hommes de cavalerie, fut dépêché en avant-garde pour recevoir Bonaparte. La garde d'honneur, formée de cinquante jeunes gens commandés par M. Guillebert, se rendit également au-devant du premier Consul; cette garde avait pour uniforme l'habit et le pantalon de drap bleu, le gilet blanc, le chapeau français avec plumet rouge; le collet de l'habit et l'aiguillette étaient de couleur écarlate.

Une salve d'artillerie annonça l'approche de Bonaparte, qui, après avoir traversé les rangs de la 22<sup>e</sup> demi-brigade (colonel Delom) et de la 57<sup>e</sup> demi-brigade (de retour ici pour le passage du premier Consul (1)), échelonnées à Saint-Pierre, fut reçu aux portes de Calais par le maire et le général Barbazan, qui lui présentèrent les clefs de la ville. Bonaparte, revêtu de l'uniforme de colonel de chasseurs des gardes (habit vert, garniture orange), était escorté de

(1) Notre ville devait revoir encore une fois le terrible 57<sup>e</sup>. En 1825, ce régiment tenait garnison à Calais sous les ordres de M. le chevalier de Lespiauasse.

cent cinquante hommes de sa garde consulaire et suivi des ministres de la guerre (Berthier), de la marine (Decrès), et de l'intérieur, de l'amiral Bruix et des généraux Sault, Lauriston, Vandamme et Marescot, du colonel du génie Vallongue (1), du capitaine de vaisseau Le Coat St.-Haouen, de M. Forfait, ex-ministre de la marine, de M. Sganzin, ingénieur en chef de la marine, du général Girard-dit-Vieux, commandant le département, de M. Dumoustier, adjudant supérieur de l'état-major du palais, du baron Lachaise, préfet du département, du sous-préfet de l'arrondissement. Il fut accueilli par des acclamations unanimes et traversa une partie de la rue Bonaparte (2) pour se rendre à l'hôtel Dessin, où des appartemens avaient été préparés pour lui et pour sa suite, et qui avait reçu l'ordre de ne recevoir aucun étranger pendant le séjour du premier Consul à Calais (3).

Toutes les maisons étaient pavoisées; d'innombrables pavillons, fournis par la marine, flottaient sur les monumens publics, des couronnes de laurier étaient suspendues dans toutes les rues; le soir, la ville s'illumina comme par enchantement; l'enthousiasme était général, et jamais on ne vit une foule plus nombreuse à Calais. Les habitans de la campagne et des cités voisines inondaient les rues; des uniformes nombreux et variés sillonnaient la ville dans tous les sens.

Le lendemain de grand matin, Bonaparte, escorté de ses ministres et de ses généraux, du maire de la ville, du général Barbazan du général commandant supérieur des troupes à Calais, se rendit sur le port; il visita les constructions militaires, et interrogea les citoyens Caizac, commandant du génie, Biquelay, sous-directeur de l'artillerie, Bron, sous-directeur des fortifications, Favier et

(1) Vallongue, né à Sauve (Gard), en 1765, mort général du génie au siège de Gaète, en 1806. Le général Vallongue est auteur du discours préliminaire à *l'Essai sur les Reconnaissances militaires*, par M. Allent, de St.-Omer.

(2) La rue Royale a successivement porté les noms de rue des Carmes, de Diane, Royale, de l'Égalité, Bonaparte, Impériale, et enfin repris, à la Restauration, le nom de rue Royale. La porte royale éprouva les mêmes vicissitudes et fut aussi appelée porte Bonaparte, porte Impériale. Une autre rue, celle de la Citadelle, s'appelait autrefois rue Royale ou de Boulogne.

(3) Les gardes consulaires étaient logés et nourris dans les meilleures maisons de la ville; on leur faisait partout un bon accueil. Les propriétaires des maisons les plus vastes offrirent des logemens aux ministres et aux généraux.

Baudre, ingénieurs ordinaires des ponts-et-chaussées, Géant et Debry, commissaires des guerres, Mouron de Caux, directeur, et Percy, inspecteur des hôpitaux militaires, sur tout ce qui concernait leur service.

Il paraissait surtout prendre un grand intérêt aux constructions maritimes et entretenait plusieurs fois le commissaire de marine, M. Fraucy, le capitaine de port, M. Margollé, les capitaines des navires en station, ainsi que les constructeurs maritimes. Arrivé sur le quai, le premier Consul s'embarqua dans un canot qui avait été richement décoré pour le recevoir et qui était commandé par le capitaine de port; les personnes qui l'accompagnaient montèrent dans d'autres embarcations. Bonaparte se fit conduire jusqu'au bout des jetées et prit note des observations qui lui étaient adressées sur la profondeur du chenal, la direction générale des vents, et les travaux à exécuter pour l'amélioration du port de Calais. Il vit avec intérêt les nombreux bateaux plats destinés à la flottille, qui se construisaient dans nos chantiers. Ensuite, il passa les troupes en revue, et, après avoir déjeuné à son hôtel, Bonaparte se rendit dans la grande salle de la maison-de-ville, qu'on avait décorée de colonnes, sur lesquelles on avait fixé des faisceaux d'armes et rappelé, par des inscriptions, les actions mémorables du premier Consul. L'extérieur de l'hôtel-de-ville était orné de pavillons et de feuillages.

C'est là que le premier Consul reçut toutes les autorités constituées et les fonctionnaires publics, les membres des collèges électoraux de département et d'arrondissement, les maires du canton de Calais, le tribunal de commerce ayant à sa tête M. J. Leveux, son président, le clergé, conduit par M. Tribou, les administrations financières: MM. Jacques, payeur de la guerre, Dilly et Légerot, chargés du service des contributions, Collin, receveur des douanes nationales, le receveur des domaines nationaux, etc., etc.; les commissaires, nommés par la ville pour diriger le cérémonial et les préparatifs à faire pour l'arrivée du premier Consul, lui furent présentés par le jurisconsulte Bouchel de Merenneve, l'un d'eux.

Le maire, portant la parole au nom du conseil municipal et de toute la ville, fit à Bonaparte l'offrande d'un bateau plat, comme Boulogne lui avait offert sa canonnière *la Boulonnaise*. Le maire annonça également au premier Consul que le corps municipal avait décidé qu'il lui serait fait hommage du quart des contributions foncières et mobilières de l'an XI, destiné aux constructions navales pour l'expédition contre l'Angleterre.

Bonaparte interrogea le maire sur l'exécution de l'arrêté consulaire touchant l'expulsion des Anglais ; ayant appris qu'il s'en trouvait encore quelques-uns à Calais , il donna des ordres sévères pour qu'avant la fin de messidor, ils fussent tous internés à Valenciennes (1). Il recommanda aussi au maire et au chef du génie de faire abattre les maisons et les baraques élevées sur le port (2). Après avoir donné ces ordres, le premier Consul retourna à l'hôtel Dessin, au milieu des flots serrés d'une population enthousiaste et aux cris mille fois répétés de : Vive Bonaparte ! vive le premier Consul !

Le même jour, à midi, il remonta à cheval ; puis, escorté des ministres et de quelques-uns de ses aides-de-camp, il partit de Calais pour continuer son inspection du littoral et visiter le port de Dunkerque, destiné, comme notre port, à recevoir une subdivision de la flottille.

Joséphine, sa femme, qui devait l'accompagner dans son voyage en Belgique, s'attendait à le rejoindre à Calais. Arrivée aux portes de Saint-Omer le 30 juin au soir, elle y

(1) L'animosité de Bonaparte contre l'Angleterre s'était accrue à cause des entreprises de nos ennemis sur de pauvres bateaux pêcheurs. Nous lisons ce qui suit dans le *Précis de l'Histoire de Boulogne*, par le docteur Bertrand : « Le 27 juin 1803, une cinquantaine de bateaux de Boulogne, occupés à la pêche du maquereau, furent inopinément enveloppés par une frégate, un brick et deux cutters ; quatorze furent pris, d'autres eurent le bonheur d'échapper en se sauvant à toutes voiles dans les ports voisins, ou en se mettant sous la protection des forts. Ces quatorze bateaux portaient cent vingt hommes d'équipage ; les malheureux qui les menaient laissaient après eux un grand nombre d'enfants, dont l'infortuné inspirait autant de pitié que d'ardeur pour la vengeance. On ne saurait exprimer la douleur et l'animosité qu'excita parmi les Boulonnais un acte de cette nature ; bientôt les corsaires recommencèrent leur guerre accoutumée, et firent au commerce anglais tout le mal qu'ils purent. »

(2) Ces constructions, adossées en partie contre le Courgain, consistaient en un corps-de-garde pour l'infanterie, un poste de douane, la consigne, des chaubres de pilotes, celle de la palache, le corps-de-garde de la marine, l'aubette des douanes, le local pour la vente du poisson frais, la cheminée ou chaudière pour les marins, auxquels il était défendu de faire du feu à bord. Il y avait aussi sur le port, entre la porte du Hâvre et les chantiers de construction, trois maisons, servant, l'une d'atelier de poulieur, l'autre de forge pour la réparation des navires, et la troisième d'auberge pour les voyageurs et les équipages des bâtimens de l'état et des corsaires. En apprenant l'ordre donné par le premier Consul, les propriétaires de ces maisons se rendirent auprès du citoyen Lauwerens, directeur du génie à Saint-Omer, pour le supplier de ne pas faire exécuter cette mesure.

reçut un courrier qui lui fit changer de direction et prendre la route de Cassel, en recueillant sur son passage les hommages de tous les corps constitués. « Madame Bonaparte, dit M. Thiers, en parlant de ce voyage, devait accompagner son mari et partager les honneurs qui l'attendaient. Pour la première fois, il avait demandé au ministre du trésor public, qui les avait sous sa garde, les diamans de la couronne, pour en composer des parures pour sa femme. Il voulait se montrer aux nouveaux départemens, et sur les bords mêmes du Rhin, presque en souverain; car on le regardait comme tel depuis qu'il était Consul à vie, chargé de se choisir un successeur. »

Il faut le reconnaître, le nouveau César était sensible aux honneurs que lui attirait le rang suprême; il était fier du pouvoir qu'on avait remis entre ses mains, en violant les institutions révolutionnaires. La liberté et l'égalité n'avaient jamais été les idoles de Bonaparte. A son début dans les dignités, il fut aisé de voir que les formes républicaines ne convenaient pas du tout au héros de Toulon. Il avait trop d'ambition; les plus petites rivalités lui donnaient trop d'ombrage pour qu'on pût s'y méprendre; avide de pouvoir, il étouffa la liberté naissante (1). Son voyage fit grand bruit en Angleterre; les journaux de ce pays répandirent qu'il n'avait ainsi visité les côtes de la Manche que pour se faire rendre, *par ses sujets*, de vains honneurs.

Arrivé à Bruxelles, Bonaparte donna l'ordre au préfet du palais d'adresser au premier magistrat de notre ville un témoignage de sa satisfaction; en conséquence, M. Sulmatoris-Roussillon fit parvenir à M. Michaud une botte d'or à laquelle était jointe une lettre, qui l'assurait du souvenir et de l'estime du premier Consul. Cet envoi flatteur était accompagné de trente pièces d'or de 40 francs, destinées aux canotiers qui avaient eu l'avantage de conduire le chef suprême de l'état et sa suite dans le chenal du port de Calais.

Après le départ du premier Consul, la garde d'honneur

(1) Dès son élévation au consulat à vie, Bonaparte porta de rudes atteintes aux institutions libérales conquises par la France, et s'aplanit, par des mesures tant soit peu despotiques, le chemin du trône impérial. Le directeur du théâtre de Calais avait, en juillet 1802, demandé l'autorisation de faire jouer *Richard Cœur-de-Lion*. L'administration supérieure lui fit interdire la représentation de cet opéra, ainsi que celle du *Henri VIII*, de Chénier, et de tous les autres ouvrages du même genre. On le voit, nous étions déjà bien loin du règne de la liberté.

formée pour le recevoir fut dissoute; le gouvernement fit offrir aux jeunes gens qui la composaient le privilège de continuer à porter leur uniforme et de s'assembler une fois par mois pour s'exercer; malgré les démarches de l'administration et de M. Guillebert, capitaine de cette compagnie, les jeunes gens refusèrent la faveur que leur offrait le gouvernement.

Tous les ordres donnés par Bonaparte, pendant son séjour à Calais, avaient été dictés par son projet de descente en Angleterre. Ils consistaient surtout dans l'armement du littoral, composé de deux cents pièces d'artillerie disposées entre Calais et Étapes, dans l'amélioration et la défense des ports, et dans le prompt achèvement des constructions navales destinées à compléter la flottille. Nous voyons qu'à dater du 30 messidor an XI, on met au fort Nieulay une garnison de cent hommes commandés par trois officiers; que le 14 thermidor suivant, le citoyen Dupont de Lens, deuxième adjoint, se transporte, par ordre de la municipalité, dans toutes les maisons de la ville où il existe des tours et des belvédères, pour apposer les scellés sur les portes d'entrée et sur les vues de ces édifices; et qu'enfin, le 17 du même mois, le général Serroux organise à Calais la quatrième compagnie des canonniers garde-côtes, ordonnée par l'arrêté du 8 prairial de la même année, et à laquelle notre ville dut fournir un contingent de quarante-six hommes.

Pour mettre Calais à l'abri des tentatives de l'ennemi, le premier Consul nomma, au commencement de fructidor an XI, M. Saint-Haouen commandant du port et de la rade de cette ville. Le capitaine Le Coat Saint-Haouen était un marin distingué qui, deux mois plus tard, fut nommé chef militaire de l'état-major de la marine à Boulogne, et remplacé à Calais par le citoyen Lathuillier. M. Saint-Haouen est l'auteur des *Détails du Projet de construction d'un port militaire, d'un port de commerce et d'une rade, entre Calais et Sangatte* (in-4<sup>o</sup> de 56 pages. Boulogne, 1806, chez Le Roy-Berger), ouvrage dans lequel il a déployé la science d'un ingénieur et l'expérience d'un marin consommé. Après avoir établi que la rade comprise entre Sangatte et Calais pourrait contenir deux cents vaisseaux, deux cents frégates et douze cents transports, M. Saint-Haouen démontre dans son Mémoire que « ces ports, » séparés l'un de l'autre, sans danger quelconque de communication, offrant toutes les ressources, pouvant satisfaire à tous les besoins possibles de la navigation militaire et du commerce, ayant vingt bassins de réserve » pour vingt vaisseaux de guerre, des bassins et des cales de

» construction , et en général tous les établissemens dignés  
» du premier port du monde , présenteraient des facilités  
» telles , qu'il n'est aucun point de la côte dont les avan-  
» tages , sous aucun rapport , puissent balancer ceux qu'as-  
» surent Calais et Sangatte , soit à la marine militaire , soit  
» à la marine de commerce , soit à la navigation de l'inté-  
» rieur. Tel est le mérite de ces localités , ajoute M. Saint-  
» Haouen , qu'il n'est aucun autre point des côtes de France ,  
» de l'Europe même , qui puisse soutenir le parallèle. Le  
» gouvernement anglais aura seul à s'en plaindre , parce que  
» ces travaux lui enlèveront annuellement onze ou douze  
» millions de droits de relâche que lui paient les étrangers ,  
» et qu'ils viendront porter en France. »

La nomination de M. Saint-Haouen au commandement de la rade et du port de Calais , en août 1803 , avait été provoquée par les bombardemens fréquens des Anglais contre le littoral , par la présence continuelle des navires ennemis dans nos parages , par le débarquement clandestin d'espions : débarquement opéré pour se ménager des intelligences avec la côte , au moyen de signaux de nuit. En effet , le 8 septembre 1803 , à neuf heures et demie du soir , des paysans aperçoivent deux fusées volantes lancées , de l'intérieur des terres , vers la côte , à environ une lieue ouest de Calais ; les autorités , prévenues , donnent l'ordre à M. Brassart , l'officier de gendarmerie de station à Calais pour le service des côtes , ainsi qu'aux détachemens de dragons chargés de ce service , de prendre les mesures nécessaires pour découvrir les auteurs de ce délit. On établit des gardiens de nuit sur le littoral. Ces précautions n'ayant rien fait découvrir , on crut tout bonnement que les fusées n'étaient que des « météores ou globules de feu dans l'atmosphère , » occasionnés par la grande sécheresse et la chaleur. » On aperçut cependant de nouveaux *météores* pendant les nuits des 9 et 10 septembre. Les événemens qui suivirent prouvent assez que les Anglais s'étaient ménagé des intelligences sur la côte , et que les fusées aperçues par nos paysans étaient des avertissemens. Plus tard , on parvint à se saisir des nommés Mather père et fils , évadés de Valenciennes , et de Prest et Baridge , prévenus d'espionnage. Sur l'ordre du général de brigade Miquel , commandant supérieur des troupes à Calais , remplacé quelques jours après dans son poste par le général Margaron (1) , ces indi-

(1) Pierre Margaron , né le 1<sup>er</sup> mai 1753 , nommé commandant de la légion d'honneur lors de la distribution des croix au camp de Boulogne , mort baron , lieutenant-général , grand officier de la légion d'honneur et chevalier de St. Louis. Il fit toutes les campagnes

vidus furent déferés, en novembre, à une commission militaire établie dans la même ville et présidée par le colonel Viala, du 85<sup>e</sup> régiment.

L'Angleterre avait d'ailleurs des agens secrets sur toutes nos côtes; ils se servaient, la nuit, d'une télégraphie pyrotechnique qui déjouait tous nos projets. En 1804, la commission militaire de Rouen condamna six de ces espions à la peine de mort. A la fin de janvier 1805, des émissaires anglais, placés près du Blancnez, lancèrent encore des fusées; malgré les recherches actives de la police et du général Margaron, accompagné de son aide-de-camp Fréval, on ne put saisir les coupables.

Les fusées lancées pendant les nuits des 8, 9 et 10 septembre 1803 ne furent pas les seuls indices des intentions hostiles de la division anglaise en croisière dans le Pas-de-Calais; trois jours après, le 13 septembre, le capitaine d'un brick danois qui se trouvait mouillé sur rade vint à terre dans son canot, et déclara qu'il avait été canonné par un brick anglais qui lui avait envoyé plusieurs boulets, « dont » l'un avait coupé sa vergue et un autre frappé en plein » bois; que pour faire cesser cette attaque, il avait dû » se rendre à bord de l'anglais et lui exhiber ses papiers. » Dans son rapport au grand-juge, le maire observe que cet événement ne fait qu'augmenter l'infidélité des Anglais envers les traités les plus sacrés.

Le lendemain 14, au soir, on vit entrer dans le port de Calais une division de bâtimens de guerre français, composée de vingt-sept chaloupes canonnières, d'une péniche et d'une prame, venant de Dunkerque, où elle avait laissé une autre division sous les ordres du capitaine Pévriex.

C'est ici le lieu de dire quelques mots des armemens qu'on proposait alors pour une descente en Angleterre, et qui se divisaient en flottille de guerre et flottille de transport.

La flottille de guerre devait se composer de cinq cents chaloupes canonnières, grées en bricks et disposées pour recevoir chacune vingt-quatre hommes d'équipage, cent hommes d'infanterie, avec leurs munitions, et quatre pièces de gros calibre, depuis le 24 jusqu'au 36, deux en proue et deux en poupe; de quatre cents bat. aux canonnières, grées en barques ou chasse-marées, à trois mâts, sans hune ni perro-

de l'Empire; en 1815, il occupait Leipsig avec un corps d'observation; en 1814, il fut nommé inspecteur général de la gendarmerie; il cessa d'être employé après le second retour du roi. Le général Margaron avait été remplacé à Calais par le général Bonfanti, de la division italienne, dans le commandement supérieur des troupes de la garnison et de la côte.

quet, et pourvus de six hommes d'équipage, de cent hommes d'infanterie, d'une pièce de 24 à l'avant et d'une pièce de 24 à l'arrière. Chacun de ces bateaux devait de plus porter, outre les munitions d'artillerie, deux chevaux avec leurs conducteurs et des canonniers pour servir les pièces. Enfin, la flottille de guerre devait encore compter environ trois cents péniches, ou grands canots, beaucoup plus légers que les chaloupes et les bateaux canonniers, tirant deux à trois pieds d'eau, munis d'un pont mobile, d'un petit obusier et d'une pièce de 4, d'une soixantaine d'avirons et de peu de voile. Chacune de ces embarcations portait deux ou trois hommes d'équipage et soixante à soixante-dix hommes d'infanterie, habitués à ramer comme des matelots. A les voir glisser sur l'onde avec la rapidité de la flèche, on se rappelait involontairement les vieilles légions romaines, aussi habiles à la rame qu'audacieuses dans le combat.

La flottille de transport, destinée à porter le surplus des chevaux, du matériel et des armes, devait se composer de neuf cents à mille bâtimens de 20 à 60 tonneaux, achetés aux armateurs en cabotage et en pêche, au prix moyen de 12,000 à 15,000 francs chacun; il y avait encore quelques corvettes d'un faible tirant d'eau, des barques armées d'une seule pièce de canon et appelées *caïques*, et une douzaine de prames à deux ou trois mâts et à trois quilles, portant chacune cinquante chevaux, cent cinquante hommes et un grand nombre de pièces de 12 et de 24.

Chaque division se composait de dix-huit bâtimens; une demi-division, de neuf; une escadre, de trois.

Les chaloupes et les bateaux canonniers, ainsi que les péniches, destinés à se réunir dans des ports d'échouage et à atterrir au besoin sur la côte d'Angleterre, étaient tous à fond plat, et cent vingt mille hommes devaient s'embarquer sur ces trois sortes de bâtimens, pour être transportés en peu d'heures sur les plages de la Grande-Bretagne. Pour ne pas s'exposer à être coupé par les divisions croisières anglaises, on devait profiter d'un temps d'épaisse brume et de calme, et se servir des rames (1). Une partie de ces arme-

(1) Quelle vaste et difficile opération que celle de transporter vingt ou trente mille hommes au-delà des mers! dit M. Thiers. L'expédition d'Égypte, exécutée il y a cinquante ans, l'expédition d'Alger, exécutée de nos jours, en sont la preuve. Que sera-ce, s'il faut embarquer cent cinquante mille soldats, dix ou quinze mille chevaux, trois ou quatre cents bouches à feu attelées? Un vaisseau de ligne peut contenir, en moyenne, six ou sept cents hommes, à condition d'une traversée de quelques jours; une grosse frégate en peut contenir la moitié. Il faudrait donc deux cents

mens provenait de la flottille organisée lors de la dernière guerre ; une autre partie consistait en dons faits par les régimens, et surtout par les villes, qui, pour soutenir l'expédition, offraient au gouvernement des bateaux plats armés. On fit construire le reste sur tous les points de la France ; ce fut une entreprise difficile que celle de rassembler, sous le feu des croiseurs anglais et sur un seul point, entre Dunkerque et Boulogne, tant de bâtimens provenant de localités si éloignées les unes des autres ; il fallait pourtant les réunir dans trois ou quatre ports placés sous le même vent, afin d'appareiller et de partir avec ensemble.

Avant que la division de chaloupes canonnières, entrée le 14 septembre à Calais, eût gagné ce port, un brick anglais, qui était alors en vue, s'était approché à environ deux portées de canon de la petite escadre. Le bâtiment commandant la division s'était de suite placé au centre, afin de mettre toutes les chaloupes canonnières à l'abri ; après quelques coups de canon tirés de part et d'autre, le brick anglais s'était vu contraint de mettre le cap au large. Dans la nuit du 14 au 15, on rapporta qu'on avait encore aperçu des fusées volantes le long des côtes. Le magistrat et les chefs militaires chargèrent une personne de se déguiser, pour mieux rechercher et découvrir les espions.

Le 17 septembre, M. St.-Haouen écrit au maire que la sûreté des bâtimens de guerre et celle du port de Calais, « considéré par le gouvernement comme port militaire, » dit le commandant maritime, « exige qu'il soit soumis à la » même discipline que tous les ports d'état. » En conséquence, la municipalité publie qu'il est fait défense aux habitans d'aller se promener, après le coup de canon de retraite, du côté de l'estacade ou des chantiers de construction, et qu'après ladite retraite, les aubergistes, cabaretiers et autres personnes demeurant sur le port devront éteindre leurs lumières, fermer leurs demeures, et ne plus loger aucun individu, quel qu'il soit, sous peine de toute la rigueur des lois. On fit aussi déposer sur le port, près du corps-de-garde du Bleu, une pompe à incendie et

vaisseaux de ligne pour embarquer une telle armée, c'est-à-dire une force navale chimérique, et que l'alliance de la France et de l'Angleterre, pour un même but, peut tout au plus rendre imaginable. C'eût été par conséquent une entreprise impossible que de vouloir jeter cent cinquante mille hommes en Angleterre, si l'Angleterre eût été à la distance de l'Egypte ou de la Morée. Mais il ne fallait passer que le détroit de Calais, c'est-à-dire parcourir huit à dix lieues marines ; pour une telle traversée, il n'était pas besoin d'employer de gros vaisseaux. »

les ustensiles nécessaires à son usage. On donna l'ordre aux armateurs du port et aux habitans de la ville de placer deux barriques pleines d'eau et deux seaux près de leurs bâtimens et de leurs habitations.

Le 22 septembre 1803 (5<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an xi), l'amiral Bruix, commandant en chef de la flottille, suivi de son état-major, vint inspecter la division de bâtimens de guerre qui se trouvait depuis quelques jours dans notre port. Il trouva les bateaux en bon état, et les équipages, composés de marins et de militaires, dans les meilleures dispositions. Dans son rapport du même jour au grand-juge ministre de la justice, le magistrat annonce que les bâtimens anglais se tiennent stationnés à deux ou trois lieues des côtes; mais que jusque-là ils n'ont pas encore tenté de jeter des bombes sur le port de Calais.

Ce qui précède prouve assez qu'on était dans l'attente d'un bombardement de la part des Anglais. La présence d'une division de la flottille dans notre port et l'espoir d'en détruire une partie engagèrent l'ennemi à tenter le coup de main et à justifier les appréhensions du maire de Calais. Dans la matinée du mardi 27 septembre 1803 (4 vendémiaire an xi), on signala du côté de Gravelines une division anglaise composée de huit bâtimens, au nombre desquels se trouvaient plusieurs bombardes. Ces navires ennemis vinrent mouiller en vue de Calais, à une très-petite distance de la plage Est du port, et à midi, trois d'entr'eux ouvrirent le feu. Les premières bombes tombèrent sur le sable; puis elles commencèrent à porter sur le port et dans les fossés; enfin les Anglais, dirigeant mieux leurs pièces, en firent tomber un grand nombre dans la ville, où, malgré toutes les dispositions prises à l'avance, elles causèrent un dommage considérable. On compta jusqu'à 93 bombes, auxquelles les forts et les batteries de la place et des dunes situées à l'Ouest du port répondirent aussi bien que leur position le permettait. Le bombardement dura jusqu'à trois heures de l'après-midi; les ennemis, inquiétés par le feu roulant d'une compagnie d'artillerie légère, organisé à la hâte et accourue au galop sur la plage, ne s'éloignèrent que vers les six heures du soir.

M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, assure que le feu des bombardes tua un ou deux hommes; mais ce fait est inexact. Nous tenons de source très-certaine qu'il n'y eut personne de tué, et nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici la lettre écrite, le 28 septembre, par le sous-préfet de Boulogne au maire de Calais:

« J'attendais avec une extrême impatience, citoyen  
» maire, les détails que vous me donnez par votre lettre de  
» ce jour, sur le bombardement que vient d'éprouver votre  
» ville. Le contre-amiral Magon m'avait lu ce matin le rap-  
» port du commandant de la flottille; mais ce rapport ne  
» donnait que les détails de l'attaque, sans rapporter le  
» résultat. Il est fort heureux que vous n'avez pas à regret-  
» ter la perte d'un seul de vos concitoyens, et que l'effet si  
» redoutable des bombes, dans une ville aussi compacte et  
» aussi populeuse que la vôtre, n'ait produit d'autres  
» désastres que la dégradation, à la vérité d'un trop grand  
» nombre de vos maisons. La justice comme l'humanité du  
» gouvernement s'empresseront très-certainement de ré-  
» parer les pertes occasionnées par les malheurs de la  
» guerre. Je vous prie, citoyen maire, de les faire consta-  
» ter par visites et procès-verbaux des hommes de l'art,  
» assistés d'un adjoint de la mairie, et de m'adresser les  
» rapports, qui seront transmis sans délai au préfet. J'at-  
» tends des détails ultérieurs et les plus circonstanciés  
» possibles sur cet événement, et je vous invite à ne rien  
» négliger pour calmer les alarmes de vos concitoyens, et  
» surtout pour les engager à ne pas abandonner leurs  
» foyers, ou à y revenir le plus tôt possible.

» Je vous salue.

Signé MASCLÉT. »

D'après les rapports que nous nous sommes procurés, la première bombe qui tomba sur la ville atteignit une maison de la rue des Prêtres, les autres bombes tombèrent sur les maisons des citoyens Bodart, rue de la Citadelle, Delrue et Glineur, rue du Roule, Evrard et Laureau, rue de la Cloche, Gressier, Thévenet, Devot et chez Mme V<sup>e</sup> Audibert, rue de la République (de la Mer), chez les citoyens Crèveœur, rue du Havre, Godin, sur la place, Leroi et Garrez, rue de la Loi (St.-Michel), Masson, Delahaye et Fontaine, rue de la Constitution (Notre-Dame), Caffiery, Hôreau-Varlet et Delafosse, rue Eustache de St.-Pierre, Croos, rue de Lille (de la Comédie), Quillaq et Duplessis, tenant l'hôtel Dessin, rue Bonaparte (Royale).

Une bombe tomba sur la prison de la ville, traversa la couverture, pénétra dans l'intérieur, ouvrit les plafonds, et fit descendre, comme par enchantement, d'un étage supérieur à l'étage inférieur, deux prisonniers anglais provenant d'un smuggler saisi la veille. Ces malheureux échappèrent aux éclats de la bombe et en furent quittes pour la peur. Le même projectile blessa légèrement un autre prisonnier anglais et tua un chat.

On se figure aisément le bouleversement et la consternation que cet événement produisit dans la ville de Calais; la terreur qui s'empara des femmes et des enfans; les cris de frayeur jetés par les habitans des maisons frappées par les bombes; les alarmes bien naturelles et le trouble inévitable que dut occasionner cette attaque. Dans la crainte où l'on était d'une nouvelle tentative de la part des Anglais, un grand nombre de femmes, suivies de leurs enfans, évacuèrent la ville et se retirèrent à Saint-Pierre et dans les villages environnans. Les rues étaient encombrées d'enfans et de femmes du Courgain, qui fuyaient leurs demeures et traversaient Calais pour chercher un abri dans la campagne. Pendant tout le temps que dura le feu des navires anglais, la troupe resta stationnée sur la place, bravant les projectiles ennemis et se disposant à défendre la ville, en cas de descente sur la plage.

La maison qui souffrit le plus du bombardement fut celle du citoyen Masson, tonnelier, située dans la rue Notre-Dame (1) et occupée aujourd'hui par M. Tourneur, profes-

(1) On raconte que la bombe, après avoir traversé la toiture, s'enfonça dans la maison en effleurant un berceau dans lequel reposait une petite fille, et vint tomber avec fracas sur une table préparée pour le dîner. Depuis quelques instans on n'attendait plus que le maître de la maison pour commencer le repas; il était en retard; sans cette heureuse circonstance, c'en était fait de toute la famille peut-être. — On rapporte aussi qu'un chaudronnier qui demeurait sur la place et qui était perclus par suite de maladie, fut frappé d'une panique telle et fit des efforts si violens pour se sauver, qu'il recouvra subitement l'usage de ses membres et s'enfuit à toutes jambes. — Un enfant, transporté du Courgain à l'hôtel Dessin, échappa miraculeusement à la mort: une bombe vint tomber à quelques pas de son berceau. Celui que la providence épargnait ainsi est aujourd'hui maire de notre ville: c'était M. Aug. Legros-Devot. — Au moment où les Anglais redoublaient d'activité et où les bombes lancées sur la ville se succédaient sans relâche, M. J. Leveux fils (qui depuis fut maire de Calais pendant onze années, de 1830 à 1842) traversait la rue de Lille, ou de la Comédie; tout-à-coup la femme d'un adjudant de place, M<sup>me</sup> Castel, qui se trouvait sur le pas de sa porte, aperçoit une bombe qui menace le jeune homme; elle pousse un cri d'effroi et se jette par terre; M. Leveux en fait autant; le projectile tombe tout près d'eux, se brise et lance, sans les atteindre, des éclats dans toutes les directions.

La ville de Calais, qui, cent ans auparavant, avait essuyé trois bombardemens successifs, en 1694, 1695 et 1696, était destinée à subir encore une épreuve du même genre, le bombardement du 16 octobre 1806.

Le 27 septembre 1694 (encore un 27 septembre), une flotte anglaise, composée de seize vaisseaux de ligne, de vingt-et-une frégates et de huit galiotes à bombes, était formée en bataille devant Calais.

seur de musique ; celles des citoyens Horeau-Varlet, Godin, Bodart, de Mme V<sup>e</sup> Audibert, l'hôtel Dessin et la prison de la ville éprouvèrent aussi des dommages assez considérables.

La municipalité nomma des experts qui, dès le lendemain du bombardement, dressèrent un état des dégâts causés par l'ennemi sur dix-huit maisons et sur la prison de la ville ; cet état s'élevait à 18,156 francs. Mais plus tard, en exécution d'un arrêté de la préfecture du 30 brumaire an XII, pris par suite du décret consulaire du 3, on procéda à une nouvelle expertise sous le contrôle du citoyen Favier, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, chargé du service dans l'arrondissement de Boulogne. Le chiffre des indemnités décrétées par le gouvernement fut arrêté à 21,784 fr. 48 cent., pour cet arrondissement, et repartit comme suit :

16,609 fr. 64 c. aux habitans de Calais qui avaient souffert des pertes pendant le bombardement du 27 septembre.

803 fr. 34 c. pour la réparation de la maison d'arrêt de la ville de Calais.

Après plusieurs manœuvres, les galiotes, soutenues chacune par deux frégates, vinrent sous toutes voiles se placer vis-à-vis l'entrée du port, un peu à l'ouest, et jetèrent, vers le milieu de la journée, cent soixante-trois bombes ou pots à feu, dont onze tombèrent sur la ville et endommagèrent trois maisons.

Le 16 août 1695, la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Barclay, jette dix à douze bombes qui n'atteignent pas la ville. Une division de dix-huit chaloupes venues de Dunkerque, et commandées par le comte de Relingue, donne la chasse aux bombardes anglaises ; le 27, appuyé par les batteries du fort Rouge, nouvellement construit, et du fort Risbanc, il engage un combat avec les frégates anglaises et les force à rejoindre la flotte, composée de quatre-vingts voiles. Mais l'Est de la place n'étant pas défendu ; Barclay vint mouiller à 2,000 mètres environ à la droite du port et lança, le 27, entre midi et trois heures et demie, six cent soixante bombes et pots à feu ; deux cents projectiles tombèrent dans la ville et endommagèrent cinquante-trois maisons. Celle de Bernard, auteur des *Annales de Calais* et ancien mayor de notre ville, fut des plus maltraitées. Cette maison, située rue du Paradis, au milieu et sur la droite, en venant du boulevard (à l'endroit où demeure aujourd'hui M. Legros-Devot, maire de la ville de Calais), fut frappée par trois bombes. Douze de ces projectiles incendiaires éclatèrent au milieu de la place ; quatre bombes tombèrent sur le fort Risbanc ; l'une d'elles frappa sur deux barils de poudre, qui tuèrent un soldat et trois matelots en éclatant. Le dommage causé à la ville par cette attaque fut fixé à 28,550 livres ; mais il s'éleva en réalité à plus de 50,000 liv. Pigault de Lépinoy, qui, d'après le rapport envoyé en cour, fixe le nombre des bombes et pots à feu lancés dans cette journée à trois cent cinquante, dit que quatre-vingt-quatre projectiles seulement tombèrent

4,371 fr. 50 c. pour indemnité au sieur Cary, dont la maison fut gravement endommagée par le bombardement effectué par les Anglais sur la ville de Boulogne, le 16 août 1803.

La subdivision de la flottille en relâche dans le port de Calais avait pris la mer le lendemain du bombardement, 28 septembre, à la marée, pour tenir la rade et s'emboîser à l'Est du port, afin d'écarter les bombardes si elles reparaissaient. Nous transcrivons textuellement le passage suivant, emprunté de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* :

« Le lendemain 28, dit M. Thiers, l'amiral Bruix prescrivit à la division Saint-Haouen (la division en relâche à Calais depuis le 14 septembre) de mettre en mer, pour affronter la croisière ennemie, empêcher un nouveau bombardement, et, suivant les circonstances, doubler le cap Grinez, afin de se rendre à Boulogne. La seconde division de Dunkerque devait mettre à la voile en même temps, sous le commandement du capitaine Pévrieux, et appuyer la première. Le contre-amiral Magon, qui commandait à Boulogne, avait ordre, de son côté, de sortir de ce port avec tout ce qui

sur la ville et qu'elles endommagèrent cent maisons. — De La Tour Montfort, commandant, eut un cheval tué près de lui, sur la *Couteuvrine*, au moment où un valet tenait cet animal par la bride, et tandis que, incommodé par la goutte, il donnait, relativement à la manœuvre de l'ennemi, des ordres à MM. Molé, lieutenant de roi, et du Puget, major de la place. — Les bourgeois de Calais étaient disposés par escouades à tous les carrefours de la ville; ils éteignaient les pots à feu, qu'il était aisé de distinguer des bombes, en ce qu'ils laissaient derrière eux une épaisse fumée et qu'ils tombaient en serpentant. Les ordres étaient exécutés avec tant de zèle, que le feu ayant pris en même temps à trois places différentes, il fut immédiatement éteint. Dans leur exagération et pour flatter l'orgueil national, les gazettes anglaises annoncèrent pourtant que la ville était ensevelie sous ses ruines.

Le 15 mai 1696, la flotte anglo-hollandaise, composée de quinze vaisseaux de ligne de Hollande, et de dix vaisseaux, quinze frégates et cinq galiotes à bombes d'Angleterre, était stationnée devant Gravelines; elle détacha des bombardes, qui vinrent jeter l'ancre au nord du port de Calais, vis-à-vis le Risbauc, et lancèrent, entre trois et cinq heures du soir, trois cent soixante bombes et pots à feu. Dix de ces bombes atteignirent le port et endommagèrent trois vaisseaux; cinq tombèrent dans la ville: une contre la tour du guet, une sur la place et deux sur des maisons, où elles ne firent que leur trou, sans causer plus de dégâts. La cinquième était encore réservée pour la malheureuse habitation du mayeur Bernard. On avait à peine réparé le dommage causé par le bombardement précédent, qu'une bombe vint s'abîmer sur cette maison et pénétra jusque dans la cave avec un fracas épouvantable. Bernard lui-même retrace ces événemens dans les *Annales*.

était disponible , de se tenir sous voiles pour donner la main aux divisions Saint-Haouen et Pévrieux , si elles parvenaient à doubler le cap Grisnez.

» Le 28 septembre au matin ( 5 vendémiaire an XII ), le capitaine St.-Haouen sortit hardiment de Calais et s'avança jusqu'à portée de canon. Les Anglais firent un mouvement pour s'élever au vent. Le capitaine Saint-Haouen , profitant habilement de ce mouvement , qui les éloignait de lui , se dirigea à toutes voiles vers le cap Grisnez ; mais il fut rejoint bientôt par les Anglais un peu au-delà du cap et assailli par un feu violent d'artillerie. Il semblait qu'une vingtaine de bâtimens ennemis , quelques-uns de grand échantillon , auraient dû couler nos légers navires ; mais il n'en fut rien. Le capitaine Saint-Haouen continua sa marche sous les boulets des Anglais , sans en souffrir beaucoup. Un bataillon de la 46<sup>e</sup> et un détachement de la 22<sup>e</sup>, embarqués à bord des bâtimens , maniaient la rame avec un admirable sang-froid sous un feu très-vif , mais heureusement peu meurtrier. En même temps , les batteries attelées sur la plage étaient accourues et répondaient avec avantage à l'artillerie des vaisseaux anglais. Enfin , dans l'après-midi , le capitaine Saint-Haouen mouilla en rade de Boulogne , joint par un détachement sorti de ce port , sous les ordres du contre-amiral Magon. La seconde division de Dunkerque , qui avait mis à la mer , s'était avancée , de son côté , jusqu'à la vue du cap Grisnez ; mais , arrêtée par le calme et la marée , elle fut obligée de mouiller en-deçà , le long d'une côte découverte. Elle resta dans cette position jusqu'au moment où le courant changé pouvait la porter vers Boulogne. Elle n'avait point de vent , et elle fut obligée de se servir de ses rames. Quinze bâtimens anglais , frégates , corvettes et bricks , l'attendaient au cap Grisnez. A ce point , la profondeur d'eau étant plus grande , et la croisière anglaise pouvant s'approcher de terre , sans que nos bâtimens eussent la ressource de s'échouer , on devait concevoir pour eux de très-vives craintes ; mais ils passèrent comme ceux de la veille , nos soldats maniant la rame avec une rare intrépidité , et les Anglais recevant de nos batteries de terre plus de mal qu'ils n'en pouvaient faire à nos chaloupes canonnières. La flottille de Boulogne et la division Saint-Haouen , entrées la veille , étaient sorties de nouveau , pour venir au-devant de la division Pévrieux ; elles la joignirent à une hauteur dite la Tour de Croy , devant Wimereux. Alors les trois divisions réunies s'arrêtèrent , et , se mettant en ligne , présentant aux Anglais leur proue armée de canons , allèrent droit à eux et firent un feu des plus vifs ; ce feu dura deux

heures. Nos légers bâtimens atteignaient quelquefois les gros bâtimens anglais et en étaient rarement atteints. A la fin, les Anglais se retirèrent au large, quelques-uns même assez maltraités pour avoir besoin d'aller se réparer aux Dunes. L'une de nos chaloupes, la seule du reste à qui arriva cet accident, percée de part en part par un boulet, eut encore le temps de se jeter sur la plage avant de couler à fond. »

Les caïques placés sur la rade de Boulogne et montés par un détachement de la 57<sup>e</sup>, appuyèrent l'arrivée de la flottille par leur feu. Un caporal et un soldat du bateau n<sup>o</sup> 5 furent tués.

Le bombardement de Calais, exécuté le 27 septembre 1803, prouva la faiblesse de nos moyens défensifs à l'Est de la ville; on prit immédiatement des mesures pour couvrir et fortifier ce côté (1). On augmenta l'effectif de la garnison, pour mettre Calais à l'abri d'un nouveau coup de main. L'autorité municipale ne crut pas ces précautions suffisantes; les femmes et les enfans étaient rentrés en ville dès le 30 septembre; mais la crainte agitait encore la population. Pour ramener le calme et la sécurité, les magistrats firent publier, le 1<sup>er</sup> octobre, une ordonnance par laquelle il était sévèrement enjoint aux habitans de faire transporter, hors de la ville, toutes les matières combustibles de nature à propager les incendies, telles que les eaux-de-vie, les genièvres, les brais, les goudrons, etc., dans les quarante-huit heures. Sur les réclamations des habitans auprès du général en chef Soult, la mairie fut priée, dans l'intérêt du commerce, de suspendre cet arrêté, en exigeant toutefois une inspection des voutés, des caves et des celliers, et en obligeant leurs propriétaires à en bien boucher toutes les ouvertures avec des matières humides. L'autorité fit demander des pompes à incendie dans les villes voisines (2).

(1) C'est dans le même but qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle on avait élevé, sur la plage de droite, le fort Vert; cette redoute, qui n'existe plus, était destinée à protéger le côté de Gravelines et devait, au besoin, s'opposer à un débarquement de troupes.

(2) En 1806, après le second bombardement, l'administration fit des réglemens pour le service des pompes, en cas d'incendie. Ces mesures étaient prises en vue d'une nouvelle attaque de la part de l'ennemi. On trouve dans les dispositions générales :

« Art. 5. Au cas de bombardement, il est expressément enjoint à tous les habitans de placer, à l'extérieur de leurs portes et dans la rue, deux cuves pleines d'eau; elles doivent être plus grandes que possible.

« Art. 6. S'il y avait à craindre que l'incendie provienne de la

Il est à remarquer que le fameux bombardement du 27 septembre n'occasionna aucun incendie dans la ville ; on attribue cette heureuse circonstance au sang-froid et au courage des citoyens , qui , bravant le danger et ne désertant pas leurs demeures , empêchaient les ravages qu'auraient pu occasionner les bombes . L'un de ces projectiles destructifs , après avoir traversé une toiture et s'être enfoncé par les planchers , rompit cependant la voûte d'une cave et tomba , sans faire explosion , entre deux pipes de genièvre . Si par malheur la bombe avait éclaté , la maison eût été en un instant la proie des flammes .

Sur les instances des habitans , le maire se rendit auprès du général en chef du camp de Saint-Omer et de l'amiral Bruix , pour obtenir de nouveaux moyens de défense , intimider l'ennemi et rendre la sécurité aux Calaisiens , éprouvés par l'attaque des Anglais . Il reçut la promesse d'un renfort composé de mortiers et de pièces de 24 , à longue portée . Outre les gardiens et les livranciers établis au fort Rouge , on plaça sur le Risbanc une vigie chargée d'avertir les autorités de tout ce qui se passait à la mer . Ce fort fut aussi soumis à des réparations . Il avait sauté le 29 juin de l'année 1799 , à sept heures du matin ; le gardien , seul auteur de cet accident , en avait été la seule victime ; le feu avait été mis , par imprudence sans doute , au magasin à poudre , et le malheureux avait sauté avec le fort ; ses membres avaient été trouvés épars sur le sable , au milieu des décombres ; ni la garde , ni les personnes qui se trouvaient alors dans la maison du cantinier n'avaient été même blessées .

Les succès obtenus par les bateaux de la flottille dans ses engagements partiels avec les croiseurs anglais , et l'organisation définitive du camp de Boulogne , en augmentant les moyens de défense de Calais , contribuèrent à ramener le calme dans la ville et à faire cesser les inquiétudes des citoyens .

Le centre du rassemblement des troupes ayant été porté

malignité d'étrangers ou de la malveillance , des patrouilles sont ordonnées sur le champ ; un appariteur les accompagne . Les patrouilles arrêtent tous les vagabonds , gens sans aveu , et les conduisent devant le commissaire de police . »

Le règlement pour les incendies , du 17 janvier 1807 , est plus complet ; il organise définitivement le corps des pompiers . L'article 64 , relatif aux bombardemens , porte :

« Pour éviter de grands dommages aux maisons qui éprouveraient les effets de la bombe , les habitans sont invités à tenir ouvertes toutes les fenêtres de leurs maisons , à l'extérieur et à l'intérieur , à l'exception cependant de celles du rez-de-chaussée . »

de St.-Omer à Boulogne, la première division, commandée par le général Saint-Hilaire, campa à droite de Boulogne, quartier-général à Wicardenne; la deuxième division, commandée par le général Vandamme, campa à gauche de Boulogne, quartier-général à Outreau; la troisième division, commandée par le général Le Grand, campa à Ambleteuse, quartier-général à Ambleteuse; la quatrième division, commandée par le général Suchet, campa à Wimereux, quartier-général à Wimille. La division de cavalerie, commandée par le général d'Hautpoul, eut son quartier-général à Boulogne. Calais se trouva faire partie des camps de droite; on y établit le quartier-général d'une division supplémentaire, dite Division Italienne et commandée par le général Trivulzi, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Teulié et Bonfanti, l'adjutant-commandant Mazzucchelly et les sous-inspecteurs aux revues Keybaud et Rougier.

Les soldats italiens étaient tous tapageurs; chaque jour, ils ravageaient les champs, somentaient des querelles et menaçaient de leur sabre l'honnête paysan qui les recevait sous son toit; aussi les habitans de nos campagnes ont-ils gardé de ces étrangers un souvenir bien peu flatteur pour la division italienne, qui fut remplacée, vers le milieu de 1805, par une partie de la division de réserve, composée de dragons et campée sur le glacis de l'Est, appelé la *plaine de St.-Pierre*. Ces troupes étaient sous les ordres du général Baraguay d'Hilliers, colonel-général du corps. Les dragons partirent d'ici, pour l'armée du Rhin, le 8 fructidor an XIII.

Le 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie italienne n'avait quitté le camp que pour tenir garnison dans la ville, qui devint dès lors le foyer de rixes journalières, presque toujours suivies de duels. Les misérables Cisalpins se battaient le jour et la nuit, dans les champs comme dans la fortification. Il arriva une fois entr'autres qu'on trouva le corps d'un soldat italien à quelques pas de la porte Impériale; il s'était battu en duel et avait été tué d'un coup de fleuret; ce qu'il y avait d'ignoble, c'est que l'adversaire et les témoins l'avaient ensuite dépouillé de tous ses vêtemens et avaient déposé le cadavre nu sur la voie publique. La division italienne était en général composée de mauvais sujets qui ne reculaient pas même devant le vol; l'insubordination était à l'ordre du jour dans les régimens de cette division. Le 7 fructidor an XII, le conseil de guerre permanent de Valenciennes, présidé par le colonel Bertoletti, condamna le nommé Jean Armoni, Corse, âgé de vingt-cinq ans, à être passé par les armes: Armoni, sergent-major à la 4<sup>e</sup> compagnie du

2<sup>e</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> régiment de ligne, en garnison à Calais, était accusé d'*assassinat prémédité* sur le capitaine Gerlini, et d'insubordination par voies de fait. On le fusilla le 24 fructidor (11 septembre 1804), à six heures du matin, sur la plage, au pied de la dune du glacis situé à l'Est du port de Calais.

Le 1<sup>er</sup> régiment italien quitta enfin notre ville pour Ambleteuse le 20 novembre 1805. Son départ fut signalé par un crime. Les soldats étaient en marche; quatre tambours de ce régiment, ivres et attardés, rencontrèrent chemin faisant, et avant d'atteindre le village de la Chaussée, le voiturier Defosse, de Marquise; ils exigent grossièrement que Defosse leur donne place dans sa charrette, afin de pouvoir rejoindre la colonne. Le charretier répond que la voiture est déjà trop chargée. Sur ce refus, l'un des tambours italiens l'ajuste avec sa carabine et l'étend raide mort à ses pieds.

Au 75<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne avait succédé le 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, arrivé à Calais le 4 novembre 1803, et le 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. Notre ville avait pris un aspect tout-à-fait militaire. Il se faisait dans les villages voisins un mouvement continuel de troupes. Le premier Consul envoya à Calais quarante à quarante-cinq chevaux de main, avec vingt-deux palefreniers. Il se proposait de séjourner long-temps sur nos côtes et d'assister en personne aux préparatifs qui se faisaient pour surprendre l'Angleterre (1). L'hôtel Dessin fut désigné comme *quartier-général du premier Consul*, ainsi que l'indiquait une inscription placée au-dessus de la porte d'entrée de cet établissement. On choisit également des maisons pour loger les ministres.

Le secrétaire-d'état de la guerre Berthier, qui présidait lui-même aux préparatifs du campement des troupes, arriva à Calais le 18 octobre 1803, accompagné d'un brillant état-major; les autorités civiles et militaires se rendirent en corps à son logement. Il y revint le mois

(1) Le théâtre du *Vaudeville* reçut l'ordre de se rendre à Boulogne et d'y donner des représentations pendant le séjour de Bonaparte. Barré, le vaudevilliste fécond, avait été nommé directeur de ce théâtre; son brevet portait: *Directeur de la troupe du Vaudeville à Londres*. — On composa des pièces de circonstance, entr'autres *Duguay-Trouin*, qui obtint un grand succès. — Des savans et des hommes de lettres accompagnèrent le premier Consul. — Une imprimerie anglaise avait été attachée à l'expédition, qui comptait aussi un corps de guides, destinés à servir d'interprètes, lors de la descente en Angleterre; ce corps était commandé par le colonel Cuvelier.

suivant, avec le ministre des relations extérieures, pour installer les bureaux, établir un service d'estafettes le long de la côte et ordonner des réquisitions en chevaux et en charriots, pour le transport des vivres et des effets de campement; on requit également les bateaux ou bélandres, qui servaient aux transports par eau dans l'intérieur.

La ville de Calais dut aussi mettre à la disposition du général en chef Sout, commandant à Boulogne, une quantité déterminée d'artisans pris dans chaque corps de métier: des boulangers, des menuisiers, des charpentiers, etc. On emplit les magasins de l'armée de fourrages et de vivres; toutes les provisions qui se trouvaient dans la ville furent mises en réquisition pour les besoins de la troupe. La même activité régnait à Montreuil, à Wimereux, à Ambleteuse, à Étaples, sur les bords de l'Escaut, et surtout à Boulogne, qui avait été désignée comme point central du camp. S'étonnera-t-on de ces réquisitions extraordinaires, de ces approvisionnements gigantesques, quand on pense qu'il fallait satisfaire aux besoins des deux mille trois cents bâtimens qui devaient composer la flottille franco-batave, des trente mille matelots, des dix mille ouvriers et des cent vingt mille soldats qu'on allait réunir au camp de Boulogne?

Toutes les maisons qui pouvaient, dans les villes et dans la campagne, tenir lieu de bureaux, de magasins ou d'hôpitaux, furent louées. « On éleva des hangars pour les ouvriers de la marine, dit M. Thiers, et des abris en planches pour les chevaux. Quant aux troupes, elles durent camper en plein champ, dans des baraques construites avec les débris des forêts environnantes..... Elles allaient se trouver là en bon air, exposées, il est vrai, à des vents violens et froids; mais pourvues d'une grande abondance de bois pour se baraquer et se chauffer. D'immenses approvisionnements furent ordonnés de toutes parts et amenés dans ces magasins improvisés. On fit venir, par la navigation intérieure, qui est fort perfectionnée, comme on sait, dans le nord de la France, des farines pour les convertir en biscuits, du riz, des avoines, des viandes salées, des vins, des eaux-de-vie; on tira de la Hollande de grandes quantités de fromages à forme ronde. Ces diverses matières alimentaires devaient servir à la consommation journalière des camps, et au chargement en vivres des deux flottilles de guerre et de transport. On peut se figurer aisément les quantités qu'il fallait réunir, si on imagine qu'il s'agissait de nourrir l'armée, la flotte, la nombreuse population d'ouvriers attirés sur les lieux, d'abord pendant le campement, puis

pendant deux mois d'expédition, ce qui supposait des vivres pour près de deux cent mille bouches, et des fourrages pour vingt mille chevaux. Si l'on ajoute que tout cela fut fait avec une abondance qui ne laissa rien à désirer, on comprendra que jamais création plus extraordinaire ne fut exécutée chez aucun peuple, par aucun chef d'empire. »

On peut, à coup sûr, se faire une idée du mouvement que de pareils préparatifs durent produire dans la ville. Personne n'était exempté de loger les militaires, ainsi que les officiers des bâtimens de l'état en relâche dans le port; les troupes de passage qui se rendaient du camp de St.-Omer au camp de Boulogne logeaient aussi chez l'habitant; en germinal an XIII, Calais reçut ainsi jusqu'à six régimens en six jours. Les maisons regorgeaient, les rues étaient continuellement encombrées; il en résultait même une confusion nuisible à la discipline. Le général en chef, par son ordre du 4 novembre, défendit aux militaires dont les corps étaient campés dans les environs de rester en ville après l'heure de la retraite, et recommanda à cet effet la fermeture de toutes les maisons de jeu, de tous les cafés et cabarets après cette heure.

A cause des établissemens dont la côte de Calais et de Boulogne devenait ainsi le centre, une lettre du ministre de la justice, datée du 16 brumaire an XII et à laquelle nous empruntons ces termes, recommande une surveillance extraordinaire à l'égard de tous les étrangers. Le général Margaron en fit sortir de Calais. Cent quatre-vingt-six naufragés étrangers furent détenus au fort Nieulay.

On faisait aussi des dispositions pour abriter au besoin une partie de la flottille dans le port de Calais. Les travaux marchaient avec une grande rapidité. On protégeait l'entrée de ce port par de nouvelles batteries, et l'on activait la construction des chaloupes et des bateaux plats, pour lesquels l'amiral de la flottille nationale avait fait mettre en réquisition un grand nombre d'ouvriers charpentiers, scieurs-de-long, charrons, etc., de la ville et de Saint-Pierre. Vers le même temps, l'amiral Bruix défendit au petit nombre de marins invalides de notre port, qui se livraient encore à la pêche, de sortir sans avoir un soldat à bord, et de ne jamais s'écarter de plus d'une demi-lieue au large. On alla même bientôt jusqu'à fermer l'accès du port et de la plage aux promeneurs; il était interdit à tout individu, autre que les militaires et les matelots, d'aller sur les jetées et sur la côte. Il fallut de nombreuses et influentes réclamations pour faire changer cette mesure quelque peu vexatoire, prise pour écarter les espions entretenus par l'Angleterre,

mais dont , en définitive , les habitans de Calais étaient les premiers à souffrir.

C'est à cette époque que le sénat conservateur, renouvelant le corps-législatif, désigna M. Blanquart-Bailleul, de Calais, pour en faire partie. M. Blanquart, qui était déjà membre du conseil-général du département, fut encore appelé par le gouvernement au corps-législatif en 1809, et, par les électeurs, à la chambre des députés de 1815 et à celle de 1816. La municipalité lui adressa une lettre de félicitations le 29 novembre 1803.

Le 3 janvier 1804, le premier Consul, accompagné de son principal aide-de-camp, le général Lawriston, du ministre de la marine, de l'amiral Bruix et du général Soult, vint encore visiter le port de Calais; il y fit activer les travaux de construction, et ordonna de nouvelles réquisitions en matériel, en vivres et en artisans. Peu de temps après, le général commandant et les officiers de la garnison de Calais firent entr'eux une quête de 639 francs en faveur de trois enfans en bas-âge, dont le père était mort au service (floréal an XII).

Au commencement de mai, les habitans du département du Pas-de-Calais signent une adresse au premier Consul, dans laquelle ils l'invitent à prendre la direction suprême des affaires de l'État. Le 18 mai 1804, le titre d'Empereur est déferé à Bonaparte; son frère Joseph arrive à Calais le 28 du même mois. La promulgation du sénatus-consulte organique, qui appelait Napoléon sur le trône de Charlemagne, eut lieu à Calais le 30 mai, en présence de tous les fonctionnaires publics. Cette cérémonie se fit avec une grande pompe; il y eut un cortège précédé d'une musique militaire et escorté d'un détachement de cavalerie. Aussitôt après la promulgation, on fit ouvrir, pendant douze jours, huit registres destinés à recueillir le vœu du peuple sur l'hérédité de la dignité impériale dans la famille de Napoléon Bonaparte.

Le maréchal Soult, général en chef de l'armée dite d'Angleterre, vint à Calais dans les premiers jours de juin, pour passer, avec le conseiller-d'état Petiet, commissaire général, l'inspection de la division italienne, campée sous Calais, des régimens d'infanterie et du 9<sup>e</sup> hussards, en garnison dans la ville. Calais, regorgeant de soldats, dut parfois se ressentir du régime militaire auquel elle était soumise. D'une ville paisible, livrée au commerce et à l'industrie, on avait fait une ville essentiellement militaire, où tout vivait de la vie de garnison et où régnaient une licence et un libertinage effrénés. Les troupes de la ville et du camp fomentaient

des querelles journalières. Les lieux publics, les cafés, les maisons de jeu et surtout la comédie, furent souvent témoins de rixes et de scènes tumultueuses, causes de nombreux duels; on fut plusieurs fois obligé d'ordonner la fermeture du théâtre. La bravade et l'insolence étaient poussées si loin, qu'on vit un officier de cavalerie entrer à cheval dans la chapelle de l'hospice civil et profaner le saint lieu par des propos indécens, au grand scandale des personnes qui se trouvaient là; ce fait inouï faillit occasionner une émeute dans la basse-ville (8 germinal an XII).

Avant le sacre, Napoléon vint passer un mois au camp de Boulogne, où il fit cette fameuse distribution des croix de la Légion-d'Honneur. Le 26 thermidor an XII (14 août 1804), à minuit, l'Empereur passa par Calais; il était environné d'une suite nombreuse et escorté par les grenadiers de la garde impériale. Les deux premières divisions de la flottille batave, commandées par l'amiral Verhuell, se trouvaient alors réunies dans les ports d'Ostende, de Dunkerque et de Calais (1).

Enfin l'Empereur quitta le camp de Boulogne pour Aix-

(1) En 1805, Napoléon fit un séjour d'un mois à Boulogne. Arrivé au camp le 5 août, il en repartit le 2 septembre, après avoir inspecté toutes les troupes.

— Le 21 mai 1810, l'Empereur et la nouvelle Impératrice Marie-Louise d'Autriche partirent le matin de Lille, passèrent par Saint-Omer et firent leur entrée à Calais vers quatre heures et demie de l'après-midi.

Cette visite avait été annoncée officiellement par le ministre longtemps auparavant, et les autorités avaient pris des mesures pour recevoir Leurs Majestés Impériales et Royales avec magnificence; on peut en juger par la dépense qu'occasionnèrent les préparatifs, dépense qui s'éleva à 15,580 fr. Parmi les frais faits pour cette brillante réception, on trouve ceux qui suivent: 500 francs pour les corbeilles offertes à l'Impératrice; 575 fr. pour légumes et feuillages; plus de 2 000 francs pour l'équipement de la garde d'honneur, à laquelle s'étaient joints les gardes à cheval des communes rurales, et qui alla au-devant de l'Empereur jusqu'au pont Sans-Pareil; plus de 4,000 francs pour l'illumination; 5,000 francs aux menuisiers pour construire un arc de triomphe, des estrades, etc.; 900 francs au peintre Vanderpuyt, pour leur décoration; 885 francs de toiles pour tentures; 150 francs pour les frais de voyage de la députation envoyée au-devant de l'Empereur, à Dunkerque et à Saint-Omer; francs payés au sieur Labat-Ringard, orfèvre, pour la réparation des clés de la ville, qu'on devait présenter à Napoléon, etc., etc.

On suivit à Calais le cérémonial qu'on avait observé dans les différentes villes qui venaient de traverser l'Empereur et l'Impératrice. Le corps municipal, précédé par le maire de la ville, M. L. Lichaud, le général Morgan, commandant supérieur des troupes,

la-Chapelle le 9 fructidor an XII (27 août 1804), et arriva le lendemain à Saint-Omer, qui lui fit un magnifique accueil, où reparurent le cérémonial et l'étiquette des anciennes cours. Les généraux Suchet, Bertrand, Margaron et Andréossy formaient, avec d'autres officiers supérieurs, la suite de Napoléon.

Le couronnement de l'Empereur eut lieu le 2 décembre suivant. Les gardes nationales du Pas-de-Calais fournirent une députation de seize hommes, pour assister à cette cérémonie; le sieur Gaspard Salembier fut choisi pour représenter la garde nationale de Calais. — Par décret du 2 juin 1804, Napoléon avait décidé que le jour de son couronnement serait fêté dans toutes les villes de l'Empire, et qu'une dot de six cents francs serait accordée à une jeune fille que désignerait l'autorité et dont le mariage aurait lieu le même jour. En conséquence, le général Margaron, commandant supérieur des troupes, et le maire de la ville de Calais prirent des mesures pour que cette solennité se fit avec toute la splendeur possible. Il y eut une cérémonie religieuse, à laquelle toutes les troupes assistèrent. Le mariage d'Anne Nivert, nommée *rosière*, avec Constant

et le général Barbazan, alla au-devant de LL. MM. I. et R. jusqu'à l'arc de triomphe, élevé en dehors de la ville, en avant de l'écluse du Crucifix; là, pendant que le maire haranguait Napoléon, un cortège nombreux de jeunes filles habillées en blanc et conduites par Mlles. Hermine Collin, Flore Duplessis, etc., se plaçait à l'autre portière et offrait des corbeilles de fleurs à Marie-Louise, au nom des dames de Calais. Mlle. Collin adressa un discours à l'Impératrice.

Aussitôt après, la voiture de l'Empereur, allant au pas, parut à l'entrée de la rue Impériale; la foule, qui inondait la rue et encombraît toutes les fenêtres, poussa unanimement le cri de: *Vive l'Empereur! vive l'Impératrice!* auquel répondirent bientôt le son des cloches, les salves d'artillerie et le bruit des musiques militaires.

Napoléon, vêtu d'un frac, était dans une calèche, traînée par six chevaux, et escortée des vingt-cinq hommes de la garde d'honneur, commandés par M. de Guizelin, et d'un escadron du 24<sup>e</sup> chasseurs à cheval. Le mameluck Roustan se tenait sur le siège, devant la voiture, costumé comme on l'avait vu en 1804. Puis venait une autre calèche, dans laquelle se trouvaient Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, et son épouse. Les ministres de la marine et de l'intérieur, le prince de Neufchâtel (Berthier), le maréchal Moncey, le duc de Bassano, les généraux, les aides-de-camp, la duchesse de Montebello et les dames d'honneur de l'Impératrice suivaient dans d'autres voitures.

La ville était pavoisée et ornée de guirlandes de fenillage. La rue Impériale était bordée par l'infanterie et la garde nationale.

Leurs Majestés descendirent à l'hôtel Dessin. Après quelques

Tailhandier, eut lieu après le *Te Deum*. Malgré le mauvais temps, les mariés sortirent de l'église, accompagnés du maire, du général et d'un cortège considérable; on leur offrit ensuite un banquet à l'hôtel-de-ville. Le soir, il y eut illumination. La fête de la *dotée*, comme on l'appelait alors, se renouvela plusieurs fois à Calais, sous l'Empire. On célébrait également, le 15 août de chaque année, la *Saint-Napoléon*, par une cérémonie religieuse et un *Te Deum*, auxquels assistaient tous les corps constitués. La loi du 3 nivôse an VIII n'avait conservé des fêtes nationales que les anniversaires du 14 juillet 1789 et du 1<sup>er</sup> vendémiaire, jour de la fondation de la République. Mais Bonaparte, sitôt qu'il en fut le maître, s'attacha à détruire le prestige de ces deux solennités, parce qu'elles rappelaient les événemens révolutionnaires auxquels il devait pourtant sa rapide fortune. Les fêtes du 14 juillet et du 1<sup>er</sup> vendémiaire, célébrées avec tant d'éclat sous le Directoire, firent

instans de repos, l'Empereur reparut à la porte de son hôtel; il était à cheval; ses maréchaux, ses aides-de-camp et la garde d'honneur calaisienne lui servaient d'escorte. Suivi d'une foule compacte, qui faisait retentir l'air du cri de vive l'Empereur! il traversa lentement la rue impériale et la place d'armes, en inspectant les troupes échelonnées sur son passage; puis il se rendit sur le port et visita tous les travaux. Il s'embarqua ensuite sur un canot qu'avait fait préparer M. Ghys, commissaire de marine, et se fit conduire au milieu du chenal. A son retour, il trouva l'Impératrice, qui était venue à sa rencontre et qui l'attendait à la muraille du Courgain.

Un bal avait été préparé dans la grande salle de l'hôtel de-ville; Marie-Louise devait l'honorer de sa présence; mais un malaise subit, suite des fatigues de la route, fit renoncer à ce projet. Les jeunes filles, qui avaient offert des fleurs à l'Impératrice et qui devaient lui être présentées dans ses appartemens, reçurent contre-ordre. Le soir, il y eut une brillante illumination. Un rimeur calaisien fit distribuer des couplets, imprimés chez Morcaux et composés pour l'arrivée de LL. MM.: « Mars et l'Amour sont à Calais, » dit le poète dans sa seconde strophe. L'imprimeur Morcaux publia également, aux frais de la municipalité, le programme de l'entrée de l'Empereur et de l'Impératrice à Calais.

Le lendemain, vers six heures du matin, l'Empereur, l'Impératrice et leur suite quittèrent Calais, au bruit de l'artillerie de la place et des acclamations qui les avaient accueillis à leur entrée. LL. MM. IE. et RR. prirent la route de Boulogne, où elles arrivèrent à neuf heures du matin.

On lit ce qui suit dans le *Journal de l'Empire* du dimanche 5 juin 1810: — *Décret impérial du 29 mai*: « Le bassin d'échouage de Calais, dit du *Paradis*, sera reconstruit de manière à contenir un plus grand nombre de bâtimens et à donner plus de place sur les quais, pour les embarquemens et les débarquemens; le pavé de la ville sera rétabli en cinq années, à partir de 1811. »

bientôt place à d'autres anniversaires, destinés à perpétuer le souvenir de nos victoires, ou des principaux événemens qui préludèrent au régime impérial.

Le 18 frimaire an XIII (9 décembre 1804), à trois heures du matin, on entendit à Calais un effroyable bruit; notre ville éprouva tout-à-coup une commotion terrible, une secousse telle, qu'on ne saurait mieux la comparer qu'à un tremblement de terre. C'était un énorme brûlot, dirigé par les Anglais sur l'entrée de notre port, et qui venait d'éclater à l'extrémité de la jetée de l'ouest, près du fort Rouge, auquel il fit de grands dommages, toutefois sans blesser les hommes de garde. Presque toutes les vitres de la ville furent brisées. Les habitans, réveillés au milieu de la nuit, en proie à de vives alarmes, se perdaient en conjectures sur la cause d'une aussi étrange détonation et d'une commotion aussi violente. A toutes les questions, on répondait *les Anglais; ce sont les Anglais qui font une descente sur la côte*; on juge aisément de la terreur que ces mots durent inspirer aux femmes et aux enfans.

La veille, les officiers de la garnison avaient offert aux dames de la ville un bal, à l'hôtel Dessin. Quand le brûlot fit explosion, le bal venait de finir; mais le jeu avait succédé à la danse; la secousse renversa les tables, les cartes et les joueurs. Quelques personnes s'apprétaient à sortir et descendaient l'escalier; elles furent violemment culbutées. Les officiers, dans leur tenue de bal, en bas de soie et en culotte courte, coururent aux casernes, rassemblèrent la troupe et arrivèrent sur la plage, sous les ordres des généraux Margaron et Teulié, chargés en chef du commandement de la côte. On apprit alors ce qui avait occasionné l'explosion et causé tant de frayeur et de tumulte; la sécurité remplaça encore une fois la crainte, et l'on en fut quitte pour avoir passé une mauvaise nuit (1).

(1) Nous l'avons déjà dit, les Anglais ne se bornèrent pas au bombardement du 27 septembre 1803 et au brûlot du 9 décembre 1804; ils tentèrent une nouvelle attaque le 14 octobre 1806.

Le 5 août, à onze heures et demie du matin, le comte de Landersdale, ministre plénipotentiaire de la cour d'Angleterre et porteur de propositions de paix, débarqua à Calais avec une suite nombreuse. La frégate anglaise qui le déposa à la rade avait le pavillon français au haut de son grand mât; en passant devant le fort Rouge, elle l'avait salué, en lâchant toute une bordée à poudre, et en baissant le pavillon anglais. Cet événement avait été considéré comme l'augure d'une paix depuis long-temps désirée; mais, par malheur, il n'en fut rien. La trêve ne put se conclure, et les hostilités recommencèrent avec une nouvelle activité.

Pendant la nuit du 14 octobre 1806, depuis une heure et un quart

Neuf jours plus tard, la plage témoin de tant d'événemens devenait encore le théâtre d'un douloureux épisode. Le 18 décembre 1804, une chaloupe canonnière de l'État, portant le n° 251, sortie la veille du port de Flessingue et faisant route pour Boulogne, chavira vers trois heures de l'après-midi, à une très-faible distance dans la direction Ouest du fort Rouge. Les bateaux plats, construits pour une très-courte traversée, avaient cet inconvénient que le moindre déplacement de lest suffisait pour les faire chavirer (1). Le n° 251 était monté par quarante-cinq hommes, marins et soldats ; l'équipage était sous les ordres de J.-M. Descha-

jusqu'à quatre heures et un quart du matin, la ville de Calais fut encore bombardée par une division de bâtimens ennemis. Ils lancèrent en tout soixante à quatre-vingts projectiles qui, la plupart, dépassèrent la ville et éclatèrent aux abords de Saint-Pierre. Six obus tombèrent dans la citadelle, quelques bombes firent explosion sur la place, dans les rues et au milieu des cours ; mais sans endommager beaucoup les trois maisons qu'elles atteignirent. Il n'y eut ni tué ni blessé.

En résumé, cette nouvelle attaque produisit peu de mal ; mais elle jeta les habitans dans une affreuse consternation. La frayeur fut bien plus grande que lors du bombardement du 27 septembre, à cause de la nuit, qui doublait l'anxiété des citoyens. On fit sortir les femmes et les enfans de la ville ; ce serait peut-être ici le lieu de rappeler ce qu'on dit d'un petit nombre de poltrons, indignes du nom de Calaisiens, qui eurent recours à des déguisemens de femme pour fuir la ville et se mettre à l'abri des bombes ; mais on découvrit leur ruse, et la plupart d'entr'eux durent rebrousser chemin ; ils rentrèrent en ville honteux et confus, et devinrent un sujet de moquerie pour leurs valeureux camarades.

L'autorité expédia des estafettes au général sénateur Rampon, commandant en chef les gardes nationales mobiles du nord, dont le quartier-général était à St.-Omer, pour lui demander des renforts. Le général Rampon détacha, sous les ordres du général Moreau, une cohorte de huit cents hommes, qui, arrivés par eau, firent leur entrée à Calais le 15 octobre et fraternisèrent avec les braves gardes nationaux calaisiens. Notre milice citoyenne avait été réorganisée en octobre 1805, après la dissolution du camp de Boulogne et le départ des troupes, et par ordre du maréchal Brune, commandant l'armée de réserve.

L'ennemi, qui semblait disposé à recommencer le 14, au soir, fut contraint de s'éloigner, à cause de la direction des vents. Le 15 et le 16, après s'être renforcée de deux bombardes, la division anglaise vint mouiller à une lieue et demie, au nord-est du port. Dans l'attente d'un nouveau bombardement, l'artillerie légère fit transporter ses batteries mobiles le long de la côte ; mais les bâtimens ne tentèrent plus l'attaque et disparurent peu de temps après.

(1) Voir dans la *France Maritime*, tome I<sup>er</sup>, page 181, un article intitulé la *Canonnière 93*.

tolet, de Lorient, enseigne de vaisseau, et de P. Fosse, du Havre, aspirant de seconde classe; le détachement d'infanterie, tiré de la 6<sup>e</sup> compagnie du 45<sup>e</sup> régiment, était commandé par le lieutenant Bernard Debattre de Monthassas. La canonnière ne tarda pas à venir s'échouer sur la plage. Mais des quarante-cinq hommes qui se trouvaient à bord, dix seulement furent rendus à la vie; Deschatelet, Fossé, Debattre et trente-deux hommes, soldats et marins, périrent dans les flots.

Ici se termine la série des événemens que nous avons entrepris de retracer; on a pu le voir, l'époque que nous avons choisie fut une époque fertile pour l'histoire de Calais, et dont les annalistes à naître pourront profiter un jour. Nous pourrions étendre beaucoup notre récit, si surtout nous voulions empiéter sur l'année 1805, et dépasser les bornes que nous nous sommes imposées, en donnant à ces notes le titre de *Calais en 1802, 1803 et 1804*. — Nous ferons mieux; nous renverrons nos lecteurs au nouvel ouvrage de M. Thiers, qui fourmille d'aperçus nouveaux, de faits complètement inconnus sur l'organisation de la flottille et du camp de Boulogne, levé le 27 août 1805.

Écrivant et imprimant ceci au jour le jour, mettant à profit toutes les versions, au fur et à mesure qu'elles nous parvenaient, nous avons dû admettre pêle-mêle, dans cette notice, des événemens importants et des faits insignifiants. L'envie de raconter nous a parfois entraîné trop loin. Le lecteur voudra bien nous pardonner; nous n'avons pas eu la prétention de faire de l'histoire. Il était temps de recueillir les faits que nous avons réunis dans ces notes, parce qu'il ne se publiait alors aucune gazette à Calais, que la plus grande partie des événemens rapportés ici n'a été consignée dans aucun ouvrage, et que nos archives, d'un laconisme décourageant, se taisent parfois sur certains faits dont le souvenir pourrait bien se perdre.

Mais il nous reste encore quelques témoins de l'époque et des épisodes que nous voulions retracer; c'est à cette source que nous avons dû puiser; et au moment de clore ces fragmens beaucoup trop longs déjà, nous offrons ici nos remerciemens sincères à ceux de nos vénérables concitoyens qui nous ont si bien informé, et à celles de nos aimables concitoyennes dont les beaux jours, hélas! datent du Consulat et de l'Empire, et qui ont bien voulu, en notre faveur, faire un appel à leurs souvenirs.

H.-J. D., de Calais.

---

## CROQUIS DE LA VIE D'ALGÉRIE.

---

### LE CHAOUCH.

---

Si vous avez traversé Orléansville, certainement vous connaissez Bouboun ; alors, vous aurez du plaisir à entendre parler de lui. Si vous ne connaissez le théâtre des exploits de cet homme remarquable, non plus que sa personne, ce sera, j'en suis sûr, une bonne fortune pour vous d'avoir à nouer avec lui une intimité qui m'a semblé toujours fort douce et profitable.

C'est aux jours de grande solennité qu'il faut voir Bouboun, pour l'admirer dans toute sa majesté. Est-on arrivé au jour désigné pour célébrer la fête du sultan des Français, la mémoire de glorieuses journées dont il reconnaît le mérite sur la foi d'autrui, ou bien va-t-on inaugurer le premier jour du *Ramadan* : dès la veille, Bouboun a été présider aux salves d'artillerie, et sa présence a donné le cachet officiel et digne à ces bruyantes manifestations qui, sans lui, n'eussent été que de la fumée, du bruit. Au jour marqué, au moment où les premières compagnies se rangent sur la place d'armes, pour la revue d'honneur, Bouboun est déjà sur pied, dominant de sa haute stature la foule qui se presse, lui imposant, par son air digne et fier, le respect et la retenue qui conviennent à la circonstance. Pendant toute la journée, il circulera dans ses plus beaux atours, et son calme sévère ne tombera pas en présence des réjouissances les plus folles. La course en sac et ses mille chutes, le jeu du baquet et ses douches traitresses, la course au baudet, le fumet des cabarets qui exhalent leurs plus vigoureuses senteurs n'ont rien qui puissent le faire sourciller ou s'émouvoir. Il ne se retirera, pour s'étendre sur son mince tapis, que lorsque la ville entière goûtera les douceurs d'un repos devenu nécessaire après tant d'émotions, après des libations nombreuses.

Mais on attend une autorité : peut-être le maréchal, peut-être un prince du sang qui vient jeter, aux points les plus isolés de la colonie, un coup d'œil d'encouragement et de satisfaction. Les troupes sont rangées sur deux lignes dans la rue principale ; les tambours battent aux champs et les

clairons répondent en de vives fanfares ; l'état-major, en groupe serré qui se pressait à la porte, s'ouvre pour faire place au puissant cortège ; les troupes présentent les armés. La première figure qui apparaît, c'est celle de Bouboun. Mais aussi avec quelle majesté ! Son œil est brillant d'animation sous ses épais sourcils gris, et son visage plus pénétré que jamais.

De quel air il s'avance entre ces deux lignes de soldats, appuyé sur sa longue canne de frêne dépouillée de son écorce ; il est presque sous le poitrail des chevaux fringans qu'animent tout ce bruit, tous ces honneurs rendus à ceux qui se montrent fiers de porter, et cependant lui seul marche d'un pas égal et cadencé. Le prince se montrera peut-être heureux, attendri ; Bouboun seul restera vraiment digne, vraiment imposant.

Peut-être trouverez-vous quelque rapprochement à faire entre notre héros et ces hommes de haute stature qui, grotesquement vêtus, marchent à la tête de nos régimens et commandent à quelque douzaine de tambours ? quel erreur serait la vôtre ! L'un n'est le plus souvent qu'un ornement inutile, affluet d'aussi peu d'importance à la marche des affaires, que les plumes de son bonnet monstrueux ; l'autre est un fonctionnaire : le mot est lâché !

Un suisse de cathédrale, conduisant la procession au milieu des fidèles agenouillés, aurait peut-être quelques-uns des airs de Bouboun ; mais vous ne connaissez encore qu'une des faces de ce dernier. Bouboun... est le Chaouch de la subdivision, et Bouboun tranche une tête, applique cent ou deux cents coups de baton avec le même calme, le même air digne, qu'il met à faire honneur de sa bonne mine à son seigneur ou au sultan de son seigneur.

L'histoire de notre Chaouch est des plus ordinaires pour l'Algérie. Quarante ans avant l'occupation française, son père, Sidi-Mabrouch-ben-Omar, habitait Bone, où le commerce augmentait chaque jour ses richesses, déjà considérables. Pour employer une partie de sommes dangereuses à garder, il résolut un jour d'acheter une magnifique maison que venait de laisser vacante la mort récente et inopinée d'un riche coulougis, et fit cette acquisition à un prix fort avantageux. Plein de la joie que lui donnait une bonne affaire, il se mit à l'œuvre dans le but d'approprier aux besoins de sa famille sa nouvelle habitation. En soulevant une dalle irrégulièrement placée dans une salle basse, il aperçut un papier roulé reposant sur une fratche maçonnerie, il prit le papier, le retourna curieusement : mais comme, en bon musulman qu'il était, il ne savait pas lire,

il sortit pour demander au premier Israélite qui passerait de lui dire ce que contenait cet écrit. L'Israélite n'eut pas plutôt jeté un regard dessus que ses yeux s'animent : sa main tremblait, il regardait curieusement autour de lui, comme un homme qui cherche à fuir. Sidi-Mabrouch, étonné de cette singulière attitude, demandait en vain ce que contenait cet acte extraordinaire, le juif balbutiait et ne faisait ainsi qu'accroître son anxiété. Enfin Mabrouch veut reprendre le papier, le juif se défend en criant qu'il en aura la moitié ; Mabrouch insiste, veut employer la violence ; le bruit attire des hommes de la police de l'Aga, qui s'enquière de la cause du scandale dont ils sont témoins, s'emparent du papier et conduisent au palais de leur maître les deux antagonistes, que l'on enferme séparément dans une salle basse en attendant l'heure de la justice, qui ne se fit pas attendre long-temps. Deux heures après, devant la porte de la ville, le bourreau tranchait deux têtes, celle du Juif et celle de Mabrouch, qui ignorait encore de quel crime il s'était rendu coupable.

Le mot de l'énigme le voici : L'écrit était de la main du coulougli, premier propriétaire de la maison. Il commençait par ces mots : « Ce qui suit indique où est caché mon trésor. » Les lois du pays n'attribuaient qu'une faible part à l'inventeur d'une semblable subaine, qui devait revenir à peu près entière au bey de la province ; mais en revanche elles punissaient de mort celui qui tentait de s'approprier la part du souverain.

En suivant les indications laissées par le défunt, on trouva en effet à l'endroit de cette dalle soulevée, sous une maçonnerie légère, l'argent qui avait été caché suivant la coutume des Musulmans — Le délit semblait flagrant et la discussion inutile. La sentence fut prononcée et exécutée, avec cette différence entre les deux condamnés, que la tête du croyant, exposée sur l'échafaud, devait regarder du côté du levant, tandis que celle de l'Israélite, placée, par mépris, entre ses jambes, devait être tournée vers une région à laquelle les apothicaires, disait notre grand poète comique, avaient seuls, de son temps, le privilège d'adresser la parole.

Les biens des deux suppliciés furent confisqués.

A cette nouvelle, les voisins de Sidi-Mabrouch le taxèrent d'imprudence, et beaucoup d'eux pensèrent qu'il avait été puni par son ancêtre Mahomet, pour avoir manqué de religion.

Le reproche d'irreligion pouvait être contesté ; celui d'imprudence n'était que trop réel. En effet, possesseur de

grands biens, connu pour tel dans toute la ville, il avait négligé de convertir ses propriétés en *abouss*, c'est-à-dire en donations religieuses. Ces formes de donation avaient ceci de particulier, qu'elles n'enlevaient rien au propriétaire, rien à ses enfans, qui, après lui, devenaient, comme leur père l'avaient été, usufruitiers des biens aliénés; mais qui ne devaient retourner à la corporation qu'après l'extinction des héritiers directs. Les biens de la *Mecque* et de *Médine*, administrés et sauvegardés par les marabouts, étaient, il est vrai, immobilisés entre les mains du propriétaire; mais en revanche ils étaient rendus insaisissables pour le pouvoir séculier et non sujets à confiscation. On comprendra quelle importance on trouvait, dans un pays où le désir de spolier un riche propriétaire, pouvait souvent dicter une sentence de mort, à se créer pour protecteur une corporation dont le pouvoir, toujours assez grand pour faire respecter ses privilèges, rendait au moins inutiles des violences dès lors sans but.

Si les biens de Mabrouch échappèrent à la mosquée, elle n'y perdit rien. En effet, que l'on crut on que l'on ne crut pas au crime du pauvre diable, on pensa que la justice aurait peut-être consenti à se payer en coups de bâton, si elle n'avait eu, avec la tête qu'elle demandait, une si belle proie à dévorer; et les tolbas de la Meca-Médine enregistrèrent le lendemain de l'exécution vingt donations nouvelles.

La femme et les enfans de Sidi-Mabrouch restèrent sans ressource, autre que leurs larmes et la charité publique. Cette famille se dispersa pour vivre; et de ce moment, Bouboun, qui n'avait pas dix ans, ignora le sort de sa mère et de deux frères qu'il avait.

L'enfant, recueilli par le patron d'une sandale maure, fit avec ce nouveau maître plusieurs voyages sur la côte; mais, se sentant peu de vocation pour un genre de navigation monotone et peu lucratif, il demanda à rester à Tenez et fut employé dans les écuries d'Omar-Pacha. C'est-là qu'il apprit à devenir un infatigable cavalier, un audacieux chasseur. Les hostilités presque continuelles des tribus du cercle de Tenez lui donnèrent aussi l'occasion de montrer son courage dans des guerres intestines qui n'avaient le plus souvent d'autre motif que le dommage causé par un troupeau sur des terres incultes, ou bien l'incertitude ou la chicane de mauvaise foi, à l'occasion de la jouissance d'une fontaine ou d'un maigre cours d'eau.

Devenu adulte, Bouboun reçut dans la maison de son maître une position officielle. Il devint Chaouch, c'est-à-dire qu'il partagea dès-lors, avec trois employés devenus

ses collègues, le soin de la police urbaine et l'exécution des peines afflictives portées contre les citoyens et les gens du palais. C'est à l'exactitude et à l'impartialité dont il fit preuve qu'il dut de devenir premier chaouch d'Omar-ben-Omar.

A l'époque de notre occupation, lorsque Omar fit sa soumission et remit le pouvoir exécutif aux mains du commandant français, Bouboun, qui avait employé à l'exercice de sa profession toutes ses facultés, qui avait fait de ces habitudes de justice distributive sa vie entière, passa au service des nouveaux occupants, sans arrière-pensée, avec la candeur d'un homme qui se doit tout entier aux fonctions qu'il exerce.

Mais, avec cette conscience de ses devoirs, Bouboun a conservé cet attachement au maître, si violent et si passionné chez certains Arabes, que lui seul pourrait faire dépasser au serviteur les limites que prescrit l'obéissance la plus scrupuleuse. Pour son propre compte, Bouboun ne connaît ni ennemi ni rival; il a pour amis les amis de son maître; il attend avec impatience l'heure de sévir contre ceux qui peuvent lui être nuisibles.

Aussi, maintenant que Bouboun est au service du commandant supérieur d'Orléansville, jamais il n'y a assez de sécurité, assez d'honneurs, assez de bien-être pour son maître chrétien.

Les preuves de dévouement, il les donne chaque jour, et l'on en pourrait citer de merveilleuses. Son maître s'était rendu près du gouverneur à Alger, et Bouboun, après avoir, sur la route jusqu'à Tenez, fait cent fois plus de chemin que personne, s'écartant à droite, à gauche, pour convier les douars à venir saluer le *kébir* (le grand), organisant de splendides *fantasias* (1), des *diffas* (2) merveilleuses, revint tout d'un trait à son poste. Mais le jour du retour arrivé, il était déjà sur le port de Tenez, attendant avec impatience la venue du bateau et voulant être le premier à hâiser le pan de l'habit de son maître désiré. Ce devoir rempli, il remonta à cheval, partit pour Orléansville, franchit en peu de temps les dix-huit lieues de cette pénible route, annonça partout cette fois encore le retour du *kébir*, arriva et donna l'heure de l'entrée en ville pour le tende-

(1) Courses à cheval et à pied, accompagnées de nombreuses décharges de mousqueterie.

(2) Provisions de bouche, consistant le plus souvent en couscous, moutons rôtis, poules cuites, apportées en hommage aux voyageurs de distinction et à leur suite.

main au soir, recommandant partout l'exactitude et l'animation. Pour lui, après avoir demandé un cheval frais, il repartit et franchit une cinquième fois, pendant la nuit, la distance qui sépare Orléansville de Tenez.

Le lendemain, quand l'escorte du commandant se mettait en route, Bouboun était en tête, allant de la place qu'il s'était assignée à la hauteur de celui dont il recherchait le sourire de satisfaction, seule récompense qu'il ambitionnait pour tant de peines et de fatigues qui, avec une semblable espérance, ne lui coûtaient rien.

Lorsque Bou-Maza, devenu populaire chez nous, renonçant à ses projets de soulèvement, ébranlé qu'il était par la lutte toujours inégale qu'il eut à soutenir contre nos armes, et par la résistance même de ses co-religionnaires, lassés de croire à des miracles qui n'arrivaient pas et n'écrasaient personne, prit spontanément la résolution de se rendre au chef d'Orléansville et courut à toute bride vers cette place, que la veille encore il menaçait du feu dans ses imprécations; Bouboun s'émut plus qu'il ne l'avait fait en dix ans; il voulait voir un piège dans cette démarche audacieuse. Malgré tout ce qui lui fut dit pour le calmer, il se tenait dans la salle où le marabout prisonnier venait se rendre, et l'œil en feu, la main sur un pistolet et l'autre sur la poignée de son yatagan, attendait qu'on lui donnât l'ordre de faire tomber cette tête rebelle.

Il n'était pas du reste désintéressé complètement dans la question; car il s'était toujours plu à attribuer à Bou-Maza la perte d'un cheval qui lui avait été pris dans une razia où il espérait, au contraire, faire sa remonte; c'est du reste en cette circonstance qu'il contracta de nouvelles amitiés que nous dirons plus loin. En présence du prisonnier, malgré le respect dû à son maître, Bouboun ne put se retenir; et au milieu de l'interrogatoire le plus intéressant pour les affaires de la colonie, il se mit à interpellier le marabout, lui demandant, en termes forts durs, compte de son cheval, déclinant les qualités de l'animal et voulant savoir si du moins ses ravisseurs l'avaient apprécié à sa juste valeur. Quand, plus tard, le commandant supérieur voulut adresser à Bou-Maza des questions auxquelles ce dernier consentit à répondre, mais en sa seule présence, Bouboun ne pouvait croire qu'un pareil ordre pût le concerner. Laisser son maître seul et face à face avec son ennemi était au-dessus de son intelligence. A grand peine il franchit le seuil; mais appliqué contre la porte, la main sur le bouton de la serrure, il l'entrouvrait de temps à autre, montrant sa longue figure étonnée et cherchant à voir si rien n'était entrepris contre celui dont il croyait devoir répondre aux yeux du monde.

Ce qui le rendait plus patient, c'est qu'il pensait que si l'instruction de l'affaire était déjà trop longue, le criminel, dont les délits étaient flagrants, ne pouvait lui échapper. Mais quand il apprit que son maître laissait la vie à son ennemi, quand il sut que Bou-Maza partait pour France, alors sa confiance fut ébranlée ; il douta que le maître eût bien toute sa raison.

Nous l'avons dit, Bouboun aimait la guerre, et lorsque le kébir partait en expédition, ce qui arrivait assez souvent, Bouboun croyait que sa présence était indispensable, et rarement il perdait de vue la crinière du cheval du commandant en chef, si ce n'est aux heures bénies, pour tout Arabe, de la razia. Alors l'amour du butin l'entraînait hors de ses habitudes, un peu plus qu'il n'eût fallu pour sa dignité, s'il n'avait été Musulman.

Un jour donc que nos troupes étaient tombées inopinément sur une tribu rebelle qui n'avait pas eu le temps de fuir, l'heure des acquisitions à bon marché commença pour Bouboun. Il avait mis pied à terre, et chargeait dans deux énormes sacoches, suspendues à la palette de sa selle, linge, bijoux, menus ustensiles de ménage. Restait un lourd tapis, magnifique trophée qui, à l'encontre des lauriers de Marathon, devait rendre son sommeil plus facile : il le roule, le charge en pleine selle à la place du cavalier, et ainsi appesanti par le butin, il cherche à rejoindre la colonne.

Nos troupes, en présence de cavaliers arabes qui venaient de reprendre l'offensive, se ralliaient sur un mamelon ; et Bouboun, comprenant que sa position pouvait devenir difficile, pressait le pas, tirant sa monture par la bride, lorsqu'il se vit entouré par un groupe de cavaliers. Bouboun fit bonne contenance. Ses pistolets démontèrent un de ses adversaires ; mais n'ayant plus sous la main que des armes inutiles, privé de son yatagan, engagé sous son bagage de prise, il allait être réduit à donner, en échange d'une faute, sa tête, avec autant de courage et de sang-froid qu'il avait, dans l'occasion, pris celle des ennemis de ses maîtres, lorsqu'un détachement de chasseurs d'Orléans, débuisquant d'un fourré voisin, mit en fuite les antagonistes de notre héros, qui emmenèrent cependant, en fuyant, le cheval tout équipé et tout chargé, que Bouboun réclamait plus tard à Bou-Maza.

Les chasseurs, qui connaissaient déjà Bouboun, s'attachèrent encore davantage à celui qui leur devait la vie. On trouva un cheval de prise pour remplacer celui qu'il avait perdu ; l'ordinaire répara les pertes de ses pro-

visions en biscuits; un caporal lui donna sa pipe à tuyau de cerisier pour remplacer celle qu'il pleurait; on lui fit enfin sa provision de tabac pour le reste de la campagne. De ce jour, la reconnaissance et l'amour de Bouboun, pour tous ceux qu'il confondait sous la dénomination d'*Askars-négros* (1), ne connurent plus de bornes; le bataillon tout entier n'était composé que de ses enfans. Était-on incertain, en arrivant au bivouac, de la position d'un ruisseau, Bouboun avait déjà battu le pays et découvert une source; il savait avant personne où trouver le bois sec pour la soupe. Les provisions pour la cuisine étaient-elles maigres ou nulles, Bouboun partait sans rien dire, découvrait un douar, où il se faisait des amis, et revenait suivi d'hommes chargés de moutons, de poules et d'œufs pour les Askars-négros.

Cet amour ne fut pas éphémère et dura plus que la campagne qui l'avait vu naître. Bouboun était heureux de la visite de ses enfans; sa porte leur était toujours ouverte, et son affection pour eux lui suggéra une opiniâtreté que son respect pour le commandement aurait toujours éloignée de son esprit.

Pour une faute contre la discipline, trois chasseurs avaient été condamnés à quatre jours de prison dans un silo, et déjà ils subissaient leur peine, lorsque la nouvelle en arriva aux oreilles de leur ami, qui s'indigna et promit d'obtenir leur pardon, ou de partager la peine avec eux. Il était dix heures; on achevait un repas commencé tard, après une longue course, et les causeries du dessert faisaient oublier les fatigues d'une journée accablante, lorsque Bouboun se présente et demande à parler à son maître. Il est introduit au murmure des rires bienveillans que sa figure provoquait souvent au milieu des habitués de la maison; mais il reste impassible. — Que veux-tu? lui dit le maître. — Tu as fait enfermer trois de mes enfans, et je viens pour que tu m'accordes leur grâce. — Et c'est pour cela que tu me déranges? Allons! vas, et qu'on lui serve du café! — Non, maître, je ne boirai ni ne mangerai dans ta maison, si tu ne m'accordes la liberté de mes enfans. — Allons, laisse-moi; nous reparlerons de cela! — Bouboun se tut, il ne sortit pas; mais cinq minutes après, il reproduisait la même supplique. — Enfin, veux-tu sortir et nous laisser? — Oui, maître, je sortirai puisque tu l'ordonnes; mais je resterai couché à ta porte jusqu'à ce que tu aies accordé ce que je demande.

(1) Soldats noirs, à cause de leur uniforme de couleur sombre.

Un quart d'heure après, Bouboun, reconnaissant l'inutilité d'un rôle passif qui n'amenait aucun résultat, entre de nouveau :—Maitre, dit-il, tu es encore à table, et les Askar-négros n'ont à boire que de l'eau, à manger que du pain noir. Cependant l'Askar-négro est brave et se fait tuer pour toi. Tu n'es pas juste ! quand tu devrais me faire battre jusqu'à me briser la plante des pieds, je devrais te le dire.

L'opiniâtreté de Bouboun fit rire tout le monde et l'intention fit passer sur la forme; du reste, on était habitué à l'originalité de ses manières primitives. Le commandant, vaincu, promit à Bouboun que ses protégés seraient grâciés, qu'ils sortiraient le lendemain; mais ce n'était pas encore là le compte de Bouboun. — L'Askar-négro souffre, il attend; dans le silo, il ne peut dormir; si tu accordes sa grâce, il doit sortir de suite. — Mais les officiers de la place étaient déjà couchés; il fallut qu'un officier quittât la table pour porter directement un ordre du commandant. Enfin, Bouboun put embrasser ses amis; il les fêta comme si il avait pu craindre de les perdre. Le quartier était fermé; Bouboun conduisit les trois soldats dans sa maison, leur fit à scoper, partagea avec eux son tapis et les rendit à leurs camarades, le lendemain, de l'air d'un triomphateur.

Aussi, quand il fallait être agréable à Bouboun, l'Askar-négro était toujours prêt. Bouboun avait un champ qu'il avait ensemencé lui-même; l'époque de la récolte était arrivée, il fallait faire la moisson. Bouboun pria quelques soldats de venir l'aider; ceux-ci vont demander la permission de le faire à leur chef; la nouvelle se répand; c'est alors à qui obtiendra la faveur que les premiers sollicitent. Pour lever la difficulté, les officiers permettent aux hommes de bonne volonté d'aller faire la moisson de l'ami du bataillon. Aussitôt un essaim joyeux s'échappe du quartier, s'éparpille autour du champ, se partage la besogne, et en quelques heures accomplit une œuvre qui eût été longue et dispendieuse pour le propriétaire. De salaire, il ne pouvait en être question; mais Bouboun avait préparé un plat monstrueux de couscoussou et de viande hachée, auquel les travailleurs firent fête, et autour duquel ils éclatèrent en propos joyeux et en rires fous.

Une pensée troublait cependant cette douce intimité; le bataillon ne devait pas rester toujours à Orléansville; il faudrait donc un jour se séparer de Bouboun: c'était-là souvent le propos du bivouac et celui du quartier; aussi, que de châteaux en Espagne naquirent de cette pensée-là! L'idée la plus généralement acceptée était celle d'emmener Bouboun à Paris, à Strasbourg, n'importe où. On lui louerait

une petite chambre auprès du quartier, menue dépense qu'une bien faible cotisation couvrirait; puis Bouboun n'était pas difficile, et, avec une place chaque jour à l'une des gamelles qui se disputeraient le plaisir de le posséder à tour de rôle, son alimentation était assurée. A tout prendre, tout compte fait, c'était une bien petite charge pour un plaisir si grand.

La dernière fois qu'il nous est arrivé de voir Bouboun, c'est à l'époque d'une visite que fit à Orléansville le maréchal, accompagné de quatre de ses collègues députés. A un quart de lieue de la ville, le maréchal s'avancait entre le commandant supérieur et les autorités, qui s'étaient rendues au-devant de lui; il discutait avec animation sur son sujet de prédilection, la colonisation, lorsqu'au milieu des démonstrations de joie dont le cortège était l'objet, un indigène se présente respectueusement au milieu de la route et décharge, entre les jambes du cheval que montait le maréchal, un énorme tromblon dont il était porteur: c'était Bouboun, qui avait fait bonne provision de poudre pour faire honneur au seigneur de son maître; les chevaux se cabrèrent, et le fil de la conversation rompu est repris avec peine par le maréchal, grommelant un peu de l'hommage par trop vif qui lui était rendu, lorsqu'un second coup de tromblon, encore mieux appliqué, jette la confusion dans le groupe des cavaliers. Alors l'humeur du vieux guerrier ne se contenta plus: — Ah ça! il est donc enragé, ce b...e-la! s'écriait-il; St.—Ar... faites-le moi donc f...e aux fers! — La sortie mit tout le monde en gatté; le commandant lui-même cherchait à excuser l'empressement un peu brutal de son fidèle serviteur, lorsqu'un troisième coup vint démolir l'édifice des bonnes raisons qui pouvaient plaider en faveur du dévoué Chaouch. — Il fallut écarter Bouboun, qui ne comprenait pas que le jour de l'arrivée d'un si puissant seigneur, un seul grain de poudre pût rester intact dans sa giberne.

On s'étonnera peut-être de voir le sentiment bienveillant qui suivait Bouboun, lorsqu'on se souviendra que ses devoirs l'appelaient souvent à faire tomber la tête des criminels; mais il faut tenir compte des habitudes du pays qu'habitait Bouboun et du sentiment public à l'endroit de pareilles fonctions. En Algérie, tout homme valide se fait gloire d'être soldat dans l'occasion, et trancher la tête d'un ennemi abattu, même déjà mort, s'en faire un trophée, c'est l'affaire de tous les jours, c'est la fin désirée de tous les combats. Obéir aveuglément aux ordres du maître, c'est le devoir le plus sacré: l'inégalité dans les professions y est

peu sensible, et l'on y a vu plus d'une fois le chef du gouvernement, sorti sans vergogne de la boutique d'un barbier, n'avoir aucun souci de son premier état, même pour l'oublier. Comment alors avoir de l'horreur pour l'exécuteur d'ordres sacrés et respectés de tous !

Nos jolies femmes d'Alger ont pu, pendant dix ans, acheter ces flacons dorés qui renferment les essences de l'Orient, ces gracieux bracelets, ces légers foulards de soie striés d'or, avec lesquels les marchands de la rue du Soudan tentaient les passans, à un Maure de trente à trente-cinq ans, au teint frais, bien nourri, à la main potelée, mielleux de langage, gracieux de manières, vêtu d'une façon splendide; c'était le bourreau d'Alger, qui ajoutait aux bénéfices de sa place les profits du commerce et vivait en de forts bons termes avec ses voisins. Peu de personnes étrangères auraient pu savoir qui il était, tant sa position semblait régulière à son entourage. Son tabac à priser était considéré comme n'étant ni plus mauvais, ni meilleur que celui de ses voisins; il ne vendait ni pommades pour tous les maux, ni recettes infailibles, comme ses confrères de France; desquels la crédulité publique reçoit ces remèdes avec un ferveur qui n'est pas défavorable au traitement.

Pourtant un jour, le bourreau d'Alger demanda une augmentation de salaire. Sa requête était fondée sur ce que, forcé d'exécuter des Musulmans qui souvent ne s'étaient rendus coupables que de crimes dirigés contre des chrétiens, il perdait en considération aux yeux de ses co-réligionnaires. Il savait déjà ceci de notre civilisation, que l'argent doit payer les égaremens de la conscience et les accrocs faits à la dignité personnelle. (1)

Novembre 1847.

E.-J. P.

Membre correspondant.

(1) Cette esquisse d'un côté des mœurs arabes a été faite sur les lieux même, à la suite d'impressions répétées sur le sol et sous le ciel d'Afrique; c'est une intéressante et curieuse physiologie qui n'est, nous l'espérons, qu'un premier pas dans une carrière où il y a encore tant d'espace à parcourir, tant de découvertes, de révélations à faire. L'an prochain, notre cher correspondant consentira sans doute encore à puiser dans ses notes et dans ses souvenirs, pour faire profiter notre Annuaire d'une de ces mille choses qu'il a vues, retenues, qui ont frappé son esprit observateur. Nous avons en ce moment en Afrique deux autres correspondans: MM. H. G.... et V. M.....; eux non plus ne nous oublieront pas; ils nous ont déjà trop donné, pour que nous ne tenions pas à ce qu'ils nous donnent encore.

(N. des Editeurs.)

Poésie.

**AMERTUMES. — DÉSESPOIRS. — MURMURES**

Pardonnez ! à ceux qui souffrent, on accorde  
des heures de découragement et d'amertume...

(Extrait du portefeuille d'une inconnue.)

Donnez à ma mémoire une larme, un soupir,  
Je pourrai vous entendre...

(L'auteur des poésies.)

Aujourd'hui c'est le jour des morts ; les rafales du vent d'ouest m'apportent les plaintives et confuses volées des cloches de la massive tour de la ville, et des humbles églises de deux villages des environs. Les feuilles jaunies se détachent des vieux ormes du rempart, et s'élèvent en tourbillonnant au-dessus des toits d'ardoises des maisons de la rue ; une pluie froide vient frapper les vitres de mes fenêtres, et de tristes et mystérieux murmures passent à travers les ais mal joints de ma porte, s'exhalant lentement comme les notes prolongées et mélancoliques d'un orgue lointain, comme le chant doux et pleureur d'une âme en peine.

Toutes ces harmonies désolées me gagnent et me pénètrent, et ma pensée va aux choses qui ne sont plus, aux souvenirs, aux êtres regrettés. J'ai là sous la main les poésies d'une pauvre jeune fille, à l'imagination fraîche et riche, aux aspirations pures et aimantes, morte avant le temps d'un de ces maux inconnus et exaspérans qui devraient respecter les organisations privilégiées, celles où le souffle divin a allumé une brillante étincelle de vie. C'est sur sa tombe que je vais jeter quelques paroles de regret, comme de nouvelles fleurs détachées de la couronne blanche des vierges qui l'ont menée à sa dernière demeure, qui l'ont pleurée si long-temps et qui la pleurent encore.

Le moment est venu pour moi de le faire ; je le sens aux émotions qui agitent mon cœur, assombrissent ma pensée et amènent à mes yeux, qui maintenant disent si difficilement au dehors les peines du dedans, des larmes involontaires et douces. J'ai à faire parler la voix éteinte d'un poète inconnu, à soulever la pierre sépulcrale qui couvre le corps d'une jeune fille dont l'âme s'est envolée avec

douleur vers le ciel, en déposant dans une mémoire fidèle ses amertumes, ses murmures et ses désespoirs, toutes ces voix intérieures et douloureuses qui l'agitèrent durant une vie bien courte par les jours qu'elle compta, bien longue par les souffrances qu'elle eut à endurer. *Amer-tumes, murmures, désespoirs*, voilà les titres qu'elle donnait à ses épanchemens, à ses inspirations de poète; voilà les mots qui sortaient de sa pensée, comme des sanglots de sa poitrine malade, et que venaient toujours adoucir, calmer, autant que possible, la résignation, la prière, la foi.

Nous donnons plus loin quatre poésies, empruntées aux confidences du poète, et empreintes profondément, comme on le verra, du caractère que nous venons d'indiquer.

Elle était jeune et belle; fleur à peine entr'ouverte, mais aux vives couleurs déjà, aux formes remplies de distinction et de vigueur à la fois, elle promettait de s'épanouir éclatante et durable. Mais, hélas! comme cet imperceptible ver rongeur qui se glisse au cœur du fruit vermeil et savoureux, un mal léger et d'abord inaperçu vint s'attaquer à l'enfant si jeune et si belle. Le mal grandissait, on voulut le combattre; mais il grandissait de plus en plus;.... et la fleur perdait bientôt sa fraîcheur, se penchait sur sa tige et mourait enfin, après de longs jours de langueur.

Qu'elle dut souffrir la malheureuse enfant! car elle était faite pour la société, pour y briller, pour y être heureuse et y faire des heureux; son imagination colorait tout autour d'elle, donnait au monde et à ses fêtes un éclat éblouissant, des séductions infinies; et le mal qui la minait sourdement la refoulait solitaire dans la retraite, la forçait douloureusement à se replier sur elle-même, à se réfugier dans les profondeurs de sa pensée, à l'état d'exaltation et de révolte. Oh! combien de fois, pendant qu'elle luttait contre les souffrances du corps et que sa pauvre âme défaillait, a-t-elle dû dire, comme une autre compagne de douleur: « Les douleurs sont mon lot, parce que je suis faible; je ne suis » pas encore une martyre; mais attendez; car, je le sens » bien, les jours qui viennent me gardent bien d'autres » souffrances! Plus tard vous pourrez me donner ce nom, » qui sera bien mérité alors!... » Et elle aurait pu ajouter avec elle: « Il vaut autant souffrir de suite et d'un coup » que long-temps; les poisons lents n'ont-ils pas de ter- » ribles effets?.. » Car notre jeune poète souffrit long-temps, pendant neuf ou dix ans; et alors qu'elle n'avait encore que dix-sept ans, le poison lent qui la tuait lui arrachait déjà les cris de *désespoir*, que sa voix désolée traduisait dans la poésie qui porte la date de juin 1837, et

qui est la première de celles, dont nous faisons suivre la préface de deuil que nous écrivons en ce moment. Il devait avoir en effet de terribles effets, le mal affreux qui la rongea, pour qu'à cet âge de dix-sept ans, où la vie de la femme s'ouvre si radieuse d'espérance et de bonheur, elle s'écriât, désespérée : *Oh ! laissez-moi mourir !*

Oui, les effets de son mal furent terribles ; car long-temps avant de mourir, elle perdit la vue ; et vous figurez-vous l'immense douleur qui la frappa, quand un voile éternel vint couvrir pour elle ces magnificences de la nature, que son âme de poëte faisait encore plus belles et plus grandes.

Alors ses nuits furent sans sommeil, et la veille ardente exaltait son cerveau et toutes ses facultés de poëte. Des improvisations admirables, mais poignantes, s'échappaient pressées de ses lèvres desséchées par la fièvre, de sa pensée en feu ; et le matin, elle demandait à sa mémoire, qui les conservait profondément, les brûlantes inspirations de la nuit ; puis elle dictait à une amie, à une femme admirable de dévouement pour elle, parce qu'elle en avait été comprise, des poésies méritant en tout point de voir le jour, variées de forme et de genre, marquées du cachet divin du poëte, remarquables de naturel, de fraîcheur, de sensibilité vraie et d'une tristesse pénétrante. On en jugera par ce que je me permets d'en révéler aujourd'hui, et l'on s'en assurera plus tard d'une manière plus complète, si la famille veut bien se rendre au vœu de la Société d'Agriculture. Cette société se chargerait de faire imprimer à ses frais les poésies recueillies par une main pieuse ; et ce serait un monument digne de la regrettable défunte, où les âmes malades et découragées viendraient chercher force et courage, au souvenir de souffrances bien plus grandes et bien plus vives que les leurs. La famille cédera à ce vœu honorable pour elle et pour son enfant mort si prématurément ; je l'espère du moins.

Bien peu ont vu la jeune malade, dans les dernières années de sa vie. Elle fuyait le monde, et un long voile blanc lui couvrait toujours la tête, lui cachait la figure, même pour sa famille, à laquelle elle n'osait plus laisser voir ses traits, pour ne pas l'affliger plus encore et s'affliger avec elle par contre-coup. Quand un visiteur se présentait, une femme, la tête voilée, se levait silencieusement et disparaissait ; et la disparition de cette femme, grande, élancée, aux formes admirables, et ainsi voilée, jetait au cœur une impression profonde, ineffaçable ; la pensée émue suivait long-temps le silencieux et blanc fantôme, et ceux qui ne savaient rien pressentaient un douloureux mystère, une immense infortune.

Je n'ai plus rien à dire en ce moment, et je n'ai pas encore dit le nom du poète ; je ne le dirai pas. Cherchez à quelques lieues de Calais, au milieu des tombes d'un cimetière, et si vous rencontrez quelqu'un qui ait connu et apprécié la morte, peut-être alors vous dira-t-il en vous montrant une croix ombragée d'un cyprès : *c'est là !*

Quand je ne serai plus, pour la première fois,  
Tu liras qui j'étais, sur une simple croix ;  
Et sous l'ombre de deuil d'un cyprès funéraire,  
Tu diras pour mon âme une simple prière !

C'est la jeune poète elle-même qui, quelques mois avant sa mort, parlait ainsi ; mais j'ai à vous dire comment elle parlait, long-temps avant l'heure suprême. Écoutez donc en quels termes, après avoir dit ses *désespoirs*, ses *amertumes*, laissé échapper ses *murmures*, elle fait prier un enfant, dans un moment de calme et de religieuse inspiration, et pensez à Dieu en même temps qu'à elle, pauvre fleur couchée dans la tombe avant le temps, beau cygne blanc, gracieux et triste, qui a fait entendre trop tôt son chant de mort.

Avesnes, 2 novembre 1847.

C. I. E. L.

### DESESPOIR.

Sous mes doigts affaiblis quand ma plaintive lyre  
Répète tristement le chant que je soupire ;  
Quand je songe au malheur qui flétrit mes beaux jours,  
Tandis que vous rêvez à vos jeunes amours ;  
Quand mon cœur est brisé par l'amère souffrance,  
Quand je veux m'entourer de deuil et de silence,  
Pourquoi donc me parler d'espoir et d'avenir ?

Oh ! laissez-moi mourir !

Pourtant j'aimais les fleurs, passion douce et pure ;  
Puis j'aimais le ciel bleu, les oiseaux, la verdure ;  
Pour former un bouquet, j'ai cherché bien des fois  
Ces touffes de bleuets que l'on trouve en nos bois ;  
La pervenche d'azur, la bruyère sauvage,  
Dont j'aimais, tout enfant, à parer mon corsage ;  
Le lilas et l'œillet aux gracieux contours,  
Puis cette fleur qui dit : « Je t'aime pour toujours ! » —

Tous ces riches trésors que la terre me donne,  
Pour moi n'ont plus d'attraits ; ma main les abandonne.  
Je veux un bouquet sombre et des parfums de deuil ;

J'aime les flots blanchis se brisant sur l'écueil,  
Et les vents furieux, et le bruit des orages,  
Quand des sillons de feu déchirent les nuages.  
Mais le monde n'a plus de beaux jours à m'offrir....  
Oh ! laissez-moi mourir !

Puis j'eus des sœurs de cœur, des compagnes d'enfance,  
Sans pouvoir partager leur vive insouciance ;  
Leur danse était légère et leurs rires bruyans ;  
Elles parlaient de fête et de bals enivrans.  
Ce qu'il me faut à moi, solitaire et rêveuse,  
C'est l'ombrage du saule à la branche pleureuse.  
Sous cet abri de denil, quand pourrai-je dormir!...  
Ah ! laissez-moi mourir !...

Si parfois j'ai goûté quelque charme en la vie,  
C'est grâce à cette voix qu'on nomme poésie,  
A cet ange qui chante au soir dans votre cœur.  
Qui murmure des mots d'espoir et de bonheur,  
De ces mots qu'on entend et qu'on se fait redire ;  
Car le monde n'a pas d'accents pour les décrire.  
Ivre de ces doux chants, tout me semblait nouveau,  
Et l'horizon lointain m'apparaissait plus beau ;  
Ma longue rêverie était pleine de charmes.  
Si je pleurais encor, c'étaient de douces larmes ;  
Mais ce ne fut qu'un songe, un rêve harmonieux,  
Qui passa, me laissant des regrets pour adieux.  
Pensive et recueillie, hélas ! en vain j'écoute !  
Je n'entends plus la voix qui chantait sur ma route.  
Puisque l'ange est parti pour ne plus revenir...  
Oh ! laissez-moi mourir !

Jun 1857.

### MURMURES.

Pardonnez, ô mon Dieu ! mais pourquoi suis-je née ?  
Est-ce pour la douleur ?  
Dans ce monde pour moi la peine est destinée,  
Et jamais le bonheur.  
Quelle sera ma part des plaisirs de la vie ?  
Que va-t-elle apporter ?  
Faudra-t-il boire, hélas ! cette coupe de lie,  
Sans pouvoir la jeter ?

Pourtant je dois bénir tous les jours qu'on me donne ;  
Le vieux prêtre l'a dit :  
Son chant grave et sacré tous les soirs nous l'ordonne ,  
Et mon cœur obéit.  
Quand des pensées de mort s'élèvent dans mon âme ,  
Je me jette à genoux :  
Mon Dieu , n'avez-vous pas pour moi , si faible femme ,  
Quelque soleil plus doux ?  
De la sainte couronne ornant la Vierge blanche  
Qui chante en vos parvis ,  
Quoi , ne pouvez-vous pas détacher une branche  
De jasmin ou de lys ?  
Oh ! pourquoi n'ai-je pas une étoile en ta voûte ,  
Un doux ange gardien ,  
Qui m'aurait apporté quelques fleurs sur la route  
Où je suis sans soutien !  
Pourquoi ne suis-je pas un oiseau sous l'ombrage ,  
La brise du matin ,  
Le papillon pourpré , l'églantine sauvage ,  
Fière de son destin !  
Non , le sort a voulu que je fusse une femme  
Qui doit long-temps souffrir ;  
Car je sens que mon cœur renferme trop de flamme  
Pour espérer mourir.  
Autrefois je croyais que l'horizon moins sombre  
S'éclairerait un jour ;  
Mais l'espérance aussi s'envole comme une ombre ,  
Sans espoir de retour.  
Lorsque j'étais enfant , en me berçant , ma mère  
Disait : « Ne pleure pas ;  
Je crois en l'avenir , et plus tard , je l'espère ,  
Plus tard tu souriras... »  
L'avenir est venu... , ma croyance naïve  
Me quitte pour toujours.  
Mère , ne vois-tu pas que pour moi rien n'arrive ,  
Ni fêtes , ni beaux jours ?

Octobre 1838.

---

### AMERTUME.

Seule , seule toujours au milieu de ce monde ,  
Sans trouver dans la foule un cœur qui vous repoude ;

Cacher à tous les yeux une larme un soupir ;  
Sourire à ceux qui font des projets d'avenir,  
Entendre autour de soi des mots pleins de mystère ;  
Seule à ces doux propos demeurer étrangère ;  
Puis subir le dégoût d'un fade compliment,  
Que vous jette en passant un être indifférent,  
Qui croit de bonne foi qu'une phrase flatteuse  
Doit suffire à mon cœur et peut me rendre heureuse !  
Vous qui parlez d'amour, oh ! parlez donc plus bas !  
Et peut-être qu'alors je ne l'entendrai pas !  
Quand ce doux mot parfois résonne à mon oreille,  
En mon âme endormie une corde s'éveille.  
Puis, lorsqu'auprès de moi vous parlez de bonheur,  
Parlez plus bas encor, car vous brisez mon cœur !  
Si le sort souriant comble vos espérances,  
Pour un cœur moins souffrant gardez vos confidences.  
A ceux que Dieu condamne à l'enfer, à ses feux,  
On ne parle jamais des délices des cieux.  
Quand cesserez-vous donc de torturer mon âme !  
Pour supporter vos coups, je ne suis qu'une femme.  
Vos plaisirs, vos bonheurs, je veux les ignorer ;  
Triste et seule toujours qu'on me laisse pleurer !  
Dites vos chants joyeux loin de ma rêverie ;  
Je ne demande rien, sinon que l'on m'oublie ...  
Pas pour toujours pourtant. Si jamais vous souffrez,  
Près de moi, n'est-ce pas, alors vous reviendrez ?  
Si votre front s'incline et s'abat sous l'orage,  
Si votre ciel brillant se couvre d'un nuage,  
A vous je reviendrai, vous connaîtrez mon cœur,  
Quand vous aurez besoin d'un écho de douleur,  
D'une voix qui console ; et d'un cœur qui comprenne  
D'un cœur aimant brisé la déchirante peine,  
Je reviendrai vers vous aux jours des noirs ennuis,  
J'aurai des mots d'espoir pour chasser vos soucis,  
Et si l'illusion ranimait la croyance,  
A votre cœur flétri je rendrais l'espérance.  
Mais la saison des fleurs renaitra bien souvent,  
Avant qu'à vos cheveux se mêle un fil d'argent,  
Avant que vous cherchiez, pour ranimer votre âme,  
D'une sainte amitié la pure et vive flamme.

### PRIÈRE D'ENFANT.

A l'ange au regard bleu qui s'assied à ma droite,  
Je dis : « Que faut-il faire, en cette vie étroite,  
Pour fuir ses froids ennuis, ses douloureux combats?  
Pour avoir mon chemin aux pieds sans nulle pierre?  
Et l'ange me répond, sa bouche à ma paupière :  
« Prier le jour, prier le soir, prier tout bas ! »

A l'ange dont le bras sur mon oreiller pose,  
Je dis : « Que faire encor pour que l'âme repose  
Et traverse sans fiel la vie au bruit moqueur ?  
Pour que des longs soucis mon front calme se joue ?  
Et l'ange me répond, sa bouche sur ma joue :  
« Ouvrir la bourse, ouvrir la main, ouvrir le cœur ! »

A l'ange gardien qui m'aime et me ressemble,  
Je dis : « Que faire encor pour que Dieu nous rassemble  
Et qu'il ne brise pas nos cœurs par un adieu,  
Et que toujours je t'aie au sommet de ma couche ?  
Et l'ange me répond, sa bouche sur ma bouche :  
« Aimer ton père, aimer ta mère, aimer Dieu ! »

A l'ange du Seigneur dont l'œil pur me regarde,  
Je dis : « A toi toujours ! à toi, ma sainte garde !  
Car ma bourse est au pauvre et l'aumône est ma loi ;  
Car j'aime Dieu, mon père et ma mère, et je prie ».  
Et l'ange me répond, avec sa voix chérie :  
« Merci pour toi, merci pour Dieu, merci pour moi ! (1) »

(1) Au bas du manuscrit de cette délicate et délicate poésie, qui n'a pas de date, on lisait : « Que ces vers sont beaux, et qu'ils font de bien, quand on a le cœur triste ! A toi aussi ils plairont, V.....e ..... »

C'est une femme qui exprimait, dans ces termes simples et vrais, l'impression de sa lecture.

Au bas d'une autre poésie, où le poète repasse dans sa mémoire e petites circonstances de sa vie, auxquelles son imagination onne de charmantes et vives couleurs, se trouvent tracées d'une main étrangère, d'une main de femme encore, les lignes suivantes, ui n'appartiennent pas au poète, puisque c'est de l'humble prose :  
« .... Pour se souvenir de tous ces petits détails, de toutes ces petites circonstances de la vie qui remontent à plusieurs années, mais qui se rattachent à une véritable affection, les indifférents diraient qu'il faut une mémoire prodigieuse ; je dis, moi, qu'il suffit d'aimer. .... »

( Le plus fou se croit le plus sage.)  
Un riche campagnard , à la fleur de son âge ,  
Ne pouvant supporter le ton de son pays ,  
Vendit son antique héritage  
Et fut se fixer à Paris.  
Comme il s'y promenait en pompeux équipage ,  
Il rencontre en chemin  
Un compaguon d'enfance , autrefois son voisin.  
Revoir avec plaisir l'ami de sa jeunesse ,  
L'aborder avec politesse ,  
Lui témoigner sa joie en lui serrant la main ,  
Sentirait par trop le vilain ;  
Aussi , notre homme d'importance ,  
Pour prouver au manant qu'il garde la distance ,  
Lui crie : — Eh ! dis-donc , malotru !  
Quelle nouvelle apportes-tu ?  
Se trouve-t-il encor des fous dans ton village ?  
— Pas autant , dit le rustre avec naïveté ,  
Depuis que vous l'avez quitté.

DEBACQ.

---

Pour frayer aux défunts les célestes issues ,  
Jadis les bedauds bien aimés ,  
Dès la pointe du jour s'en allaient par les rues ,  
Criant : — Réveillez-vous , ô vous gens qui dormez ,

Et autre part, toujours d'une main de femme, d'une jeune femme, si l'on en juge par les traits fins de l'écriture :

« .... N'allez pas penser que je me croie une nature exceptionnelle; il me semble, au contraire, que la première affection, vraie et profonde de l'âme, est toujours empreinte de pureté, de confiance et d'élévation tout à la fois ! Quand on aime pour une première fois, on trouve en soi ce trésor de poésie que tout jeune cœur recèle, cette foule d'émotions qui attendent un premier rayon de soleil pour éclore. Et puis, une affection qu'on tait au monde donne plus de bonheur encore : c'est une fleur qu'on aime et qu'on cache aux regards des autres, dont on garde tous les parfums pour soi, une douce harmonie qui n'a d'écho que dans une âme sœur de la nôtre, un doux trésor à deux... »

Que de choses pures, élevées et bonnes il y a dans le cœur de la femme, et quel parti divin on pourrait en tirer pour le bonheur de la vie, si notre société positive et corrompue savait comprendre et respecter la femme, le cœur de la femme, si la femme...

*Et priez Dieu pour le repos de l'âme  
D'un pauvre trépassé!..*

*— Las! requiescat in pace!*

Disait en tremblant mainte femme;

Tandis que plus d'un insensé,

Eveillé tout-à coup par ce bruit pitoyable,

Donnait dans son depot les trépassés au diable.

Tout fraîchement sorti de son canton,

Un élève de Mars était en faction

A la citerne militaire,

(Apprenons au lecteur qu'il faisait encor nuit,

Et que ce bâtiment touchait au cimetière.)

Accusant la lenteur du temps qui toujours fuit,

Notre apprenti soldat ne pouvait se distraire

De mille contes bleus dont sa bonne grand'mère

L'avait bercé dès ses plus jeunes ans;

Bref, il croyait aux revenans;

Dans le cri d'un hibou voyait une âme en peine,

Et les chats lui semblaient des fantômes errans.

Près du lieu de repos se trouvant à la gêne,

Il ne saurait quitter le poste qui l'enchaîne:

Lorsque tout-à-coup il entend

Le tintement d'une clochette,

Le fantassin frémit involontairement

Et fut près de battre en retraite;

Toutefois, saisissant une ombre de valeur,

Voulant concilier le devoir et la peur:

— Qui va là? cria-t il, tremblottant de plus belle;

Et le bedeau, toujours ferme au besoin,

Lui répondit d'une voix grêle:

— Tambour des morts!.. — Fuyons! se dit la sentinelle;

Car le régiment n'est pas loin!

LE MÊME.

Tableau des Décès dans la ville de Calais,  
Avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage,  
POUR 1846.

AGES.	HOMMES.				FEMMES.			
	non mariés.	mariés.	veufs.	TOTAL.	non mariés.	mariés.	veuves.	TOTAL.
Morts-nés,	11	•	•	11	6	•	•	6
3 <sup>1<sup>re</sup></sup> m. de la naiss.	11	•	•	11	9	•	•	9
De 3 à 6 mois,	4	•	•	4	3	•	•	3
De 6 à 12 —	9	•	•	9	11	•	•	11
Dans la 1 <sup>re</sup> année,	2	•	•	2	1	•	•	1
De 1 à 2 ans,	14	•	•	14	13	•	•	13
2 à 3 —	5	•	•	5	4	•	•	4
3 à 4 —	•	•	•	•	1	•	•	1
4 à 5 —	2	•	•	2	•	•	•	•
5 à 6 —	•	•	•	•	•	•	•	•
6 à 7 —	•	•	•	•	•	•	•	•
7 à 8 —	•	•	•	•	•	•	•	•
8 à 9 —	•	•	•	•	2	•	•	2
9 à 10 —	•	•	•	•	1	•	•	1
10 à 15 —	1	•	•	1	1	•	•	1
15 à 20 —	2	•	•	2	3	•	•	3
20 à 25 —	5	•	•	5	•	2	•	2
25 à 30 —	4	3	•	7	•	2	•	2
30 à 35 —	2	2	•	4	2	2	•	4
35 à 40 —	2	2	•	4	•	3	•	3
40 à 45 —	1	3	•	4	•	2	•	2
45 à 50 —	1	2	•	3	1	4	•	5
50 à 55 —	1	•	•	1	•	2	1	3
55 à 60 —	•	6	2	8	2	2	•	4
60 à 65 —	•	5	•	5	1	2	1	4
65 à 70 —	•	3	•	3	1	4	4	9
70 à 75 —	1	3	•	4	1	5	3	7
75 à 80 —	•	2	1	3	•	1	3	4
80 à 85 —	•	•	•	•	•	•	3	3
85 à 90 —	•	1	•	1	1	1	4	6
90 à 95 —	•	•	•	•	•	1	•	1
TOTAL,	78	33	3	113	71	31	16	114

Tableau des Décès dans la ville de St.-Pierre-lès-Calais,  
Avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage,  
POUR 1846.

AGES.	HOMMES				FEMMES			
	non mariés.	mariés.	veufs.	TOTAL.	non mariés.	mariées.	veuves.	TOTAL.
Morts-nés,	16	•	•	16	15	•	•	15
3 <sup>1</sup> <sup>ers</sup> m. de la naiss.	50	•	•	50	18	•	•	18
De 3 à 6 mois,	6	•	•	6	8	•	•	8
De 6 à 12 —	10	•	•	10	11	•	•	11
Dans la 1 <sup>re</sup> année,	62	•	•	62	52	•	•	52
De 1 à 2 ans,	13	•	•	13	14	•	•	14
2 à 3 —	5	•	•	5	5	•	•	5
3 à 4 —	1	•	•	1	2	1	•	3
4 à 5 —	4	•	•	4	1	1	•	2
5 à 6 —	2	•	•	2	•	•	•	•
6 à 7 —	•	•	•	•	1	•	•	1
7 à 8 —	1	•	•	1	•	•	•	•
8 à 9 —	2	•	•	2	1	•	•	1
9 à 10 —	1	•	•	1	2	•	•	2
10 à 15 —	6	•	•	6	5	•	•	5
15 à 20 —	4	1	•	5	6	•	•	6
20 à 25 —	5	•	•	5	2	1	•	3
25 à 30 —	2	1	1	4	1	4	•	5
30 à 35 —	2	4	•	6	3	3	1	7
35 à 40 —	•	4	•	4	2	1	•	3
40 à 45 —	•	5	•	5	•	2	•	2
45 à 50 —	2	5	•	7	•	6	2	8
50 à 55 —	1	1	•	2	•	2	•	2
55 à 60 —	•	7	3	10	•	2	3	5
60 à 65 —	•	4	3	7	•	2	3	5
65 à 70 —	1	6	2	9	•	5	1	6
70 à 75 —	•	1	3	4	1	1	1	3
75 à 80 —	•	2	•	2	•	•	6	6
80 à 85 —	•	•	1	1	1	•	5	4
85 à 90 —	•	•	•	•	•	•	5	5
90 à 95 —	•	•	1	•	•	•	•	•
TOTAL.	116	41	14	171	99	31	23	155

---

## FAMILLE ROYALE.

**LOUIS-PHILIPPE I<sup>er</sup>**, né à Paris le 6 octobre 1773 ; Roi des Français le 9 août 1830 ; marié le 25 novembre 1809 à Marie-Amélie, née le 26 avril 1782, fille de Ferdinand I<sup>er</sup>, Roi des Deux-Siciles.

### *Enfans de Leurs Majestés :*

**HÉLÈNE-LOUISE-ELISABETH**, princesse de Mecklembourg-Schwerin, née à Ludwigslust, le 24 janvier 1814 ; mariée le 30 mai 1837 ; veuve, le 13 juillet 1842, de *Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans*, duc d'Orléans, prince royal. *De ce mariage :*

**LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS**, comte de Paris, prince royal, né à Paris le 24 août 1838.

**ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS**, duc de Chartres, né à Paris le 9 novembre 1840.

---

**LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAËL D'ORLÉANS**, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814 ; marié le 27 avril 1840, à Victoire-Antoinette-Auguste, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne, le 16 février 1822. *De ce mariage :*

**LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON D'ORLÉANS**, comte d'Eu, né à Neuilly le 29 avril 1842.

**FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS**, duc d'Alençon, né à Neuilly le 12 juillet 1844

**MARGUERITE-ADÉLAÏDE-MARIE**, princesse d'Orléans, née à Paris le 16 février 1846.

---

**FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS**, prince de Joinville, vice-amiral, né à Neuilly le 14 août 1818 ; marié le 1<sup>er</sup> mai 1843, à Françoise-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xavière-de-Paule Michelle-Gabrielle-Raphaëlle-Gonzague, princesse du Brésil, née à Rio-de-Janeiro, le 2 août 1824. *De ce mariage :*

**FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE**, princesse d'Orléans, née à Neuilly le 14 août 1844.

**PIERRE-PHILIPPE-JEAN-MARIE**, duc de Penthièvre, né à Saint-Cloud, le 4 novembre 1845.

**HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS**, duc d'Anmale, né à Paris le 16 janvier 1822; marié à Naples, le 24 novembre 1844, à Marie-Caroline-Auguste des Deux-Siciles, princesse de Salerne, née le 26 avril 1822. *De ce mariage :*

**LOUIS-PHILIPPE-MARIE-LÉOPOLD**, prince de Condé, né le 15 novembre 1845.

**ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS**, duc de Montpensier, né à Neuilly le 31 juillet 1824; marié le 10 octobre 1846, à Marie-Louise-Ferdinande, infante d'Espagne, née le 30 janvier 1832.

**LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE**, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812, Reine des Belges.

**MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE**, princesse d'Orléans, née à Neuilly le 3 juin 1817; mariée le 20 avril 1843, à Auguste-Louis-Victor, duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

---

#### CONSEIL DES MINISTRES.

Ministre des affaires Etrangères : M. Guizot, G. ✱, président du conseil.

Do de la Guerre : M. le lieutenant-général Trezel, G ✱, pair de France.

Do de la Justice et des Cultes : M. Hébert, C. ✱.

Do de l'Intérieur : M. le comte Duchâtel, G. ✱.

Do des Finances : M. Dumon, G. O. ✱.

Do de la Marine : M. le duc de Montebello, G. ✱.

Do du Commerce et de l'Agric. : M. Cunin-Gridaine, G. O. ✱.

Do des Travaux-Publics : M. Jayr, C. ✱, pair de France.

Do de l'Instruction publique : M. le c. de Salvandy, G. ✱.

---

#### Département du Pas-de-Calais.

##### ADMINISTRATION CIVILE.

*Préfet du Département*, M. Mercier, O. ✱

##### CONSEIL DE PRÉFECTURE.

*Conseillers*, MM. Liger, Harbaville ✱, Perrot, Monel ; B. Dauchez, secrétaire-général.

**LISTE GÉNÉRALE**  
**DES ÉLECTEURS POLITIQUES ET DU JURY**  
**DE LA VILLE ET DU CANTON DE CALAIS,**  
*Pour 1847-48.*

MM.	MM.
Allegre, négociant.	Dessaux, greffier du tribunal de commerce.
Banse, aubergiste.	Dessin, négociant.
Beauvois, propriétaire.	Devosse-Duvieuxbourg, pr.
Bellart, négociant.	Devot-Mouron, négociant.
Butel, do.	Devot de Monistrol, propr.
Bénard-Defrance, commis-sionnaire de roulage.	Devot-Quillacq, do.
Bacquet, fabricant de tulle.	Dezoteux-Devot, do.
Bénard-Randoux, m <sup>d</sup> de vins	Dubout père, do.
Bodart-Herbelot, propr.	Dubout fils, fabr. de tulle.
Bonard, sous-inspecteur des douanes à Entre-deux-Guiers (Isère).	Ducastel, entrepreneur.
Boulénger, doct.-médecin.	Ducrocq fils, propriétaire.
Cardon (L.), négociant.	Ducrocq (L.-Aug), cafetier.
Cardon-Stensmaght, rentier.	Dufaitelle, propriétaire.
Cardon-Wiart, m <sup>d</sup> tapissier.	Dufay fils, do.
Caron, aubergiste.	Dumont, pâtissier.
Castaing-Dufay, m <sup>d</sup> de vins.	Duniagon-Pecquet, nég.
Chapuis, aubergiste.	Dupont (Henry), do.
Chartier, négociant.	Dupuis-Maubaillearcq, prop.
Collin, insp <sup>r</sup> . des douanes à Hazebrouck.	Faillant-Joly, négociant.
Coucy, boucher.	Fasquel (H.), m <sup>d</sup> bottier.
Courvoisier-Penant, nég.	Fasquel (N), m <sup>d</sup> épicier.
Crèveœur*, propriétaire.	Fasquel-Mory, m <sup>d</sup> de vins.
Damiens, négociant.	Foissey-Rébiér, propriét.
Darquer (J.-Hyp), propriét.	Fourmentin, m <sup>d</sup> corroyeur.
Darquer (L.-Ch.), do.	Fournier, épicier en gros.
Dehorter-Louf, aubergiste.	François-Bodart, propriét.
Déjardin, quincailler.	François (Ern.), inspecteur des contributions indir.
Delautre, m <sup>d</sup> chapelier.	Garet, boulanger.
Delattre (V.), fabr. de tulle.	Gonard (B), carrossier.
Demol-Devot, m <sup>d</sup> corroyeur.	Grandin, pharmacien.
De Rheims, courtier marit.	Grandin, vérificateur des douanes.
	Guillebert, négociant.

- Hauchecorne**, entrepreneur de travaux publics.  
**Helbert**, md de vins.  
**Hembert**, md de tulle.  
**Henneguier**, propriétaire.  
**Herbelot fils**, fabr. de tulle.  
**Houvault**, do.  
**Houette**, propriétaire.  
**Isaac (Jacob)**, raffiné de sel.  
**Isaac (M)**, juge-de-peace.  
**Laby aîné**, md de grains.  
**Lafond**, md de meubles.  
**Lagache-Decroix**, f. de tulle.  
**Lambert**, vérif. des douanes.  
**Landot dit Lacroix**, rentier.  
**Lange fils**, md de vins.  
**Lange père**, md d'huiles.  
**Langlois**, capitaine de malle.  
**Lavoisier-Wilquin**, épicier.  
**Le Beau (Ern.)**, avocat.  
**Ledoux**, mercier.  
**Lefebvre-Cullié**, entrepreneur de voitures publiques.  
**Lefebvre-Mascot** ✱, md de liquides en gros.  
**Legrand** ✱, professeur d'hydrographie.  
**Legrand-Meunier** ✱, cafet.  
**Legrand-Mouron**, propriét.  
**Legros-Devot** ✱, maire.  
**Lejeune-Nott**, propriétaire.  
**Leleux**, imprimeur.  
**Lemaire**, notaire.  
**Lemoine (A.)**, courtier marit.  
**Lemoine-Beudar**, propriét.  
**Lemoine (V.)** tapissier.  
**Lengaigne (Et.)**, md de vins.  
**Leroux**, aubergiste.  
**Le Roy (D.)**, imprimeur.  
**Linquette**, propriétaire.  
**Louchez**, marchd. de vins.  
**Mallet-Trouille**, me maçon.  
**Maressal de Marsilly**, propr.  
**Martin**, négociant.  
**Matis (Alfred)**, propriétaire.  
**Matis-Gamblin**, propriét.

- Matis (Lt.)** ✱, capit. au 1er bat de chassrs. d'Orléans.  
**Matis (Ch.)**, négociant.  
**Mayer**, négociant.  
**Mercier-Buscot**, boucher.  
**Mesureur**, mercier.  
**Miller**, marchand tailleur.  
**Morley (John)**, négociant.  
**Mouron-d'Etaulle**, propr.  
**Mulot**, commissionnaire de roulage.  
**Pecquet-Hugon**, propriét.  
**Petit**, receveur municipal.  
**Pigault de Beaupré** ✱, propriét.  
**Quillacq**, négociant.  
**Rébier-Faillant**, ft. de tulle.  
**Reisenthal**, négociant.  
**Rémy**, propriétaire.  
**Renard-Piquendaire**, fabricant de savon.  
**Richebourg**, propriétaire.  
**Ridoux**, maître-maçon.  
**Rosey**, fabricant de tulle.  
**Sagot (F<sup>s</sup>)**, banquier.  
**Sagot (Charles)**, marchand de vins.  
**Sagot (Ed.)**, négociant.  
**Salembier**, serrurier.  
**Sailly-Roubier**, fab. de tulle.  
**Sambourg**, commissionne.  
**Sanson**, pharmacien.  
**Sergeant**, fabricant de tulle.  
**Soubitez**, pharmacien.  
**Spiers (A.)** négoc.-commissionnaire.  
**Spiers-Lemoine**, courtier.  
**Spiers-Rignolle**, négociant.  
**Stival-Bresson**, quincaillier.  
**Stival (Oscar)**, pharmacien.  
**Tellier-Castre**, cabaretier.  
**Teneur**, chirurgien.  
**Thin**, propriétaire.  
**Toron**, docteur en médecine.  
**Van Grutten**, courtier.  
**Vogue**, négociant.

Waguet, march <sup>d</sup> . de vins.	Wille, propriétaire.
Wascat, propriétaire.	Wilquin, march <sup>d</sup> . de vins.
Warnier, boulanger.	Yardin, propriétaire.

DEUXIÈME LISTE DU JURY.

MM. Beauplan, chirurgien-major en retraite, Calais.  
 Ducrocq, lieutenant en retraite, St.-Pierre-lès-Calais.  
 Ducastel, docteur en médecine, do.  
 Fouques, do, Calais.  
 Gravis, do, do.  
 Mouron (Alphonse), avocat, do.  
 Lelièvre Dubrœuille, notaire, do.  
 Michel, do do.

LISTE DES ÉLECTEURS POLITIQUES ET DU JURY  
 DU CANTON DE CALAIS.

**Ville de St.-Pierre-lès-Calais.**

André dit Lafranchise, prop.	Fougère, m <sup>d</sup> de planches.
Bimont-Sergeant, marchand de pannes.	Hénin, m <sup>d</sup> de liquides.
Blancheville (de), propriét.	Hermant-Defrance *, fab. de tulle et maire.
Bouchez, maréyeur.	Hochedé-Boulet, st. de tulle.
Brepson-Hénon, marchand de bois.	Leblond (H.-Ch.), propr.
Cailliette, m <sup>d</sup> de bois.	Leblond fils, fab. de tulle.
Champailler aîné, négociant.	Leconte-Sergeant, march <sup>d</sup> . de vins.
Choisnard, do.	Licke-Duval, directeur de barques.
Compiègne, cultivateur.	Mullié, fabricant de tulle.
Couvet, marchand de vins.	Pecquet-Isaac, propriétaire.
Crèveœur (P.-Fr.), maître de pension.	Rault, maître-maçon.
Crèveœur (F.-N.), do.	Ridoux, do.
Debuche, cultivateur.	Tourneur, propriétaire.
Dernis (Nap.), m <sup>d</sup> . de bois.	Tourneur-Trouille, boulang.
Desse, brasseur.	Valdelièvre (J.-B.), fondeur.
Dewailly (A.), propriétaire.	Valdelièvre-Destombes, do.
Déwailly (L.-M.), do.	Venelle, boulanger.
Duchenne, aumônier.	Webster (W.), fab. de tulle.

**Attaques (les).**

Brunet, cultivateur.	Hamerel, cultivateur.
Compiègne, do.	Lavoine (L.-Mic), do.
Cordier de la Houssaye, pr.	Lavoine (J.-Fr.), do.
Duchâteau, propriétaire.	Sy (Pierre), do.

**Bonningues-lès-Calais.**

Bouquet-Dausque, propriétaire.

**Coquelles.**

Boutroy-Parenty, propriét. | Pigache, fabricant d'huile.  
Delhay-Prudhomme, do. | Poyez-Pille, cultivateur.  
Dupont, maire. | Rohart-Parenty, do.  
Parenty-Level, propriétaire. | Vasseur, propriétaire.

**Coulogne.**

Prévost-Daudenthun, rece- | Randoux-Leclercq, cultivat.  
veur de ventes. | Vendroux, négociant.

**Escalles.**

Boutroy-Dupont, proprié- | Boutroy (Domin.), maire.  
taire. | Joly-Fournier, propriétaire.

**Fréthun.**

Baude-Rohart, maire. | Dupont, cultivateur.  
Codron, propriétaire. | Fourcroy, propriétaire.  
Delannoy (J.-M.), do. | Hubert-Codron, do.  
Dufentrele, do. | Mancel (Henri), do.

**Marck.**

Becquet-Muchery, cultivat. | Paris, brasseur.  
Delplac-Compiègne, do. | Renault, cultivateur.  
Gouviaux-Sy, do. | Trouille, propriétaire.

**Nielles-lès-Calais.**

Lacroix Blet-Baude, proprié- | Pruvost, maire.

**Peuplingues.**

Boutroy-Herbert, propriét. | Parenty-Bouclét, propriét.  
Fournier, do. | Parenty (A.-Robt.), do.  
Level, do. | Parenty (François), do.  
Parenty, do. | Rohart-Parenty, do.

**Saint-Tricat.**

Boulangier, propriétaire. | Parenty-Blet, propriétaire.  
Boutroy (L.-A.), do. | Rohart-Boulangier, cultivat.

**Sangatte.**

Rohart, propriétaire. | Vieillard-Delhay, cultivat.  
Tournant, cultivateur. | teur.  
Trouille-Pruvost, propriét. | Vieillard (L.-F.), en

CONSEIL GÉNÉRAL. — *Membres du Conseil :*

- MM.** Cornille, président du tribunal civil d'Arras.  
Proyart, maire à Morchies.  
Dudouit, propriétaire à Arras.  
Goude Metz, propriétaire à Fresnoy (Vimy).  
Marquis d'Avrincourt, (Bertincourt et Marquion).  
Lantoin-Harduin, propriétaire à Arras (Beaumontz-  
lès-Loges et Bas).  
Léon d'Herlincourt, propriétaire à Éterpigny (Vitry).  
Baggio, maire de Carvin.  
Blondel-d'Aubers, propre à Vendin-le-Viel (Lens).  
Delebecque, député (Cambrin et Laventie).  
Guille, à Lillers.  
Lefebvre-Dupré, présid<sup>t</sup> du tribunal civil de Béthune.  
Defouler, propriétaire à Lillers.  
Adam, maire de Boulogne, O. \*  
Charveau-Sire, banquier à Boulogne (Desvres).  
Léon de Guizelin, propriétaire à Guines.  
Legros-Devot, maire de Calais. \*  
De Rosamel (l'amiral), à Paris (Étaples et Hucqueliers).  
Enlart, président du tribunal civil de Montreuil  
(Campagne et Fruges).  
Lefebvre de Lahouplières, prop. à Lépine (Montreuil).  
Prévost, maire d'Hesdin.  
Lesergeant de Mennecove, maire de Saint-Omer.  
Mahien-Mikon, maire d'Aire.  
De Keysère, juge au tribunal civil de Saint-Omer  
(Ardes et Audruick).  
Quenson, président du tribunal civil de Saint-Omer.  
(Fauquembergue et Lumbres).  
Lefebvre-Hermant, propriétaire à Saint-Omer.  
Billet, avocat à Arras (Avesnes-le-Comte).  
Mathieu, maire de Cambain-Labbé (Aubigny et  
Heuchin).  
De Ramecourt-Dambrines, maire à Ramecourt (St-Pol).  
Piéron, député, conseiller à la cour royale de Douai  
(Auxi-le-Château et le Paroq).

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

- Sous-préfet, M. H. Bourdon. \*  
Député de l'arrondissement, M. François Delessert. \*

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — *Membres du Conseil :*

- MM.** Achille Adam, Boulogne.  
Baudier, notaire à Samer.

MM. Isaac-Sagot, juge-de-paix à Calais.  
 Guillebert, négociant à Calais.  
 Podevin, propriétaire à Pihen.  
 Poulain-Sta, juge-de-paix à Desvres.  
 Boulanger, maire d'Andres.  
 Leduc-Domps, négociant à Marquise.

**MAIRES DU CANTON DE CALAIS.**

Calais, chef-lieu, M. Legros-Devot.			
Attaques (les),	MM. Lavoine.	Marck,	MM. A. Carré.
Bonningues-lès-Cal.,	Delchaye.	Nielles-lès-Calais,	Provost.
Coquelles,	Dupont.	Peuplingues,	A. Parenty.
Coulogne,	Moyron.	Sangatte,	Troville.
Escalles,	Boutroy.	Saint-Pierre.	Hermant.
Fréthun,	Baude.	Saint-Tricat,	Parenty.

**POPULATION.**

*Recensement de 1841.*

	Habitans.
France.	34,194,875
Département du Pas-de-Calais . . .	685,001
Arrondissement de Boulogne . . .	113,143
Canton de Calais . . . . .	29,164
Ville de Calais (r. de 1846). 11,444	
Ville de Saint-Pierre-lès-	22,365
Calais (ou Basse-ville). 10,921	

**COMMUNES RURALES DU CANTON DE CALAIS.**

	Habitans.		Habitans.
Attaques (les)	1,344	Marck	2,096
Bonningues-lès-Cal.	314	Nielles-lès-Calais	174
Coquelles	1,448	Peuplingues	439
Coulogne	656	Sangatte	1,044
Escalles	298	Saint-Tricat	419
Fréthun	488		

**ADMINISTRATION DE LA VILLE DE CALAIS.**

MM. Legros-Devot, maire ; Lemaire et A. Ouilacq, adjoints.  
 Bureaux. — MM. A. Lefebvre, secrétaire ; Clipet, secrétaire-adjoint ; Pitet, E. Pestre, Lahôche, expéditionnaires.  
 Police générale et passe-ports. — M. de Bligny, commissaire ; Dutel, secrétaire.  
 Police urbaine. — M. Leblond, commissaire.

Receveur municipal, M. P. Petit.  
Service de santé de la prison et membre, pour le canton,  
du Comité de vaccine institué par le gouvernement. — M.  
Gravis, docteur en médecine.

Architecte de la ville, M. Villain.

Conducteur des travaux, M. Dusautoir.

Bibliothécaire-archiviste de la ville, M. H. De Rheims fils.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Bernard-Decroix.	MM. Lejeune.
Bodart.	Lemoine-Petit.
Dessin.	Lemaire.
Foissey.	Lengaigne (Et.).
Gravis.	Le Roy.
Grandin.	Louchez.
Helbert-Broutier.	Mayer.
Isaac-Sagot.	Mouron-d'Étaulle.
Lambert.	Néhou.
Lange.	Quillacq.
Le Beau.	Vogue (1).
Legros-Devot.	

GARDE NATIONALE.

Etat-Major.

- MM. L. Pierredon, commandant.
- Devot-Quillacq., capitaine adjudant-major.
- A. Lefebvre, capitaine rapporteur.
- A. Pierredon, lieutenant-seco du conseil de discipline.
- Lagache, lieutenant d'armement, porte-drapeau.
- Gravis, chirurgien-aide-major.

Capitaines.

MM. A. Vogue, artillerie.	Ducastel, 2 <sup>e</sup> chasseurs.
Ed. Mayer, pompiers.	Osc. Dupont, 3 <sup>e</sup> de ligne.
V. Lemoine, grenadiers.	Lambert, 4 <sup>e</sup> de ligne.
Grandin, 1 <sup>er</sup> chasseurs.	Ed. Sagot, voltigeurs.

(1) Quatre membres manquent au conseil municipal depuis les dernières élections, savoir: MM. V. Galliebert et Ch. Mathis, démissionnaires; J. Leyeux et L. Dupont, décédés.

**Lieutenans.**

MM.			
Dubois,	pompiers.	MM. Ledoux,	3 <sup>e</sup> chasseurs.
Millavaux,	grenadiers.	Demotier,	4 <sup>e</sup> do.
Helbert,	2 <sup>e</sup> chasseurs.	Lagache,	voltigeurs.

**Sous-Lieutenans.**

MM. Salembier, en premier.	Artillerie.
Le Beau, en second.	do.
Brullé-Légrand	Pompiers.
Ringot	Grenadiers.
Beauvois	1 <sup>re</sup> Chasseurs.
Ouestable dit Amyot.	2 <sup>e</sup> do.
H. De Rheims fils.	3 <sup>e</sup> do.
Braure	4 <sup>e</sup> do.
Bénard	Voltigeurs.
Rodier, adjudant-sous-officier.	

**OCTROI.**

**Préposé en chef,** MM. Legardère.  
**Receveur central,** Porquet-Wuillez,  
**Receveur,** M. Pichon.  
**Préposés,** MM. Lacroix \*, Debacq, Nicolas, Picard, Delyallée, Drouot; Beaugrand, brigadier.

**HOSPICE CIVIL.**

Transporté à Saint-Pierre-les-Calais en 1660.

**Commission administrative.**

M. le Maire de la ville, président.  
MM. Ph. Devot père. \* | MM. L. Dessin.  
H. Dupont père. | Sacieu, secrétaire.  
Pigault de Beaupré. \* | A. Parenty, receveur.  
A. Vogue. | Gravis, médecin.  
M. Duchêne, aumônier.

**MONT-DE-PIÉTÉ.**

Créé par ordonnance royale du 24 juillet 1832.

Les emprunteurs paient 12 p. 0/0.

**Commission administrative.**

M. le Maire de la ville, président.  
MM. Devot père. \* | MM. Pigault de Beaupré. \*  
Lejeune-Nett. | Lambert.  
A. Lemoine.

MM. L. Pierredon, directeur-caissier.

A. Leroy, garde-magasin-appréciateur.

H. Durocq, 1er commis.

A. Pierredon, 2e commis Do.

Sacleu, secrétaire.

**ADMINISTRATION DU BUREAU DE BIENFAISANCE.**

MM. le Maire de la ville, président; Lejeune père, vice-président; Foissey, A. Lemoine, Pierredon, administrateurs; P. Petit, receveur.

*Sœurs hospitalières de Saint-Paul*, sœur Mathilde, supérieure; sœurs Asele et Edile.

*Médecins*, MM. Boulenger, Bodart, Gravis et Tosoni

**ADMINISTRATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNES.**

La Caisse d'épargnes de Calais a été créée par ordonnance royale du 7 novembre 1834. Elle est ouverte les dimanches, de dix heures à une heure. Les déposans reçoivent 4 p. 1/2.

MM. le Maire de la ville, président honoraire; François, président; Nestor Audibert, Decroix, P. Petit, Bruxelles-Meyns, A. Moleux, administrateurs; Parenty, commis-caissier.

**SOCIÉTÉ HUMAINE.**

La Société Humaine de Calais a été formée le 5 septembre 1834; elle se réunit chaque année en séance publique. Les membres qui composent son comité s'assemblent une fois par mois; ils sont renouvelés tous les ans et sont rééligibles.

La Société Humaine a établi une école de natation et un service de surveillance sur la plage, à l'ouest du port, pendant la saison des bains. La nouvelle organisation de cette société date du 28 juillet 1842. Sont membres de l'association les personnes qui souscrivent annuellement pour une somme de 5 francs.

*Comité d'administration.* — MM. le Maire de la ville, président honoraire; E. Mayer, président; A. Lemoine, v.-président; E. Leleux, secrétaire; A. Decroix, trésorier.

*Comité de surveillance.* — MM. Cardon-Wiart, Marcotte, G. M. Scholte

*Comité maritime.* — MM. Magré \*, président; Fiquoy, pilote; Alexis Pollot, pilote; Mutard \*, secrétaire. A

**DAMES INSPECTRICES ET DÉLÉGUÉES**

DE LA SALLE D'ASILE

La Salle d'Asile a été ouverte le 1<sup>er</sup> octobre 1848. On y admet plus de deux cents enfans qui n'ont pas encore atteint leur sixième année.

Mmes Lambert, présidente; Grandin, vice-présidente; Mollien, secrétaire.

Mmes Dessin, Dupont, Isaac-Sagot, Legros-Devot, Moleux, Pigault de Beaupré, Renard, Reisenhoel, Sagot (Fr.), Van Grutten.

Dames honoraires, Mmes Bodart, Devot de Monistrol, François, Lemaire.

Directrices de la salle d'asile, sœurs Hydulphe et Saint-Charles, de l'ordre de Saint-Paul.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE**

DU COMMERCE, DES SCIENCES ET ARTS DE CALAIS,

Créée le 23 février 1799.

*Membres honoraires*

MM. Le Préfet du département du Pas-de-Calais.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne.

Le Maire de Calais.

Beauplan, ancien pharmacien-major.

Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen.

Delessert (Fr.), membre de la chambre des députés.

De Rheims père (Ch.), ancien pharmacien à l'armée d'Espagne, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la Société Eclectique de Londres.

Dupin aîné, député, proc. gén. à la cour de cassation.

Dupin (Ch.), pair de France, membre de l'Institut.

Héricart de Thury, membre de l'Institut.

Hugues, vice-président de la Société Centrale d'Agriculture de la Gironde.

Leleux, imprimeur-libraire.

M<sup>me</sup> Lucien Bonaparte, femme de lettres, à Canino.

Mauricheau-Beaupré, O. \*, docteur-médecin.

Michalet, professeur au collège de France.

Pigault de Beaupré \*, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Walckenaer (baron de), membre de l'Institut.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1848

Le Maire de la ville, président honoraire.

Ernest Le Beau, avocat, homme de lettres, président.

M. Gallebert, vice-président.

**MM. J. Périer**, médecin en chef de l'hôpital militaire, secrétaire-archiviste.

**Matis (Alfred)**, propriétaire, trésorier.

**Baudron fils**, pharmacien, secrétaire-adjoint.

*Membres résidans.*

**Audibert (Nestor)**, professeur d'hydrographie et de mathématiques.

**Bodart**, docteur-médecin.

**Bonard (R) \***, d.-m.; chirurgien-major de l'hôpital militaire, membre de la Société Royale des Sciences de Lille.

**Boulenger**, docteur en médecine.

**Carpot**, conservateur du Musée, membre fondateur de la Société Linnéenne du nord de la France.

**Demotier fils aîné**, artiste lithographe.

**De Rheims fils**, bibliothécaire, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, correspondant de la Société Polytechnique de Paris.

**Dessin (L.)**, négociant.

**Devot de Monistrol**, propriétaire.

**Fourdin (Eug.)**, propriétaire, fabricant de tulle.

**Hénocq**, directeur de l'école primaire supérieure.

**Isaac**, juge-de-peace.

**Isaac (Aug.)**, fabricant de tulle.

**Lelièvre Dubrocaille**, notaire.

**Lemaire**, notaire.

**Lemoine (A.)**, courtier militaire.

**Lombard**, sous-intendant militaire.

**Matis (Ch.)**, négociant.

**Matis (Ph.)**, propriétaire.

**Mouron (Alp.)**, avocat.

**Néhou \***, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

**Remy**, propriétaire et agronome.

**Scholey**, homme-de-lettres.

**Teneur**, propriétaire-horticulteur.

**Thorent**, vérificateur des douanes à Calais.

*Membres correspondans, résidans dans le canton.*

**Blancheville (de)**, propriétaire à St.-Pierre-lès-Calais.

**Brunet**, propriétaire-cultivateur aux Attaques.

**Caillietto**, propriétaire à Saint-Pierre-lès-Calais.

**Champailler fils aîné**, fabricant de tulle.

**Degrez (Hyp.)**, propriétaire-cultivateur à Marck.

**Delbays**, propriétaire-cultivateur à Coquelles.

**Dupont (J.-C.)**, propr.-cultivat. et maire de Coquelles.

**MM. Hamy (G.)**, horticulteur.  
**Hermant (Am.)** \*, négociant, maire de Saint-Pierre.  
**Hubert-Codron**, propriétaire-cultivateur à Fréthun.  
**Level fils**, propriétaire-cultivateur à Peuplingues.  
**Mouron (E.)**, propriétaire et maire de Caplogne.  
**Parénty (Ant.)**, propr.-cultivat., maire à Peuplingues.  
**Pigache**, propriétaire-cultivateur à Coquelles.  
**Thin**, propriétaire-cultivateur à Coulogne.  
**Trouille (Aug.)**, propriétaire-cultivateur à Marck.  
**Trouille**, propriétaire-cultivateur, maire à Sangatte.

## ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

### COUR ROYALE DE DOUAI.

**Premier président**, M. Leroux de Bretagne.  
**Présidens de chambre**, MM. Gosse de Gorre, Leroy de Ealvy, Maurice, Petit.  
**Procureur-général**, M. Rouland.  
**Avocats-généralx**, MM. Dañel, Pouillaude de Cathières, Dentoyert.  
**Greffier en chef**, M. Lagarde père.

### COUR D'ASSISES.

La cour d'assises du Pas-de-Calais se tient à St-Omer; elle a quatre sessions par an, qui ont lieu aux mois de février, mai, août et décembre. La durée de chaque session varie de dix à quinze jours.

### TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BOULOGNE;

Créé le 18 mars 1800.

Ses audiences ont lieu à neuf heures du matin, pour les affaires civiles, les jeudis et vendredis; pour les affaires correctionnelles, les mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

**Président du tribunal**, M. de Gaudayenne \*.

**Juges du tribunal**, MM. Caron de Fromental, Mesureur.

**Juges suppléans**, MM. Carnier, Martinet \* et Morand.

**Procureur du roi**, M. de Pouques d'Herbighen.

**Substitut**, M. Gardin.

**Greffier**, M. Duflos.

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE CALAIS.

Ce tribunal a été créé par la loi du 19 janvier 1791, installé le 17 décembre 1791 et maintenu le 6 octobre 1800. Sa juridiction s'étend sur les cantons de Calais, Guines et Marquise. Il tient ses audiences les mardis, à dix heures.  
**Président du tribunal**, M. Champailler fils aîné.

Juges du trib., MM. E. Lengaigne, Chartier, Courvoisier.  
Juges suppléans; MM. Ed. Mayer, A. Lemoine.  
Greffier, M. L. Dessaux.  
Commis-greffier, M. Gombert.

**JUSTICE-DE-PAIX DU CANTON DE CALAIS.**

Juge-de-peace, M. Isaac.  
Juges-suppléans, MM. Rébier et Michel.  
Greffier, M. Robbe.  
Commis-greffier assermenté, M. Yardin père.  
Huissier-audencier, M. Harrouart.  
Secrétaire arbitral, M. Gombert.  
Audience les vendredis, à dix heures.

**CONSEIL DE PRUD'HOMMES.**

Le Conseil de Prud'hommes a été institué par ordonnance du 15 janvier 1825, pour statuer sur toutes les contestations entre les fabricans et les ouvriers, se rattachant à la fabrication de tulle; il embrasse dans sa circonscription les cantons de Calais, Guines, Ardres, Audruick et Marquise. Une ordonnance du 25 décembre 1847 vient d'étendre sa juridiction sur les filatures de lin et de chanvre et les industries qui en dépendent; par suite, le nombre de ses membres a été porté à neuf et deux suppléans.

M. Hermant \*, vice président.

*Membres.* — MM. Herbetot, Jacquette, Bruxelles-Meyns, A. Dagbert (1).

Suppléans, MM. Genet-Dufay et Hochède.

Secrétaire, M. Ern. Le Beau, avocat.

Secrétaire-adjoint assermenté, M. Dolain, huissier.

Huissier du conseil, M. Harrouart.

*Inspecteurs du travail des enfans dans les manufactures;*  
MM. A. Legrand et A. Moleux,

**COMMERCE.**

*Membre du conseil-général du commerce.*

M. Legros-Devot, maire.

**CHAMBRE DE COMMERCE.**

MM. le Maire de la ville, président d'honneur; A. Vogue, président; Ph. Devot \*, L. Dessin, J. Morley, A. Lemoine, F. Sagot, Hermant (2); secrétaire-rédacteur, Ern. Le Beau.

(1) Il manque deux membres: MM. L. Denempont et Debette-Wissoq, décédés.

(2) Il manque deux membres, par suite de décès: MM. P. Leveux et Denempont.

## CONSULS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Suède . . . . .	}	MM. Dupont père, consul-général, chev. de l'ordre de Wasst.
Norwège . . . . .		
Prusse . . . . .		
Do . . . . .		Ringot, chancelier.
Angleterre . . . . .		Ed. Bonham, consul-général.
Belgique . . . . .		J. Dessin, do.
Do . . . . .		V. Guillebert, vice-consul.
Autriche . . . . .	}	
Hollande . . . . .		
États-Unis . . . . .		
Portugal . . . . .		
Danemarck . . . . .		
Russie . . . . .		Dupont fils aîné, vice-consul.
Espagne . . . . .		H. De Rheims, do.
Villes anseatiques . . . . .		J. Morley, do.

## TRAVAUX PUBLICS.

- Ingenieur en chef du département, M. Baumal \*.
- Ingenieur en chef du port de Calais, M. Néhou \*.
- Ingenieur ordinaire adjoint, M. Werner.
- Ingenieur ordinaire pour les routes de l'arrondissement (Saint-Omer, Calais et Boulogne), M. Deschamps, chargé du service spécial de la navigation, à Saint-Omer.
- Didion, ingenieur en chef du contrôle du chemin de fer du Nord, à Paris.

### *Conducteurs embrigadés et auxiliaires, à Calais.*

- |                          |                            |
|--------------------------|----------------------------|
| MM. Bacquet, aux routes. | MM. Pouilly père, au port. |
| Ledoux, au port.         | Pouilly fils, do.          |
| Gaudet, do.              |                            |

Delabie, gardé des eaux du Calaisis.

## COMMISSION SYNDICALE DES DIGUES ET DUNES DE CALAIS.

- MM. Stoclin, délégué de la 1<sup>re</sup> section des wattringues; F. Hubert, id. de la 2<sup>e</sup>; C. Francoville et L. Renault, id. de la 3<sup>e</sup>; Pigault de Beaupré, présid., et le baron de St.-Paul, id. de la 4<sup>e</sup>; Pierre Compiègne, id. de la 5<sup>e</sup>.

### 3<sup>me</sup> SECTION DES WATTRINGUES.

- MM. Pigault de Beaupré, président; Louis Renault, Chr. Matis, Devot-Quillacq, J. Trouille, Francoville, De-buche-Leprince, administrat.; receveur, Vasseur, à Marck.

### 4<sup>me</sup> SECTION DES WATTRINGUES.

- MM. le baron de St.-Paul, président; Pigault de Beaupré.

C. Baude, Compiègne, H. Darquer, L. de Guizelin, (L.) Dewailly, administrateurs. — Receveur, M. Parenty, à Calais.

**MINES.**

Ingénieur en chef du département, M. Dusouich, à Arras.

**FORETS.**

Conservateur, M. Sarisot, à Boulogne.

Inspecteur du Pas-de-Calais, M. Hennequin, à Boulogne.

Sous-inspecteur, Desgodins, do.

Garde principal, Dussaussoy, à Saint-Omer.

**AGENS-VOYERS DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.**

MM. Gavrois aîné, agent-voyer principal.

Sieczkowski, do. adjoint.

Boulloch, do. conducteur.

**ADMINISTRATION DU TELEGRAPHE.**

MM. Morris, directeur; Bourdon, inspecteur intérimaire.

*Employés stationnaires du télégraphe de Calais.*

MM. Didisse, 1<sup>re</sup> classe. | MM. Caron, 1<sup>re</sup> classe.

Carpentier, do. | Hautefeuille, 3<sup>e</sup> do.

Lacroix, do. | Ducreux, surnuméraire.

**ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.**

Receveur général du département, M. Calltraud, \*.

Receveur part. de l'arrond. de Boulogne, M. Adam fils.

*Payeurs du département.*

Payeur à Arras, M. A. Roguin.

Proposé de 1<sup>re</sup> classe à Calais, M. Fr. Sagot.

**CONTRIBUTIONS DIRECTES.**

Direct à Arras, MM. Renard. | Percept à Calais, MM. Maury.

Inspect. De Lablanchardière | Contrôl. do. Henry.

*Percepteurs du canton de Calais.*

Boulogne, les Attaques, Marck, MM. Vasseur.

Bonningues, Coquelles, Escalles, Fréthun.

Nielles, Saint-Tricat, Sangatte, Peuplingues. Hedde.

*Commissaires répartiteurs de la ville pour les contributions directes.*

MM. Lefebvre-Mascot \*, Yarden, L'Ange, Suppléans,

MM. Legrand-Mouron, Pournier, Lavoisier-Wilquin,

Linquette, Lejeune.

**ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.**

Directeur du département, M. Molroguier, *		
Legardès, contrôleur,	Joyeux, commis à pied.	
Villain, receveur particulier.	Hecquet, do.	
Nepveux, commis à pied.	Ramillon, do.	
Desmé, do.	Féraud, do.	
Beekand, do.	Hieblot, do.	

**ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.**

MM. Dupuy-Lafarge, receveur à Calais.  
Devot, surnuméraire.

Commissaire-priseur, M. D. Spiers-Rignolle.

Vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement,  
M. Janin, à Boulogne.

**BOUANES.**

Direction de Boulogne, M. Marcotte, directeur.

**INSPECTION DE CALAIS. — PRINCIPALITÉ DE CALAIS.**

*Service sédentaire.*

MM. Martin . . . . .	inspecteur principal de 1 <sup>re</sup> cl.	
Poyetet de Bagnaux . . . . .	inspecteur sédentaire de 3 <sup>e</sup> cl.	
Florimont . . . . .	receveur principal de 2 <sup>e</sup> classe.	
Menetret . . . . .	sous-inspecteur sédentaire.	
Valois . . . . .	contrôleur aux entrepôts.	
Lambert . . . . .	contrôleur.	
Grandin . . . . .	vérificateur de 1 <sup>re</sup> classe.	
Millavaux . . . . .	do	do.
Besombes . . . . .	do	do.
Thorent . . . . .	do	do.
Lefebvre . . . . .	vérificateur de 2 <sup>e</sup> classe.	
Dupasquier . . . . .	do	do.
Dubois-Mouron . . . . .	commis principl. de 1 <sup>re</sup> classe.	
Crignon . . . . .	do	de 2 <sup>e</sup> classe.
Le Ber . . . . .	do	do.
***	commis de 1 <sup>re</sup> classe.	
Bouvet . . . . .	do	do.
Sanson . . . . .	do	do.
Housquains . . . . .	commis de 2 <sup>e</sup> classe.	
Blondin . . . . .	do	do.
Villevieille . . . . .	surnuméraire.	

*Service actif.*

Guericy, capitaine de brigade.

Dusevel, lieutenant de 1<sup>re</sup> classe.

Andrieu, do de 2<sup>e</sup> classe.

**MM.** Horlandynio, lieutenant, commandant la patache.  
 Doublet, capitaine à Peuplingues.  
 Delannoy, lieutenant de 3<sup>e</sup> classe à Sangatte.  
 Quétin, do do aux Hemmes.  
 Médecin de la douane, M. Boulanger.

**ADMINISTRATION DES POSTES.**

M. Segoing-d'Augis, inspecteur du département.  
**MM.** Duchastel, directeur à Calais. | **MM.** Blanche, 1<sup>er</sup> commis.  
 Despointes, 2<sup>e</sup> do.  
 Despinoy, sous-inspr. | Hamy, surnuméraire.  
 Facteurs, **MM.** Legrand, Brachet, Ducreux.

Les heures pour les levées de la boîte et la réception des lettres à l'affranchissement sont ainsi fixées :

	Levée de boîte.	Affranchissement.
<i>Pour Paris et la route de Calais à Paris . . . . .</i> }	5 h. soir.	5 h. soir.
<i>Pour la route de Neufchâtel à Paris et les départemens au-delà de Paris . .</i> }	10 h. 1/2 soir.	7 h. soir.
<i>Angleterre.</i> { 1 <sup>er</sup> courrier.	9 h. soir.	} 7 h. soir.
2 <sup>e</sup> courrier.	10 h. 1/2 soir.	
<i>Dunkerque</i> { 1 <sup>er</sup> courrier.	7 h. matin.	7 h. soir.
<i>et route . . .</i> } 2 <sup>e</sup> courrier.	6 h. soir.	5 h. soir.
<i>St.-Omer, Arras, Lille, le Nord et la Belgique . . .</i>	6 h. soir.	5 h. soir.

La première distribution dans la ville et au bureau a lieu à huit heures du matin et comprend toutes les villes de la France et de l'étranger.

Le 2<sup>e</sup> courrier de Dunkerque est distribué à midi.  
 Le 2<sup>e</sup> courrier d'Angleterre, à 6 heures et demie du soir.

**SERVICE DES PAQUEBOTS.**

**MM.** Legros-Lefebvre, directeur de ce service.  
 Samatraki, garde-magasin.  
 Ravan, commis, garde-magasin de 1<sup>re</sup> classe.  
 Laulaigne, commis de 2<sup>e</sup> classe.  
*Capitaines de paquebots.*

**MM.** Devot, Paul, Leconte.

**POSTE AUX CHEVAUX.**

M. \*\*\*, maître de poste.

**COURRIERS D'AMBASSADE.**

**MM.** Bachelier, Lebas, Périer, Quiqug.

CHEMIN DE FER DU NORD.

M. Petit\*, ingénieur de la ligne d'Hazebrouck à Calais, résidant à Saint-Omer.

M. Cuvillier, conducteur des travaux, résidant à Calais.

---

AUTORITÉS MILITAIRES.

16<sup>e</sup> Division militaire.

Commandant la division, M. le lieutenant-général Négrier.

G. O. \*

Colonel chef d'état-major, M. Tatareau, \*

ÉTAT-MAJOR DÉPARTEMENTAL.

Commandant la subdivision, M. le maréchal-de-camp Carrelet, C. \*

GÉNIE.

Colonel directeur des fortifications, à Saint-Omer, M. Villeneuve, O. \*

---

PLACE DE CALAIS.

Colonel commandant la place, M. Guigou, O. \*

Adjudans de place, MM. Diavet\*, capitaine; Kretty\*, lieutenant.

Secrétaire-archiviste, M. Croisier. \*

Portiers-consignes, MM. Laut, Lefebvre, Talobre.

GÉNIE.

Commandant du génie, M. Gageot, O. \* lieutenant-colonel.

Capitaine du génie, M. Lefebvre Saint-Amour.

Gardes du génie, 1<sup>re</sup> classe, M. Reposte; 2<sup>e</sup>, MM. Lesur et Bregand.

Concierges des bâtimens militaires, MM. Lecornez, Liard, Létendart.

ARTILLERIE.

Commandant d'artillerie, M. Mareschal. \*

Garde d'artillerie, M. Milot. \*

GENDARMERIE.

M. Delsarte, maréchal-des-logis de la gendarmerie.

VÉTÉRANS.

M. Merlin, sergent, commandant le détachement de la 2<sup>e</sup> compagnie de canonniers-vétérans.

---

GARNISON. — 26<sup>me</sup> DE LIGNE.

Colonel, M. Forey, \*. — État-major à Dunkerque.

**DÉTACHEMENS A CALAIS, BERGUES ET GRAVELINES.**

*2<sup>e</sup> Bataillon en garnison à Calais.*

**MM.** Chassaing de Kergommeaux \*, chef de bataillon; Lautier, capitaine adjudant-major; Comte, chirurgien aide-major.

Capitaines, **MM.** Quéric, Le Gualès, Bouygues, Beau-guillaume, Fautsch, Piat, Prévost.

Lieutenans, **MM.** Desprelles, Baudéan, Frantz, Maréchal, Laplanche, Vallet, Teissier.

Sous-lieutenans, **MM.** Simon, Allheily, Peyrolles, Chau-lan, Lemoing, Chevalier.

**HOPITAL MILITAIRE. — OFFICIERS DE SANTÉ.**

Médecin en chef, **M. J. Périer.**

Chirurgien en chef, **M. Bonard. \***

Pharmacien en chef, **M. Normand.**

Chirurgiens sous-aides, **MM. Chasle, Quatrefages.**

**OFFICIERS D'ADMINISTRATION.**

Sous-intendant militaire, **M. Lombard. \***

Secrétaire, **M. Pelletier.**

Adjudant-comptable de l'hôpital militaire, **M. Gilbert.**

Adjudant en 2<sup>e</sup>, **M. Orsini.**

Aumônier de la chapelle, **M. Delannoy.**

**SUBSISTANCES MILITAIRES.**

Comptable, **M. Grillon.**

**LITS MILITAIRES.**

Agent des lits militaires, **M. Lagache.**

---

**ADMINISTRATION DE LA MARINE.**

**MM.** Quéhen \*, sous-commissaire de 1<sup>re</sup> classe de l'in-scription militaire.

Foissey, trésorier des invalides.

**N. Audibert**, professeur d'hydrographie.

**Crèveœur (L.), Létard, Louis (E.)**, commis de marine.

**Guichon (André)**, syndic des gens de mer.

**Seuillot**, brigadier commandant la gendarmerie.

*Commission d'examen pour les chirurgies des navires du commerce, les coffres des médicamens, etc., établie par le ministre de la marine.*

**MM.** Gravis, d.-m., médecin; Mauricheau-Beaupré, d.-m., chirurgien; Sanson, ex-pharmacien.

## SERVICE DU PORT ET PILOTES.

**MM.** P. Margollé ✱, lieut. de vaisseau, capitaine de port.  
Beaugrand, lieutenant de port.

### PILOTES.

Benoit (Nicolas).	Maquignon.
Fiquoy.	Mascot (Pierre).
Gremain.	Mulard (Éléonore).
Lefèvre (Jacques).	Pollet (Charles).
Magré (A.-N.) ✱	Pollet (Jacques).

*Aspirans*, MM. Delpierre (Ph.), Laidez, Mascot (Const.).

*Commission de surveillance pour les bateaux à vapeur.*

**MM.** Néhou ✱, président; Quéhen ✱, Ph. Margollé ✱,  
Ad. Darquer.

### CAPITAINES AU LONG-COURS.

**MM.**

Beaugrand (Charles-Franç.).  
Beaugrand (Louis-Jean).  
Campion (Constant-Joseph).  
Chenet (Pierre-Guillaume).  
Crèveœur (Pierre-Louis) ✱  
Devot (Philippe).  
Dieffenbach (Amant-L.-Fr.).  
Faillant (Jacq.-Fr.-Didace).  
Faillant (Louis-Bernard-E.).  
Fourneau (Philippe-Fr.-D.).  
Gohert (Fulbert-Théophile).  
Gossein (Paul-Auguste).  
Guichon (André).  
Guichon (Franç.-Toussaint).

**MM.**

Langlois (Pierre-Jude-Th.)  
Lamy (Eugène).  
Lecoute (Pierre-Ant.-Jos.).  
Lefebvre (Jean-Fr.-Achille).  
Legros (Antoine-Fr.-Ad.) ✱  
Legros (Pierre-Adrien).  
Lengaigné (François-Félix).  
Lœil (Jean-Louis).  
Margollé (Philippe-Ant.) ✱  
Margollé (Pierre-Jean-B.) ✱  
Pollet (Louis-Eugène).  
Préager (Frédéric).  
Sagot (Pierre-François) ✱  
Smith (Pierre-Jean-Joseph).

### COMMISSION SANITAIRE.

M. le Maire de la ville, président.

Legros-Lefebvre.

Ch. Matis.

Ed. Sagot.

D. Le Roy.

Ed. Mayer.

Sanson fils.

Oscar Dupont.

Agens sur le port, **MM.** Ph. Margollé, Beaugrand.

Secrétaire-trésorier, M. A. Lefebvre.

Gardiens du port, **MM.** Ch. Robbe et Pierre Roussel.

## AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES.

(L'évêché d'Arras est suffragant de l'archevêché de Cambrai).

Archevêque de Cambrai, Mgr. Giraud, ✱

Évêque d'Arras, Mgr. La Tour-d'Auvergne-Lauraguais,

C. ✱, cardinal du titre de Ste.-Agnès *extra-mœnia*.

Vicaires-généraux, MM. Bailly et Wallon-Capelle, archidiacre de l'arrondissement civil de Boulogne.

### CLERGÉ DE CALAIS.

MM. Predhomme, curé-doyen, chanoine honoraire.  
 Delannoy, vicaire, chanoine honoraire.  
 Gobert, Fleury, Hiculle et Routier, vicaires.  
 Bailly, vicaire-sacristain.  
 Nivert, organiste de la paroisse.

#### *Membres du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame.*

A. Bénard, président. ✱	Lelièvre Dubrœuille.
Predhomme, curé-doyen.	Hyp. Darquer.
Pigault de Beaupré. ✱	François, ancien notaire.
Isaac-Olivier.	Isaac-Sagot.
Lefebvre-Mascot, ✱.	Hembert-Lemaire.

#### CURÉS DU DOYENNÉ.

Les Attaques, MM. De Wintre.	Marck,	MM. Bouverne.
Bonningues-lès-Cal., Lattaignant.	Nieilles-lès-Calais,	Macaire.
Coquel es, . . . .	Peuplingues,	Lavoine.
Coulogne, Mesmacre.	Sangatte,	Selingue.
Escalles, Lavoine.	St.-Pierre-lès-Cal.,	Charle.
Fréthun, Mille.	St.-Tricat,	Macaire.

### CULTE PROTESTANT.

Le Revd. Th. Clark, ministre protestant de la chapelle épiscopale de St.-George. (La chapelle est rue des Prêtres.)  
 Revd. Guiton, ministre Wesleyen. (La chapelle est rue de l'Étoile.)

### INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION SUPÉRIEURE. — *Académie de Douai.*

Recteur, M. Braire.

Inspecteur de l'instruction primaire, M. Prunier, à Arras.

Sous-inspecteurs de l'instruction primaire, MM. Flament, Choquet et Didier, à Arras.

*Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et du comité des Arts et Monuments, M. Pigault de Beaupré.*

*Membres de la commission archéologique du Pas-de-Calais, séante à Arras: MM. Pigault de Beaupré, H.-J. De Rheims.*

*Délégués du comité supérieur de l'Instruction primaire: MM. N. Audibert, Isaac, juge-de-paix.*

*Comité local d'Instruction primaire.*

M. le Maire de la ville, président.

Predhomme, curé-doy. | H.-J. De Rheims.  
 Alfred Matis. | N. Audibert.  
 Hembert-Lemaire, secrétaire.

*Médecin des écoles de la ville et médecin correspondant pour les épidémies dans le canton de Calais, M. M.-Beaupré.*

**ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE, rue des Prêtres.**

Cette école est établie depuis le 3 octobre 1836. Les enfans qui demandent à y être admis doivent : 1<sup>o</sup> avoir dix ans accomplis ; 2<sup>o</sup> avoir déjà reçu l'instruction primaire élémentaire ; 3<sup>o</sup> justifier, par un examen subi devant le comité local, qu'ils possèdent réellement cette instruction. L'école peut recevoir de 60 à 70 élèves.

Elle est dirigé par M. Hénoq, instituteur primaire supérieur du premier degré.

*Instituteurs primaires du canton.*

Calais,	MM. Hénoq.	Saint-Tricat,	MM. Delcroix.
St.-Pierre,	Le Roy.	Escalles,	Lacroix.
Marck,	Ringot.	Fréthun,	Sanvage.
Les Attaques,	Dorét.	Peuplingues,	Daudruy.
Coulogne,	Boulangier (J.).	Sangatte.	Bouclet.
Coquelles,	....	Bonningues-lès-	
Nielles-lès-Cal.,	....	Calais,	Ringot.

**ÉCOLE CHRÉTIENNE DES FRÈRES.**

Les frères Éthère, supérieur ; Dominicien, Eubert, Ediste, Eusé, métère, Fortunatien.

**ÉCOLE CHRÉTIENNE DES DAMES BÉNÉDICTINES.**

Aumônier de la chapelle de l'école, M. Routier.

Les sœurs St.-Maur, supérieure ; St.-Étienne, Ste.-Scholastique, St.-Benoit, St.-Louis.

Professeur de dessin, M. Vitain. — Classe de 11 h. à midi.

**ÉCOLE DE DESSIN ET D'ARCHITECTURE.**

M. Vitain, professeur. — Classe de 6 à 8 heures du soir.

*Boursiers de la ville au collège royal de Douai.*

MM. L. Cardon et Vaillant.

**ÉTABLISSEMENS DIVERS.**

**BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE CALAIS,**

HOTEL-DE-VILLE.

*Commission administrative.* — MM. Mauriceau-Beaupré, président ; Pigault de Beaupré, secrétaire.

**MM. De Rheims (Ch.)** père, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, de l'Institut historique. Beauplant, De Rheims fils.

La bibliothèque de Calais est ouverte les dimanches (fêtes exceptées), mardis, jeudis et samedis, de midi à deux heures et de cinq heures à huit heures du soir.

### MUSÉE DE CALAIS, RUE DES PRÊTRES.

Le musée est ouvert tous les dimanches, jeudis et samedis, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

#### *Administrateurs du musée.*

**MM. Pigault de Beaupré**, président.

**Carpot**, secrétaire-conservateur.

**Bonard, d.-m., Durand, Sanson, De Rheims fils.**

### COMMISSION HISTORIQUE DE LA VILLE DE CALAIS.

**Legros-Devot**, maire, président; **Néhon**, vice-président.

**Pigault de Beaupré.**

**N. Andibert.**

**Mauricheau-Beaupré.**

**De Bligny.**

**Gageot.**

**A. Lefebvre.**

**Quéhen.**

**Vilain.**

**Ch. De Rheims père.**

**H.-J. De Rheims fils,**

**L'abbé Delannoy.**

**secrétaire.**

### COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

**MM. BEAUPLANT**, cabinet de physique et de chimie.

**BONARD, d.-m.**, ornithologie et entomologie.

**BOULENGER, d. m.**, tableaux et objets d'art.

**CARPOT**, cabinet d'ornithologie.

**DE RHEIMS**, cabinet de physique, chimie, archéologie, objets d'art, plans et manuscrits pour l'histoire de Calais.

**DEVOT (Ph.)**, minéralogie et reptiles.

**DURAND**, numismatique, objets d'art, antiquités, écrits et médailles sur la Révolution.

**HENNÉGUIER**, cabinet de conchyologie, minéralogie, objets d'art et porcelaines.

**ISAAC-OLIVIER**, tableaux.

**LEGROS-DEVOT, d.**

**M<sup>me</sup> LEMAIRE**, objets d'art, antiquités, tableaux et autographes.

**MM. MAURICHEAU-BEAUPRÉ**, drogueries, herbier et collection de produits naturels, utiles et nuisibles.

**PÉRIER**, tableaux.

**PIGAULT DE BEAUPRÉ**, médailles, antiquités et manuscrits.

### PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES.

**MM. De Rheims, Mauricheau-Beaupré, Pigault de Beaupré, Guilbert, Bouleuger, Ern. Le Beau, Lemaire, Faillant, Rebier,**

Gossein, Emmanuël Stensmaght, Legros-Devot, J. Pérler, Bonard, Gravis, A. Lemoine, etc., etc.

### SALLE DE SPECTACLE, RUE DE LA COMÉDIE.

La troupe de comédiens qui dessert le théâtre de Calais est une troupe sédentaire. On y joue l'opéra, l'opéra-comique, la tragédie, la comédie, le drame et le vaudeville.

Directeur pour 1847-48, M. Gondouin (1).

### SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE, RUE S<sup>t</sup>-MICHEL.

L'abonnement annuel est de :

30 fr. pour les souscripteurs non-exécutans.

25 fr. pour les membres exécutans.

Pour les cartes d'étranger, s'adresser aux administrateurs.

Le prix de ces cartes, fixé par le comité, dûment autorisé en assemblée générale, est de :

Pour une carte . . . . . 2 f. 50

Pour la seconde . . . . . 2 »

Pour la troisième carte et plus, par carte. 1 50

La Société Philharmonique donne, pendant la saison d'hiver, six concerts et six bals, auxquels les abonnés et les étrangers présentés par eux ont seuls le droit d'assister.

Les répétitions musicales ont lieu tous les vendredis.

#### *Membres du comité.*

Présid., M. Isaac-Olivier ; vice-présid., M. Florimont. \*

Directeurs d'orchestre, MM. Dubout fils aîné, J. Isaac, Lejeune-Mollien, Pierredon.

Administrateurs, MM. L. Dessin, A. Lemoine, Devot-Monistrol, Bonard. — Secrétaire, M. Eng. Leleux.

Secrétaires-adjoints, MM. A. Pierredon fils et Dezotteux.

Trésorier, M. Bellart fils. — Chef d'orchestre, M. Neuland.

### BAINS DE MER.

L'établissement des Bains de Mer de Calais est ouvert, pendant l'été, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1837.

L'ouverture des salons a lieu depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Les voitures-baignoires sont à la disposition des baigneurs depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

L'établissement renferme, outre la salle de réunion et de

(1) M. Gondouin a remis son privilège en décembre 1847, et le théâtre continue d'être exploité par les artistes sociétaires.

danse, un cabinet de lecture avec un nombre choisi de revues, de brochures et de journaux français et étrangers; une salle destinée aux dames, dans laquelle un piano est à leur disposition, une salle de billard, un buffet et tous les jeux autorisés dans ces réunions.

Le mercredi, l'administration offre aux abonnés une soirée dansante, à laquelle les étrangers sont seuls admis, avec des cartes demandées par un abonné. Quand il y a bal, les salons restent ouverts au-delà de l'heure ordinaire. Les autres soirées se terminent, si les abonnés le désirent, par des danses au piano.

Tout fait espérer que, cette année, un omnibus transportera les baigneurs du centre de la ville jusque sur la plage.

#### *Administrateurs de l'Établissement.*

MM. Dessin, président.  
Delhayé aîné.  
Dubout fils aîné.  
Guillebert.  
Isaac-Olivier.

MM. A. Quillacq.  
Roberts.  
A. Matis, secrétaire.  
F. Sagot, trésorier.  
Boulenger, méd.-inspr.

Gérant, M. Boutenjeun..

---

### SALONS DE LECTURE.

#### *CERCLE LITTÉRAIRE, rue Saint-Michel, 113.*

Ce cercle est ouvert depuis 1832. Il reçoit les revues, les journaux français, anglais, etc., et il s'y trouve un billard. Les admissions sont votées au scrutin secret, sur la présentation de deux membres. La souscription annuelle est de 36 francs, plus 5 francs pour l'entrée.

*Comité d'administration.* — MM. H. Dupont père, président; Lejeune-Nott, Aubert de Berlâer, François et A. Durand, administrateurs; F. Sagot, trésorier.

---

#### *SOCIÉTÉ DE LECTURE, rue de la Mer, 385.*

La Société de Lecture a été formée en 1833. On y reçoit les journaux français et il s'y trouve un billard. Les admissions sont votées au scrutin secret, sur la présentation de deux membres. La souscription annuelle est de 36 francs, plus 10 francs pour l'entrée.

*Comité d'administration.* — MM. Vogue, président; Ringot, vice-président; Andry, Beauvois, Lange, Lembine-Bendar, administrateurs; N. Fasquelle, secrétaire; Ed. Petit, trésorier.

# PROFESSIONS LIBÉRALES ET COMMERCIALES.

## *Armuriers.*

Lamard, rue Royale.  
Testut, d°.

## *Avocats.*

Faillant fils, rue de Thermes.  
Ern. Le Beau, rue de l'Étoile.  
Alp. Mouron, rue Saint-Michel.  
Rébier, rue de Thermes.

## *Bains chauds et froids.*

Dehorter, rue de Guise.  
L. Dessi, rue Royale.  
Ducrocq-Darquer, rue Eustache  
de Saint-Pierre.  
Louchet, rue Française.

## *Banquiers et Changeurs.*

Bellart et fils, rue Royale.  
L. Cardon, grande place.  
V. Delattre, rue de la Citadelle.  
Duniagou-Pecquet, gr. place.  
Guilbert, d°.  
F. Sagot, rue Saint-Denis.

## *Bijoutiers, Horlogers.*

Baslaert, grande place.  
Drouet, rue des Maréchaux.  
Labat, grande place.  
Marsolle, rue de la Citadelle.  
Ramelot, rue de la Mer.  
Ravisse, grande place.  
Waterloot, d°.  
Pl. Wiart, rue Royale.

## *Blanchisseuses de fin.*

M<sup>me</sup> Amand, rue Neuve.  
Mlle. Celina Boulanger, rue St-  
Denis.  
Mlle. Doucy, rue de la Citadelle.  
M<sup>me</sup> Ducatel, r. des Maréchaux.  
Mlle. Guilbert, rue du Cygne.  
Mlle. Judas, r. Eust. de St-Pierre.  
Mlle. Laurier, rue du Cygne.  
Mlle. Madeleine, r. des Prêtres.  
Mlle. Fanny Villers, r. de Guise.

## *Blatiers, m<sup>ds</sup>. de grains.*

Evrard-Bailly, rue de la Cloche.  
Bayart, d°.  
Laby aîné, rue des Maréchaux.  
Renard, rue du Hasard.

## *Bottiers, Cordonniers.*

Bachelet Leroy, rue de Thermes.  
Cauchois, rue Royale.  
Coffre, rue des Boucheries.  
Declercq, rue de Guise.  
Dezègre, rue Notre-Dame.  
Ducreux, rue des Maréchaux.  
Ducreux, rue des Deux-Moulins.  
Ducreux, rue de la Citadelle.  
Fasquel, rue du Havre.  
Lecoindre, rue de Guise.  
Lecornez, rue Notre-Dame.  
Legrain-Pichon, de la Citadelle.  
Oudin, rue Royale.  
Roussel, rue de Thermes.  
Villy, rue du Havre.  
Wuillez, marché aux herbes.

## *Bouchers.*

Aniére, rue de Courtenveau.  
Aniére-Messeant, rue Française.  
V<sup>e</sup> Brepson, rue des Prêtres.  
Coucy, rue de la Cloche.  
Deschoot-Hièle, rue du Havre.  
Dezombre, d°.  
Lafanchise-Loth, d°.  
Ledez, marché aux Herbes.  
Mercier-Buscot, grande place.  
Mussel, rue Notre-Dame.  
Pouilly, rue de la Citadelle.  
Vandevœl, rue de la Mer.

L'abattoir public de la ville de  
Calais est situé rue Française.

Concierge, M. ....

## *Boulangers.*

Bonvoisin, rue Royale.  
Is. Bonvoisin, grande place.  
Braire, rue de la Citadelle.  
Fr. Constant, Courgain.

**Damman**, rue Royale.  
**Aug. Darcy**, rue des Boucheries.  
**Dulot**, Courgain.  
**Dicrocq**, rue des Maréchaux.  
**Faureroy**, rue de la Citadelle.  
**Lemaitre**, rue de Guise.  
**Garet**, rue Royale.  
**Gavel**, Courgain.  
**Hebert**, rue du Havre.  
**Hénnyez**, grande place.  
**Hernelé**, Courgain.  
**Lavoine-Dronot**, r. Notre-Dame.  
**Lalonette**, Courgain.  
**Lécaillez**, rue Notre Dame.  
**Lelen**, r. Eustache de St. Pierre.  
**Lemaire-Gaux**, rue Notre-Dame.  
**Leuliet**, rue de Thermes.  
**V<sup>e</sup> Mahieu**, rue des Maréchaux.  
**Masson-Gombert**, Courgain.  
**Petit**, rue de la Cloche.  
**Pillet**, rue Neuve.  
**Renard**, rue du Hasard.  
**Sergeaut**, rue des Maréchaux.  
**Veuille**, grande place.  
**N. Vérecque**, rue de Thermes.  
**V<sup>e</sup> Vermeulin**, rue Française.  
**Warnier**, rue du Havre.  
**Willemau**, rue de Thermes.

### *Cafetiers.*

**Boucher**, rue de la Cloche.  
**Brebion**, rue Notre-Dame.  
**V<sup>e</sup> Caloin**, rue de la Mer.  
**L. Caron**, rue de Guise.  
**Chatillon**, rue de la Mer.  
**Cotte**, grande place.  
**Crespin**, grande place.  
**Delétrés**, Courgain.  
**Diessenbach**, rue de la Mer.  
**Ducrocq**, grande place.  
**Eiquoy**, Courgain.  
**Guilliani**, rue Royale.  
**Haxar**, rue du Havre.  
**Hendes**, rue de la Tête d'Or.  
**Lachair**, grande place.  
**Lamour**, d<sup>o</sup>.  
**Legrand**, rue du Havre.  
**Lemaire Clément**, grande place.  
**Magré**, Courgain.  
**Malfoy**, d<sup>o</sup>.  
**Mapcel**, rue Royale.  
**Marine (de la)**, rue Notre-Dame.  
**Walker**, rue du Rempart.

**V<sup>e</sup> Monchablon**, r. de la Comédie.  
**Olagnier**, rue de la Citadelle.  
**Ringot**, grande place.  
**Robert-Delahaye**, grande place.  
**Sisco**, Courgain.  
**Téllier**, grande place.  
**Vandenbrelc**, r. des Boucheries.  
**M<sup>me</sup> Villers**, rue de Guise.  
**Wasselin**, rue Notre-Dame.

### *Carrossiers.*

**B. Gonard**, rue de Guise.  
**Gonard Cotte**, rue Eustache de Saint-Pierre.  
**Heibert**, rue de Guise.

### *Chapeliers.*

**Delautre**, rue du Havre.  
**A. Lefebvre**, rue Royale.  
**Noyon**, d<sup>o</sup>.  
**Sancier**, rue Française.

### *Charcutiers.*

**Agnéray**, rue Royale.  
**Duhaniel**, rue de Thermes.  
**M<sup>me</sup> Friscourt**, rue de la Cloche.  
**Lenoir**, rue de Thermes.  
**Saison**, rue Française.  
**Téllier**, rue de la Citadelle.  
**Waufl**, rue de la Cloche.

### *Charrons.*

**Devincq**, rue de Guise.  
**Dicrocq**, rue Saint-Michel.

### *Chaudronniers.*

**Ant. Leuliette**, rue Royale.  
**Malle**, rue des Maréchaux.  
**Mory-Moriens**, rue de la Cloche.  
**Mory-Botel**, rue de Thermes.

### *Coiffeurs et Perruquiers.*

**Bony**, rue Royale.  
**Caplain**, grande place.  
**Descamps**, rue Française.  
**M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Fôllet**, rue Notre-Dame.  
**Gorré**, d<sup>o</sup>.  
**Laporte**, rue de Guise.  
**Laude-Hébert**, rue du Havre.  
**Laurier**, grande place.  
**Leroy**, d<sup>o</sup>.  
**Leprêtre-Cotte**, rue de Thermes.  
**Loisel**, grande place.  
**Mathieu**, rue du Havre.  
**Ch. Minet**, rue Royale.

Minet-Caron, rue Royale.  
 Poulain, grande place.  
 Saladin, rue Royale.  
 Vincler, rue des Boucheries.

*Commissionnaires de roulage.*  
 Ch. Benard et Hermant, rue de  
 la Cloche.  
 Malot frères, rue Royale.

*Compagnies d'Assurances. — Agens à Calais.*

CONTRE L'INCENDIE, ETC.

Bienfaisante (la)	MM. Donajowky.
Française du Phénix	Bouquet-Woillez.
France (la)	Boutatjean.
Générale	Morley.
Palladium (le)	Faillant.
Paternelle (la)	Gumbert.
Providence (la)	Noyel.
Royale	Mayer.
Soleil (du)	Havar.

Receveur de la Mutuelle du Pas-de-Calais pour l'arrondissement,  
 M. Lelièvre Dubrœuille.

ASSURANCES MARITIMES ET LLOYD.

Agent, M. J. Morley, rue de Guise.

BUREAU CENTRAL, PARIS ET ANVERS, ASSURANCES MARITIMES.

Agent, M. A. Moulou, rue Eustache de Saint-Pierre.

ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE.

Directeur de la Caisse des Ecoles et des Familles pour la cir-  
 conscription de Calais, M. A. Audibert, rue de la Douane.

Sous-directeur de la Minerve, M. Gumbert, rue Neuve, 46.

Directeur de l'Économie, M. Blakeway, rue de Guise.

*Constructeurs de navires.*

Ach. Beaugrand, rue du Soleil.  
 Déjancré, Courgain.  
 Et. Devot, rue de la Cloche.  
 Hauchecorne, rue de la Mer.

*Cordiers.*

V. Pichon, rue Royale.  
 Seillier-Choisnard, de la Cloche.

*Corroyeurs.*

Demol, rue de la Citadelle.  
 Fourmentin, rue Notre-Dame.

*Courtiers maritimes et*

*Interprètes-jurés.*

C. De Rheims, r. de la Citadelle.  
 A. Lemoine, rue de la Douane.  
 G.-F. Spiers, de la Poissonnerie.  
 L. D. Van Gruiten, de la Douane.

*Couteliers.*

Lamard, rue Royale.  
 Testul, 4°.

*Couturières.*

Mmes.

Clara Agnéray, rue Notre-Dame.  
 Battez, rue des Marchaux.  
 Boulay, rue Notre-Dame.  
 Deheffe, rue Saint-Michel.  
 Flère, rue de la Citadelle.  
 Geneau, rue Royale.  
 Guichon, rue de la Poissonnerie.  
 Lapare, rue Eust. de St. Pierre.  
 Lamy, grande place.  
 Prudence, rue Française.  
 Réy, 6°.  
 Lucie Seréque, r. Notre-Dame.  
 Lucie Testul, rue des Juifs.  
 Venelle, rue de Thiennes.

Vague, rue de la Poissonnerie.  
F. Woutisseh, r. de la Citadelle.

*Débits de tabacs.*

Bagnéris, rue Royale.  
Brecville, rue de la Mer.  
Castaing, rue de l'Étoile.  
Follet, rue Neuve.

M<sup>mes</sup>

Guichon, rue Notre-Dame.  
Martinet, grande place.  
Moreau, rue du Hâvre.  
Morouard, rue de la Douane.  
V<sup>e</sup> Sally, rue Française.  
V<sup>e</sup> Veste, rue des Boucheries.

*Dentistes.*

Philippe, rue de la Télé-d'Or.  
Teneur, d<sup>e</sup>.

*Ébénistes.*

Breton, rue du Rempart.  
L. Caron, rue de Thermes.  
Hondschoote, r. E. de St.-Pierre.

*Écoreurs, m<sup>ds</sup> de poisson.*

Bûtel, rue de la Mer.  
Mayer, rue de Guise.  
P. Mulard, Courgain.  
Ouestable, rue Neuve.  
Pavie, rue du Hâvre.

*Entrepreneurs de travaux  
publics.*

Boulangier, rue de la Comédie.  
Hauchecorue, rue de la Mer.  
Standaert, rue de l'Étoile.

*Épiciers, Liquoristes.*

Alain, rue de la Citadelle.  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Allen, r. des Maréchaux.  
Andrews, rue du Hâvre.  
Bagnéris, rue Royale.  
Baude, rue de la Citadelle.  
Bénard-Randoux, rue du Hâvre.  
Bienveigné, rue des Mariniers.  
Boufor, rue de Thermes.  
Carpot, rue des Boucheries.  
Carré et seurs, d<sup>e</sup>.  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Chieca-Thiolière, Neuve.  
Clément, rue Notre-Dame.  
Courquin, rue des Maréchaux.  
Couvoy, rue des Boucheries.  
Déclémy, Courgain.  
Delacre-Danel, r. de la Citadelle.

Delannoy, rue de la Rivière.  
Delrue-Flour, rue Notre-Dame.  
Demurich, rue de la Citadelle.  
V. Devot, rue du Hâvre.  
Dorival, rue Notre-Dame.  
Dubois, Courgain.  
Domortier, rue de Thermes.  
Dupuis Sisco, Courgain.  
Dutêtre-Tourneur, d<sup>e</sup>.  
Evrard, rue des Maréchaux.  
N. Fasquel, rue de Thermes.  
Fasquelle Descille, d<sup>e</sup>.  
Fasquel-Mory, rue du Hâvre.  
Follet, rue Neuve.  
Fosselle, rue Royale.  
Fournier (en gros), rue Neuve.  
Goulier-Dubois, Poissonnerie.  
Guizelin, rue Notre-Dame.  
Gest et seur, rue du Hâvre.  
Genu Mahieu, r. des Maréchaux.  
Gombert, rue Neuve.  
Lahoche, rue Française.  
Lavossier-Wilquin, de Thermes.  
Lebeurie, rue des Maréchaux.  
Legrand-Pchon, de la Citadelle.  
Lehoucq Wilquin, rue Royale.  
Mlles. Martinet, grande place.  
Masson, Courgain.  
Maurice, d<sup>e</sup>.  
Mercier fils, d<sup>e</sup>.  
Mongrison, rue Royale.  
Pion, rue des Boucheries.  
Prosper Deloison, Courgain.  
Prud'homme, rue de Thermes.  
Rousseaux, rue Royale.  
Mlle. Spybrouck, rue Française.  
Sival Bresson, marc. aux Herbes.  
Teint, rue des Boucheries.  
V<sup>e</sup> Wagman, rue de la Citadelle.  
Warnier, rue du Hâvre.

*Fabricans de chandelles,  
Ciriers.*

Delannoy, rue Notre-Dame.  
Fosselle, rue Royale.  
Thoumin, rue Neuve.

*Fabrique d'eau de Javelle.*

Budaron, pharm., rue Royale.

*Fabrique de passementerie.*

Coucy et Sillard, rue de l'Étoile.

*Fabricans de savons.*

L. Petit, rue de la Douane.  
Renard et Duniagou, rue du  
Hasard.  
Reuard, rue du Hasard.

*Fabricans de tulle,*

*Apprêteurs.*

Bacquet, rue du Hasard.  
Beaugrand, rue de la Citadelle.  
Bigot-Cresson, r. de la Tête d'Or  
M<sup>me</sup> Bonnet-Legaigneur, rue de  
la Citadelle.  
Bruxelles, rue des Mariniers.  
L. Cardon et C<sup>e</sup>, marc. aux Herbes  
Chauvin, rue des Maréchaux.

Dubout fils, rue Saint-Denis.

Dubout et C<sup>e</sup>, d.  
Grebov, rue du Cygne.  
Herbelot et Genet, rue St.-Denis.  
Hernete-Boydieu, r. du Hasard.  
Hervault, rue des Maréchaux.  
Aug. Isaac et C<sup>e</sup>, rue St.-Denis.  
Jacquette, rue de Thermes.  
Jonan, rue Notre Dame.  
Mallet frères, rue des Maréchaux.  
Meyns et C<sup>e</sup>, rue du Paradis.  
Parenty, rue des Prêtres.  
Poumier, rue des Deux-Moulins.  
Sailly-Roubier, rue de la Pois-  
sonnerie.  
Spiers, rue de Thermes.  
Tébit, rue des Juifs.  
Werks-Leroy, rue Française.

*Maisons d'achat pour les tulles.*

MM. Liévin-Delhaye (maison à Paris et à Saint-Quentin), rue des  
Maréchaux.  
Pailleux-Salats, rue de Guise.  
Hinaut-Popireul, achats à la commission, et dépôts de cotons  
pour tulles de chez Tasse Petit et fils aîné, à Lille.  
Dubout fils aîné, négociant commissionnaire, achat de tulles,  
cotons files, rue St. Denis, (Fabrique de tulle à St.-Pierre.)  
V. Delattre, rue de la Citadelle.  
Hembert-Maniez, rue de la Comédie.  
Sergeant-Bimont, rue du Hasard.  
Ét. Petit, rue de la Mer.  
Rosey fils, rue de la Douane.  
Ed. Caron, représentant de la maison Monard, de Saint-  
Quentin, rue Française.  
Boulet, représentant de la maison Ch. Lecomte, de Paris,  
rue de Thermes.  
Michel Jacquette, rue de Thermes.  
Musset, achats de tulles à la commission, rue de la Douane, 204.

*Marchands de coton.*

Cardon, grande place.  
Delattre, rue de la Citadelle.  
Herbelot fils et Genet, rue Saint-  
Denis.  
Iemert, rue de la Comédie.  
Lesueur-Dobigny, grande place  
atilly, rue de la Poissonnerie.  
Levenson, rue de Guise.

Deleglise, rue Saint-Denis.

Laran-ton, rue de la Comédie.

Em. Steusmagt, rue Neuve.

*Ferblantiers.*

*Apprêteurs en cartes-dessina-*  
*teurs pour les tulles.*

Banse, rue de la Comédie.  
arpentier, rue des Prêtres.

Daniel, rue Neuve.

Léon, rue des Maréchaux.

H. Leroy, rue du Havre.

Leroy-Doyer, rue de Thermes.

Menage, rue Notre-Dame.

Ch. Minet, rue de Thermes.

*Fleuriste.*

Costeux, rue des Maréchaux.

*Hôtels; Tables d'hôte.*

Banse (hôtel de Flandre), rue de la Comédie.  
Bartij (hôtel d'Albion); rue de la Tête d'Or.  
Caron (hôtel du Sauvage); rue de Gaïscé.  
Chapuis (hôtel de Genève), rue de la Mer.  
Deffortier (hôtel Maurice), rue de Guise.  
Dessin (hôtel Dessin); r. Royale.  
Dezombire (hôtel de France), rue du Soleil.  
Leroux (hôtel du Commerce), rue Royale.  
Longenard (hôtel de l'Union), rue de Courtenvaux.  
Quillacq (hôtel Quillacq), rue Neuve.  
Wood (hôtel de la Diligence), rue de la Mer.  
Butez, aubergiste, rue de la Comédie.  
Delpierre, aubergiste, rue de la Comédie.  
Larandon, rue de la Comédie.  
Ringot, aubergiste, grande place.  
Sainsard (table d'hôte et pension bourgeoise), rue de la Cloche.

*Huissiers.*

Beaurain, rue Saint-Denis.  
Carlou, do.  
Dolain, rue Neuve.  
Hérrouart, grande place.

*Imprimeurs.*

D. Le Roy, imprim. de la mairie, édité de l'Almanach de Calais, rue des Boucheries.  
A. Lelenx, rue Royale.  
Demotier, lithographe, rue de la Citadelle.

*Journaux.*

Le Journal de Calais (journal judiciaire); fondé en 1825 par M. D. Le Roy, imprim. Bureau rue des Boucheries.

L'Industriel Calaisien; fondé en 1832 par M. A. Lelenx, imprimeur-libraire du Ref. Bureau rue Royale, 7.

*Lantiers.*

Anquez, rue du Hasard.  
Bouchez, rue des Deux Moulins.  
Bimlet, rue des Marchaux.  
Butez, rue de la Comédie.  
Caron, rue de Guise.  
Cranfalle, rue Française.  
Hauchecorne, rue du Soleil.  
Hemon, esplanade.  
Hochart, rue de la Cloche.  
Lamare, rue de la Comédie.  
Morel, rue des Prêtres.  
Piquet, rue des Martiniers.  
Ringot, rue du Soleil.  
Ritaine, rue du Hasard.  
Vincent, rue du Roule.

*Libraires.*

Demotier, rue de la Citadelle.  
Legrand, grande place.  
Lelenx, rue Royale.  
D. Le Roy, rue des Boucheries.

*Lingères.*

Coppoy, rue des Thermes.  
Cotte, grande place.  
Fallet saurs, rue de la Cloche.  
Gonsard C. Mo; rue de Guise.  
Griffon, rue des Thermes.  
Beroy, rue Saint-Denis.  
Legendre, rue Royale.  
Leprince, rue des Thermes.  
Pinchebeck, rue Royale.

*Luthiers.*

Mussel, rue de la Citadelle.  
Nivert, rue Saint-Michel.

*Maîtres de danse.*

Tourneur père et fils (salle de danse), rue Notre-Dame.

*Marbriers.*

Létydant, rue du Crucifix.  
Létydant fils, r. des Marchaux.  
Marmion, rue du Hasard.

*Marchands de bière.*

Carbonier, rue Neuve.  
Carré et saurs, r. des Boucheries.  
Henry, rue Royale.  
Paullly, rue du Cygne.  
Berthe, rue de la Citadelle.  
Pierre, rue de Croy.  
Gérard, rue des Thermes.  
Delpierre, rue de la Mer.

**Marchands de bois de construction.**

H. Dupont père, rue de la Harpe.  
Duniagon - Pecquet, Renard,  
Thierry et C<sup>e</sup>, grande place.  
Guillebert, d<sup>e</sup>.

**Marchands de fer et de goudron.**

H. Dupont père, r. de la Harpe.  
Jacob Isaac, rue Française.

**Marchands de chapeaux de paille.**

Tremp, rue Neuve.  
M<sup>me</sup> Torpin, rue Eustache de  
Saint-Pierre.

**Marchands de charbon.**

Butel, rue de la Mer.  
Carré, rue Saint-Denis.  
Faillant-Joly, rue de Thermes.  
Garot, rue de la Comédie.  
Paul, Courgain.  
D. Spiers, grande place.  
Ringot, rue du Soleil.

**Marchandes de corsets.**

M<sup>mes</sup> Hadley, rue de la Mer.  
Rose-Bourgeois, r. Royale.

**Marchands de draps.**

Alexandre Cert, rue de Guise.  
Miller, grande place.

**Marchands de faïence, porcelaine et cristaux.**

Astorg, grande place.  
Butel, rue de la Mer.  
Deliorier, grande place.  
Derosse-Lafond, grande place.  
Latéux, rue du Havre.  
Tétart, rue Royale.

**Marchands de fromages.**

Deléglise, rue de Thermes.  
Mlle. Fiquoy, Courgain.  
Macker, rue Notre-Dame.  
Vanherzètte, rue de Guise.

**Marchandes de modes et de nouveautés.**

M<sup>mes</sup>  
Courvoisier-Penant, r. du Havre.  
Damien, rue Royale.

Delaplace-Logoulon, rue Royale.  
Gombert, rue Neuve.  
Lemay, rue des Boucheries.  
Maison, rue Royale.  
Tétart, d<sup>e</sup>.  
Verrotte, rue Notre-Dame.

**Marchands de nouveautés.**

Delaoutre, rue du Havre.  
Miller, grande place.

**Marchands de parapluies.**

Astorg, grande place.  
Moins frères, place.

**Marchand de jouets d'enfants.**

Dehont, grande place.  
Mathieu, marché aux Herbes.

**Marchands de rouennerie.**

Bosquet, grande place.  
Mlles. Damien, rue Royale.  
Declercq, rue de Thermes.  
Everaert, rue des Boucheries.  
Foupart, Courgain.  
Fréville, porte Royale.  
Jumez, rue St. Denis.  
Macron Tissin, r. de la Citadelle.  
Miller, grande place.  
Mlle. Sellier-Verhaëge, r. Neuve.

**Marchands tailleurs.**

Bélin, rue Royale.  
Ben Aïné, rue Notre-Dame.  
Ben Roussel, rue de Thermes.  
Borez, rue Royale.  
Bouelet, d<sup>e</sup>.  
Charlemain, rue de la Citadelle.  
Cocquerelle, rue de la Cloche.  
Cordier, rue des Marchaux.  
Cornevin, rue du Havre.  
Cornevin, rue Royale.  
Délètré, rue de Guise.  
Fialdes, rue Notre-Dame.  
Girard, rue Neuve.  
Gossein, rue Royale.  
Jocoube, rue Française.  
Lamotte, marché aux Herbes.  
Masse, rue Royale.  
Playé, rue de la Tête d'Or.  
Pihen, rue des Boucheries.  
Pion, rue Neuve.  
Wouisseth, rue de la Citadelle.

**Marchands de toiles.**

Declercq, rue de la Citadelle.

M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Petit, marc. aux Herbes.  
Mlles. Lengaigne, grande place.

*Marchands de vins en gros  
et en détail.*

Amyot, rue des Marchaux.  
Beauvois, rue Française.  
Mlle. Bidat, r. de la Poissonnerie.  
Castaing, rue de la Tête d'Or.  
Delacre-Daoul, r. de la Citadelle.  
Dunigou-Pecquet, gr. place.  
Helbert, rue de la Citadelle.  
Lafranchisc-Mirmand, gr. place.  
Lange père, rue de la Comédie.  
Lange frères, d<sup>e</sup>.  
Lavoisier-Wilquin, de Thermes.  
Lefebvre-Mascot, rue Eustache  
de Saint Pierre.  
Et. Lengaigne, rue Royale.  
Louchez et C<sup>e</sup>, rue de Guise.  
J. Morley, rue de Guise.  
Rault, rue du Lion-Rouge.  
Ch. Sagot, rue Royale.  
Aug. Wilquin, rue du Cygne.

*Marchands d'huile.*

F. Lange, rue de la Comédie.  
L. Petit, rue de la Douane.  
Régnard, rue du Hasard.

*Maçons.*

Brulé-Légrand, r. de la Douane.  
Heudes fils, r. des Deux-Moulins.  
Lange-Praviel, rue du Cygne.  
Lengaigne, rue Notre-Dame.  
Mallet-Trouille, rue des Prêtres.  
Ridou, rue de la Tête d'Or.  
Robbe, rue de Courtenveau.

*Marchaux.*

Boutolle, rue du Port.  
Lalouette, rue Saint-Michel.  
Libert, rue des Marchaux.

*Mareyeurs.*

Amyot, rue des Marchaux.  
E. Marié, rue des Pélerinis.  
Noël, rue des Mariniers.  
Paquentin, dit Potiau, r. de Guise.  
Picquet, rue des Pèlerinis.  
Picquet, rue des Mariniers.

*Mellecins.*

Bodart, rue du Cygne.

Bonard, rue Saint-Michel.  
Bouloger, d<sup>e</sup>.

Fouques, rue de Guise.

Gravis, rue Neuve.

Marricheau-Beaupré, rue des  
Marchaux.

J. Perier, rue Saint-Michel.

Torou, rue de Thouis.

*MEDICINS ANGLAIS.*

Duncan, rue Royale.

Morrab, rue des Marchaux.

*Menuisiers.*

Alexandre, rue Saint-Denis.

Bodel-Hochede, cour de Guise.

Boisdelicque, rue des Prêtres.

Breton, rue du Rempari.

Brulle père, rue des Marchaux.

Buisseret, rue de la Tête d'Or.

Carpentier, rue de la Douane.

Crochez-Gavel, rue Française.

Debach, d<sup>e</sup>.

Délétre, Courgain.

Devot-Lavallee, rue Eustache de  
Saint-Pierre.

Dorival père, rue du Soleil.

A. Gonard, rue des Marchaux.

Lamaire, rue du Hasard.

Leprêtre, rue de Thermes.

Loreau, rue Notre-Dame.

Masson, rue Eust. de St.-Pierre.

Pichon, ancien Cimetière.

Télard, rue Royale.

Vogue, rue de la Poissonnerie.

*Merciers.*

Bosquet, grande place.

Bouty, rue Royale.

Caroux, rue Eust. de St. Pierre.

Colas-Duhilleul, rue Royale.

Delporte, rue des Boucherias.

M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Duprey (en gros), rue  
Saint-Michel.

Ledoux-Armand, grande place.

Lengaigne-Dernis, d<sup>e</sup>.

Loisel, grande place.

Mesureur-Dobigny, gr. place.

Mlle. Spiers, rue de Thermes.

*Messagers-commissionnaires*

Damiens, rue du Cygne.

Mallet, rue des Marchaux.

Sudant, rue du Cygne.

*Metteurs en œuvre.*

Drouel, rue des Marchaux.  
Lamard, rue Royale.  
Testut, d°.

*Naturaliste-conservateur  
d'oiseaux.*

Carpat, rue des Boucheries.

*Négocians-commission<sup>ns</sup>.*

Allègre, rue de la Mer.  
A. Bénard et Lagache, rue Saint-Denis.

Chartier, Mory et Vogue, rue de Thonis.

L. Damiens, rue Royale.  
Ph. Devor et C<sup>e</sup>, rue Eustache de Saint-Pierre.

L. Dessin, rue Royale.  
H. Dupont père, r. de la Harpe.  
H. Dupont jun<sup>e</sup>, de la Tête d'Or.

Faillant July, rue de Thèrmes.  
Guillebert, grande place.

Isaac Vital et fils, rue St. Denis.  
Ed. Mayer, rue de Guise.

J. Morley, d°.  
Aug. Quillaecq, rue Neuve.

Reisenthal, rue de la Cloche.  
Sagot et Courvoisier, rue de la Harpe.

*Notaires.*

Camus, rue Royale.  
Lelièvre Dubrauille, rue Neuve.  
Lemaire, rue des Marchaux.  
Michet, rue du Soleil.

*Pâtisseries.*

Darquer, rue de Thèrmes.  
Dumont, rue Royale.  
Gobert, rue du Havre.  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Lande, d°.  
Neveux, rue de Thèrmes.

*Peintres.*

Cardon-Moreau, r. de la Cloche.  
Clément, rue des Deux Moulins.  
Crepin-Wayrant, rue Française.  
Crespin, grande place.  
Desquillers, Courgain.  
Dubois-Gavel, rue de Thèrmes.  
Huyghe, rue Neuve.  
Latex, rue Royale.  
Raisin frères, rue de Croy.

*Pensionnats et Ecoles.*

*POUR DEMOISELLES.*

M<sup>mes</sup> Chézy et Sarazin, rue de la Douane.

M<sup>lles</sup>. Isaac Tribou, r. de l'Etoile  
Lagache, rue de Croy.

Tucker, rue du Soleil.

Warpiet, rue de l'Etoile.

*POUR JEUNES GENS.*

Crassier Durleste, r. de Thèrmes.

Roche, external, des Marchaux.

Kerr, d° r. du Cygne.

*Pharmaciens.*

Baudron, rue Royale.

Debette, grande place.

Decroix, marché aux Herbes.

Grandin, rue du Havre.

Soubitez-Berquier, grande place.

Sival, rue Royale.

*Plafonneurs.*

Boosman, Courgain.

Ducastet, rue de la Comédie.

Sauger, rue des Marchaux.

*Plombiers.*

Andry, rue des Boucheries.

V<sup>e</sup> Lemoine, rue du Cygne.

*Professeurs de langues.*

M<sup>lle</sup>. Angles, grande place.

Behy, rue Notre-Dame.

Blanquart, rue de la Comédie.

Boutenjeun, r. de la Poissonnerie.

M<sup>lle</sup>. Breton, rue du Rempart.

Jumez, rue Saint-Denis.

Murphy, grande place.

Pitèl, rue Française.

*Professeurs de musique*

*et de chant.*

M<sup>lle</sup>. Crochez, rue St-Michel.

Gh. Donajowsky, rue Française.

Ach. Girardot, r. des Marchaux.

M<sup>lles</sup> Maubert, r. de la Tête d'Or.

Mussel père, rue de la Citadelle.

Mussel fils, d°.

Neuland, rue de la Tête d'Or.

Nivert père, rue St-Michel.

Nivert fils, d°.

Roussel, rue de la Mer.

M<sup>me</sup> Servier, rue Saint-Denis.  
Mlles. Schmidt, rue St. Michel.  
Tourneur fils, rue Notre Dame.  
Mlle. Tourneur, d<sup>o</sup>.  
M<sup>me</sup> Van Rellingenhem, rue Notre-Dame.

### *Quincailler.*

Déjardin-Bonvarlet, p<sup>te</sup> Royale.

### *Raffineurs de sel.*

Brequeville, rue de la Mer.  
Jacob Isaac, rue Française.

### *Sages-femmes.*

Cardon-Moreau, r. de la Cloche.  
Dubois, rue Française.  
Pollet, rue de la Poissonnerie.  
Queva, rue de la Cloche.

### *Selliers.*

Follet, rue Neuve.  
Hembert, rue de Guise.

### *Serruriers, Forgerons.*

Brullé-Renaud, rue Neuve.  
Delannoy, rue du Hasard.  
Alex. Dorival, rue de la Mer.  
B. Gonard, rue de Guise.  
Gonard-Cotte, rue Eustache de Saint-Pierre.  
Habart, rue des Maréchaux.  
Leffiette, rue Saint-Michel.  
Noyon dit Marin, r. du Rempart.  
Salemblér, d<sup>o</sup>.  
Télat, rue des Maréchaux.  
Widmer, rue Saint-Michel.

### *Tamisiers, Brossiers.*

Lehodey, grande place.  
M<sup>me</sup> Rosey, porte Royale.

### *Tapissiers et Marchands de meubles.*

Bonvarlet, rue Notre-Dame.  
Cardon-Wiart, marc. aux herbes  
Décarpenry, rue de Thiermes.  
Deloffre fils, d<sup>o</sup>.  
Fosquel, rue Neuve.  
M<sup>me</sup> Latoste-Bernard, r. Royale.

M<sup>me</sup> Lafond, rue de la Citadelle.  
V. Lemoine, rue Royale.  
M<sup>me</sup> Pillet, grande place.

### *Teinturiers-Dégraisseurs.*

Barjolle, rue des Maréchaux.  
Declercq, rue de la Citadelle.  
Dupré, rue Royale.  
Roger, rue de Guise.  
Touret, d<sup>o</sup>.

### *Tonneliers.*

Bienveigneur, rue des Mariniers.  
Leroy, rue de Thiermes.  
J. B. Leroy, rue de Courtenveau.  
Quevez, rue de Thiermes.  
Savary, r. e Française.

### *Tourneurs en bois et en métaux.*

L. Bodet, rue Saint-Denis.  
J. Bodet, rue des Maréchaux.  
Deslandes, rue du Cygne.  
Godin, rue des Maréchaux.  
Gourdan, d<sup>o</sup>.  
Hedde, rue du Cygne.

### *Vanniers.*

Bénard, rue Royale.  
Deufe, rue Saint-Michel.  
Lateux, grande place.  
Léon Lateux, rue du Havre.

### *Voiliers et Poulieurs.*

Agneray-Devot, r. des Mariniers.  
Butel, rue de la Mer.  
Ledez, d<sup>o</sup>.  
Pollet, d<sup>o</sup>.  
Toulon, Courgain.

### *Voituriers et Loueurs de chevaux.*

Auburtin, rue des Maréchaux.  
Dezombre, rue du Soleil.  
Dezombre-Lafranchise, rue du Havre.  
Tellier, rue de la Citadelle.

### *Loueurs de vinaigrettes.*

Michel, grande place.  
H. Willay, d<sup>o</sup>.

## DILIGENCES DE CALAIS POUR PARIS.

Malles-estafettes pour Paris jusqu'à Neufchâtel, par Boulogne et route. *Départ de Paris* tous les jours, à six heures du soir; *départ de Calais* tous les jours, à six heures et onze heures du soir.

Bureau à la poste aux lettres, rue Neuve, Calais.

Messageries Caillard et Co. *Départ de Paris* tous les jours, à sept heures du matin; *départ de Calais* tous les jours, à onze heures et demie du matin.

Directeur à Calais, M. Allegre, rue de la Mer.

Messageries Royales. *Départ de Paris* tous les jours, à huit heures du matin; *départ de Calais* tous les jours, à onze heures et demie du matin.

Directeur à Calais, M. F. Lefebvre, rue de la Mer.

Ces diligences passent par Saint-Omer, Aire, Lille, Béthune, Arras et chemin de fer du Nord.

## POUR LILLE, DUNKERQUE, BERGUES, OSTENDE ET TOUTE LA BELGIQUE.

*Départ de Calais* à une heure et demie après midi, pour Dunkerque et Lille; correspondance avec toute la Belgique et le nord de la France. *Départ de Calais* à six heures du matin pour Dunkerque et Ostende, en correspondance avec tous les chemins de fer de la Belgique; et à une heure et demie du soir pour Lille.

Directeur à Calais, M. Rohart, rue de Guise.

## POUR BOULOGNE.

Messageries Caillard et Co. *Départs de Calais* tous les jours, à neuf heures et demie du matin; *départs de Boulogne* tous les jours, à cinq heures du soir.

Bureau à Calais, rue de la Mer. Directeur, M. Allegre.

Messageries Royales. *Départs de Calais* tous les jours, à trois heures du soir, et *de Boulogne* à neuf h. du matin.

Directeur à Calais, M. F. Lefebvre, rue de la Mer.

## POUR SAINT-OMER, BOUËGNE, ARDRES ET MARQUISE, PAR GUINES.

*Départs de Calais* tous les jours, à dix heures et demie du matin; *arrivées à Calais* tous les jours, vers une heure et demie de l'après-midi. Bureau, M. Bause, rue de la Comédie.

**VOITURES D'EAU.** (Voir ville de Saint-Pierre.)  
Directeurs à Calais, MM. Bénéard et Hermant, rue de la Cloche.

---

### PAQUEBOTS DU PORT DE CALAIS.

NAVIGATION RÉGULIÈRE ENTRE LONDRES ET CALAIS.

Les paquebots à vapeur *William Jolliffe*, *Belfast*, *City of London* et *Tourist*.

Départs, mercredi et samedi.

Arrivées, dimanche et jeudi.

Prix du passage: Grande chambre, 15 sh.; chambre d'avant, 10 sh. Les enfans, moitié prix.

Fret des marchandises, 6 pences du pied cube anglais.  
Courtiers, MM. Ch. De Rheims, rue de la Citadelle;  
G.-F. Spiers, rue de la Poissonnerie.

Agent, M. A. Spiers, grande place.

Le sloop la *Jeune Emilie*, cap. Lemaire.

Courtier, M. A. Lemoine, rue de la Douane.

---

### ENTRE DOUVRES ET CALAIS.

Les paquebots-malles à vapeur français le *Honfleur*, la *Poste*, le *Daim*, la *Biche* et le *Faon*.

Départs et arrivées tous les jours.

Prix du passage: 10 et 5 sh.

Agent général, M. Legros-Lefebvre, rue de la Cloche.

Les paquebots à vapeur anglais *Duke of Wellington*, *Royal-George* et *Water-Witch* font aussi la traversée de Douvres à Calais.—Courtier, M. G.-F. Spiers.

Ces paquebots ne prennent que des voyageurs.

Les navires à voiles l'*Actif* ou le *Vigilant* transportent régulièrement des marchandises entre Douvres et Calais.

Fret: 5 pences par pied cube anglais; caisse d'œufs, 2 sh.; de fruits, 1 sh. 6 d.—Courtier, M. G.-F. Spiers.

---

### ENTRE CALAIS ET LE HAVRE.

Le sloop le *Persévérant*, cap. Gobert.

Courtier, M. A. Lemoine.

Le paquebot à vapeur français le *Courrier*, c. Fourneau.  
Départs de Calais et du Havre tous les mercredis; touche

à **BOULOGNE** tous les jeudis ; prend march<sup>ses</sup> et passagers.  
Courtier à Calais, M. Ch. De Rheims.  
Armateurs : MM. Renard et Duniagon-Pecquet.  
S'adresser, au Havre, à MM. Ph. Devot et C<sup>e</sup>, consignat.

**ENTRE RAMSGATE ET CALAIS.**

Le paquebot à vapeur *Ramsgate-Packet*.  
Courtier, M. G.-F. Spiers.  
Le navire à voiles *Princess-Royal*.  
Arrivées et départs, en été, tous les mercredis.  
Courtier, M. Ch. De Rheims.  
*Royal Thames Yatch Club*.  
Agent à Calais, M. H.-J. De Rheims fils.

**ENTRE CALAIS ET BOULOGNE.**

Le paquebot à vapeur le *Courrier*, cap. Fourneau.  
Départs de Calais et de Boulogne, tous les jeudis.  
Courtiers à Boulogne, MM. E. Dupont et Coquet.  
(Voir navigation entre Calais et le Havre.)

**FOIRES DES ENVIRONS.**

Ambletense, le 25 octobre, un jour.  
Ardres, le 29 mai et le 10 août, un jour chaque.  
Bergues, le 10 et le 24 avril, le 12 juin et le 18 octobre,  
trois jours chaque.  
Boulogne, le 15 août et le 11 novembre, quinze j<sup>rs</sup> chaque.  
Bourbourg, le 25 juin et le 18 septembre.  
Calais, le 18 janvier, 10 jours ; le 11 juillet, quinze jours.  
Desvres, le 25 avril, le 3 et le 19 octobre, un jour ; le 27  
juin, trois jours.  
Dunkerque, le 1<sup>er</sup> janv. et le 24 juin, huit jours chaque.  
Fiennes, le 9 septembre, un jour.  
Gravelines, le 15 août, neuf jours.  
Gutnes, le 4 février, le 7 mai et le 3 novembre, un jour ;  
le 1<sup>er</sup> août, trois jours.  
Hardinghen, le 14 juin, un jour.  
Licques, le 3 mai, le 22 juillet et le 28 décembre, un  
jour chaque.  
Marquise, le 20 mars et le 25 juillet, un jour chaque.  
Réty, le 8 juillet, un jour.  
St.-Pierre-lès-Calais, le 15 mai, le 30 juin et le 9 octobre,  
un jour chaque.  
Samer, le 19 mars, le 20 juillet et le 14 septembre, un  
jour chaque.

- St.-Omer, le 6 mars et le 22 septembre, dix jours chaque.  
Tournehem, le 22 juillet, deux jours.  
Wimille, le 5 novembre, deux jours.  
Wissant, le 25 et le 29 octobre, un jour chaque.

### MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

- Ardres, jeudi. — Audruick, mercredi. — Bergues, lundi.  
— Boulogne, samedi et mercredi. — Bourbourg, mardi. —  
Calais, samedi et mercredi. — Desvres, vendredi. — Dun-  
kerque, samedi. — Gravelines, vendredi. — Guines, vendredi.  
— Hardinghen, mardi. — Licques, lundi. — Marquise, jeudi.  
— St.-Pierre-lès-Calais, jeudi. — St.-Omer, samedi. — Tour-  
nehem, mercredi.

### GRANDS MARCHÉS.

- Ardres, Audruick et Bergues, le premier marché de  
chaque mois.  
Bourbourg, le premier et le troisième marché de chaque  
mois.  
Desvres, le deuxième mardi de chaque mois.  
Guines, le dernier marché de chaque mois.  
Licques, le premier marché de chaque mois.  
Tournehem, le troisième marché de chaque mois.

### DUCASSES. DES ENVIRONS.

- Ardres, le dimanche après le 15 août et le 9 septembre.  
Attaques (les), le deuxième dimanche de juillet.  
Audruick, le dimanche de la Pentecôte.  
Bonningues-lès-Calais, le dimanche de la Pentecôte.  
Bourbourg, le troisième dimanche de septembre.  
Bergues, le dimanche de la Trinité.  
Coquelles, le 15 août.  
Coulogne, le dimanche après le 24 juillet.  
Dunkerque, le dimanche après le 23 juin.  
Escalles, le deuxième dimanche de juillet.  
Fiennes, le deuxième dimanche de juillet.  
Fréthun, le troisième dimanche de juin et le dimanche  
après le 28 septembre.  
Gravelines, le 15 août.  
Guines, le dimanche après le 31 juillet.  
Guemps, le dimanche après le 28 août.  
Hardinghen, le dimanche après le 15 août ; foire, 14 juin.  
Licques, le deuxième dimanche de septembre.  
Louches, le deuxième dimanche de septembre.  
Marck, le deuxième dimanche de juin.

Marquise, le dimanche de la Pentecôte.  
Nielles-lès-Calais, le dimanche après le 30 juillet.  
Nielles-lès-Ardres, le dimanche après le 28 juin.  
Nordkerque, le premier dimanche de septembre.  
Offekerque, le dimanche après le 21 juillet.  
Oye, le premier dimanche de juin.  
Peuplingues, le troisième dimanche de juillet.  
Pihen, le dimanche du Saint-Sacrement.  
Sangatte, le premier dimanche après le 28 juin.  
St.-Omer, le dimanche du Saint-Sacrement.  
St.-Pierre-lès-Calais, le 1<sup>er</sup> dimanche après le 28 juin.  
St.-Tricat, le dimanche de la Trinité.  
Wimille, le premier dimanche de juillet.

---

**SERVICE DES OMNIBUS DE CALAIS A S<sup>t</sup>-PIERRE.**

Les omnibus partent chaque jour, depuis six heures du matin jusqu'à onze heures du soir, de la station de la porte du Havre et de celle du pont de Saint-Pierre.

Administrateurs: MM. Bodart, Brepson, Courvoisier, Fougère et Mayer.

---

## VILLE DE SAINT-PIERRE-LES-CALAIS.

### ADMINISTRATION MUNICIPALE.

MM. Ch Hermant, maire; Fougère et Cailliette, adjoints; Spiegel, secrétaire en chef; Hecquetatné, secrétaire; Bouchet, secrétaire; Hecquet (Auguste), secrétaire (état-civil); Naudin, commissaire de police.

*Agens de police*, MM. Tourneur, brigadier; Sergeant, oriel et Démaret.

*Gardes-champêtres*, MM. Laporte et Mercier.

*Architecte de la ville*, M. Stensmaght.

### CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Bénard (Ph.).  
Bertrand (V.).  
Brepson.  
Cailliette.  
Champailler.  
Compiègne.  
Cordier.

MM. Debuche.  
Fougère.  
Fourmentin.  
Hermant.  
Hochedé.  
Leblond fils.  
Lecocq.

<b>MM.</b> Leconte-Sergeant.	<b>MM.</b> Pille.
Lefebvre-Lengaigne.	Rault père.
Lengaigne (N.).	Tourneur.
Mullié (A.).	Yardin.

*Chambre consultative des Arts et Manufactures, créée par ordonnance royale du 4 octobre 1846.* — MM. le maire, président; Champaillet aîné, Cailliette, Fermant, Leblond fils, Adolphe Mullié, Alexis Valdehèvre.

*Administration du bureau de bienfaisance.* — MM. Fourmentin, Laviéville, Lefebvre-Lengaigne; Devincq, Ducastel et Lecouffe, médecins.

*Receveur municipal et du bureau de bienfaisance*, M. Licke, rue des Moulins.

*Répartiteurs*, MM. Cailliette, Compiègne, Fourmentin, Fougère, Laviéville.

*Comité local d'instruction primaire.* — MM. Hermant, maire, président; Charles, curé; Ducastel, Leblond, Licke, Spiegel, B. Yardin.

*Ecole chrétienne des frères.* — Frères Erasme, directeur; Eugénis (classe d'adultes), Eaasmin, Eusane, Eulogien.

*Salle d'asile, dames inspectrices.* — Inspectrice présidente, M<sup>mes</sup> Hermant; inspectrices déléguées, élues au scrutin, Fougère, vice-présidente; Yardin, trésorière; Brepson-Hénon, secrétaire.

*Inspectrices déléguées*, M<sup>mes</sup> Bodet-Laplanche, Ducastel, Hochedé, Lecouffe, Licke, Webster-Hyatt; MM. Devincq, Ducastel et Lecouffe, médecins; sœur Maria, directrice; sœurs Fideline et Adeline, sous-directrices.

*Pensionnat de jeunes gens*, dirigé par M. l'abbé Crèvecœur.

*Pensionnat de demoiselles.* — M<sup>me</sup> Collier.

*Instituteur communal*, M. L<sup>s</sup> Le Roy, Petit-Courgain.

*Instituteurs privés*, MM. Belart, Gavelle, Ridoux, Rochedieu, Sergent.

*Institutrices communales*, M<sup>lle</sup> Dèclemy, sœurs Sainte-Clotilde et St.-Lubin.

*Institutrices privées*, M<sup>mes</sup> Daquenoy-Bernard, Plâfrier et Ruet-Bernard.

*Ecole d'architecture et de dessin.* — M. Stensmaght, professeur.

*Clergé catholique.* — MM. Charles, curé, chanoine honoraire; Macquet et Dutertre, vicaires.

*Conseil de fabrique.* — MM. Bentin, Capelle, Compiègne, Fourmentin, Hénon, Licke, Ménil, Tourneur.

*Culte protestant.* — Le Rd. W. Kevern, ministre Wesleyen.  
*Poste aux lettres.* — Mme V<sup>e</sup> Droit, directrice. Bureau, Grande Rue.

*Receveur de la navigation*, M. Delarue.

*Octroi.* — MM. Ducrocq, receveur central; Saison et Noël, receveurs ordinaires; Gouverneur, Denaeÿer et Cordier, employés.

*Contributions indirectes.* — Hecquet, chef de service et préposé en chef de l'octroi.

*Garde nationale.* — M. Bresselle (St.-Louis), commandant; M. Maxime Tourneur, porte-drapeau.

*Sapeurs-pompiers.*

Cordier, capitaine.	Hernoult, 1 <sup>er</sup> sous-lieut.
Champailler, 1 <sup>er</sup> lieutenant.	Plante, 2 <sup>e</sup> do.

## PROFESSIONS LIBÉRALES ET COMMERCIALES.

### BARQUES. — SERVICES RÉGULIERS.

*Pour St-Omer* : départs tous les deux jours, à six heures du matin. Bureau quai du Commerce; directeur, M. Lické.

*Pour Bergues* : départ tous les samedis.

*Pour Guines, Ardres et Audruick* : départs les mercredis et les samedis

*Bateaux à marchandises pour les autres lieux* : départs tous les jours.

Les voitures d'eau sont au nombre de neuf, sept allant une fois la semaine, une trois fois et une quatre fois.

Leur abonnement est pour 420 places. Elles circulent dans un rayon de 10 à 50 kilomètres.

#### *Architectes.*

Stensmaght, Calais et Saint-Pierre.

#### *Auberges.*

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Baugnart (au Loin-d'Or), pont de St.-Pierre.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Boulanger (à la Descente des Voyageurs) Grande Rue.

Dhieux, Grande Rue.

Mlle. Duquenoy, pont de Saint-Pierre.

Thomas (Belle-Vue), Grande Rue.

#### *Banquier.*

Abel Choïnard, rue Neuve.

#### *Bouchers.*

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Bayley, Grande Rue.

Buttez, quai du Commerce.

Mlle Callagani, quai du Comm<sup>e</sup>.

Hennuÿez, rue Lafayette.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Merlin, Grande Rue.

Piers, rue Neuve.

Pille Granne Rue.

Tourneur, Grande Rue.

H. Valbondi, rue de Vic.

Vandemalle, quai du Commerce.

Vassout, Grande Rue.  
Wattré, rue Lafayette.

*Bottiers et Cordonniers.*

Cauchois, Grande Rue.  
Darras, rue Neuve.  
Duquenoy, rue Lafayette.  
Fauquet, rue des Quatre-Coins.  
Ringot, rue de Vic.

*Boisseliers.*

Henri Albert, Grande Rue.  
Corret, quai du Commerce.

*Boulangers.*

Bouvoisin, rue du Temple.  
Braure, rue Lafayette.  
Butiez, rue des soupirans.  
Capelle fils, rue de Vic.  
Cossart, rue Lafayette.  
Cossart-Lamand, quai du Com<sup>e</sup>.  
Degacher, rue de Vic.  
Destrez, rue des Quatre Coins.  
Druelle, route de Dunkerque.  
M<sup>me</sup> Duflos, quai du Commerce.  
Fasquelle, d<sup>e</sup>.  
Fourcroy, Grande Rue.  
F. Lapotre, rue Lafayette.  
Jules Lapotre, r. de l'Espérance.  
Lemaitre, rue Neuve.  
Noncle, quai du Commerce.  
Pierru, route de Boulogne.  
Sergeant, Grande Rue.  
Tétart, d<sup>e</sup>.  
Tourneur-Trouille, Grande Rue  
Vamponille, rue Neuve.  
Vandroye, route de Boulogne.  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Venelle, rue Lafayette.  
J. Venelle, quai du Commerce.  
Verceque-Joly, rue Lafayette.  
Vercucq, quai du Commerce.  
Weingaertner, rue Lafayette.

*Brasserie.*

Desse frères, rue de la Vendée.

*Cafetiers.*

V<sup>e</sup> Banquart, pont de St.-Pierre.  
V<sup>e</sup> Boulanger, Grande Rue.  
Mlle. Duquenoy, pont St.-Pierre.  
Lemaire, quai du Commerce.  
Olivier, rue Lafayette.  
Planle, r du Jardin des Plantes.  
Robaut, rue Lafayette.

Thomas, Grande Rue.  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Trouille, Grande Rue.  
West, rue Lafayette.

*Cabaretiers.*

V<sup>e</sup> Bellart, quai du Comm<sup>e</sup>.  
Berteloot, route du pont Thierry.  
Bouchez, rue du Petit-Courgain.  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Chatelle, pont St.-Pierre.  
Dautriaux, route de Boulogne.  
Ducrocq, route de Gules.  
Dufentelle, d<sup>e</sup>.  
Golfuch, rue Neuve.  
Lakin, rue Lafayette.  
P. Lebeurre, Grande Rue.  
Ch. Lebeurre, rue Lafayette.  
Lefranc, rue du Petit-Courgain.  
Lemaire, Grande Rue.  
Morel père, quai du Commerce.  
Morel fils, rue de Vic.  
Noble, rue Lafayette.  
Prud'homme, q du Commerce.  
Richard, route de Boulogne.  
J.-M. Ridoux, Grande Rue.  
Rault, route de Boulogne.  
Ruquoy, rue des Fontinettes.  
Vasseur, route de Dunkerque.  
Vermeesch, quai du Commerce  
Wiart, d<sup>e</sup>.

*Charcutiers.*

Barras-Dreuille, rue Lafayette.  
Et. Brep-on, rue des Moulins.  
Darras, route de Saint-Omer.  
Gavelle, Grande Rue.  
Gavelle fils, rue Neuve.  
Goldfinch, d<sup>e</sup>.  
Louis, quai du Commerce.  
N. Marre, Grande Rue.  
Pernet, pont de Saint-Pierre.  
Prilliez, quai du Commerce.  
Sevs père, Grande Rue.  
N. Wattré, rue Lafayette.

*Charrons.*

Crochez, rue de la Pomme d'Or.  
Ch. Crochez, rue des Moulins.  
Crochez fils, rue de Vauban.  
Cossart, route de Saint-Omer.  
Leconte, route de Dunkerque.

*Charpentier de moulin.*

B. Duboudt, route de Boulogne.

*Charpentiers de bateaux.*

Crochez Morel, quai de l'Est.  
D. Millien, rue des Glacis.

*Chapebiers.*

Lartisien, Grande Rue.  
Sancier fils, d°.

*Corroyeur.*

Bullez-Lavoie, rue des Quatre-Coins.

*Cultivateurs.*

Agnéray, digue Mouron.  
J. Agneray, rue du Beau-Marais.  
V° Bellart, d°.  
V° Bourel, d°.  
Blanquart, route de Boulogne.  
F. Bérnard, rue de la Tannerie.  
Chrétien, ancienne route de Gravelines.  
B. Clipet, rue du Beau-Marais.  
C.-L. Clipet, d°.  
J.-L. Clipet, d°.  
Callez, route de Boulogne.  
Cuvillier, d°.  
Cailliette, rue des Moulins.  
Debuche-Leprince, rue des Hauts-Communes.  
Delrue, route de Saint Omer.  
Dérrouille, rue du Colombier.  
L. Dewailly, route de Boulogne.  
Froy, rue du Beau-Marais.  
Guerlet fils, d°.  
Leroux, rue du Petit-Courgain.  
Farcy Lebeurre, d°.  
L. Lebeurre, d°.  
Fr. Lebeurre, d°.  
Lelen, rue des H.-Communes.  
Fr. Minet, rue du Beau-Marais.  
L. Minet, rue des B.-Communes.  
Fr. Orient, d°.  
Palin, d°.  
Pille, route de Boulogne.  
Porquet, rue des B.-Communes.  
Regnier, rue du Beau-Marais.  
Sergeant, r. du Petit-Courgain.  
J.-M. Sergeant, rivière Neuve.  
Stival, rue des H.-Communes.  
David Sy, rue du Beau-Marais.  
Toulotte, route de Saint-Omer.  
Tourment, rue du Fort-Vert.  
Vasseur-Leprince, Bicoque.

P. Vasseur, rue du Fort-Vert.  
Wascot père, r. du Pont-Trouille  
Wascot fils, d°.  
L. Guillaume, route de Boulogne.  
J.-M. Guillaume, d°.

*Débites de tabacs.*

Decroos, rue Lafayette.  
Delarue, quai du Commerce.  
Denacqer, rue des Quatre Coins.  
Labeughery, rue Lafayette.  
M<sup>mes</sup> Esfin, d°.  
Menage, route de Boulogne.  
Rousseau, Grande Rue.

*Distillerie.*

Desse et C., rue de la Vendée.

*Épiciers demi-gros et détail.*

Bouverne, route de Dunkerque.  
Chartrelle, Grande Rue.  
Convet, d°.  
Fichaux, d°.  
Henin, d°.  
Hernoult, d°.  
Lafond-Lefebvre, Grande Rue.  
Lengaigne, quai du Commerce.  
Noé-Vasseur, Grande Rue.  
Tourneur-Lefebvre, quai du Commerce.

*Épiciers en détail.*

V° Achard, rue Lafayette.  
V° Bachelier, d°.  
Bacheier, d°.  
Beaurain fils, rue de l'Hospice.  
Butler-Gest, rue Lafayette.  
Coulon-Caron, rue de l'Hospice.  
Dauchard, rue de Vic.  
Delrue, rue des Prairies.  
Denis-Romet, rue Lafayette.  
Dreulle, rue Neuve.  
M<sup>mes</sup> Ducarnoy, rue des Prairies.  
Ducastel, rue des Moulins.  
Fraisier, rue du Moulin-Brdé.  
Gallet, rue de l'Espérance.  
Gavelle, rue Lafayette.  
Gest-Lecoite, Grande Rue.  
Gouverneur, rue Lafayette.  
Hanne, route de Boulogne.  
Laby, quai du Commerce.  
Masson, rue du Vauxhall.  
Meurain, rue Neuve.

Parenty, rue Lafayette.  
Peltier, Grande Rue.  
Pernet, pont de Saint-Pierre.  
Pille-Boin, rue de Vic.  
Ponchel, quai du Commerce.  
Prilliez, d°.  
Vandeworde, rue Lafayette.  
V° Verhille, r. des Quatre-Coins.  
V° Wallois, Grande Rue.

*Entrepreneurs de bâtimens.*

Bonnard, rue des Fleurs.  
Coquélet, rue Lafayette.  
Delobel, route de Dunkerque.  
Ducrocq et Lavoine, rue de Vic.  
Heudes, rue de Charost.  
Lengaigne, r. du Four-à-chaux.  
Lefranc, rue de la Tannerie.  
Leroux, rue Verte.  
Rault, rue Lafayette.

*Établissmens publics,*

*Jardins et Salles de danse.*

Clément, Jardin des Muses.  
Lemaire, Jardin du Luxembourg  
Plante, Jardin des Plantes.

*Fabricans de chandelles.*

Chartrelle, Grande Rue.  
Couvel, d°.  
Fichaux, d°.  
Héuin, d°.  
Lengaigne, quai du Commerce.

*Fabricant de chapeaux.*

Lefebvre, rue de la Tannerie.

*Fabricant d'huile.*

Lange, route de Boulogne.

*Fabricans de tulle.*

Arnet et Lee, rue de la Tannerie.  
Louis Aikin, rue Lafayette.  
Austick, rue de Vic.  
Alfred Ball, Grande Rue.  
Franc<sup>s</sup> Barkel, route de Boulogne  
Bayley, rue Lafayette.  
Benard, Hermant et Mullié,  
place Crèveœur.  
Beaugrand, rue de Vauxhall.  
Bélat, rue de la Tannerie.  
Bélin et C°, rue Verte.  
V. Bertrand, d°.  
Bimont-Sergoant, quai du Com-  
merce.

Bool, rue des Prairies.  
Boot, rue du Temple.  
Boutolle, rue du Vauxhall.  
Brown Lakin, d°.  
Brailsford, rue Lafayette.  
Bridge (vap.), place Crèveœur.  
Briggs, rue Lafayette.  
W. Brown, rue de Vic.  
James Burrows, Grande Rue.  
Capelle, route de Boulogne.  
Cardon et C°, rue de Vic.  
Cave, rue Lafayette.  
Fréd. Champailier, Grande Rue.  
Champailier aîné, rue de Vic.  
Compigne, rue du Vauxhall.  
Henri Cope, rue Neuve.  
Cordier Grou, d°.  
Cordier-Lamy, Grande Rue.  
Crespin, rue de la Tannerie.  
Ant. Dagbert, rue du Temple.  
W. Davies, rue Neuve.  
Debuche, rue du Temple.  
Delattre, rue du Vauxhall.  
Decoorte, rue de Vic.  
Deruis-Bernard, rue de Vic.  
Desgardin, rue des Soupirans.  
Devineck, rue de Vic.  
Dubois, rue du Vauxhall.  
Dulbrucq, Grande Rue.  
Eagle, rue Lafayette.  
W. Farrands, rue du Pont-Neuf.  
Farrands frères (vapeur), rue du  
Pont-Loth.  
Fermant et Lelen, rue Nationale.  
J. Forster, rue Neuve.  
Foube et C°, r. des Quatre-Coins.  
Fourdin, d°.  
Fouju, rue Lafayette.  
Francis, rue Neuve.  
Gaillard, rue Lafayette.  
J. M. Gavelle, rue Lafayette.  
Hall, rue de Vic.  
Hazard, rue Lafayette.  
Hazeldrue, d°.  
Helloin, rue Lafayette.  
Herbelot et Dufay, rue Neuve.  
Hochedé (vap.) r. des Soupirans.  
Hogson, rue Lafayette.  
Hopkin, rue de la Pomme-d'Or.  
Honzel, Petit-Paris.  
Benj. Isaac fils, rue Vauban.  
R. James, r. de la Pomme-d'Or.  
Ab. Laporte, rue du Vauxhall.

Leblond; route de Boulogne.  
 John Lee; rue Lafayette.  
 A. Lheureux, route de Boulogne.  
 Louchez, rue de la Tannerie.  
 Fr<sup>s</sup> Magniez, rue du Vauxhall.  
 C. Martin, rue des Quatre-Coins.  
 Jane Maxton, rue Lafayette.  
 Rob. Maxton, rue du Vauxhall.  
 Metreyman, rue de Vauban.  
 Middleton, rue du Vauxhall.  
 Ad. Mullié, rue Neuve.  
 Eug. Mullié, d<sup>o</sup>.  
 Newbold, rue du Moulin Brulé.  
 O'Hara, rue de la Pomme d'Or.  
 Onion et Wragg, rue Lafayette.  
 Oswin, d<sup>o</sup>.  
 Peteau, d<sup>o</sup>.  
 Pearson (vapeur), rue Nationale.  
 W. Peet, r. du Jardin des Plantes.  
 Picot, rue des Quatre Coins.  
 Plakett et Ball, Grande Rue.  
 W. Prést, quai du Commerce.  
 Pilliez et C<sup>o</sup>, rue de Vic.  
 Plante, r. du Jardin des Plantes.  
 Pubstort, rue de Vauban.  
 Quillacq, Lagache et C<sup>o</sup>, rue Verte.  
 Rebier et C<sup>o</sup>, rue de la Vendée.  
 Félix Rembert, rue Vauban.  
 Searcy, rue Neuve.  
 Shepherd, Grande Rue.  
 W. Shepherd, rue Neuve.  
 H. Stubbs, rue Lafayette.  
 J. Smith, d<sup>o</sup>.  
 W. Smith, d<sup>o</sup>.  
 Stevenson et C<sup>o</sup>, Grande Rue.  
 J. Taylor, rue du Temple.  
 Tillier, rue Neuve.  
 Tidswell, d<sup>o</sup>.  
 Turner, rue Lafayette.  
 Tourneur, route de Boulogne.  
 Vaillant, d<sup>o</sup>.  
 Viart, rue des Quatre-Coins.  
 Julie Villard, Grande Rue.  
 Walkland, rue Lafayette.  
 Watré, rue Verte.  
 Webster père et fils (vapeur),  
 rue Lafayette.  
 West-Frost, rue du Temple.  
 Rob. West, rue Lafayette.  
 J. West, rue Neuve.  
 Th.-R. West, rue Lafayette.  
 W. Wheatley, rue Neuve.

James Wood, Grande Rue.  
 J. Wragg (vapeur); r. Lafayette.

*Dessinateurs-metteurs en  
 cartes pour tulles.*

Jos. Angois, rue Lafayette.  
 Bause, rue du Temple.  
 Em. Champaillier, rue de Vic.  
 Cinquin, d<sup>o</sup>.  
 Merlin, Grande Rue.  
 Needham, rue de Vic.  
 Marion, d<sup>o</sup>.  
 Pinet, d<sup>o</sup>.  
 Simpson, d<sup>o</sup>.  
 Vaillant, route de Boulogne.  
 West, rue Lafayette.  
 Wood, rue de l'Hospice.

*Mécaniciens, Serruriers.*

Crochez, rue de Charost.  
 Debril, rue Lafayette.  
 Desannoy et Féart, de la Rivière.  
 Geneau, rue du Temple.  
 Et. Gest, rue Lafayette.  
 G. Hall, rue de Vic.  
 Hardy, rue du Vauxhall.  
 Hembert, rue du Four-à-chaux.  
 C. Leaper, rue des Soupirans.  
 Martin, Grande Rue.  
 P. Migoien, rue du Temple.

*Fabricant de limes.*

Hénon-Tetart, Grande Rue.

*Fabricant de poterie.*

Caron, rue du Temple.

*Filateurs de lin.*

Hauchecorne (vapeur), Hochede  
 (váp.), Valdelièvre et C<sup>o</sup> (váp.).

*Fripier.*

Gazelle-Gombert, Grande Rue.

*Fondeurs en métaux.*

Turner, rue Lafayette.  
 Valdelièvre, d<sup>o</sup>.

*Horlogers.*

Boissard, Grande Rue.  
 Délattre, rue Lafayette.

*Jardiniers.*

Brebion père, rue de la Redoute.  
 Biasse, rue de l'Hospice.

Bidal, impasse du Cosmorama.  
 Crochez-Levray, r. des Jardiniers  
 Choquet, rue des Glacis  
 Cogny, rue du Petit-Courgain.  
 Cogny Vincent, rue des Hautes-Communes.

Delrue, rue des H.-Communes.

Després, d°.

Ant. Duquenoy, d°.

Ph. Debuche, d°.

Darchicourt, rue des Soupirans.

Fauvet, rue du Petit-Courgain

Fontaine-Flour, digue Mouron.

Fontaine Aubry, d°.

Graddie, rue des Quatre Coins.

Gest, rue de la Pomme d'Or.

Aug. Goret, d°.

Goret-Deplace, d°.

Imbert-Vasseur, rue du Temple.

L. Lemaire, rue des Jardiniers.

F. Lemaire, r. des Canonnières.

F. Laurent, d°.

J.-P. Legrand, r. de la Redoute.

V° Legrand, route de Dunkerque

Laviéville, r. des H.-Communes.

Lavoine, imp. du Cosmorama.

Pouilly, rue du Temple.

J.-M. Reisenhel, quai de l'Est.

A. Reisenhel, r. de Dunkerque.

V° Vidal, rue des Jardiniers.

Vampouille, r. du P.-Courgain.

Vincent, rue des H.-Communes.

L. Wascat, rue des Jardiniers.

V° Wascat, rue du P. Courgain.

Wascat Pointez, d°.

Ch. Wascat, d°.

*Libraire.*

Demarque, rue Lafayette.

*Marchands de bois à brûler.*

Cailliette, rue des Moulins.

Brepson-Hénon, q. du Commerce

Dernis, d°.

Levray-fils, d°.

*Marchands de bois de construction.*

Cailliette, rue des Moulins.

Dernis, quai du Commerce.

Duniagon-Pacquet, Renard,

Tbierry et C°, scierie à vent.

H. Dupout et C°, scierie à vapeur

Fougère, rue Lafayette.

Guillebert, pont Thierry.

*Marchands de briques.*

Bonathque, quai du Commerce.

Bonvariet-Willaume, Gr. Rue.

*Marché de charbon de bois.*

Ringot, rue du Temple.

*Marchands de charbon de houille.*

Boulangier, route de Boulogne.

Bonvarlet, Grande Rue.

Brepson Hénon, q. du Commerce

Champatier-Mermer, Gr. Rue.

Dernis, quai du Commerce.

B. Failliant, rue de la Vendée.

Levray fils, quai du Commerce.

West, rue Lafayette.

Young, rue Eust. de St.-Pierre.

*Marchands de chapeaux de paille.*

Lakin, rue du Vanxhall.

M<sup>me</sup> Smith et miss Kelsey,

Grande Rue.

*Marchands de cotons filés.*

Cordier-Lamy, Grande Rue.

Wattre, rue Verte.

*Marchands de draps.*

Caboche Morel, rue Neuve.

Cadras fils, rue de Vic.

Delbart, rue Lafayette.

Gavelle fils, Grande Rue.

Vache-Dezombre, rue Neuve.

*Marchands de faïence.*

Bodel-Gest, Grande Rue.

Jouanet, d°.

*Marchands d'indienne.*

Cordier, Grande Rue.

Dauchard, rue de Vic.

Fontaine-Cordier, rue Lafayette.

Leleux, pont de Saint-Pierre.

Marcq, Grande Rue.

Ponchel, quai du Commerce.

V° Verhille, r. des Quatre Coins.

V° Wallois, Grande Rue.

*Maisons d'achat p<sup>r</sup> les tulles.*

Barbare, représentant de la mai-

son Lemonon et Roux j<sup>e</sup>. de  
St. Quentin, Grande Rue.  
Forest, représentant de la maison  
Aug. Testart, de St. Quentin,  
Grande Rue.

*Marbriers.*

Lebrun et C<sup>e</sup>, Grande Rue.  
Segard, d<sup>e</sup>.

*Marchands de pannes.*

Bimont, quai du Commerce.  
Bonataqué, d<sup>e</sup>.  
Bonvarlet, Grande Rue.

*Marchands de vins.*

Couvet, Grande Rue.  
Hénin, d<sup>e</sup>.  
Lecoulte-Sergeant, d<sup>e</sup>.  
V<sup>e</sup> Lengaigne-Cœuille, quai du  
Commerce.  
Tourneur-Lefebvre, quai du  
Commerce.

*Maréchaux-serrants.*

Admont, route de Boulogne.  
D. Berthen, Grande Rue.  
Brecville, route de St.-Omer.  
N. Hœuzel, route de Dunkerque.  
Lux, rue des Moulins.  
A. Roche, rue Lafayette.

*Médecins.*

Devincq, rue de Vauban.  
Ducastel, rue Neuve.  
Lecoulte, rue Verte.

*Menuisiers.*

Cordier-Grou q. du Commerce.  
Colin, place Crèvecœur.  
Crochez-Bourré, rue Lafayette.  
Druelle, d<sup>e</sup>.  
Gest-Lecomte, Grande Rue.  
Michel fils, quai du Commerce.  
Pouilly, quai du Commerce.  
Roussel, rue Lafayette.  
Seys, route de Boulagne.

*Mercière.*

V<sup>e</sup> Denquin, Grande Rue.

*Metteurs en œuvre.*

Barton, rue des Fontinettes.  
Bourwyn, Grande Rue.  
Redwood, rue Lafayette.

J. Saillis, rue de Vic.  
Smith, rue Lafayette.

*Modes et Nouveautés.*

Fontaine-Cordier, rue Lafayette  
Gouverneur, d<sup>e</sup>.  
Mercier, rue de Vic.  
Mullie-Porquet, Grande Rue.

*Pédicure.*

Laby, rue du Vauxhall.

*Peintres en bâtimens.*

Brasselet, rue Lafayette.  
Chivot, d<sup>e</sup>.  
Michel fils, rue Neuve.  
Nissen, Grande Rue.  
Sergeant, d<sup>e</sup>.

*Perruquiers.*

Bardyn, quai du Commerce.  
Calmant, rue Lafayette.  
Crandal, Grande Rue.  
Joannet, d<sup>e</sup>.  
Merlio, Grande Rue.  
Mouchon, quai du Commerce.  
Thiebault, place Crèvecœur.  
Thiebault fils, rue des Quatro-  
Coins.

*Poëliers.*

Basset, Grande Rue.  
Basset-Mignen, Grande Rue.  
Leleu, rue Lafayette.  
Prud'homme, Grande Rue.

*Pharmaciens.*

Hanno, Grande Rue.  
Stival, rue Lafayette.  
Yardin, Grande Rue.

*Plafonneurs.*

Bachelier, rue Lafayette.  
Camus, rue Bertrand.  
Levray, rue des Glacis.

*Professeur de langues.*

Daudenthun, Grande Rue.

*Professeurs de musique.*

Leuliette, M<sup>me</sup> Servier.

*Quincaillers.*

Hénon-Tétart, Grande Rue.  
Pellier, d<sup>e</sup>.

*Raffineurs de sel.*  
Hénin, Grande Rue.  
V<sup>o</sup> Lengaigne, q. du Commerce.  
Vasseur, rue des Fleurs.

*Relieur.*  
Guilbert, Grande Rue.

*Sages-femmes.*  
M<sup>mes</sup> Foube, rue Neuve.  
V<sup>o</sup> Lefebvre, r. de Charost.  
Mlle. Pollet, rue du Temple.

*Société de tir à l'arc.*  
Président, M. Hugon.

*Tanneurs.*  
N. Lengaigne, Grande Rue.

Margetson et C<sup>o</sup>, r. de la Rivière.

*Teinturiers-dégraisseurs.*

Lartisien, Grande Rue.  
Marcq, d<sup>o</sup>.

*Tourneurs en bois et métaux.*

Bodel Amyot, rue Neuve.  
Bodel, rue Lafayette.  
Génin et C<sup>o</sup>, d<sup>o</sup>.  
N. Mignien, r. de la Pomme-d'Or  
Morel, rue du Pont-Neuf.

*Usine de gaz à la houille.*

Barman et C<sup>o</sup>, place Crèvecœur.

**OMISSIONS POUR CALAIS.**

Mlle. Saladin, couturière, rue Royale.  
MM. Jean Smith, fabricant de tulle, rue des Prêtres.  
Quenez, épicier, rue de Thernes.  
Robbe, d<sup>o</sup>, rue Royale.  
Lezair frères, négocians commissionnaires, représentés par  
M. Décle, rue de la Comédie.  
Flitz, maître-maçon, rue Française.  
Langlois, d<sup>o</sup> rue Neuve.

**TABLE DES MATIÈRES.**

Lever et coucher du soleil, id. de la lune, indications météorologiques, etc. . . . .	3
Calendrier, avec les heures de marées, les déclinaisons du soleil et autres indications nautiques . . . . .	6
Ephémérides locales . . . . .	30
Pièces pour servir à l'histoire de Calais, par M. H.— J. De Rheims . . . . .	49
Notice sur Tournehem, par M. H. Piers . . . . .	56
Quelques préceptes d'hygiène à l'usage des filles et des femmes, par le docteur Jardou, de Boulogne. . . . .	66
Résumé des Observations météorologiques faites pen- dant 1846, par M. le docteur Gœdorp. . . . .	74

Usages dans le canton de Calais en matière de locations	76
Le nouveau Phare de Calais, par M. Ern. Le Beau.	80
Chemin de Fer du Nord et de la Manche, par le même	84
Traversée en Ballon du détroit du Pas-de-Calais par Blanchard, par M. H.-J. De Rheims	91
Notes sur Calais, en 1802, 1803 et 1803, par le même.	103
Croquis de la vie d'Algérie, <i>le Chaouch</i> .	141
Poésies.	152
Tableau des décès dans Calais et dans St.-Pierre.	162
Famille royale	164
Conseil des ministres	165
Administration du département.	165
Liste des électeurs politiques de la ville et du canton.	166
Conseil-général et d'arrondissement	170
Maires et populations des communes.	171
Administration de la ville de Calais	171
Octroi, Hospice civil et Mont-de-Piété.	173
Bureau de bienfaisance, Caisse d'épargne, Société Humaine	174
Salle d'asile	175
Société d'Agriculture	175
Administration judiciaire.	177
Chambre de commerce	178
Consuls des puissances étrangères	179
Ponts-et-chaussées, Digue et Dunes, Wattringues.	179
Télégraphe	180
Administrations financières.	180
Poste et Paquebots.	182
Chemin de Fer	183
Autorités militaires	183
Administration de la marine.	184
Autorités ecclésiastiques.	185
Instruction publique	186
Bibliothèque de la ville et Musée	187
Société Philharmonique; Théâtre	189
Salons de Lecture	190
Professions libérales et commerciales de Calais	191
Foires et Marchés	203
Ducasses des environs.	204
Administration municipale de Saint-Pierre	205
Professions libérales et commerciales, id.	207

---

## AVIS DIVERS.

---

Les **MAGASINS D'ÉPICERIE** en gros

DE

**M. FOURNIER-MANGIN**

Sont constamment approvisionnés de **SUCRE BRUT**, depuis la bonne 4<sup>me</sup> jusqu'à la fine 3<sup>me</sup>, en barriques et en quarts.

**CAFES** Haïti, Havane, Java et Padang, en entrepôt et à l'acquitté.

**THÉ** poudre à canon, Souchon et Tonkay, de l'Orient et Nicolas-César.

**RAFFINÉS** et **CANDIS** de toutes qualités.

**FRUITS** de Bordeaux et de Malaga, en barils et en caisses.

**SAVON** de Marseille et parfumé.

Consignation de **FIGUES**, comades, en cabas et fractions de cabas.

D<sup>o</sup>                      d<sup>o</sup>                      de Smyrne, en tambours et demi-tambours.

**ORANGES** de Séville, en caisses de 400 fruits.

---

☞ Constamment en vente chez **MM. LOUCHEZ** et Comp<sup>e</sup>, rue de Guise, à Calais :

## VINS ÉTRANGERS,

EN FUTS ET EN BOUTEILLES,

Tels que Malaga, Madère, Xérès, Lisbonne, Porto. Aussi toutes autres espèces de Vins de Bordeaux, de Bourgogne, de la côte du Rhône, etc., etc.

Sirops et Liqueurs de toute espèce, Eau-de-vie de Cognac vieille et Rum de la Jamaïque, Genièvre de Hollande et Vinaigre d'Orléans.

## CARPOT,

*Rue Neuve, 38, au coin de la rue des Boucheries :*

### VINS EN BOUTEILLES,

**Sirops et Liqueurs de toute espèce,**

Épiceries fines et ordinaires, grand assortiment de Thés, Chocolat. Articles anglais, tels que Fromages, Sauces, Moutarde, etc. Bougies et Chandelles-bougies, etc.

Le tout de première qualité et à des prix très-modérés.

**GRAND CHOIX DE DRAGÉES ET BONBONS.**

---

Prépare et conserve **Oiseaux** et **Animaux** de toute espèce—Grand assortiment d'**Yeux d'Animaux**.

---

## DARQUER,

### PÂTISSIER - CONFISEUR,

*Rue de Thermes, 214 bis,*

Confectionne toute espèce de pâtisseries fines. — Desserts assortis, Dragées, Chocolats, Fruits, Sirops, Gâteaux nouveaux, etc., de la plus grande fraîcheur et du meilleur goût.

**PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

---

## M. TENEUR, MÉDECIN ET DENTISTE,

*Rue de la Tête-d'Or, n° 302,*

Traite toutes les maladies de la bouche et les douleurs rhumatismales de la tête et de la face, *tic douloureux*, dont la cause provient souvent de dents malades.

Fait la  
Commission  
sur Paris.

**WIART,**

LAMPES  
Carcel.

**HORLOGER — MÉCANICIEN ,**  
RUE ROYALE, CALAIS.

Assortiment de PENDULES et de MONTRES ordinaires et à cylindre.

HORLOGES d'Allemagne, première qualité, rouages en cuivre, allant vingt-quatre heures, avec réveil-matin, à 8 francs.

Grandes Horloges à sonnerie, à 12 francs.

**Remontage de Pendules à l'année.**

---

**V<sup>e</sup> LAUDE ,**

**PATISSIÈRE - CONFISEUR ,**

*Rue du Havre, 174, à Calais,*

Joli choix de Gâteaux nouveaux, Chocolats, Dragées, Sirops, Amandes douces et amères, Eau de fleur d'oranger, Gâteaux de soirées, Fromage à la glace, Gelées de toute espèce, Blanc-manger, Pièces montées de tous genres, Desserts et Bonbons assortis.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

---

**LÉTENDART FILS**

Fabrique des FONTAINES FILTRANTES, en grès et en pierre, garanties, contenant de deux à quatre seaux, depuis 9 jusqu'à 25 francs. Il fait et répare les Filtres, Cheminées, Dessus de meubles, Pendules, Statues, Sculptures, Tombes, Monuments et inscriptions, à des prix très-modérés.

*Rue des Maréchaux, 132, à Calais.*

RUE NOTRE-DAME, 58, A CALAIS.

Plomb.

**MÉNAGE,**

Zinc.

**FERBLANTIER-LAMPISTE,**

BRÉVETÉ D'INVENTION (sans garantie du Gouvernement),

*Successeur de M. BIGOURD.*

LAMPES de tous genres, de toutes formes et à tous prix. — Entreprise de toute espèce d'ouvrages pour Bâtimens, GOUTTIÈRES, TUYAUX, etc.

Location de Lustres et de Bras à bougie.

---

**B. GONARD,**

SERRURIER,



CARROSSIER,

*Rue de Guise, 25, à Calais.*

On trouve constamment chez lui de très-jolies VOITURES de tous genres, prêtes à rouler.

Réparations exécutées très-solidement et en un très-bref délai.

**PRIX RAISONNABLES.**

---

**HANDSCHOOT, Ébéniste,**

RUE EUSTACHE de Valenciennes, 20,

*Ancien Hôtel Bourbon,*

Fait toute espèce de Meubles sur commande, tels que commodes, secrétaires, tables, chaises, fauteuils en bois d'acajou, des îles et du pays, bois de lit, etc., dans le genre le plus nouveau.

Répare et remet à neuf les meubles anciens, et garantit la solidité de son travail.

## AU BON BROYEUR.

**NISSEN Frères,**

**PEINTRES, VITRIERS ET DOREURS,**

*Grande Rue, St.-Pierre-lès-Calais,*

Entreprennent tout ce qui concerne leur état, à des prix très-modérés, et garantissent leur travail.

Joli choix de Papiers peints. — Ils se chargent de la pose.

---

## LÉON,

**Ferblantier. Zingueur et Lampiste.**

*Rue des Maréchaux.*

LAMPES de tous genres. — Entreprise de toute espèce d'ouvrages pour bâtimens; GOUTTIÈRES, TUYAUX, etc.

Réparations et Racommodages à des prix très-modérés.

---

## AVIS.

Beaucoup de personnes, pensant que le placement de Dents est une opération fort douloureuse et très-couteuse, s'en privent à regret.

M. PHILIPPE, *Dentiste-Mécanicien*, par un procédé nouveau qui lui est particulier, se charge de les placer, sans douleur et à des prix très-modérés, savoir: depuis 5 jusqu'à 20 francs.

M. PHILIPPE garantit la solidité et la qualité des Dents de 10 à 20 francs.

On le trouve chez lui depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir,

**Rue de la Tête-d'Or, 300.**

# ALEXANDRE CERF,

RUE DE GUISE. 29.

*Au premier, chez M. Caron, laitier,*

A l'honneur d'informer le public qu'il tient un grand assortiment de draperie d'hiver, en draps, castors, nouveautés pour pantalons, paletots, gilets, cravates de soie, draps très-fins pour manteaux, crispins, robes de dames et autres articles.

Assortiment de draps et d'étoffes pour hiver et été, nouveautés pour gilets.

Il est tous les jours chez lui, depuis midi jusqu'à trois heures après midi; les samedis, dimanches et fêtes, toute la journée.

---

## TH. SERGEANT,

PEINTRE ET VITRIER,

*Grande Rue, St.-Pierre-lès-Calais,*

Ancienne maison Brasselet, près le pont de l'Horloge,

Entreprend tout ce qui a rapport à son état.

N'employant que des matières de première qualité, il peut garantir la durée, l'élégance et la fraîcheur de son travail.

---

## F. LATEJX,

PEINTRE. VITRIER ET DOREUR,

*Rue Royale, à Calais,*

N'emploie pour la confection de ses couleurs que des matières de première qualité, et garantit une parfaite durée de son ouvrage.

Exécution prompte et prix modérés.

## **BAROUX frères,**

*Marchands de Bas, rue Neuve,*

Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils continuent le commerce de bas et bonnetterie de feu leur frère.

Ils espèrent, par leur zèle et leurs soins, se voir continuer la confiance qu'on lui avait accordée.

---

## **DUMONT,**

**PÂTISSIER - CONFISEUR,**

**Rue Royale, 5, à Calais.**

Joli choix de DESSERTS et de Gâteaux nouveaux,  
Glaces, Sirops, Bonbons assortis.

*Le tout de première qualité et à des prix très-modérés.*

---

## **DELOFFRE Fils,**

**Tapissier et Marchand de Meubles.**

*Rue de Thermes, n° 323.*

Papiers peints, Mousselines pour grands et petits rideaux; Meubles, Laines, Matelas et Lits de plumes.

---

## **Delessnyder-Lange,**

**MAÎTRE-MAÇON ET COUVREUR,**

*Successeur de M. LANGE,*

**Rue de la Comédie, 192, Calais.**

## **MONTOVERT-NOEL,**

**RAMONEUR,**

*Rue des Mariniers, 242, Calais,*

Exécute le travail par lui-même, sans dégâts, et garantit le nettoyage à fond des cheminées et tonnelles de boulangers et pâtisseries.

Il se rend avec exactitude chez les personnes qui le font demander.

---

## **LOUIS LANGLOIS,**

**MAITRE-MAÇON ET COUVREUR-PLOMBIER,**

*Rue Neuve, 65, Calais,*

Exécute tous les ouvrages de construction de bâtiments, se charge de la pose et de l'entretien et remise à neuf des appareils à gaz.

---

## **D. LE ROY, Imprimeur-Libraire,**

**RUE DES BOUCHERIES, 199.**

Magasin de Papiers. — Fournitures de bureau.

Librairie française et étrangère. — Reliure.

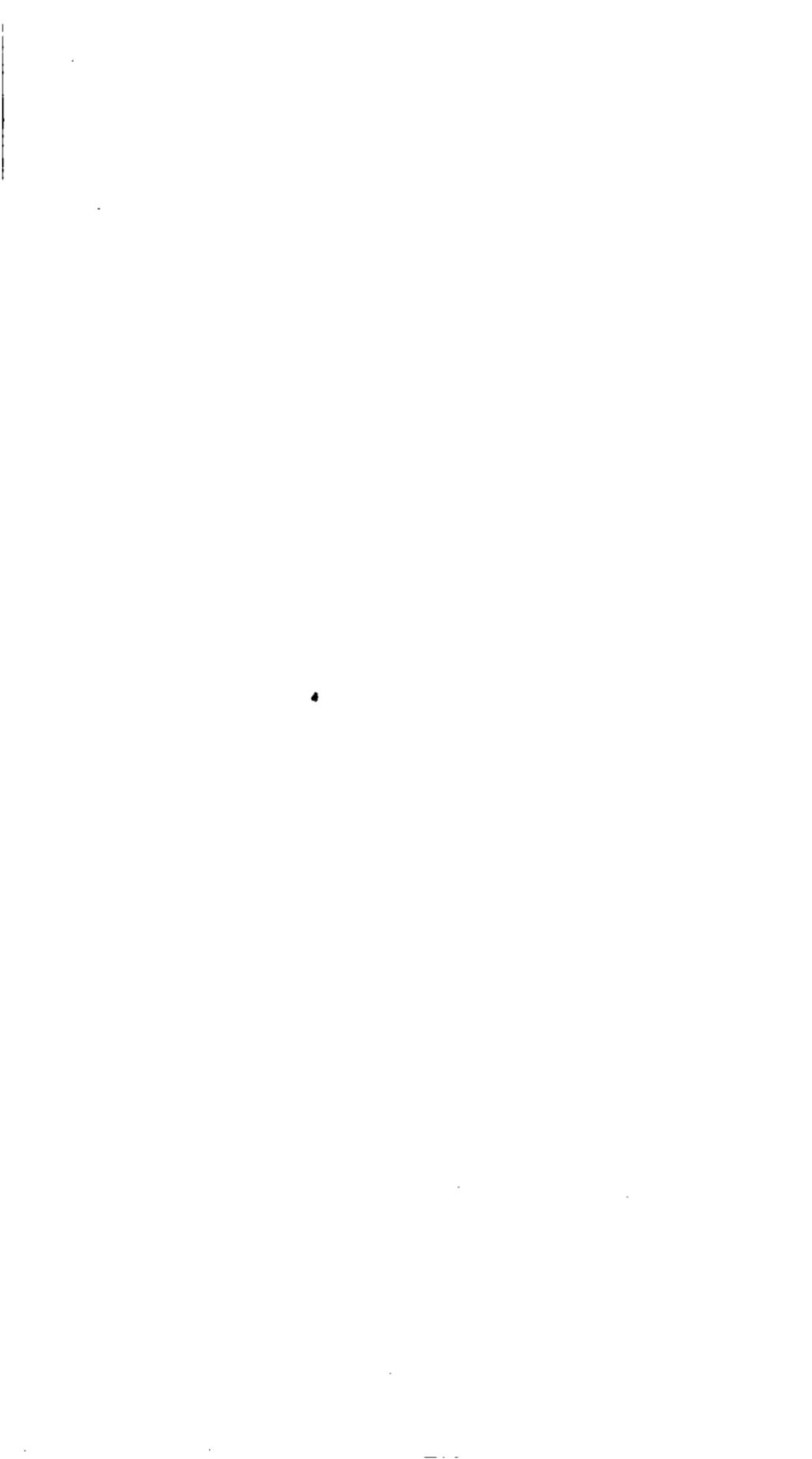
Livres d'église dorés sur tranche, reliures riches.

Impressions, Têtes de lettres, Têtes de factures crayonnées, Tableaux compliqués, Cartes de visite, etc, etc.

Lettres de faire-part de naissance, mariage et décès.

Cartes de visite de deuil livrées en une heure.

---



# ALMANACH

DE LA

## VILLE ET DU CANTON DE CALAIS

POUR 1846,

Contenant

UN CALENDRIER MARITIME, UNE TABLE DES MARÉES, UNE TABLE DU LEVER ET DU COUCHER DE LA LUNE, UN TABLEAU DES PLUS GRANDES MARÉES DE L'ANNÉE ET LA HAUTEUR DE CES MARÉES DANS LE PORT DE CALAIS, UNE TABLE POUR OBTENIR LES HEURES DE LA PLEINE MER DANS LES PORTS PRINCIPAUX, UN CALENDRIER D'ÉPHÉMÉRIDES CALAISIENNES, DES NOTICES SUR LES COMMUNES DU CANTON DE GUINES, DES DÉTAILS STATISTIQUES, DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A CALAIS, L'INDICATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET COMMERCIALES A CALAIS, A SAINT-PIERRE-LÈS-CALAIS ET A GUINES.

Publié par la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais.

4<sup>ME</sup> ANNÉE.

---

PRIX, 75 C.

---

**CALAIS,**

IMPRIMERIE DE D. LE ROY, RUE DES BOUCHERIES, 190.

---

1846.



# ALMANACH

DE

## LA VILLE ET DU CANTON DE CALAIS.



### ARTICLES PRINCIPAUX DU CALENDRIER

POUR L'AN 1846.

Année 6559 de la période Julienne.

- 2599 de la fondation de Rome, selon Varron.
- 2593 depuis l'ère de Nabonassor, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 ans suivant les astronomes.
- 2622 des Olympiades, ou la 2<sup>me</sup> année de la 656<sup>me</sup> Olympiade, commence en juillet 1846, en fixant l'ère des Olympiades 775 ans et demi avant J.-C., ou vers le 1<sup>er</sup> juillet de l'an 3938 de la période Julienne.
- 1262 des Turcs, commence le 30 décembre 1845 et finit le 19 décembre 1846, selon l'usage de Constantinople, d'après *l'art de vérifier les dates*.

#### COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or en 1846.	. 4.
Épacte . . . . .	III.
Cycle solaire . . . . .	7.
Indiction romaine . . . . .	4.
Lettre dominicale . . . . .	D.

#### QUATRE-TEMPS.

Mars . . . . .	4, 6 et 7.
Juin . . . . .	3, 5 et 6.
Septembre . . . . .	16, 18 et 19.
Décembre . . . . .	16, 18 et 19.

## FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 8 février.	Pentecôte, 31 mai.
Les Cendres, 25 février.	La Trinité, 7 juin.
Pâques, 12 avril.	La Fête-Dieu, 11 juin.
Rogations, 18, 19 et 20 mai.	1 <sup>er</sup> Dimanche de l'Avent,
Ascension, 21 mai.	29 novembre.

### ABRÉVIATIONS DONT ON SE SERT DANS L'ALMANACH.

N. L. Nouvelle lune.	H. Heure.	} <i>de temps ou de degrés.</i>
P. Q. Premier quartier.	D. Degré.	
P. L. Pleine lune.	M. Minute	
D. Q. Dernier quartier.	S. Seconde	
A. Australe. — B. Boréale.		

### COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

Temps moyen de Calais.

PRINTEMPS, le 20 mars,	à 11 h. 53 m.	du soir.
ÉTÉ, le 21 juin,	à 8 38	du soir.
AUTOMNE, le 23 septembre,	à 10 39	du matin.
HIVER, le 22 décembre,	à 4 20	du matin.

### ECLIPSES DE 1846 POUR PARIS,

Temps moyen.

Le 25 avril 1846, éclipse annulaire de soleil invisible à Paris. A Paris, on ne verra qu'une éclipse partielle, dont voici les principales circonstances :

Commencement de l'éclipse à 5 h. 41 m. 5 s. du soir.

Milieu, à 6 26 1 —

Le soleil se couchera étant encore en partie éclipsé.

Le 20 octobre, éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris.

## TABLEAU DES PLUS GRANDES MARÉES

DE L'ANNÉE 1846.

On a remarqué que, dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune; ainsi on aura l'époque où elles arrivent, en ajoutant 36 heures à la date des syzygies.

Voici le tableau des syzygies de l'année 1846, pour Calais.

	Jours et heures de la syzygie.	Hauteur de la marée.
JANVIER .....	{ P. L. le 12, à 2 h. 9 m. soir.	1 <sup>m</sup> 79
	{ N. L. le 27, à 9 30 matin.	2 50
FÉVRIER .....	{ P. L. le 11, à 9 19 matin.	1 93
	{ N. L. le 25, à 7 39 soir.	2 56
MARS.....	{ P. L. le 13, à 2 56 matin.	2 06
	{ N. L. le 27, à 5 58 matin.	2 45
AVRIL.....	{ P. L. le 11, à 6 03 soir.	2 11
	{ N. L. le 25, à 4 56 soir.	2 18
MAI.....	{ P. L. le 11, à 6 14 matin.	2 11
	{ N. L. le 25, à 4 52 matin.	1 91
JUIN .....	{ P. L. le 9, à 3 43 soir.	2 16
	{ N. L. le 23, à 5 55 soir.	1 77
JUILLET.....	{ P. L. le 8, à 11 18 soir.	2 29
	{ N. L. le 23, à 8 10 matin.	1 79
AOUT.....	{ P. L. le 7, à 6 07 matin.	2 47
	{ N. L. le 21, à 11 33 soir.	1 91
SEPTEMBRE..	{ P. L. le 5, à 1 24 soir.	2 59
	{ N. L. le 20, à 3 41 soir.	2 00
OCTOBRE.....	{ P. L. le 4, à 10 14 soir.	2 52
	{ N. L. le 20, à 7 51 matin.	2 04
NOVEMBRE...	{ P. L. le 3, à 9 19 matin.	2 27
	{ N. L. le 18, à 11 07 soir.	2 04
DÉCEMBRE ...	{ P. L. le 2, à 10 54 soir.	2 02
	{ N. L. le 18, à 0 50 soir.	2 13

Ce tableau donne aussi la hauteur des plus grandes marées à Calais; ces hauteurs sont celles de la mer au-dessus

du niveau moyen, qui aurait lieu si l'action du soleil et de la lune venait à cesser. Ces hauteurs ont été calculées en prenant 2<sup>m</sup> 27 pour unité de hauteur du port de Calais. Cette unité n'est pas encore connue avec exactitude.

On appelle unité de hauteur d'un port la moitié de la moyenne différence entre les hautes et basses marées de ce port.

## TABLE

*Pour obtenir, par une simple addition ou soustraction, les Heures de la pleine Mer dans les ports suivans :*

### MER DU NORD.

*Ajouter à l'heure de Calais, pour*

Hambourg. . . . .	17 h. 30 m.	Ostende . . . . .	0 h. 44 m.
Amsterdam . . . . .	15 50	Dunkerque . . . . .	0 24
Rotterdam. . . . .	5 54	Sunderland . . . . .	3 54
Flessingue. . . . .	4 50	La riv <sup>re</sup> Humber. . . . .	6 24
Anvers, . . . . .	4 54	Londres . . . . .	2 40

### FRANCE.

*Retrancher de l'heure de Calais, pour*

Boulogne . . . . .	0 h. 25 m.	Brest (le port) . . . . .	8 h. 5 m.
Dieppe . . . . .	0 40	Lorient (le port). . . . .	8 10
Le Havre . . . . .	2 00	Rochefort . . . . .	8 10
Honfleur . . . . .	2 20	Bordeaux . . . . .	5 0
Cherbourg . . . . .	3 50	St.-Jean-de-Luz . . . . .	0 25
St.-Malo . . . . .	5 40		

### ANGLETERRE.

*Retrancher de l'heure de Calais, pour*

Nord-Foreland . . . . .	0 h. 5 m.	L'île Sainte-Marie	
Douvres . . . . .	0 25	(Sorlingues) . . . . .	7 h. 15 m.
Le cap Dungeness . . . . .	0 25	Bristol . . . . .	4 40
Portsmouth . . . . .	0 40	Liverpool . . . . .	0 50

### IRLANDE.

*Retrancher de l'heure de Calais, pour*

Dublin. . . . .	0 h. 15 m.	Cork. . . . .	7 h. 25 m.
-----------------	------------	---------------	------------

---

Déclinaison de l'aiguille aimantée à Calais, 22° 30' N.-O.

**TABLEAU**  
**DES LEVERS ET DES COUCHERS DE LA LUNE,**  
**TEMPS MOYEN DE PARIS.**

JOURS DU MOIS.	JANVIER.		FÉVRIER.		MARS.		AVRIL.	
	Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.		Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.	
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	H.	M.
1	9	51	9	15	9	46	11	49
2	10	19	10	31	10	16	—	—
3	10	46	11	44	10	50	0	56
4	11	15	—	—	11	28	2	0
5	11	42	0	54	0	10	2	58
6	0	13	2	3	0	58	3	50
7	0	48	3	8	1	50	4	37
8	1	27	4	9	2	47	5	16
9	2	11	5	4	3	46	5	49
10	3	0	5	54	4	46	6	20
11	3	55	6	38	5	48	6	47
12	4	53	7	15	6	50	7	12
13	5	53	7	47	7	52	7	36
14	6	54	8	17	8	56	8	1
15	7	56	8	42	10	3	8	25
16	8	57	9	6	11	9	8	49
17	10	0	9	28	—	—	9	19
18	11	5	9	52	0	16	9	55
19	—	—	10	16	1	22	10	37
20	0	12	11	43	2	25	11	29
21	1	21	11	15	3	24	0	29
22	2	29	11	55	4	16	1	38
23	3	37	0	44	3	1	2	54
24	4	41	1	41	5	59	4	14
25	5	38	2	48	6	14	5	35
26	6	28	4	5	6	45	6	55
27	7	11	5	26	7	14	8	11
28	7	47	6	48	7	44	9	26
29	8	17	8	8	—	—	—	—
30	8	47	9	25	—	—	—	—
31	9	16	10	38	—	—	—	—

**TABLEAU**  
**DES LEVERS ET DES COUCHERS DE LA LUNE,**  
**TEMPS MOYEN DE PARIS.**

JOURS DU MOIS.	MAI.				JUIN.				JUILLET.				AOÛT.			
	Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.		Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.		Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.		Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.	
	H.	M.	H.	M.												
1	9	16	—	—	11	4	—	—	11	58	11	28	2	5	11	36
2	10	15	0	20	0	5	0	12	1	3	11	53	3	10	—	—
3	11	14	0	50	1	9	0	35	2	9	—	—	4	11	0	22
4	0	16	1	18	2	15	0	59	3	17	0	24	5	8	1	18
5	1	18	1	45	3	21	1	24	4	24	1	0	5	57	2	24
6	2	21	2	9	4	29	1	53	5	29	1	42	6	39	3	38
7	3	25	2	33	5	37	2	27	6	28	2	34	7	17	4	58
8	4	32	2	57	6	46	3	7	7	21	3	37	7	51	6	19
9	5	40	3	24	7	50	3	55	8	8	4	50	8	25	7	39
10	6	50	3	56	8	45	4	53	8	47	6	7	8	54	8	57
11	7	58	4	35	9	32	6	0	9	21	7	25	9	24	10	13
12	9	2	5	16	10	13	7	12	9	51	8	44	9	55	11	25
13	10	1	6	8	10	48	8	29	10	20	10	2	10	30	0	33
14	10	52	7	9	11	18	9	47	10	49	11	17	11	11	1	38
15	11	36	8	17	11	49	11	2	11	20	0	30	11	56	2	37
16	—	—	9	29	—	—	0	15	11	53	1	40	—	—	3	30
17	0	13	10	42	0	17	1	29	—	—	2	45	0	47	4	16
18	0	45	11	56	0	46	2	40	0	29	3	46	1	41	4	55
19	1	15	1	12	1	16	3	47	1	11	4	42	2	37	5	29
20	1	44	2	26	1	51	4	52	1	59	5	32	3	36	5	59
21	2	11	3	39	2	29	5	54	2	50	6	16	4	37	6	25
22	2	41	4	49	3	13	6	49	3	44	6	53	5	38	6	48
23	3	13	5	57	4	1	7	37	4	42	7	25	6	39	7	12
24	3	50	7	2	4	54	8	17	5	42	7	54	7	40	7	37
25	4	31	8	1	5	52	8	53	6	44	8	20	8	42	8	2
26	5	17	8	53	6	52	9	23	7	45	8	43	9	46	8	29
27	6	7	9	39	7	52	9	50	8	46	9	7	10	49	8	59
28	7	3	10	17	8	53	10	14	9	48	9	31	11	53	9	34
29	8	3	10	51	9	54	10	39	10	51	9	57	0	57	10	16
30	9	3	11	21	10	55	11	4	11	55	10	25	1	58	11	7
31	10	3	11	48	—	—	—	—	0	59	10	58	2	55	—	—

## TABLEAU

### DES LEVERS ET DES COUCHERS DE LA LUNE,

TEMPS MOYEN DE PARIS.

JOURS DU MOIS.	SEPTEMBRE.				OCTOBRE.				NOVEMBRE.				DÉCEMBRE.			
	Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.		Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.		Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.		Lever de la Lune.		Coucher de la Lune.	
	h.	m.	h.	m.												
1	3	47	0	7	3	40	1	24	3	44	4	11	3	30	5	34
2	4	32	1	15	4	13	2	41	4	17	5	27	4	13	6	40
3	5	11	2	30	4	45	4	0	4	53	6	41	5	1	7	40
4	5	45	3	48	5	16	5	19	5	35	7	51	5	55	8	34
5	6	17	5	8	5	48	6	36	6	21	8	55	6	52	9	19
6	6	49	6	29	6	23	7	52	7	13	9	52	7	53	9	57
7	7	21	7	48	7	2	9	5	8	9	10	42	8	55	10	32
8	7	53	9	4	7	45	10	12	9	8	11	25	9	57	11	2
9	8	28	10	16	8	34	11	12	10	8	0	0	10	57	11	28
10	9	9	11	25	9	27	0	5	11	8	0	31	11	58	11	53
11	9	55	0	28	10	23	0	50	—	—	0	58	—	—	0	16
12	10	44	1	25	11	21	1	28	0	9	1	24	0	59	0	40
13	11	37	2	14	—	—	2	1	1	10	1	48	2	1	1	5
14	—	—	2	54	0	20	2	30	2	12	2	13	3	5	1	34
15	0	32	3	29	1	20	2	56	3	14	2	38	4	11	2	9
16	1	29	4	1	2	21	3	21	4	18	3	5	5	17	2	49
17	2	29	4	30	3	23	3	46	5	23	3	36	6	21	3	35
18	3	31	4	55	4	25	4	10	6	28	4	12	7	20	4	30
19	4	32	5	18	5	28	4	36	7	33	4	54	8	14	5	34
20	5	32	5	41	6	32	5	5	8	34	5	45	9	2	6	45
21	6	34	6	7	7	37	5	37	9	31	6	44	9	43	8	0
22	7	38	6	34	8	41	6	15	10	21	7	50	10	19	9	16
23	8	42	7	3	9	44	7	0	11	5	9	2	10	51	10	31
24	9	46	7	37	10	43	7	53	11	43	10	15	11	21	11	46
25	10	49	8	16	11	36	8	53	0	16	11	28	11	49	—	—
26	11	50	9	2	0	22	9	59	0	46	—	—	0	19	0	59
27	0	47	9	57	1	3	11	10	1	15	0	42	0	52	2	11
28	1	39	11	0	1	39	—	—	1	45	1	56	1	28	3	21
29	2	25	—	—	2	12	0	23	2	16	3	10	2	9	4	28
30	3	5	0	9	2	43	1	38	2	51	4	23	2	54	5	30
31	—	—	3	13	3	13	2	55	—	—	—	—	3	45	6	25

**JANVIER.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.**

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil.		Déclin du Soleil à midi moyen.	TEMPS moyen au midi vrai.		
			Somoy. t. moy.	Couc. du Soleil, t. moy.		D. M.	H. M. S.	
1	Jeu.	CIRCONCISION.	8	6 4	23 1A.	0	3	56
2	Ven.	S. Basile, év.	8	6 4	22 56	0	4	18
3	Sam.	Ste. Geneviève.	8	6 4	4 22 50	0	4	46
4	DIM.	S. Rigobert.	8	6 4	5 22 44	0	5	14
5	Lun.	S. Siméon.	8	6 4	6 22 38	0	5	41
6	Mar.	LES ROIS.	8	6 4	7 22 31	0	6	8
7	Mer.	S. Théaulon.	8	4 4	9 22 23	0	6	34
8	Jeu.	S. Lucien.	8	4 4	11 22 16	0	6	59
9	Ven.	S. Pierre, év.	8	4 4	12 22 7	0	7	24
10	Sam.	S. Paul, erm.	8	3 4	13 21 59	0	7	49
11	DIM.	S. Hygin, pape.	8	3 4	14 21 49	0	8	13
12	Lun.	S. Arcade, m.	8	2 4	16 21 40	0	8	36
13	Mar.	BAPT. DE J.-C.	8	2 4	17 21 30	0	8	59
14	Mer.	S. Hilaire, év.	8	1 4	18 21 19	0	9	21
15	Jeu.	S. Maur, abbé.	8	0 4	20 21 9	0	9	42
16	Ven.	S. Guillaume.	7	59 4	21 20 57	0	10	3
17	Sam.	S. Antoine, ab.	7	58 4	24 20 46	0	10	23
18	DIM.	Ch. de S. P. à R.	7	57 4	25 20 34	0	10	43
19	Lun.	S. Sulpice.	7	56 4	27 20 21	0	11	1
20	Mar.	S. Sébastien.	7	55 4	28 20 8	0	11	19
21	Mer.	Ste. Agnès, v.	7	54 4	30 19 55	0	11	36
22	Jeu.	S. Vincent.	7	53 4	31 19 42	0	11	53
23	Ven.	S. Ildéfonse, é.	7	52 4	33 19 28	0	12	9
24	Sam.	S. Babylas, év.	7	50 4	35 19 14	0	12	23
25	DIM.	Conv. S. Paul.	7	49 4	37 18 59	0	12	38
26	Lun.	Ste. Paule, v.	7	48 4	39 18 44	0	12	51
27	Mar.	S. Julien, év.	7	47 4	40 18 29	0	13	3
28	Mer.	S. Charlemagne	7	46 4	42 18 13	0	13	15
29	Jeu.	S. Franç. de S.	7	43 4	44 17 57	0	13	26
30	Ven.	Ste. Bathilde.	7	42 4	46 17 41	0	13	36
31	Sam.	S. Pierre Nol.	7	41 4	48 17 24	0	13	45

Demi-diamètre du soleil. { 1<sup>er</sup> Janv., 16 m. 18 s.  
15 — 16 17

**JANVIER.**

**LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.**

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Passage DE LA LUNE au méridien, t. moyen.		Parallaxe horiz.-équa. DE LA LUNE, à midi moy.		JOURS de LUNE.
	Matin.		Soir.		H.	M.	M.	S.	
1	1	58	2	0	5	28	60	2	4
2	2	22	2	45	4	19	59	15	5
3	3	5	5	25	5	9	58	20	6
4	5	46	4	12	5	58	57	28	7
5	4	40	5	12	6	47	56	41	8
6	5	47	6	28	7	55	55	58	9
7	7	10	7	50	8	24	55	25	10
8	8	27	9	1	9	15	54	54	11
9	9	52	9	58	10	2	54	51	12
10	10	21	10	41	10	50	54	14	13
16	11	0	11	18	11	57	54	5	14
12	11	55	11	51	12	24	53	57	15
13	—	—	0	6	15	10	53	55	16
14	0	22	0	37	15	55	53	59	17
15	0	51	1	5	14	56	54	9	18
16	1	19	1	54	15	18	54	25	19
17	1	49	2	4	16	1	54	48	20
18	2	21	2	59	16	45	55	19	21
19	2	57	5	17	17	52	55	58	22
20	5	41	4	8	18	22	56	44	23
21	4	59	5	14	19	15	57	56	24
22	5	55	6	55	20	11	58	55	25
25	7	17	7	59	21	11	59	28	26
24	8	58	9	12	22	12	60	18	27
25	9	45	10	11	23	14	60	57	28
26	10	58	11	5	—	—	61	20	29
27	11	28	11	52	0	14	61	22	1
28	—	—	0	15	1	12	61	5	2
29	0	58	0	59	2	7	60	29	3
30	1	19	1	59	5	0	59	40	4
31	1	59	2	18	5	51	58	44	5

P. Q. le 4, à 2 h. 33 m. du soir.  
 P. L. le 12, à 2 h. 9 m. du soir.  
 D. Q. le 20, à 3 h. 59 m. du soir.  
 N. L. le 27, à 9 h. 30 m. du matin.

**FÉVRIER.**

**SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE CALAIS.**

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil,		Couc. du Soleil,		Déclin du Soleil à midi		TEMPS moyen au midi vrai.		
			t. moy.	t. moy.	t. moy.	t. moy.	moyen.	H.	M.	S.	
1	DIM.	S. Ignace.	7	39	4	49	17	7 <sup>A</sup> .	0	13	54
2	Lun.	PURIFICATION.	7	38	4	51	16	49	0	14	1
3	Mar.	S. Camille.	7	36	4	53	16	32	0	14	8
4	Mer.	S. Philéas, év.	7	35	4	54	16	14	0	14	14
5	Jeu.	S. Vaast, év.	7	34	4	56	15	56	0	14	19
6	Ven.	S. Romuald.	7	31	4	59	15	38	0	14	23
7	Sam.	S. Jean de M.	7	29	5	0	15	19	0	14	27
8	DIM.	SEPTUAGÉSIME.	7	28	5	2	15	0	0	14	29
9	Lun.	Ste. Apolline.	7	26	5	3	14	41	0	14	31
10	Mar.	Ste. Scholastiq.	7	25	5	5	14	22	0	14	32
11	Mer.	S. Severin.	7	23	5	7	14	2	0	14	32
12	Jeu.	S. Melèce. 4 t.	7	22	5	8	13	42	0	14	31
13	Ven.	S. Lezin.	7	20	5	10	13	22	0	14	30
14	Sam.	S. Valentin. 4 t.	7	18	5	12	13	2	0	14	28
15	DIM.	S. Faustin, 4 t.	7	16	5	14	12	42	0	14	25
16	Lun.	S. Flavien.	7	14	5	16	12	21	0	14	22
17	Mar.	S. Théodule.	7	12	5	18	12	0	0	14	17
18	Mer.	S. Simon, év.	7	10	5	19	11	39	0	14	13
19	Jeu.	S. Boniface, év.	7	8	5	21	11	18	0	14	7
20	Ven.	S. Éleuthère.	7	6	5	23	10	56	0	14	1
21	Sam.	S. Benoit, patr.	7	5	5	24	10	35	0	13	54
22	DIM.	Ste. Isabelle.	7	3	5	26	10	13	0	13	46
23	Lun.	S. Mèraut.	7	0	5	29	9	51	0	13	38
24	Mar.	S. Robert, d'Ar.	7	58	5	30	9	29	0	13	29
25	Mer.	LES CENDRES.	7	56	5	32	9	7	0	13	20
26	Jeu.	S. Victorin.	7	54	5	33	8	44	0	13	10
27	Ven.	S. Porphyre.	7	52	5	35	8	22	0	13	0
28	Sam.	Ste. Honorine.	7	50	5	38	7	36 <sup>A</sup>	0	12	48

Demi-diamètre du soleil.	{	1 <sup>er</sup> Février, 16 m. 15 s.
		15 — 16 13

